



LE DÉPARTEMENT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

du 19 mars 2024

SOMMAIRE

- **Composition du Conseil départemental du Var**
- **Ordre du jour du Conseil départemental du
19 mars 2024**
- **Livre des rapports**
- **Délibérations adoptées**
- **Discussions lors de la séance**
- **Diaporama : budget primitif 2024**



LE DÉPARTEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ORDRE DU JOUR

Séance du 19 mars 2024 à 11h00

| N° de dossier | Objet |
|---------------|---|
| A1 | INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES |
| A2 | ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES |
| A3 | ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023 |
| A4 | DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES |
| A5 | PRESENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES |
| A6 | AXES STRATEGIQUES EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR |
| A7 | PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE "NATURELLEMENT VAR" ET DE PERFORMANCE 2023 |
| A8 | CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 |
| A9 | AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PERIODE 2023-2027 |

| | |
|-----|---|
| A10 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE |
| A11 | COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REPONSE APPOREE |
| A12 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL |
| A13 | VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1 "PREVENTION DE LA PAUVRETE DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES |
| A14 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE CETTE STRATEGIE |
| A15 | REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE |
| A16 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DEPARTEMENTAL" 2023-2027 |
| A17 | BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL |
| A18 | BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE |
| A19 | BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR |
| A20 | BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION |



LE DÉPARTEMENT

RAPPORTS DU PRESIDENT

Conseil départemental

Séance du 19 mars 2024

SOMMAIRE

SERVICES GENERAUX

Administration générale

Administration générale de la collectivité

| | | |
|----|--|----|
| A1 | INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 4 |
| A2 | ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 7 |
| A3 | ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023 | 9 |
| A4 | DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 29 |
| A5 | PRESENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES | 32 |
| A6 | AXES STRATEGIQUES EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR | 77 |
| A7 | PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE "NATURELLEMENT VAR" ET DE PERFORMANCE 2023 | 81 |

SECURITE

Incendie et secours

| | | |
|----|---|-----|
| A8 | CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 | 111 |
| A9 | AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PERIODE 2023-2027 | 113 |

ENSEIGNEMENT

Enseignement supérieur

| | | |
|-----|--|-----|
| A10 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE | 119 |
|-----|--|-----|

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Culture

Activités artistiques et action culturelle

| | | |
|-----|--|-----|
| A11 | COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REponse APPORTEE | 122 |
|-----|--|-----|

SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA RSA et régularisation RMI)

Action sociale

Services communs

| | | |
|-----|--|-----|
| A12 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL | 123 |
| A13 | VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1 "PREVENTION DE LA PAUVRETE DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES | 126 |

RSA

| | | |
|-----|---|--|
| A14 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" | |
|-----|---|--|

| | |
|---|-----|
| POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE CETTE STRATEGIE | 129 |
| AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT | |
| Autres actions | |
| A15 REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE" | 132 |
| TRANSPORTS | |
| Circulations douces | |
| A16 REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DEPARTEMENTAL" 2023-2027 | 135 |
| HORS CLASSEMENT | |
| A17 BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL | 138 |
| A18 BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE | 164 |
| A19 BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR | 166 |
| A20 BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION | 168 |



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A1

Objet : INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, conformément à l'article L3211-2 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte de l'information annuelle sur la gestion de la dette et de la trésorerie du Département au titre de l'exercice 2023.

Corps du rapport :

En 2023, le Département du Var a accéléré sa trajectoire de désendettement, d'une part avec le remboursement annuel de sa dette, et d'autre part avec le rachat de la quasi-totalité des lignes d'emprunt adossées à des taux variables ou composés.

Information à la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie au titre de l'exercice 2023, tel que joint en annexe.

INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2023
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Des taux d'intérêts élevés, une inflation persistante et un haut niveau de trésorerie sont les facteurs qui ont conduit le département du Var à poursuivre et accentuer sa trajectoire de désendettement, d'une part avec le remboursement annuel de sa dette, et d'autre part avec le rachat de la quasi-totalité des lignes d'emprunt adossées à des taux variables ou composés.

Cette deuxième vague de rachats, qui vient compléter celle de 2022 (prêts adossés au livret A), a permis de sécuriser l'encours existant et d'optimiser l'utilisation des marges structurelles.

L'encours de la dette a diminué de 134,3 M€ pour atteindre 315 M€ en capital au 31/12/2023 contre 449,3 M€ fin 2022 : 85,9 M€ ont permis de racheter 15 lignes de prêt et 48,4 M€ de rembourser les échéances prévues.

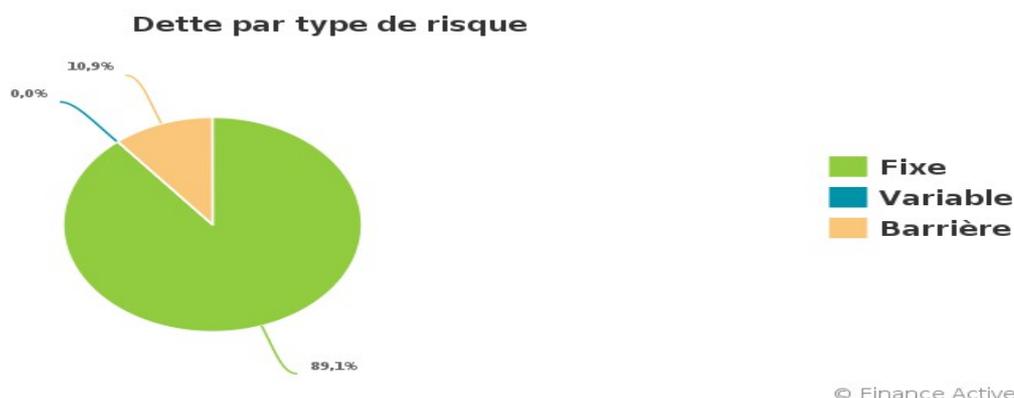
La charge d'intérêts totalise 13,3 M€ et n'a été que très légèrement réduite sur l'exercice (-0,36 M€), du fait de la hausse des taux subie sur le premier semestre. Pour autant, sans l'opération d'optimisation de la dette, elle aurait atteint 14,3 M€ (gain 1 M€).

En 2024, l'annuité de la dette totalisera 47,3 M€ (dont capital : 37,5 M€, intérêts : 9,8 M€) contre 61,7 M€ avant rachats 2023 (65,3 M€ hors rachats 2022 et 2023), soit une réduction de 14,4 M€.

Pour rappel, la charge d'intérêt, avant les deux phases de rachat, auraient dû s'élever à 13,2 M€ et l'annuité globale à 65,3 M€ soit un allègement total de l'annuité de 18 M€.

La dette se rapportant au partenariat public privé COLOGEN s'élève à 70,1 M€ (73,6 M€ en 2022) et représente 22,2% de l'encours. Elle a permis de financer la construction ou la restructuration/extension de 3 collèges d'une capacité globale de 2300 élèves.

Structuration de la dette au 31/12/2023 :



La dette du département du Var est une dette sans produit toxique, classée à 89,1% en catégorie 1A de la charte Gissler. Le reste de l'encours est positionné sur le niveau 1B.

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les classer selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « hors charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Dette par type de risque :

| <i>Type</i> | <i>Nombre de lignes</i> | <i>Encours</i> | <i>% d'exposition</i> | <i>Taux moyen annuel</i> |
|------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------|
| <i>Fixe</i> | <i>35</i> | <i>280 445 820 €</i> | <i>89,07 %</i> | <i>3,01 %</i> |
| <i>Variable</i> | <i>0</i> | <i>0 €</i> | <i>0,00 %</i> | <i>0,00 %</i> |
| <i>Barrière</i> | <i>1</i> | <i>34 400 000 €</i> | <i>10,93 %</i> | <i>4,53 %</i> |
| <i>Ensemble des risques</i> | | <i>314 845 820 €</i> | <i>100,00 %</i> | <i>3,17 %</i> |

La part de taux fixe au sein de la dette s'est une nouvelle fois consolidée pour atteindre 89,1% (71 % fin 2022 et 62,1% fin 2021). La dette propre du Département étant très majoritairement à taux fixe n'expose quasiment plus la collectivité au risque de variation de taux.

L'optimisation et la sécurisation de la dette ont été entièrement réalisées hormis la dernière ligne à barrière dont le taux reste sous surveillance régulière ainsi que l'évolution des taux de marché.

Le taux moyen de la dette s'établit à 3,17% et reste correct au regard de l'ancienneté des emprunts.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A2

Objet : ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, conformément à l'article L3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte des actions en justice intentées contre le Département ou au nom du Département par le président du Conseil départemental, ainsi que des tentatives de résolution amiable de litiges.

Cette délégation est prévue par délibération n° A4 du 26 octobre 2022 complétée par les délibérations n°A7 du 7 février 2023 puis A10 du 6 novembre 2023, pour les actions en justice en toute matière, devant toutes juridictions de tous ordres, dans toutes procédures.

Il est rendu compte, à l'aide du tableau joint en annexe, desdites actions en justice.

Corps du rapport :

La loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental et dans les cas définis par ce dernier, peut être chargé pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, le président du Conseil départemental doit rendre compte lors de la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de sa compétence en matière de représentation en justice des intérêts du Département.

Depuis la présentation au Conseil départemental du dernier compte-rendu, comme détaillé dans le document ci-annexé, 27 actions en justice ont été intentées contre le Département, 1 a été engagée par la collectivité sur la période du 2 janvier 2024 au 2 février 2024 et 2 ont fait l'objet d'une tentative de résolution amiable.

Information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du compte-rendu des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département, pour lesquelles le président du Conseil départemental est chargé, par délégation de

l'assemblée délibérante, d'ester en justice, pour la période du 2 janvier 2024 au 2 février 2024, tel que joint en annexe.

MPA/DCP/
VF/IL

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A3

Objet : ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023

Résumé synthétique du rapport :

En application de l'article L.3221-11 du CGCT, il incombe au Président du Conseil Départemental de rendre compte de l'exercice de la compétence accordée au titre de la commande publique.

Corps du rapport :

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des marchés et avenants, réalisés du 1er juillet au 31 décembre 2023 en fournitures, travaux et services au titre de la délégation donnée par le Conseil départemental au Président reçue par la délibération A4 du 26 octobre 2022.

L'article L.3221-11 du CGCT prévoit que le président, par délégation du conseil départemental, peut être chargé de prendre toute décision concernant la passation des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Au titre de cette délégation, le Président doit alors rendre compte de l'exercice de cette compétence, à l'assemblée départementale et en informer la commission permanente.

Le Président a reçu délégation par la délibération A4 du 26 octobre 2022 pour passer les marchés de fournitures et services dont le montant est inférieur à 215 000 € HT, et ce, quelle que soit la procédure ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

Cette délégation concerne également les marchés de travaux inférieurs à 500 000 € HT, et ce, quelle que soit la procédure. La délégation vaut pour toute modification de tous les marchés quels que soient leurs montants et la nature des prestations, lorsque les crédits sont inscrits au budget et sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres lorsque les modifications entraînent une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental

relative aux marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023 tel que joint en annexe :

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| Travaux : | 3 885 066,82 € HT |
| Fournitures : | 1 686 734,28 € HT |
| Services : | 4 655 033,66 € HT |
| Avenants : | 1 050 936,08 € HT |
| Achats sur factures : | 7 189 879,94 € HT |
| Achats à l'UGAP : | 3 321 949,95 € HT |
| Total : | 21 789 600,73 € HT |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de travaux (compris entre 25 000€HT et 500 000€HT)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | N° Marché | Libellé | Notifié le | Nom du titulaire | Procédure de passation | Montant total HT |
|-----------|-----------|---|------------|----------------------------------|------------------------|------------------|
| TRAVX | 20230255 | RDN8 Aménagement d'un trottoir au bas des gorges d'Ollioules Terrassement Assainissement Chaussée - PR20+000 à 21+170 - Ollioules | 21/07/2023 | SVCR | MAPA | 459 937,90 € |
| TRAVX | 20231681 | RDN8 Aménagement de l'entrée d'agglomération côté Toulon - du PR 22+290 au 22+740 - Ollioules | 29/08/2023 | RAZEL BEC | MAPA | 427 125,00 € |
| TRAVX | 20231013 | Relance lot 29- Etanchéité- réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti et non bâti du Dpt | 10/07/2023 | EXETANCH | MARCHES FORMALISES | 400 000,00 € |
| TRAVX | 20230020 | RD97 Sécurisation Quartier du Haut Plan de Loube – PR 22+600 à 23+610 - Cuers | 10/07/2023 | SVCR | MAPA | 359 993,50 € |
| TRAVX | 20230628 | Parcours cyclable du littoral - Confortement de berge de l'Eygoutier au droit de l'ENS du vallon des amoureux LOT 1 : Travaux préparatoires terrassement et soutènement -Toulon | 08/12/2023 | SPIE BATIGNOLLES VALERIAN | MAPA | 206 717,00 € |
| TRAVX | 20230095 | RD559 Sécurisation du carrefour - Allée Notre Dame - PR47+650 à 47+800 - Hyères | 22/09/2023 | SVCR | MAPA | 197 386,00 € |
| TRAVX | 20230896 | RD38 Elargissement de chaussée - PR 8+000 au PR 8+180 - Tanneron | 29/09/2023 | TAXIL ALAIN SAS | MAPA | 191 615,00 € |
| TRAVX | 20231326 | Aménagement de l'ENS du Lachens -Communes de Mons La Roque-Esclapon Séranon. | 02/10/2023 | EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE | MAPA | 169 531,10 € |
| TRAVX | 20231578 | Marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la construction du gymnase du collège pierre courbertin au Luc en Provence | 23/11/2023 | CHRISTOPHE CAIRE | MAPA | 169 023,82 € |
| TRAVX | 20230194 | RD12 Sécurisation d'accotements - PR 7+690 à 8+270 - Forcalqueiret | 22/09/2023 | EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE | MAPA | 144 031,91 € |
| TRAVX | 20231279 | Création d'un box à sel Signes lot 2 - charpente métallique menuiseries bois | 16/10/2023 | FTTS SOC D EXPLOITATION | MAPA | 130 782,35 € |
| TRAVX | 20230501 | RD41 Réalisation d'un trottoir le long du cimetière - PR18+650 à 19+050 - Bormes les Mimosas | 22/09/2023 | COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE | MAPA | 124 176,05 € |
| TRAVX | 20231314 | RD559 Liaison parcours cyclable du littoral entre Carqueiranne et le Mont des Oiseaux Signalisation horizontale et signalisation verticale (SH-SV) - PR41+150 à 44+110 - Carqueiranne | 21/12/2023 | MIDITRACAGE | MAPA | 93 828,50 € |
| TRAVX | 20231251 | RD554 Sécurisation d'accotements - PR 32+200 à 32+500 - Tavernes | 12/12/2023 | EUROVIA PROVENCE ALPES COTE AZUR | MAPA | 77 977,85 € |
| TRAVX | 20230087 | Aménagement de l'EUROVELO 8 sur la section Barjols (collège) - Mise en place d'une passerelle bois pour rétablissement d'ouvrage d'art P1559 - Varages | 21/07/2023 | AGILIS | MAPA | 68 034,18 € |
| TRAVX | 20230420 | RD10 Dégagement de visibilité - PR 15+200 a 15+400 - Taradeau | 24/07/2023 | SARL SUDLOC EQUIPEMENT | MAPA | 67 260,00 € |
| TRAVX | 20230952 | Relance lot 1 -création d'un ascenseur collège La Ferrage | 31/07/2023 | GFC BATIMENT | MAPA | 66 842,23 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|------------|----------------------------|------|-------------|
| TRAVX | 20231224 | Création d'un foyer dans la cour du collège Louis Clément sur la commune de SAINT-MANDRIER | 24/07/2023 | SOC MAINTENANCE PORTUAIRE | MAPA | 66 414,50 € |
| TRAVX | 20231139 | RD562 Dégagement visibilité - Aménagement carrefour avec RD250 - PR 21+400 - Lorgues | 24/11/2023 | SARL SUDLOC EQUIPEMENT | MAPA | 58 250,00 € |
| TRAVX | 20231419 | RD559 Aménagement de l'avenue de la mer Tranche 2 : carrefour Augias / Avenue Bucarin - PR 18+975 au PR 19+225 - Six-Fours-les-Plages - SH -SV | 18/12/2023 | ZIGZAG SIGNALISATION | MAPA | 53 810,00 € |
| TRAVX | 20230021 | RD559 Aménagement d'un carrefour giratoire avec le chemin des Roches. Signalisations horizontale et verticale - PR 14+380 à 14+670 - Sanary sur Mer | 21/07/2023 | MIDITRACAGE | MAPA | 53 182,30 € |
| TRAVX | 20230842 | RD64 Sécurisation de courbe - PR 11+550 à 11+650 - Mazaugues | 25/09/2023 | EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE | MAPA | 51 881,04 € |
| TRAVX | 20231451 | Remise en l'état du système sécurité incendie-Couvent royal St Maximin | 12/07/2023 | ALARME VIDEO SYSTEMES AVS | MAPA | 39 728,09 € |
| TRAVX | 20231475 | Mission programmation-construction gymanse Paul Cézanne | 18/07/2023 | SAS PROFILS | MAPA | 39 600,00 € |
| TRAVX | 20231423 | Reconditionnement réservoirs gaz extinction | 07/07/2023 | CHUBB FRANCE | MAPA | 39 254,00 € |
| TRAVX | 20231278 | Création d'un box à sel Signes lot 1 -démolition gros oeuvre VRD | 16/10/2023 | GFC BATIMENT | MAPA | 37 393,00 € |
| TRAVX | 20230629 | Parcours cyclable du littoral - Confortement de berge de l'Eygoutier au droit de l'ENS du vallon des amoureux LOT 2 : Travaux préparatoires génie végétal et plantations - Toulon | 08/12/2023 | MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT | MAPA | 35 856,50 € |
| TRAVX | 20231436 | Mission de maîtrise d'œuvre- Modernisation des installations thermiques collège B.ALBRECHT | 16/10/2023 | GMM INGENIERIE | MAPA | 30 060,00 € |
| TRAVX | 20231913 | Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des sanitaires vestiaires EPS et salle des professeurs sur le site du collège Pierre de Coubertin | 11/10/2023 | BET DIMA SAS | MAPA | 25 375,00 € |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
 Marchés de fournitures (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée en FCS)
 pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | N° Marché | Libellé | Notifié le | Nom du titulaire | Procédure de passation | Mt total HT |
|-----------|-----------|--|------------|------------------------------------|----------------------------|--------------|
| FOURN | 20221954 | Fourniture marquage et livraison d'objets promotionnels - Période 2 | 25/11/2023 | SYNCHRON COMMUNICATION | MARCHES FORMALISES | 180 000,00 € |
| FOURN | 20230537 | Fourniture de poubelles de tri sélectif (avec couvercle) simple double et triple et de collecteurs de bouchons et de piles pour les besoins du département de Var | 06/09/2023 | STE NVLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE | MAPA | 180 000,00 € |
| FOURN | 20231768 | Fourniture des vaccins PREVENAR 13 et NEISVAC pour les services du Conseil Départemental du Var et du Centre Départemental de l'Enfance du Var. | 03/10/2023 | SA PFIZER | MAPA | 180 000,00 € |
| FOURN | 20231647 | Fourniture et livraison d'une pelle à pneus de marque Mecalac Modèle 9MWR | 21/09/2023 | FRAMATEQ | MARCHES FORMALISES | 148 000,00 € |
| FOURN | 20231588 | Fourniture du vaccin GARDASIL pour la vaccination des collégiens du département du Var. | 14/09/2023 | MSD FRANCE | MAPA | 140 000,00 € |
| FOURN | 20232421 | Marché pour la fourniture de réactifs de petits consommables et matériels d'autopsies spécifiques aux laboratoires pour le secteur de la santé animale. | 21/12/2023 | DOMINIQUE DUTSCHER SA | MAPA | 136 000,00 € |
| FOURN | 20230303 | Marché pour la fourniture de réactifs et consommables microbiologiques IDEXX | 20/07/2023 | IDEXX | MAPA | 119 700,00 € |
| FOURN | 20231110 | Fourniture de consommables médicaux stériles et non stériles et produits de soins Dpt et CDE | 09/10/2023 | EBONY | MAPA | 100 000,00 € |
| FOURN | 20231151 | Fourniture et livraison d'outillages dédiés aux ateliers de réparation de véhicules engins et matériels du Département du Var | 20/10/2023 | ALLIANCE AUTOMOTIVE | MAPA | 89 176,23 € |
| FOURN | 20231706 | Fourniture du vaccin BCG AJV pour les services du Conseil Départemental du Var et du Centre Départemental de l'Enfance du Var. | 26/09/2023 | CENTRE SPECIALISTES PHARMACEUTI | MAPA | 80 000,00 € |
| FOURN | 20232014 | Fourniture du vaccin GARDASIL pour la vaccination des collégiens du département du Var. | 03/11/2023 | MSD FRANCE | MAPA | 80 000,00 € |
| FOURN | 20232070 | Fourniture de TOTE bags personnalisés et garnis de produits alimentaires artisanaux et locaux sucrés en vue du cadeau Président de fin d'année destiné aux agents du Conseil Départemental | 12/09/2023 | ESAT CATVERT | Marchés réservés - MAPA | 72 880,00 € |
| FOURN | 20231093 | Cartes accréditives carburant des sites dits isolés Lot n° 4A : centre territorial de BARJOLS. | 10/08/2023 | THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION | MAPA | 48 000,00 € |
| FOURN | 20231979 | Fourniture de plants labélisés végétal local dans le cadre de l'aménagement de l'espace naturel sensible du Mont Lachens | 23/10/2023 | EARL PEPINIERE DE L ARMALETTE | MAPA | 39 978,05 € |
| FOURN | 20230542 | Marché pour la fourniture de souches bactériennes calibrées avec fourniture de certificat de calibration | 18/07/2023 | EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS | MAPA | 38 000,00 € |
| FOURN | 20230963 | Fourniture et livraison de pièces détachées pour engins et matériels de marque REFORM | 04/08/2023 | COMET PRO BTP | MARCHES FORMALISES | 30 000,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|--|------------|--------------------|-----------------------|-------------|
| FOURN | 20230308 | Achat de pièces détachées pour remorque de - de 3 5T PPAL | 25/07/2023 | AUTO STOP PROVENCE | MARCHES FORMALISES | 25 000,00 € |
|-------|----------|--|------------|--------------------|-----------------------|-------------|

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de services (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée en FCS)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | N° Marché | Libellé | Notifié le | Nom du titulaire | Procédure de passation | Mt total HT |
|-----------|-----------|---|------------|------------------------------------|------------------------|--------------|
| SERVI | 20230933 | Maintenance du progiciel Airdelib | 03/10/2023 | SA DIGITECH | MAPA | 210 000,00 € |
| SERVI | 20231141 | Maintenance Horus | 19/12/2023 | INETUM SOFTWARE FRANCE | MAPA | 210 000,00 € |
| SERVI | 20230354 | Maintenance éditeur du progiciel Pléiades | 17/11/2023 | SOPRA HR SOFTWARE | MAPA | 200 000,00 € |
| SERVI | 20231005 | Acquisition de titres de transport du réseau Mistral pour les ayants droit du Département | 01/08/2023 | RD TOULON PROVENCE MEDITERRANEE | MAPA | 200 000,00 € |
| SERVI | 20231448 | LOT 3 Maintenance des contrôles dans les batiments | 11/07/2023 | SNEF | MARCHES FORMALISES | 186 476,80 € |
| SERVI | 20231493 | Communication de l'image du Département du Var par la S.A.S.P Toulon Métropole Var Handball pour les saisons sportives 2023-2024 | 15/08/2023 | TOULON METROPOLE VAR HANDBALL | MAPA | 180 000,00 € |
| SERVI | 20231626 | SCENOGRAPHIE EXPOSITION LES ROUTES DE LA SOIE-HDE | 04/12/2023 | KASCEN | MAPA | 167 740,00 € |
| SERVI | 20230489 | FORMATION GOOGLE SUITE - APPLICATIONS : DOCS SHEETS SLIDES et FORMS | 12/09/2023 | CIT FORMATION INFORMATIQUE | MAPA | 160 000,00 € |
| SERVI | 20230997 | LOT1 Réalisation diagnostics phytosanitaires et tenues biomécaniques arbres le long des routes départementales et sur leurs dépendances | 15/12/2023 | SYMBIOSE | MARCHES FORMALISES | 140 000,00 € |
| SERVI | 20231200 | RD955 – Réouverture des gorges de Châteaudouble Etudes préalables techniques hydrauliques écologiques paysagères | 27/11/2023 | ANTEA FRANCE SAS | MAPA | 136 770,00 € |
| SERVI | 20230872 | Maintenance des balayeuses aspiratrices de marque SEMAT du Département du Var | 22/09/2023 | SEMAT | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20231682 | Lot n° 1 – Animations d'éveil/expression corporelle pour la structure « Mieux Grandir » à la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon | 04/12/2023 | FIORE | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20231685 | Lot n° 3 – Animations musicales pour la structure "Mieux Grandir" au sein de la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon et la Halte Garderie du Département (Les Lices) | 04/12/2023 | AGATE PALAU | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20231826 | LOT 2 - CONCEPTION ET REALISATION D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC A L'ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES | 19/09/2023 | CIETM | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20230787 | Entretien et réparation des équipements de signalisation d'information locale (SIL) existante de marque LACROIX-CITY sur les routes départementales | 13/10/2023 | LACROIX CITY SAIN HERBLAIN | MAPA | 105 623,00 € |
| SERVI | 20231038 | PTTO MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE JEAN GIONO AU BEAUSSET | 27/11/2023 | REVEA CONCEPT | MAPA | 93 325,92 € |
| SERVI | 20230634 | Prestations de maintenance des camions et fourgons de marque RENAULT sur le secteur du territoire de Fayence Estérel | 25/09/2023 | AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET | MAPA | 92 000,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|------------|-----------------------------------|--------------------|-------------|
| SERVI | 20231036 | PTTE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE DU FENOUILLET À LA CRAU | 27/11/2023 | REVEA CONCEPT | MAPA | 91 503,96 € |
| SERVI | 20232127 | Prestations d'enlèvement de transport de traitement et de destruction des déchets biologiques à risques infectieux | 14/12/2023 | PROSERVE DASRI | MAPA | 90 900,00 € |
| SERVI | 20230934 | Maintenance du logiciel KENTIKA (Presse et Documentation) | 19/10/2023 | KENTIKA | MAPA | 90 000,00 € |
| SERVI | 20231559 | ABONNEMENTS ACHAT DE PLACES RCT SAISON 2023-2024 | 08/08/2023 | SASP RUGBY CLUB TOULONNAIS | MAPA | 90 000,00 € |
| SERVI | 20230175 | Maintenance des dispositifs de PPMS des collèges du département du Var pour la sonorisation et les alertes | 12/07/2023 | SNEF | MAPA | 89 998,00 € |
| SERVI | 20231425 | LOT 1 - CONCEPTION ET REALISATION D'ANIMATIONS ENFANTS AUTOUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL VAROIS | 06/10/2023 | CIETM | MAPA | 80 000,00 € |
| SERVI | 20231684 | Lot n° 2 – Animations contes pour la structure «Mieux Grandir» au sein de la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon. | 04/12/2023 | SANAOUI | MAPA | 80 000,00 € |
| SERVI | 20231019 | RD12 Aménagement d'une voie verte sur la section Mauvanne – Les Salins - PR 40 +805 à 42 +535 - Etude préalable Hyères | 27/11/2023 | SEGIC INGENIERIE | MAPA | 70 275,00 € |
| SERVI | 20231698 | ASSISTANCE EDITIQUE DOMAINE SOCIAL | 20/10/2023 | INETUM | MAPA | 70 000,00 € |
| SERVI | 20230474 | MAINTENANCE DU LOGICIEL ORPHEE MEDIATHEQUE ET ARCHIVES | 24/07/2023 | SARL C3RB INFORMATIQUE | MAPA | 60 000,00 € |
| SERVI | 20230128 | CATALOGUE EXPO DEFIS ET SPORTS - HDE | 04/07/2023 | SOC FRANCAISE PROMOTION ARTISTIQU | MAPA | 57 000,00 € |
| SERVI | 20231039 | PTTO MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN AU LUC-EN-PROVENCE | 28/11/2023 | CITTA | MAPA | 56 987,75 € |
| SERVI | 20232220 | PTD-LC10-Mission de coordination SSI pour le remplacement de la centrale incendie et du système d'extinction-FT-Archives | 15/11/2023 | SCP ADRET INGENIEURS ASSOCIES | MARCHES FORMALISES | 51 675,00 € |
| SERVI | 20230741 | LOCATION EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIQUES LORS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES | 17/08/2023 | LOVELY TOILETTES | MAPA | 51 000,00 € |
| SERVI | 20230739 | Maintenance Kosmopolead | 17/10/2023 | UNEEK | MAPA | 49 650,00 € |
| SERVI | 20231563 | LOT 1-SCENOGRAPHIE EXPO "DES COLLINES ET DES HOMMES"-MD4F | 02/08/2023 | POLA | MAPA | 44 000,00 € |
| SERVI | 20231705 | BOAMP FORFAIT EUROPEEN | 01/09/2023 | DIRECTION INFORMATION LEGALE ET | MAPA | 43 200,00 € |
| SERVI | 20231717 | BOAMP FORFAIT EUROPEEN | 05/09/2023 | DIRECTION INFORMATION LEGALE ET | MAPA | 43 200,00 € |
| SERVI | 20231008 | FORMATION DES AGENTS ACCUEIL (HORS FONCTION PUBLIC) | 10/08/2023 | HETIS | MAPA | 41 806,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|------------|----------------------------------|--------------------|-------------|
| SERVI | 20231673 | Etudes dans le cadre de la faisabilité de grosses opérations LOT 2- missions d'études de sécurité et de sûreté (procédure petit lot) | 30/10/2023 | SOLUTIONS CONSEILS | MARCHES FORMALISES | 40 000,00 € |
| SERVI | 20231329 | Assistance au chef de projet et à la capitalisation | 18/07/2023 | REACTIS | MAPA | 39 990,00 € |
| SERVI | 20221656 | MOE Relative à l'aménagement de l'ENS du Jardin du Las - Commune de Toulon | 25/09/2023 | PAYSAGE INGENIERIE CONSEILS | MAPA | 39 941,25 € |
| SERVI | 20232113 | ASSISTANCE PROJET PATRIMOINE ET CAPITALISATION | 17/11/2023 | REACTIS | MAPA | 39 900,00 € |
| SERVI | 20231163 | Dépose fourniture et pose d'une épareuse neuve | 10/07/2023 | NOREMAT | MARCHES FORMALISES | 39 735,00 € |
| SERVI | 20230964 | Maintenance de matériels de levage et ponts roulants du service des ateliers du Département du Var | 10/07/2023 | TECHNIC HYDRO | MARCHES FORMALISES | 39 000,00 € |
| SERVI | 20231938 | MUSC INF A 40 KE -MA TL CP652397_SEPTEMBRE | 02/10/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 38 376,50 € |
| SERVI | 20230945 | Location bouteilles gaz fourniture gaz industriels accessoires et consommables soudage | 21/07/2023 | ALLIANCE AUTOMOTIVE | MARCHES FORMALISES | 37 806,63 € |
| SERVI | 20230131 | RD69 Vérinage du pont P0060 sur le canal de Malaurie - Maîtrise d'œuvre - PR 17 +552 - St Julien | 22/09/2023 | OTEIS | MAPA | 36 910,00 € |
| SERVI | 20231796 | Maintenance des centrales de climatisation des ateliers du PPAL | 05/12/2023 | SNDC STE NOUVELE CLIMATISATION | MAPA | 35 000,00 € |
| SERVI | 20231571 | Prestation téléphonique de soutien psychologique pour les agents du Département du Var | 15/10/2023 | PERFORMANCE SOCIALE ORGANISATION | MAPA | 34 800,00 € |
| SERVI | 20230132 | RD559A Vérinage du pont P0181 échangeur St Nicolas - Maîtrise d'œuvre - PR 17 +403 - La Londe-les-Maures | 12/10/2023 | OTEIS | MAPA | 33 935,00 € |
| SERVI | 20231242 | ETUDE STRUCTURELLE - CDE DU PRADET | 12/10/2023 | GEOTEC SA | MAPA | 33 790,00 € |
| SERVI | 20230484 | Réalisation d'inspections détaillées d'ouvrages d'art et de visites d'appuis immergés | 21/11/2023 | SGS FRANCE | MAPA | 33 421,00 € |
| SERVI | 20231480 | PETIT LOT : Conception fabrication installation aménagement et démontage d'un stand institutionnel pour la Fête Départementale du Livre qui se déroulera du 17 au 19 novembre 2023 à Toulon et prestations associées. | 21/09/2023 | MANUGRAPH | MARCHES FORMALISES | 32 901,00 € |
| SERVI | 20231528 | PTTO-Mission de maîtrise d'oeuvre HORS LOI MOP pour la rénovation des installations de CVC du collège « La Marquisanne » à Toulon | 01/08/2023 | GEE GRPT ETUDE ENERGIE | MARCHES FORMALISES | 32 730,00 € |
| SERVI | 20232249 | Recherche de présence de tortue d'Hermann dans la cadre de travaux de débroussaillage de Défense des Forêts Contre les Incendie (DFCI) le long des routes départementales ou sur les ENS de Département à l'aide de chien (s) | 30/11/2023 | GAYRAUD | MAPA | 32 000,00 € |
| SERVI | 20230836 | RD46 Réaménagement de l'avenue des Moulins entre le carrefour de l'huilerie St Antoine et le carrefour des fours à chaux - Maîtrise d'œuvre relative aux soutènements - PR 2+200 à 3+010 - Toulon | 12/12/2023 | ETUDE PILOTAGE REALISATION | MAPA | 30 375,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|--|------------|--------------------------------|------|-------------|
| SERVI | 20231992 | Tests Psychotechniques : Réalisation d'examens nécessaires à la détermination de la coordination générale de l'agent ainsi que du maintien de ses réflexes psychomoteurs dans le cadre de la vérification de son aptitude à la conduite. | 10/10/2023 | ACCA | MAPA | 30 000,00 € |
| SERVI | 20231901 | PTD- 20231901-ETUDES DE PROGRAMMATION SITES DU CDE DRAGUIGNAN/BRIGNOLE | 29/09/2023 | SAMOP | MAPA | 28 700,00 € |
| SERVI | 20231363 | PTSM CONTROLE TECHNIQUE-COLLEGE HENRI MATISSE | 26/12/2023 | BUREAU VERITAS CONSTRUCTION | MAPA | 28 600,00 € |
| SERVI | 20232420 | MUSC INF A 40 KE - MA CP652595_NOVEMBRE | 01/12/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 26 891,50 € |
| SERVI | 20231553 | Mission de maîtrise d'œuvre pour Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) hors Loi MOP pour la modernisation des installations thermiques du collège Maurice RAVEL | 31/07/2023 | GMM INGENIERIE | MAPA | 26 300,00 € |
| SERVI | 20231605 | MUSC INF A 40 KE - LA POSTE MA CP652397_CONSO JUILLET | 03/08/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 25 714,78 € |
| SERVI | 20231476 | MUSC INF A 40 KE -MA_TL CP 652397_JUILLET | 04/07/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 25 084,57 € |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats sur facture (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Programme | Mouvement | libellé du mouvmt | Tiers (Nom) | Montant HT | Montant TTC | Type Achat |
|----------------------|-----------|---------------------------------|---|--------------|--------------|-------------|
| FLUIDE | 23004191 | Fact. N°118001756512 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 67 220,62 € | 67 220,62 € | FOURNITURES |
| FLUIDE | 23004991 | Fact. N°126001533837 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 35 711,03 € | 35 711,03 € | FOURNITURES |
| MOYENS GENERAUX CDE | 23003390 | MS SEJOURS ETE 2023 | OFFICE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET DE LOISIRS DU VAR | 25 691,00 € | 25 691,00 € | SERVICES |
| MOYENS GENERAUX LABO | 23000040 | PSOP ELECTRICITE 2023 PTD | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 33 572,69 € | 40 287,23 € | FOURNITURES |
| RISQUES SANITAIRES | 23003652 | DIT-PLAN ACTIONS COLLEGES | LABORATOIRE DEPARTEMENTAL | 224 749,85 € | 224 749,85 € | SERVICES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021617 | Fact. N°100006708863 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 64 841,83 € | 64 841,83 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021644 | Fact. N°100006712230 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 25 160,44 € | 25 160,44 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021651 | Fact. N°100006712232 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 73 867,31 € | 73 867,31 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021697 | Fact. N°100006717027 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 48 433,32 € | 48 433,32 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021698 | Fact. N°100006717028 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 27 103,38 € | 27 103,38 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021740 | Fact. N°100006721155 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 35 600,83 € | 35 600,83 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022015 | Fact. N°100006721156 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 27 692,35 € | 27 692,35 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022050 | Fact. N°100006725707 07/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 38 222,12 € | 38 222,12 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022062 | Fact. N°100006725706 07/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 39 027,97 € | 39 027,97 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022067 | Fact. N°116001755368 01/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 36 306,77 € | 36 306,77 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022068 | Fact. N°101005087035 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 62 295,74 € | 62 295,74 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024388 | Fact. N°100006767894 20/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 88 392,56 € | 88 392,56 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024489 | Fact. N°100006767897 20/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 26 974,37 € | 26 974,37 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024855 | Fact. N°114003442406 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 45 461,95 € | 45 461,95 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024859 | Fact. N°114003442405 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 73 118,14 € | 73 118,14 € | FOURNITURES |

| | | | | | | |
|------------------|----------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| FLUIDE BATIMENTS | 23024866 | Fact. N°114003442403 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 115 823,44 € | 115 823,44 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23025060 | Fact. N°100006816100 09/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 42 303,43 € | 42 303,43 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23025081 | Fact. N°100006816099 09/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 34 731,42 € | 34 731,42 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027393 | Fact. N°128001458490 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 41 910,56 € | 41 910,56 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027398 | Fact. N°128001458489 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 75 816,74 € | 75 816,74 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027767 | Fact. N°128001458487 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 45 063,49 € | 45 063,49 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027777 | Fact. N°108004137392 01/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 32 799,39 € | 32 799,39 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23029986 | Fact. N°112003774551 10/10/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 37 024,30 € | 37 024,30 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23030204 | Fact. N°100006968923 09/10/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 54 678,07 € | 54 678,07 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23030226 | Fact. N°112003774548 10/10/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 42 053,82 € | 42 053,82 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23033112 | Fact. N°103004962156 01/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 28 361,66 € | 28 361,66 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040282 | Fact. N°108004276371 10/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 32 294,64 € | 32 294,64 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040879 | Fact. N°108004330167 10/12/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 30 331,63 € | 30 331,63 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040887 | Fact. N°108004330168 10/12/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 52 652,17 € | 52 652,17 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040889 | Fact. N°108004276373 10/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 52 978,62 € | 52 978,62 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040890 | Fact. N°108004276374 10/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 32 768,06 € | 32 768,06 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23001394 | PSOP-GAZ BA 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 27 242,03 € | 27 242,03 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23020712 | Fact. N°0001 E SXBQ88 02/05/2023 | SCA DALKIA FRANCE | 55 963,38 € | 67 156,06 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23020713 | Fact. N°0001 E SXBQ88 02/05/2023 | SCA DALKIA FRANCE | 26 190,55 € | 27 631,03 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23020730 | Fact. N°0001 E SXBQ37 02/05/2023 | SCA DALKIA FRANCE | 45 395,07 € | 54 474,09 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 116 991,96 € | 116 991,96 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23021889 | Fact. N°202306WL00503 13/06/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 50 283,16 € | 60 339,79 € | FOURNITURES |

| | | | | | | |
|-----------------|----------|--|-------------------------------|----------------|----------------|-------------|
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 582 899,54 € | 582 899,54 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001453 | 20190579-P1 FORFAITAIRE-DPGF | ENGIE ENERGIE SERVICES | 62 093,35 € | 74 512,02 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 67 589,94 € | 67 589,94 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 207 567,68 € | 207 567,68 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23002181 | 20220078-P1-2023 | SCA DALKIA FRANCE | 19 300,50 € | 23 160,60 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 1 903 938,04 € | 1 903 938,04 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001719 | 20220077-FORFAIT P1 | SCA DALKIA FRANCE | 138 274,46 € | 165 929,35 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23002181 | 20220078-P1-2023 | SCA DALKIA FRANCE | 189 933,77 € | 227 920,52 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23026561 | Fact. N°202308WL00527 31/08/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 22 615,79 € | 23 859,66 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23002181 | 20220078-P1-2023 | SCA DALKIA FRANCE | 27 861,50 € | 33 433,80 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 22003706 | PSOP ELECRTRICITE COLLEGES 2022(Copie) | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 251 844,17 € | 251 844,17 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 189 146,39 € | 189 146,39 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 130 481,54 € | 130 481,54 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23030905 | Fact. N°F202306WL00275 08/06/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 29 765,52 € | 35 718,62 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23030907 | Fact. N°F202303WL01144 31/03/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 31 814,63 € | 38 177,56 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23033862 | P1 ECS OCTOBRE 2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 35 990,27 € | 43 188,32 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 336 516,30 € | 336 516,30 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 336 970,27 € | 336 970,27 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 44 966,71 € | 44 966,71 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23041121 | 20190579-P1 OCTOBRE-REV+INTERESSEMENT | ENGIE ENERGIE SERVICES | 270 441,59 € | 324 529,91 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001386 | 20220079-P1 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 108 878,33 € | 130 654,00 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23041821 | P1 TAXES - JUILLET 2023 | DALKIA SIEGE | 27 887,82 € | 29 421,65 € | FOURNITURES |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
avenants pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | numéro de marché | Libelle Marché | Libelle Avenant | Date effet | Montant HT | Libellé Type Avenant |
|-----------|------------------|---|---|------------|--------------|---|
| TRAVX | 20212061 | RD559 Aménagement de l'avenue de la mer - Tranche 2 : Carrefour Augias / Avenue Bucarin - Dégagements d'emprise – Réseaux - PR 18+975 au PR 19+225 - Six Fours Les Plages | Avenant 1 | 29/11/2023 | 310 172,85 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20210308 | RD46 Aménagement du carrefour "Col des Chênes" TACR - La Valette du Var - Toulon | Avenant | 23/08/2023 | 210 050,17 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20210301 | RD562 Aménagement sur place - Zone du Clos Dière-PR36+800 à PR37+500- Draguignan | Avenant technique - montant des révisions de prix | 19/12/2023 | 72 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20210960 | CONTRAT ASSURANCE TOUS RISQUES EXPOSITION - Période 2 | Avenant prime régularisation EXPO LOTHARINGIE | 18/10/2023 | 55 362,01 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20210301 | RD562 Aménagement sur place - Zone du Clos Dière-PR36+800 à PR37+500- Draguignan | Avenant pour paiement du solde | 19/12/2023 | 52 234,23 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20200650 | Lot 1 - Pôle Territorial Provence Méditerranée - Travaux de réalisation de signalisation horizontale sur le domaine public et privé départemental. - Période 3 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 06/11/2023 | 50 182,13 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20220625 | Parcours cyclable du littoral Travaux de sécurisation des talus de Pramouquier EV8 - PR 50+340 à 52+150 - Communes du Lavandou et du Rayol-Canadel-sur-Mer | Avenant | 23/08/2023 | 47 407,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20211785 | Extension du collège Henri Nans - Aups - Aménagement des voies d'accès - Serrurerie Métallerie | Avenant technique - montant des révisions de prix | 01/09/2023 | 24 158,10 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20211270 | DENFA-DIM Lot 4 : Pôle territorial Provence Verte - Période 2 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 04/12/2023 | 21 351,73 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|---|------------|-------------|---|
| SERVI | 20220668 | CONCEPTION SCENO EXPO LA LOTHARINGIE - HDE | Avenant 2 suite à prestations supplémentaires | 05/07/2023 | 19 500,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20220749 | TVX REMISE A NIVEAU RESEAUX CVC ET PLOMBERIE EHPAD COSOR LOT 2 SANITAIRE | Avenant technique - montant des révisions de prix | 10/08/2023 | 18 469,75 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20190579 | exploitation des installations thermiques des collèges du département du var; pôle technique de draguignan. - Période 4 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 30/10/2023 | 11 883,80 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20140149 | Exploit des Instal. Thermiques des Col. LOT3 PROV.MED. Secteur EST Exploit des Instal. Thermiques des Col. | Avenant technique - montant des révisions de prix | 21/07/2023 | 10 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20220621 | Fourniture de mobiliers et matériels de bureau destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des agents du Conseil Départemental du Var en situation de handicap - Période 2 | Avenant 1 augmentation | 07/11/2023 | 10 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20200720 | Contrôles, relevés, constitution et gestion d'une base de données patrimoniale de la signalisation horizontale | Avenant technique - montant des révisions de prix | 04/07/2023 | 9 357,51 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20211468 | Extension du collège Henri Nans - Aups - Aménagement des voies d'accès-Voirie et Réseaux Divers | Avenant technique - montant des révisions de prix | 02/08/2023 | 8 970,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20230019 | CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE LA SCENOGRAPHIE EXPO "DEFIS ET SPORTS" - HDE | Avenant 1 Modification des montants nouvelle DPGF | 16/11/2023 | 8 870,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20211095 | Fourniture de produits laitiers, avicoles et pâtes fraîches pour le Conseil Départemental du Var | Avenant financier 1 augmentation | 05/12/2023 | 8 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20221114 | SCENOGRAPHIE EXPO LES CETACES-MUSEUM | Avenant 1 augmentation du forfait | 16/11/2023 | 7 910,00 € | Modification des montants et de la durée |
| TRAVX | 20221366 | RD559 Aménagement carrefour giratoire avec chemin des roches - Eclairage Public - PR 14+380 à 14+670 - Sanary | Avenant 1 | 20/09/2023 | 7 514,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|--|------------|------------|---|
| TRAVX | 20211201 | RD46 Aménagement du carrefour "Col des Chênes" - Signalisation verticale et signalisation horizontale – PR 8+111 à 8+288 – La Valette du Var - Toulon | Avenant technique - montant des révisions de prix | 09/10/2023 | 7 281,76 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20230503 | TVX DE MODERNISATION INSTALLATIONS THERMIQUES CLG FERRAGE | Augmentation de la masse initiale du marché | 04/10/2023 | 7 121,00 € | Modification des montants et de la durée |
| FOURN | 20140147 | Exploit./Inst. Thermique Collèges LOT 1 Secteur OUEST Exploit./Inst. Thermique Collèges | Avenant technique - montant des révisions de prix | 21/07/2023 | 6 892,34 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20220990 | PTTE MO HORS LOI MOP REHAB SANITAIRES ET VESTIAIRES CT HYERES | Avenant financier 1 | 26/07/2023 | 6 552,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20231430 | REALISATION ET INSTALLATION DU SOCLAGE EXPOSITION "DEFIS ET SPORTS" - HDE | Augmentation du montant du marché due à des travaux de soclage supplémentaires | 12/12/2023 | 6 551,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20210606 | FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL MÉDICAL POUR LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR | Avenant financier | 11/09/2023 | 5 850,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20220668 | CONCEPTION SCENO EXPO LA LOTHARINGIE - HDE | Avenant 2 lié à des prestations supplémentaires YEGHIAYAN | 05/07/2023 | 5 400,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20190579 | exploitation des installations thermiques des collèges du département du var; pôle technique de draguignan. - Période 4 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 24/11/2023 | 5 029,08 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20221666 | RD8 - Réhabilitation du pont du bras de l'étang de Villepey - Maîtrise d'œuvre | Avenant n° 1 - Mission DIAG | 15/12/2023 | 4 820,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20220621 | Fourniture de mobiliers et matériels de bureau destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des agents du Conseil Départemental du Var en situation de handicap - Période 2 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 18/10/2023 | 3 812,72 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

| | | | | | | |
|-------|----------|--|--|------------|------------|---|
| TRAVX | 20230194 | RD12 Sécurisation d'accotements - PR 7+690 à 8+270 - Forcalqueiret | Avenant technique - montant des révisions de prix | 19/12/2023 | 3 453,94 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20211426 | Animations musicales pour la structure "Mieux grandir" et la halte garderie du Département du Var - Période 2 | Augmentation du montant du marché due à une prolongation | 01/10/2023 | 3 100,00 € | Modification des montants et de la durée |
| SERVI | 20200625 | Lot n°1 : Pôles territoriaux "Provence Méditerranée" (PM) et "Provence Verte" (PV) | Avenant technique - montant des révisions de prix | 27/11/2023 | 2 299,19 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20230361 | Réparation compacteur de marque BOMAG | Augmentation du montant du marché due à une prolongation | 03/08/2023 | 2 000,00 € | Modification des montants et de la durée |
| SERVI | 20220313 | PCL - Sécurisation et mise en service du PCL entre les jardins du Rayol et le Fenouillet - Etudes préliminaires | Avenant technique - montant des révisions de prix | 15/12/2023 | 1 968,92 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20220304 | LOT 2 CHARPENTE SERRURERIE-RENOVATION PLATEAUX SPORTIF COLLEGE MONTAND | Augmentation du montant du marché due à une prolongation et ajout d'une prestation | 19/12/2023 | 1 750,00 € | Modification des montants et de la durée |
| SERVI | 20220700 | MO HORS LOI MOP REHABILITATION LOCAUX PERSONNEL MULTI SITES | Avenant technique - montant des révisions de prix | 25/07/2023 | 1 689,53 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20230019 | CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE LA SCENOGRAPHIE EXPO "DEFIS ET SPORTS" - HDE | Avenant 2 lié à des prestations supplémentaires de conception et d'impression | 14/12/2023 | 1 600,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20221280 | RD46 Reprise de la couche de roulement et purges sur certaines sections de la RD46 après désamiantage - Du PR 3+650 au PR 4+250 - Toulon | Avenant technique - montant des révisions de prix | 07/08/2023 | 1 502,17 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20201570 | AC-MO-PTTO-HORS LOI MOP TRAVAUX REHABILITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE / CLIMATISATION DES 2EME ET 3EME ETAGE BATIEMENT DES SERVIDES TOULON | Avenant technique - montant des révisions de prix | 10/07/2023 | 1 351,94 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20230842 | RD64 Sécurisation de courbe - PR 11+550 à 11+650 - Mazaugues | Avenant technique - montant des révisions de prix | 15/12/2023 | 1 342,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20210234 | LOT 1 POLE TECHNIQUE DE TOULON EST - Période 2 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 13/07/2023 | 1 300,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats UGAP (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Domaine | Désignation | Mvt | Montant Mandaté |
|-------------------------|---|----------|-----------------|
| COLLEGE | AMENAGEMENT COLLEGE CEZANNE | 23015198 | 269 382,72 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23021658 | 169 032,88 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004153 | 129 238,14 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23025985 | 125 244,16 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004157 | 123 142,80 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004158 | 121 221,95 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004172 | 121 221,95 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23005788 | 121 221,05 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23018758 | 110 748,02 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23030985 | 100 195,32 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23040860 | 89 312,64 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23040864 | 89 312,64 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE | 23000947 | 86 719,42 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23018741 | 86 443,15 € |
| COLLEGE | MOBILIER ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES | 23011512 | 85 365,32 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23024661 | 82 357,70 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23029867 | 82 357,70 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23030188 | 82 357,70 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | PROGICIEL AS-TECH / DBEP EN AP | 23021420 | 78 591,83 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23030986 | 72 731,29 € |

| | | | |
|-------------------------|---|----------|-------------|
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23027775 | 70 750,51 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23005790 | 60 610,98 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23005790 | 60 610,97 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23018632 | 56 162,99 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23029863 | 54 905,14 € |
| COLLEGE | MOBILIER ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES | 23018220 | 50 792,30 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23040441 | 49 755,65 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 22027064 | 46 298,36 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23026412 | 42 010,92 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23026097 | 39 687,42 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 22027078 | 38 996,51 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23028232 | 37 373,36 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025028 | 36 203,11 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025039 | 36 203,11 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23018735 | 31 141,09 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE | 23026347 | 30 913,38 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23026725 | 30 592,86 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23034263 | 28 958,52 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23024981 | 28 364,52 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025074 | 28 364,52 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025087 | 28 364,52 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23023291 | 28 099,20 € |

| | | | | | |
|-------------------------|--|----------|-------------|--|--|
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025066 | 27 614,74 € | | |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI | 23033850 | 26 841,73 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005431 | 31 374,67 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005432 | 31 374,67 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005433 | 31 374,67 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005430 | 32 011,15 € | | |



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A4

Objet : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport présente les demandes d'aides financières sollicitées auprès de l'État et des collectivités territoriales au titre de l'exercice de l'année 2023.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.3211-2 16° du code général des collectivités territoriales, le Président doit informer le Conseil départemental des actes pris dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, notamment pour solliciter l'Etat ou d'autres collectivités pour l'attribution de subventions.

Au titre de 2023, 16 dossiers ont été déposés auprès de l'Etat et de la région pour un montant total de 8 963 378,81 euros.

Ces demandes concernent les domaines suivants :

- jeunesse / collèges avec 5 dossiers déposés qui représentent 42% du montant total sollicité,
- environnemental avec 8 dossiers déposés qui représentent 41% du montant total sollicité,
- tourisme avec 3 dossiers déposés qui représente 17% du montant total sollicité.

Un tableau récapitulatif de ces aides sollicitées au titre de l'exercice 2023, est joint en annexe.

Information à la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du récapitulatif des demandes d'aides financières formulées par le Président du Conseil départemental auprès de l'État et des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2023, pour un montant total de financements sollicités de 8 963 378,81 euros, tel que joint en annexe.

| INTITULÉ DE LA DEMANDE | domaine | OBJET DE LA DEMANDE | DEMANDES AUPRÈS DE L'ETAT OU DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES | DATE DE LA DEMANDE | ETAT DE LA DEMANDE | MONTANT |
|--|-----------------|---|---|--------------------|--------------------|----------------|
| AAP WEBRADIO | collège | Convention de financement appel à projets "une webradio, un parrain" Plan France 2030 | DRANE | 28/03/2023 | Accordée | 8 400,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | tourisme | Subvention pour un aménagement cyclable sur le RD 207 à Ollioules section Ouest | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Accordée | 104 325,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | environnemental | Subvention pour l'aménagement d'une voie verte le long de la RD N7 au Luc en Provence | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 980 000,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | tourisme | Subvention pour l'aménagement de l'EuroVélo 8 entre Saint-Martin de Pallières et Artigues | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 740 000,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | environnemental | Subvention pour l'aménagement d'une voie verte d'accès au village et d'un morceau de l'Eurovélo 8 à Sillans la Cascade | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 1 057 500,00 € |
| Appel à projet Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | tourisme | Solde de subvention pour l'aménagement du PCL entre l'avenue de France au Rayol Canadel sur Mer et l'avenue du capitaine Ducourneau au Lavandou | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 678 117,00 € |
| Acte CO : 2023-332 G74 | environnemental | Dispositif de surveillance estivale assurée par les forestiers sapeurs du Var au titre de l'année 2023 | DDTM | 24/04/2023 | Accordée | 119 700,00 € |
| Acte CO : 2023-832 G75 | environnemental | Convention à passer avec la DDTM pour l'acquisition de 4 véhicules camion citerne de feux légers | DDTM | 25/9/2023 | Accordée | 138 960,00 € |
| Acte CO : 2023-833 G75 | environnemental | Convention à passer avec la DDTM pour l'acquisition d'1 tracteur forestier | DDTM | 25/09/2023 | Accordée | 125 000,00 € |
| Subvention | environnemental | Demande de subvention concernant la maîtrise d'oeuvre et les travaux pour la restauration écologique du seuil du Béal sur l'Argens | Agence de l'eau | 26/09/2023 | En attente | 1 000 000,00 € |

| | | | | | | |
|--|-----------------|--|----------------------------|------------|------------|-----------------------|
| Subvention | environnemental | Subvention étude prospective Var eau 2050 (50% du montant de l'opération) | Agence de l'eau | 16/01/2023 | En attente | 175 076,50 € |
| Subvention | environnemental | Subvention étude prospective Var eau 2050 (18,5% du montant de l'opération) | Région | 11/01/2023 | Accordée | 64 800,00 € |
| Subvention | collège | Dotation de soutien à l'investissement départemental | Etat (Préfet de Région) | 21/03/2023 | Accordée | 1 612 965,15 € |
| Subvention | collège | Fonds verts (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Collège Emile Thomas | Etat (Préfet de Région) | 01/06/2023 | Accordée | 1 309 568,00 € |
| Subvention | collège | Fonds verts (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Collège George Sand | Etat (Préfet de Région) | 10/07/2023 | Accordée | 843 967,16 € |
| Appel à projets - FIPDR - programme S | collège | Sécurisation des établissements scolaires | Etat (Préfet de Région) | 26/04/2023 | Accordée | 5 000,00 € |
| TOTAL DES FINANCEMENTS SOLLICITES | | | | | | 8 963 378,81 € |



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A5

Objet : PRESENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Résumé synthétique :

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2023.

Corps de rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.3311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président du Conseil départemental présente, préalablement aux débats sur le vote du budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport annuel présente d'une part, la politique interne en termes de ressources humaines dans la collectivité et d'autre part, les actions conduites à travers les politiques publiques départementales en faveur des Varoises et des Varois.

Ce rapport dresse un bilan du plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023. Il fait ressortir les données chiffrées consolidées de l'année 2022 en matière d'égalité professionnelle ainsi que les premières données s'agissant de l'année 2023.

Information à la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- de la présentation du rapport de l'année 2023, tel que joint en annexe, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.



LE DÉPARTEMENT

Égalité

entre les femmes et les hommes



Rapport 2023



Égalité Professionnelle

Rapport 2023

E d i t o

Comme chaque année, la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est l'occasion de rappeler l'engagement du Département en la matière. En 2023, le Département poursuit son effort, qu'il s'agisse de la prise en compte du sujet dans la conduite de ses politiques publiques ou de la promotion de l'égalité professionnelle au sein de l'administration départementale.

Ce rendez-vous annuel marque ici une étape. D'une part, il pose la première rétrospective du premier plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023. D'autre part, ce rapport se présente pour la dernière fois sous ce format : dès l'an prochain, nous aurons le plaisir de suivre l'avancée de la stratégie départementale en faveur de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, soumise au vote du Conseil départemental le 19 mars 2024.

D'ici là, nous vous invitons à découvrir certaines des actions qui contribuent, au quotidien, à l'égalité entre les femmes et les hommes. En vous en souhaitant bonne lecture.



Valérie Rialland

Présidente de la commission collèges
et chargée du suivi de l'égalité femmes/hommes



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental du Var

Le Département se mobilise pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis le 4 août 2014, la loi prévoit que les collectivités de plus de 20 000 habitants rédigent un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté à l'Assemblée départementale, préalablement au vote du budget.

Au-delà des obligations légales, le Département se mobilise pour :

poursuivre la progression de l'égalité dans la collectivité en sa qualité d'employeur,

et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes à travers ses compétences, avec ses partenaires associatifs et institutionnels.

Le Département, par ses politiques qui touchent le quotidien des Varoises et des Varois, est un acteur incontournable de la lutte contre les inégalités femmes/hommes.

Le présent rapport propose un éclairage sur :

Partie 1 • P 3 à 30

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

L'état des lieux de l'égalité dans la gestion des ressources humaines : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et personnelle, ...

Le plan pluriannuel égalité femmes/hommes 2021-2023

Partie 2 • P 31 à 40

Le Département, acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Actions mises en œuvres et à entreprendre en coopération avec les acteurs locaux

Parité femmes/hommes dans les commissariats d'exposition organisés par le Département



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Une démarche de transformation à part entière

L'égalité femmes/hommes est appréhendée comme une démarche de transformation à part entière de l'administration départementale.

Dès 2021, un comité de pilotage commun a été mis en place et un premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été adopté pour la période 2021-2023.

Permettre à chacune et à chacun d'avoir les mêmes chances d'évolution professionnelle, tendre vers l'égalité en matière de rémunération, lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination, former, communiquer et sensibiliser pour mieux prévenir les représentations stéréotypées, sont autant d'objectifs poursuivis par la démarche interne d'égalité femmes/hommes.

Un engagement de la collectivité renouvelé sur le sujet

En 2023, Madame Valérie Riolland, conseillère départementale présidente de la commission collèges s'est vue remettre une lettre de mission par le Président du Conseil départemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette mission vise notamment à mettre en place "une stratégie relative au renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques départementales comme dans le rôle d'employeur de notre institution". Des axes stratégiques seront ainsi proposés au vote en 2024 et traduits en plans d'action.

Par ailleurs, des temps consacrés au sujet sont mis en place. Le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le Président du Conseil départemental a réuni les femmes maires et les conseillères départementales à un temps institutionnel d'échange, une première dans le Var. Ce rendez-vous sera réitéré et enrichi d'une dimension culturelle en 2024. L'idée d'un événement distinct du 8 mars plus particulièrement consacré aux questions d'équité entre les femmes et les hommes, associant les partenaires du Département, est également en réflexion.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Situation en matière d'égalité femmes/hommes au Département du Var

La première partie du rapport présente les données clés de la collectivité en matière d'égalité professionnelle dans les ressources humaines. A cet effet, elle reprend les données relatives aux effectifs, aux recrutements, à la formation, au management, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et familiale.



Ce rapport est réalisé avec les chiffres arrêtés au 31 décembre 2023. Il porte sur les données des années 2022 et 2023*. Les données comptabilisent les agents du Département du Var, de l'établissement du centre départemental de l'enfance (CDE), du laboratoire d'analyse départemental et les personnels mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

(*Les données encore non consolidées sont marquées d'un *)

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

État des lieux de la mixité au sein de la collectivité

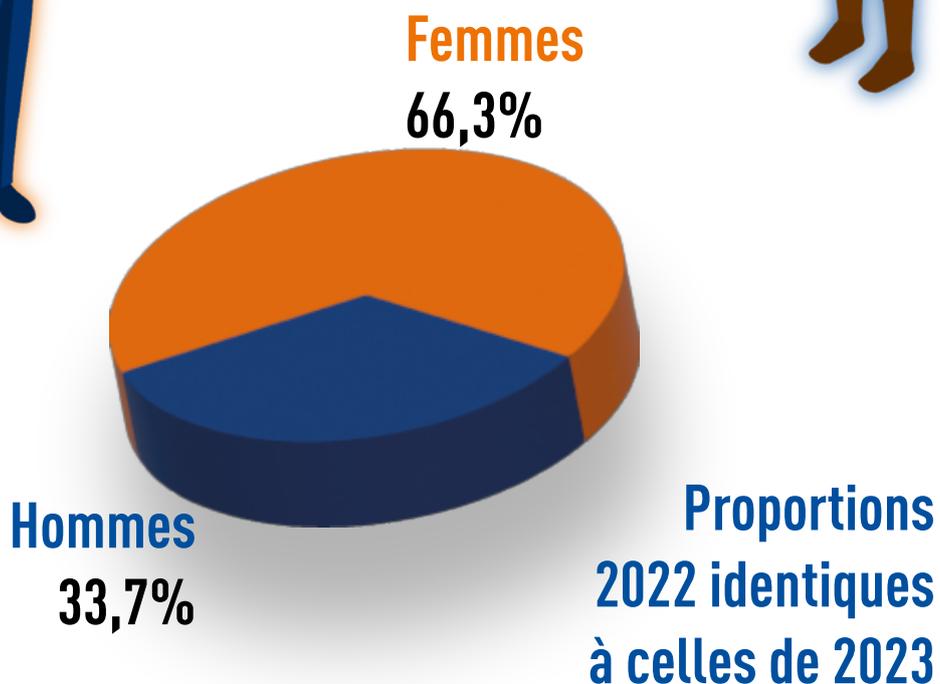
Les effectifs du Département

(au 31 décembre 2023)

En 2022, la proportion de femmes dans l'effectif départemental croît pour atteindre 66,3% (contre 65,6% en 2021). Cette proportion demeure identique en 2023.



Le ratio femmes/hommes dans les effectifs départementaux est ainsi supérieur à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale, qui est à 61 %.



*source : rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Pourcentage femmes/hommes dans les effectifs

Les proportions de femmes et d'hommes parmi les agents contractuels reprennent sensiblement la structure de l'effectif global de la collectivité, avec toutefois une proportion légèrement supérieure de femmes qui tend à décroître entre 2022 et 2023.

On constate ainsi 390 femmes contractuelles contre 189 hommes.

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 2959 | 65.61% | 1551 | 34.39% | 4510 |
| Contractuels | 353 | 72.48% | 134 | 27,52% | 487 |
| Total | 3312 | 66,28% | 1685 | 33,72% | 4997 |



| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 3019 | 66.18% | 1543 | 33.82% | 4562 |
| Contractuels | 390 | 67.36% | 189 | 32.64% | 579 |
| Total | 3409 | 66,19% | 1732 | 33,63% | 5150 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

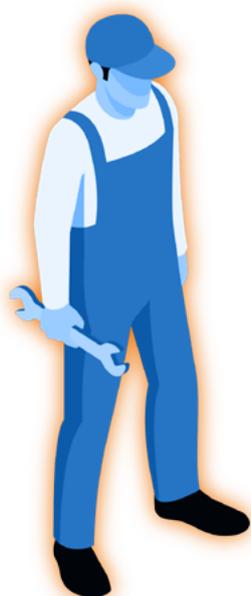
Filières, emplois et grades

L'analyse de la structure des effectifs par filière illustre les rapports fortement genrés entretenus avec le monde professionnel.

On notera la présence importante des femmes dans les filières sociales, médico-sociales, médico-techniques et administratives, et en miroir la plus forte représentation des hommes dans les filières technique et animation. Ce rapport se maintient d'une année sur l'autre dans des proportions similaires.

2022

| Femmes | Filière | Hommes |
|---------|------------------|---------|
| 87,07%↑ | Administrative | 12,93%↓ |
| 40,58%↑ | Technique | 59,42%↓ |
| 41,67%↑ | Animation | 58,33%↓ |
| 94,2%↓ | Sociale | 5,8%↑ |
| 92,93%↓ | Médico-sociale | 7,07%↑ |
| 81,82%↑ | Médico-technique | 18,18%↓ |
| 68,52%↓ | Culturelle | 31,48%↑ |
| | Sportive | 100%→ |



2023

| Femmes | Filière | Hommes |
|---------|------------------|---------|
| 86,91%↓ | Administrative | 13,09%↑ |
| 40,52%↓ | Technique | 59,48%↑ |
| 45,45%↑ | Animation | 54,55%↓ |
| 94,1%↓ | Sociale | 5,9%↑ |
| 92,96%↑ | Médico-sociale | 7,04%↓ |
| 88,89%↑ | Médico-technique | 11,11%↓ |
| 68,75%↑ | Culturelle | 31,25%↓ |
| | Sportive | 100%→ |

Les flèches indiquent l'évolution par rapport à l'année précédente

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition femmes/hommes au sein de chaque catégorie

| 2022 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Catégorie H (Contrats de droits privés) |
|--------|----------------|---------------|----------------|--|
| Femmes | 1212 81,78% | 444 66,57% | 1594 57,80% | 62 68,89% |
| Hommes | 270 18,22% | 223 33,43% | 1164 42,20% | 28 31,11% |
| Total | 1482 | 667 | 2758 | 90 |

| 2023 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Catégorie H (Contrats de droits privés) |
|--------|----------------|---------------|----------------|--|
| Femmes | 1236 81,32% | 446 65,98% | 1641 58,17% | 86 69,35% |
| Hommes | 284 18,68% | 230 34,02% | 1180 41,83% | 38 30,65% |
| Total | 1520 | 676 | 2821 | 124 |



Assistants familiaux : répartition femmes/hommes



Le recrutement de nouveaux assistants familiaux aura permis, entre 2021 (31) et 2023 (40), d'accroître la part des hommes dans l'exercice de ce métier qui continue de faire l'objet de stéréotypes de genre dans la société et parmi les candidats potentiels.

| 2022 | Nombre d'agents | % |
|--------|-----------------|--------|
| Femmes | 231 | 87.50% |
| Hommes | 33 | 12.50% |
| Total | 264 | 100% |

| 2023 | Nombre d'agents | % |
|--------|-----------------|--------|
| Femmes | 233 | 85.35% |
| Hommes | 40 | 14.65% |
| Total | 273 | 100% |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Âge moyen des effectifs féminins et masculins au sein du Département du Var

L'âge moyen des agents du Département s'accroît encore par rapport à 2021 (il était de 46,92 pour les femmes et 47,84 pour les hommes).

Ces chiffres sont supérieurs aux moyennes nationales*

*45 ans pour les femmes en 2021 dans la fonction publique territoriale, source rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023

En 2022

L'âge moyen
des femmes
travaillant au sein du Département est de
48,34 ans

celui
des hommes
est de
49 ans



En 2023

L'âge moyen
des femmes
travaillant au sein du Département est de
48,33 ans

celui
des hommes
est de
49,11 ans

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition entre les femmes et les hommes sur les emplois fonctionnels, sur les postes de direction et d'encadrement.

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-----------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
| DGS | 1 | 100% | 0 | 0% | 1 |
| DGA | 1 | 25% | 3 | 75% | 4 |
| Directeur | 12 | 54,55% | 10 | 45,45% | 22 |
| Directeur adjoint | 12 | 57,89% | 8 | 42,11% | 19 |
| Responsable de pôle | 22 | 51,16% | 21 | 48,84% | 43 |
| Responsable adjoint de pôle | 11 | 52,38% | 10 | 47,62% | 21 |
| Responsable de service | 141 | 65,58% | 74 | 34,42% | 215 |
| Responsable adjoint de service | 15 | 88,24% | 2 | 11,76% | 17 |
| Responsable de cellule | 61 | 52,14% | 56 | 47,86% | 117 |
| Chef d'équipe | 7 | 11,48% | 54 | 88,52% | 61 |
| Responsable de base | 0 | 0% | 4 | 100% | 4 |
| Responsable de centre territorial | 0 | 0% | 19 | 100% | 19 |
| Total général | 282 | 51,93% | 261 | 48,07% | 543 |

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, renforcée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, a imposé aux employeurs publics des trois versants de la fonction publique un taux de primo-nominations équilibré de femmes et d'hommes de 40% depuis 2017, pour les emplois de l'encadrement supérieur et de dirigeants.

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique apporte des nouveautés sur :

- les nominations équilibrées (50% entre les femmes et les hommes à compter du 1er janvier 2026)
- les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- la publication annuelle de la somme des 10 rémunérations les plus élevées

Au niveau national, le bilan de ce dispositif est positif, puisque le taux de primo-nominations de femmes progresse depuis plusieurs années pour l'ensemble des emplois de direction concernés.



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition entre les femmes et les hommes
sur les emplois fonctionnels,
sur les postes de direction et d'encadrement.



| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-----------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
| DGS | 1 | 100% | 0 | 0% | 1 |
| DGA | 1 | 25% | 3 | 75% | 4 |
| Directeur | 11 | 50% | 11 | 50% | 22 |
| Directeur adjoint | 11 | 57,89% | 8 | 42,11% | 19 |
| Responsable de pôle | 21 | 51,22% | 20 | 48,78% | 41 |
| Responsable adjoint de pôle | 11 | 55% | 9 | 45% | 20 |
| Responsable de service | 135 | 64,90% | 73 | 35,10% | 208 |
| Responsable adjoint de service | 17 | 89,47% | 2 | 10,53% | 19 |
| Responsable de cellule | 65 | 53,72% | 56 | 46,28% | 121 |
| Chef d'équipe | 7 | 11,67% | 53 | 88,33% | 60 |
| Responsable de base | 0 | 0% | 4 | 100% | 4 |
| Responsable de centre territorial | 0 | 0% | 18 | 100% | 18 |
| Total général | 280 | 52,14% | 257 | 47,86% | 537 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Part des femmes et des hommes dans chaque périmètre de compétences



2022

| Directeur Général Adjoint | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Mission CDT | 806 | 60,33% | 530 | 39,67% | 1336 |
| Mission MPA | 531 | 63,82% | 301 | 36,18% | 832 |
| Mission SH | 1707 | 86,91% | 257 | 13,09% | 1964 |
| Mission ST | 210 | 26,99% | 568 | 73,01% | 778 |
| Total | 3254 | 66,27% | 1656 | 33,73% | 4910 |



2023

| Directeur Général Adjoint | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Mission CDT | 835 | 60,90% | 536 | 39,10% | 1371 |
| Mission MPA | 514 | 62,15% | 313 | 37,85% | 827 |
| Mission SH | 1779 | 86,95% | 267 | 13,05% | 2046 |
| Mission ST | 222 | 27,48% | 586 | 72,52% | 808 |
| Total | 3350 | 66,31% | 1702 | 33,69% | 5052 |

CDT : Citoyenneté et développement des territoires

MPA : Modernisation et de la performance de l'administration

SH : Solidarités humaines

ST : Structuration territoriale

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

La formation

Le nombre total de jours de formations suivies par les femmes et les hommes recouvre, en 2023, les ratios femmes/hommes dans l'effectif départemental. On constate ainsi une proportion plus élevée de jours de formations pour les femmes, une tendance qui s'est accrue par rapport à l'année précédente.

Proportion d'agents partis en formation par catégorie et par genre

(Les chiffres sont arrêtés au 31/12/2023)

| 2022 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|-------|
| Femmes | 772 | 178 | 640 | 12 | 1602 |
| Hommes | 173 | 123 | 651 | 1 | 948 |
| Total | 945 | 301 | 1291 | 13 | 2550 |

| 2023* | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|-------|
| Femmes | 784 | 186 | 671 | 22 | 1663 |
| Hommes | 173 | 123 | 651 | 4 | 951 |
| Total | 957 | 309 | 1314 | 26 | 2606 |

Nombre de journées de formation par catégorie et par genre

| 2022 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|----------------|
| Femmes | 3176 | 526 | 1633 | 28 | 5 363 soit 60% |
| Hommes | 604 | 506 | 2 476 | 3 | 3 589 soit 40% |

| 2023* | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|----------------|
| Femmes | 3 816 | 665 | 1 629 | 47 | 6 157 soit 66% |
| Hommes | 606 | 491 | 2 086 | 7 | 3 190 soit 34% |

* données non consolidées en 2023

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

La formation

Nombre d'agents ayant suivi une préparation aux concours, par catégorie et par genre

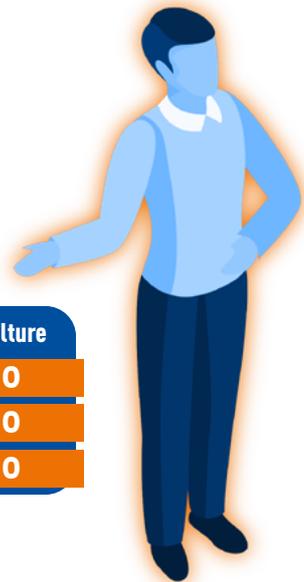
On constate une surreprésentation des femmes parmi les préparateurs aux concours. Elles sont 54 en 2023 contre 10 hommes, soit 84,1%.



2022

Femmes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 12 | 1 | 12 | 0 | 1 |
| Catégorie B | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C | 33 | 17 | 3 | 13 | 0 |



2022

Hommes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| Catégorie B | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| Catégorie C | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Dans la filière technique où la proportion de femmes est plus faible, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à avoir suivi une préparation aux concours.

2023

Femmes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 15 | 15 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B | 4 | 2 | 0 | 2 | 0 |
| Catégorie C | 35 | 31 | 0 | 4 | 0 |



2023

Hommes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Catégorie C | 5 | 1 | 0 | 4 | 0 |

*Données issues du RSU 2022

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Absentéisme pour raison de santé

On constate que l'absentéisme touche davantage les femmes que les hommes dans des proportions supérieures à leur part dans l'effectif départemental, notamment en ce qui concerne les absences pour maladies ordinaires et longue maladie. Ce constat vaut aussi bien pour l'effectif fonctionnaire que contractuel.

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année

2022

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Maladie ordinaire | 1651 | 70,17% | 702 | 29,83% | 2353 |
| Longue maladie | 230 | 70,99% | 94 | 29,01% | 324 |
| Accident de travail | 99 | 53,80% | 85 | 46,20% | 184 |
| Accident de trajet | 3 | 75% | 1 | 25% | 4 |
| Maladie professionnelle | 9 | 69,23% | 4 | 30,77% | 13 |
| Total | 1992 | 69,21% | 886 | 30,79% | 2878 |



2023

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Maladie ordinaire | 1573 | 71,63% | 623 | 28,37% | 2196 |
| Longue maladie | 232 | 72,05% | 90 | 27,95% | 322 |
| Accident de travail | 144 | 58,30% | 103 | 41,70% | 247 |
| Accident de trajet | 1 | 50% | 1 | 50% | 2 |
| Maladie professionnelle | 2 | 50% | 2 | 50% | 4 |
| Total | 1952 | 70,44% | 819 | 29,56% | 2771 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Nombre de contractuels absents au moins un jour dans l'année

2022

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------|------------|---------------|-----------|---------------|------------|
| Maladie ordinaire | 184 | 74,80% | 62 | 25,20% | 246 |
| Longue maladie | 4 | 100% | 0 | 0% | 4 |
| Accident de travail | 6 | 75% | 2 | 25% | 8 |
| Accident de trajet | 2 | 100% | 0 | 0% | 2 |
| Total | 196 | 75,38% | 64 | 24,62% | 260 |



2023

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------|------------|---------------|-----------|---------------|------------|
| Maladie ordinaire | 95 | 80,51% | 23 | 19,49% | 118 |
| Longue maladie | 2 | 66,67% | 1 | 33,33% | 3 |
| Accident de travail | 10 | 71,43% | 4 | 28,57% | 14 |
| Accident de trajet | 2 | 100% | 0 | 0% | 2 |
| Total | 109 | 79,56% | 28 | 20,44% | 137 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Parentalité

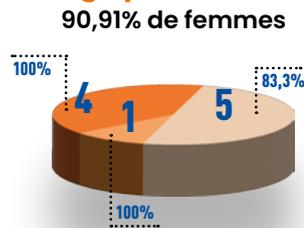
Le nombre de congés paternité s'est très nettement accru, passant de 3 en 2021 à 14 en 2022 et 13 en 2023. Cette évolution intervient à la faveur de l'augmentation de la durée de ces congés, mais aussi à la suite d'une communication sur les congés paternité, maternité et parental par le biais d'un triptyque joint aux bulletins de paie de janvier 2022.

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés paternité, maternité ou parental, par catégorie

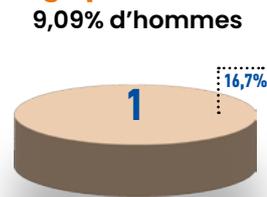
Congé parental 2022



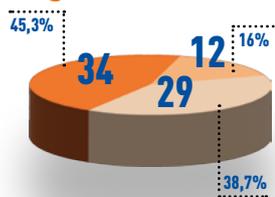
Congé parental 2023



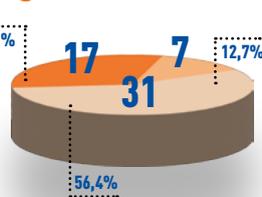
Congé parental 2023



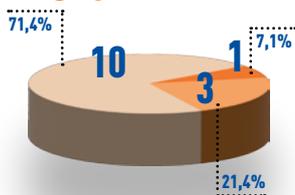
Congé maternité 2022



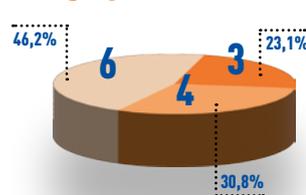
Congé maternité 2023



Congé paternité 2022



Congé paternité 2023



■ Catégorie A

■ Catégorie B

■ Catégorie C

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

De même, si la part des hommes reste très nettement minoritaire parmi les agents s'étant absentés pour garder un enfant malade, elle tend à s'accroître, notamment parmi les fonctionnaires.

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés pour enfant malade, par statut



| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 532 | 69,82% | 130 | 17,06% | 762 |
| Contractuels | 55 | 88,71% | 7 | 11,29% | 62 |
| Total | 587 | 71,24% | 137 | 16,63% | 824 |

| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 488 | 77,83% | 139 | 22,17% | 627 |
| Contractuels | 47 | 88,68% | 6 | 11,32% | 53 |
| Total | 535 | 78,68% | 145 | 21,32% | 680 |

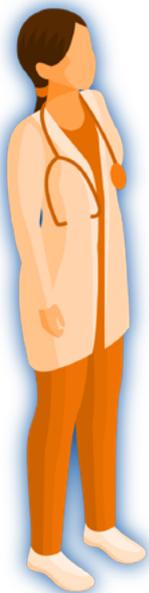


Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Temps partiel

Le temps partiel reste très majoritairement féminin. L'augmentation de leur nombre entre 2022 et 2023 n'altère pas ces ratios, qui restent stables : seul 1 agent sur 10 en temps partiel est un homme.

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 283 | 97,25% | 8 | 2,75% | 291 |
| Catégorie B | 87 | 90,63% | 9 | 9,38% | 96 |
| Catégorie C | 229 | 82,08% | 50 | 17,92% | 279 |
| Total | 599 | 89,94% | 67 | 10,06% | 666 |



| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 302 | 98,05% | 6 | 1,95% | 308 |
| Catégorie B | 93 | 93,00% | 7 | 7% | 100 |
| Catégorie C | 230 | 79,86% | 58 | 20,14% | 288 |
| Total | 625 | 89,80% | 71 | 10,20% | 696 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Rémunération et parcours professionnels

En 2022, la part des femmes et hommes dans les avancements de grade se rapproche de la structure de l'effectif départemental. Un nombre égal de femmes et d'hommes accèdent à la promotion interne.

En 2023, on observe un déséquilibre en faveur des femmes s'agissant des avancements de grade, et en faveur des hommes s'agissant de la promotion interne.

Répartition des agents promus par catégorie et par genre



| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 95 | 91,35% | 9 | 8,65% | 104 |
| Catégorie B | 6 | 15,79% | 32 | 84,21% | 38 |
| Catégorie C | 195 | 59,82% | 131 | 40,18% | 326 |
| Total | 296 | 63,25% | 172 | 36,75% | 468 |

| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 54 | 77,14% | 16 | 22,86% | 70 |
| Catégorie B | 51 | 87,93% | 7 | 12,07% | 58 |
| Catégorie C | 118 | 63,10% | 69 | 36,90% | 187 |
| Total | 223 | 70,79% | 92 | 29,21% | 315 |

Détail des promotions internes par catégorie et par genre

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|----|--------|----|-------|
| Catégorie A | 4 | ?% | 2 | ?% | 6 |
| Catégorie B | 3 | ?% | 2 | ?% | 5 |
| Catégorie C | 1 | ?% | 4 | ?% | 5 |
| Total | 8 | ?% | 8 | ?% | 16 |

| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 4 | 100% | 0 | 0% | 4 |
| Catégorie B | 2 | 66,67% | 1 | 33,33% | 3 |
| Catégorie C | 9 | 26,47% | 25 | 73,53% | 34 |
| Total | 15 | 36,59% | 26 | 63,41% | 41 |



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Entre prise de conscience, débats et émulation d'idées, ces travaux ont permis de faire émerger des propositions qui enrichiront le prochain plan d'action égalité professionnelle tout en nourrissant la perspective d'une éventuelle démarche de labellisation.

Agir sur la base d'indicateurs précis

La mise en place du futur index "égalité professionnelle" dans la fonction publique, annoncée pour 2024, devrait notamment porter sur 3 critères :

- les écarts de rémunérations pour les titulaires et les contractuels 3 en 2022, la rémunération moyenne mensuelle brute ramenée en équivalent temps plein était de :



Salaire brut moyen mensuel par statut

| | 2022 | Femmes | Hommes | Écart femmes/hommes |
|----------------|------|---------|---------|---------------------|
| Fonctionnaires | | 3 116 € | 3 012 € | + 114 € |
| Contractuels | | 2 258 € | 2 282 € | -24€ |

Les chiffres 2023 ne sont pas encore consolidés.

- les écarts de taux de promotion de grade en 2022, les femmes représentent 63,25% des bénéficiaires d'un avancement de grade et 36,75% des promotions internes
- la part de femmes parmi les plus hautes rémunérations en 2022, 4 femmes figurent parmi les 10 plus hautes rémunérations

Plan pluriannuel égalité femmes/hommes 2021-2023

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a prévu l'obligation, pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, de se doter d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan de trois ans maximum comporte au moins des mesures afin de :

évaluer, prévenir et traiter
les écarts de rémunération
entre les femmes et les hommes

favoriser l'articulation
entre activité professionnelle
et vie personnelle et familiale

garantir leur égal accès
aux corps, cadres d'emplois,
grades et emplois
de la fonction publique

prévenir et traiter les discriminations,
les actes de violence,
de harcèlement moral ou sexuel
ainsi que les agissements sexistes

Le premier plan pluriannuel pris par arrêté n°2010-1492 du 23 décembre 2020 du Président a porté sur les années 2021 à 2023. Il comprend 5 axes :

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

1



Évaluer, prévenir les écarts de rémunération et le déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

Engagements de la collectivité

- Réaliser un diagnostic de la situation existante
- Mesurer, comprendre et réduire les écarts
- Veiller à l'égalité de traitement dans le déroulement de carrière

La collectivité s'est engagée à identifier et analyser les écarts de rémunération.

Le diagnostic de la situation en matière d'égalité professionnelle a été réalisé par le cabinet Perfégal, mobilisé tout au long de l'année 2022. Les chiffres fournis par la DRH portaient sur la situation avant mise en œuvre du RIFSEEP. La méthodologie utilisée, avec le détail par filières, catégories, statut et la distinction entre le salaire réel brut et le salaire ramené en équivalents temps pleins servira de point de départ aux analyses comparatives.

Par ailleurs, l'annonce de la mise en place d'un index égalité professionnelle dans la fonction publique a introduit le suivi d'un nouvel indicateur à partir du rapport de 2023 (cf rapport annuel portant sur l'année 2022 : la rémunération moyenne toutes catégories confondues parmi les fonctionnaires ramenée en équivalents temps pleins. Il sera affiné en fonction du décret précisant les modalités de l'index qui devrait être mis en place dès cette année.

En fonction des résultats obtenus, la collectivité s'est engagée à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour identifier, corriger et prévenir tout écart de rémunération qui ne soit pas pleinement justifiable.

Avec la mise en œuvre du RIFSEEP, à poste égal, les agents bénéficient d'un IFSE identique.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Dès lors, le RIFSEEP introduit une nouvelle grille de lecture de l'analyse des inégalités salariales ramenées en équivalent temps plein. Pour analyser les écarts constatés, il convient dorénavant de prendre en compte la part de femmes et d'hommes parmi les agents bénéficiaires d'une garantie de maintien de salaires, la part de femmes et d'hommes dans chaque groupe de fonction ainsi que la part de femmes et d'hommes parmi les bénéficiaires du CIA.

La part des femmes parmi les agents bénéficiaires d'un temps partiel demeure un élément d'explication des écarts constatés sur les salaires réels.

Réduire les écarts

La collectivité s'est engagée à analyser les éventuels écarts dans les campagnes d'avancement

Concernant les campagnes d'avancement et la promotion interne, l'objectif posé était d'identifier la répartition genrée, par grade et filière. Chaque année, la communication suivant les campagnes d'avancements et promotions internes fait apparaître la part de femmes et d'hommes, de même que les données présentées dans le rapport annuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les déséquilibres éventuellement constatés doivent conduire à s'interroger sur les leviers à mettre en place pour permettre une égalité des chances en la matière. En 2022, un référentiel a été mis à disposition des managers pour objectiver les critères, par catégorie, déterminant une proposition d'avancement.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

2



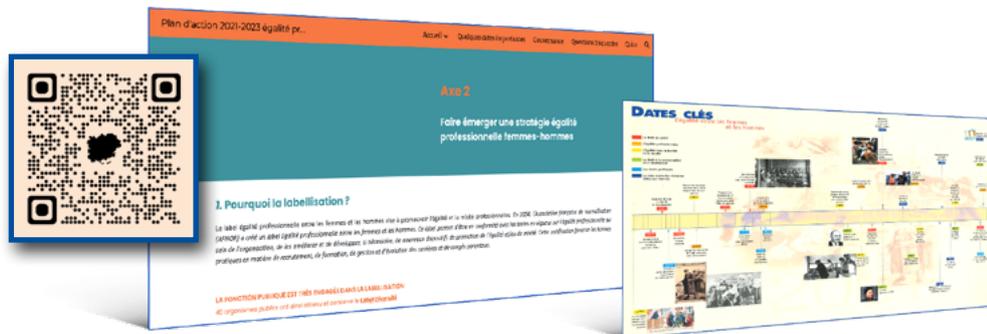
Faire émerger une stratégie d'égalité professionnelle femmes/hommes

Engagements de la collectivité

- Déployer une communication en direction de l'ensemble du personnel sur le thème de l'égalité femmes/hommes
- S'engager dans une démarche de labellisation et obtenir le label en matière d'égalité professionnelle

L'objectif était de créer une culture commune au sein de la collectivité sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un Google site dédié est disponible sur la page d'accueil intranet depuis fin 2021. Il informe les agents sur les différents axes du plan d'action 2021-2023, l'état d'avancement de la réflexion au sein de la collectivité, les concepts clés et références normatives. Son alimentation régulière a néanmoins pu souffrir d'aléas. Aussi, sa pertinence et son contenu seront donc repositionnés à l'aune du prochain plan pluriannuel.



Avec l'accompagnement du CNFPT, des actions d'information/sensibilisation ont été organisées sous la forme de webinaires au cours de l'année 2021. Toutefois, faute d'un nombre suffisant d'agents inscrits, ces webinaires reconduits en 2023 par le CNFPT ont dû être annulés.

En 2022, la collectivité a eu recours à un marché avec le cabinet Perfégal afin de nous accompagner dans l'établissement d'un diagnostic.

Cet accompagnement a mobilisé les agents autour d'entretiens, de 4 focus groupes représentatifs des différentes catégories, métiers et sexes, ainsi que d'un questionnaire adressé à l'ensemble des agents au printemps 2022.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Focus sur les résultats du questionnaire

764 personnes ont répondu,
soit **15,5%** de l'effectif total de la collectivité,
dont **574 femmes** et **190 hommes** (25% des répondants).

Quelques enseignements clés

Les **hommes** répondants sont proportionnellement plus nombreux **64%**
que les **femmes 44%** à penser que l'égalité entre les sexes
est assurée au sein de la collectivité.

La situation en matière d'articulation entre vie professionnelle et familiale est peu satisfaisante
pour **30% des femmes** en catégorie A **23% des hommes** en catégorie A
32% en catégorie B **28%** en catégorie B
27% en catégorie C **14%** en catégorie C

L'accès à la promotion est jugé égal pour **64,2%** des répondants hommes
contre **44,3%** des répondants femmes.

Top 3 des domaines d'amélioration de la situation en matière d'égalité professionnelle jugés prioritaires par les répondants

1. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail
2. l'égalité salariale
3. l'articulation vie professionnelle / vie privée

La procédure de labellisation et le chemin à parcourir pour y parvenir sont désormais connus, et les axes d'amélioration dégagés ont vocation à alimenter le prochain plan pluriannuel.

La journée du 8 mars 2023 a été l'occasion de mettre en avant une communication spécifique tout au long de la semaine sur ce thème sur l'intranet et la page LinkedIn du Département. Ont notamment été mis en avant les thèmes "nos scientifiques sont des femmes", les agents exerçant un métier considéré comme "genré" en direction de l'autre sexe, ou encore un podcast des femmes de l'équipe de direction générale.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

3



Créer les conditions d'un égal accès des femmes
et des hommes aux métiers et aux responsabilités

Engagements de la collectivité

- Favoriser la mixité des métiers
- Sensibiliser et former sur la mixité des métiers

Cet engagement fait l'objet d'une attention au long cours dont il est difficile de dresser un bilan factuel.

Les discriminations fondées sur les représentations et les stéréotypes de genre associés aux métiers n'ont ainsi pas leur place dans les recrutements et la mobilité interne. Il en va du principe d'égalité d'accès à l'emploi public, qui s'oppose tout autant aux logiques de quotas visant un hypothétique rattrapage en matière de mixité dans certains métiers pouvant être considérés comme "genrés".

Dès lors, la collectivité mise sur l'égalité des chances d'accès aux métiers et aux parcours professionnels, par la formation tout au long de la carrière, la sensibilisation des managers et la preuve par l'exemple.

Ainsi, la valorisation des parcours plus atypiques a débuté en 2023 (cf supra) et pourra se poursuivre. Elle intervient également dans la promotion des métiers du Département auprès des collégiennes et des collégiens (accueil de stagiaires de 3e, forum des métiers, ...).


VAR *Mon métier a du sens !*
emploi public
 LE SALON
Judi 9 novembre 2023



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe 4



Distinguer les temps de vie professionnelle et de vie personnelle

Engagements de la collectivité

- Communiquer sur les dispositifs existants (congé paternité et maternité, congé parental,...) et l'aide apportée par la collectivité pour faciliter la vie personnelle des agents
- Mieux articuler l'organisation du temps de travail

Un triptyque a été diffusé à l'ensemble des agents dans les bulletins de paie de janvier 2022 afin de détailler les droits en matière de congés parentaux. Le guide du nouvel arrivant, distribué à compter de 2023, contient également une rubrique dédiée à la question. Le nombre de congés paternité s'est nettement accru, passant de 3 en 2021 à 14 en 2022 puis à 13 en 2023.



Concernant le temps de travail, la collectivité a fait le choix de maintenir, à l'occasion de la mise en place des 1607h, la possibilité d'aménager son temps de travail sur quatre jours et demi. C'est un avantage certain pour l'équilibre de temps de vie. Par ailleurs, les formulaires de demande de temps partiel ont fait l'objet d'une simplification en 2023.

Enfin, les managers sont encouragés à faire respecter le droit à la déconnexion (absence de mails en soirée et le week-end) et à ne pas organiser de réunions tardives en soirée. Nos outils ne permettent pas, sur la période étudiée et dans le respect de la protection des données personnelles, d'en suivre la traduction concrète au moyen d'indicateurs.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

5



Prévenir les discriminations, les actes de violence, de harcèlement ainsi que les agissements sexistes faits aux agent.e.s sur le lieu de travail

Engagements de la collectivité

Organiser des opérations d'information/sensibilisation

Mettre en œuvre un dispositif de signalement garantissant :

- La confidentialité des données recueillies
- Un traitement rapide et objectif des situations
- L'impartialité et l'indépendance du traitement
- La neutralité vis-à-vis de la victime et de l'auteur des actes

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements est opérationnel depuis janvier 2022. Il a été confié à un prestataire extérieur pour garantir la neutralité de l'intervention. Un triptyque a été adressé à tous les agents de la collectivité pour les informer de la mise en place du dispositif, également détaillé sur l'intranet.

En 2023, un nouveau prestataire, Qualisocial, a été désigné pour prendre le relai d'AlloDiscrim, qui assurera :

- des prestations de conseils activables par les agents et/ou l'employeur
- un accompagnement et une orientation des signalements recevables
- un accompagnement de l'autorité territoriale au traitement des faits signalés

Ainsi tous les personnels de la collectivité ont été informés de l'existence de ce dispositif et ont pu disposer d'un kit de communication dématérialisé leur permettant d'accéder à tous les liens informatiques explicatifs, et de saisine, kit personnalisé par la collectivité à travers un mail utilisateur tout le monde (21/06/2023), et la réalisation d'un site dédié sur l'intranet afin d'informer les agents de l'existence du dispositif.

Suivant les mêmes garanties, la plateforme Qualicare pourra également conduire des enquêtes approfondies.

Ce dispositif s'adresse aux agents s'estimant victimes ou témoins sur le lieu de travail :

- d'atteintes volontaires à leur intégrité=violences
- de discrimination
- de harcèlement moral ou sexuel
- d'agissements sexistes
- de menaces
- de tout acte d'intimidation.

Le caractère confidentiel des saisines ne permet pas de rendre compte du nombre de saisines liées aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel.

Une sensibilisation obligatoire sur le sexisme et le harcèlement sexuel au travail devrait démarrer en 2024, avec l'accompagnement du CNFPT. Elle a vocation à être généralisée à l'ensemble des agents de la collectivité selon une programmation pluriannuelle.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Le Département du Var est conscient de ces enjeux d'égalité, avec une Assemblée départementale où la parité est de mise depuis 2015.

En s'appuyant sur ses compétences sociales mais aussi ses politiques sportives et culturelles, le Département assume un rôle de proximité primordial pour une société plus égalitaire. Il collabore avec ses partenaires, sur les territoires, pour promouvoir l'instauration dans les faits d'une véritable égalité.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont notamment le résultat d'une construction sociale qui se fonde sur de nombreux stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail... Autant de domaines où le Département a la volonté d'agir.



Des actions à entreprendre dans ces domaines de compétences
et en coopération avec les acteurs locaux :

- | | |
|---|--|
| sensibiliser la jeunesse | lutter contre les stéréotypes |
| favoriser l'accès à l'emploi, à l'autonomie et à l'insertion sociale | accompagner les victimes de violences conjugales |
| veiller à la représentation des femmes dans l'offre culturelle | favoriser l'égal accès aux pratiques sportives et culturelles |
| soutenir l'accès aux droits | |

Sans être exhaustif, le présent rapport met en lumière un panel d'actions mises en œuvre, en mettant cette année l'accent sur la jeunesse et la garde d'enfants en soutien aux démarches d'insertion.

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Des modes de garde pour faciliter les parcours d'insertion

Le sujet de la garde d'enfants est l'un des principaux freins identifiés à l'emploi, et partant, un levier important pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. A cet égard, trois dispositifs soutenus par le Département bénéficient aux femmes et aux hommes inscrits dans un parcours d'insertion.

Les crèches AVIP

Les Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents, ayant des enfants de moins de 3 ans, engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Cette action s'adresse notamment aux allocataires du revenu de solidarité active, relevant d'un accompagnement global ou socio-professionnel.

Les objectifs principaux sont de :

- lever les freins d'accès à l'emploi, sachant que la garde d'enfants constitue le 2^e frein après la mobilité ;
- soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives (les actions de soutien à la parentalité sont associées aux parcours d'insertion, un référent famille est présent au sein de chaque structure).

Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement CAF et CD83 (Montants forfaitaires).

Dans ce cadre, le soutien du Département se traduit par un financement fléché sur les places dédiées au dispositif au sein de divers établissements d'accueil de jeune enfant (EAJE) qui se voient octroyer le label "AVIP" en partenariat avec la CAF, France Travail et les missions locales.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques



Les crèches AVIP



L'ambition partenariale vise à développer de nouvelles places sur le territoire varois, notamment sur les zones les moins couvertes. En 2023, de nouvelles crèches sont labellisées pour un meilleur maillage territorial sur l'ensemble du territoire varois (zones blanches ou territoires aux besoins tendus). Ainsi après Toulon, La Seyne-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Garde, Hyères, Draguignan et St-Raphaël :

- Provence Verte avec **20 places** AVIP en diffu sur 10 communes,
- La Valette-du-Var avec **6 places** AVIP,
- renfort sur Toulon avec **6 places** AVIP.

soit **32** nouvelles places pour un total de **190** places AVIP



Soit un budget départemental en 2023 de 380 000€ qui sera renforcé en 2024 pour accompagner la poursuite du déploiement du dispositif, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Les crèches AVIP

Les publics bénéficiaires :

- les parents d'enfants de moins de 3 ans qui sont demandeurs d'emploi.
- Une priorisation est donnée aux :
 - allocataires du RSA, bénéficiaires d'un accompagnement professionnel, et tout particulièrement du coaching intensif Direc'emploi dans le cadre de stratégie VAR insertion travail
 - demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement global (réalisé en binôme avec un travailleur social le plus souvent du Département)
 - personnes recherchant un emploi dans les métiers dits "en tension",
 - jeunes de moins de 26 ans engagés dans un dispositif d'insertion professionnelle.



L'orientation des publics vers les crèches AVIP et le délai de réponse apportée :



L'entrée en crèche AVIP se fait uniquement sur orientation d'un prescripteur habilité (France Travail, CEDIS, Maison de l'emploi, missions locales...). Les parents qui font une demande spontanée auprès d'une crèche sont automatiquement redirigés vers un référent emploi afin de faire le lien avec le parcours d'insertion dans l'emploi. **La crèche AVIP a un délai de 72h pour répondre au référent emploi** qui fait le lien avec le parent demandeur.

La durée de présence dans le dispositif est de 12 mois maximum. Dans les faits, elle est majoritairement de 6 à 12 mois ou de 3 à 6 mois. **Le volume d'heures octroyées pour la garde d'enfant est généralement lié au parcours emploi du parent.** Il peut être ajusté, en cours de dispositif, au plus près des besoins repérés au regard du parcours emploi.

Le Département au travers de ses politiques

Les crèches AVIP

Quelques chiffres

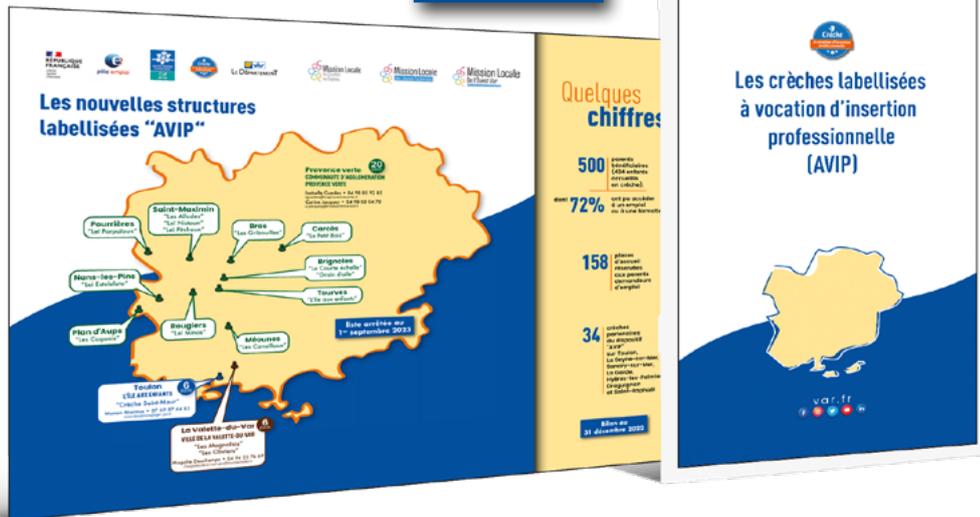
En 2022, **500** parents bénéficiaires
434 enfants accueillis en crèche sur **158** places

dont **36%** de familles monoparentales
(avec **179** mères isolées sur **180**
parents seuls et **500** parents au total)

72% des parents bénéficiaires ont pu accéder
à une formation ou un emploi (intérim, CDD, CDI)

grâce à l'obtention d'une place en crèche
40 % dès l'entrée dans le dispositif
et **32%** en différé

Plaquette de présentation label crèches AVIP



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Les crèches AVIS

Déploiement des places en crèches à Vocation d'insertion sociale (AVIS)

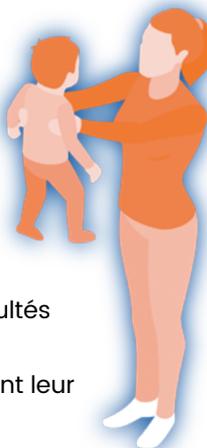
Les travaux du schéma départemental des services aux familles (SDSF) ont fait émerger la nécessité de construire une offre adaptée à un public plus éloigné de l'emploi : pour certaines familles, le chemin du retour vers l'emploi peut être très long car les freins à lever sont très importants : précarité, logement, santé, violence conjugale...



Il s'agit donc de prioriser et de sécuriser la réussite du parcours de (ré) insertion sociale avant même d'envisager un parcours de retour à l'emploi pour les parents en grande précarité ou en situation d'exclusion.

Les crèches offrent, au-delà du simple moyen de garde, un lieu propice à l'éveil et la socialisation de l'enfant ainsi qu'un temps de répit parental pour le parent et un lieu d'accompagnement à la parentalité.

L'objectif poursuivi par un dispositif de type «AVIS» est donc d'agir afin de favoriser l'accès en crèche des familles en grande précarité. Il s'agit d'un dispositif de crèches préventives pour des enfants qui n'auraient pas accès au mode de garde collectif,



permettant :

- d'agir en faveur de la socialisation des enfants et de la détection de difficultés particulières
- aux parents d'être accompagnés dans la parentalité, tout en développant leur propre projet de vie et leur parcours d'insertion

Le Département est partenaire de ce dispositif expérimental lancé par la CAF et opérationnel depuis septembre 2023. Deux structures ont été retenues : **les crèches MAMI et le CEDIS, pour une vingtaine de places.** Ainsi le dispositif AVIS a accueilli, sur le dernier quadrimestre, 36 enfants orientés par les travailleurs sociaux du Département, mais aussi des structures de la protection de l'enfance (établissements d'accueil mère-enfant). Cette dynamique confirme le besoin de ce type de dispositif, permettant aux enfants de bénéficier d'une première socialisation et aux parents de se mobiliser pour leur parcours d'insertion sociale.

55% des enfants bénéficiaires
sont issus de familles monoparentales

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Parents SOLOS83

L'opération PARENTS SOLOS83 vise à proposer aux familles monoparentales inscrites dans une dynamique de recherche d'emploi un accompagnement global d'une durée de sept mois ainsi qu'un espace garderie à destination des enfants de 0 à 6 ans au sein d'un lieu unique sécurisant pour les familles.

La richesse de l'accompagnement réside dans le double regard porté sur les situations, sur le volet insertion professionnelle et sur le soutien à la parentalité. Cet accompagnement mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire repose sur l'articulation des temps de vie (familial/professionnel/personnel).

La dimension collective permet également par la mise en œuvre d'ateliers d'impulser une dynamique de groupe propice à la valorisation des potentiels et des ressources de chacun.

Cette action expérimentale est portée par le CIDFF sur le territoire de la métropole Toulon Provence Méditerranée. Le dispositif est financé par le Département (budget de 650 K€ pour 2023-2024) pour partie au travers de fonds européens dont il assure la gestion, en partenariat avec la CAF.

Sur l'année 2023, 55 familles monoparentales ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'action PS83+.

Le dispositif tend à promouvoir l'égalité femmes/hommes car il répond à un besoin qui se concentre sur un public en précarité que sont les familles monoparentales très majoritairement féminines tout en étant ouvert à tout public.

Présentation



Fiche communication



Plaque actions



1 famille française
sur **4** est monoparentale

Dans **82 %** des cas
elles sont composées
d'une mère avec ses enfants

Le Département

acteur de l'égalité femmes/hommes
au travers de ses politiques

Les actions en direction de la jeunesse

l'égalité femmes-hommes dans les actions en direction de la jeunesse

Appel à projets éducatifs dans les collèges

Tous les ans, dans le cadre d'un appel à projet, le Département sollicite les collèges afin qu'ils proposent des projets pédagogiques autour de thématiques variées. Depuis l'année scolaire 2021/2022, une thématique "égalité filles-garçons" a été intégrée à cet appel à projets.

En 2023, deux projets ont porté sur l'égalité filles-garçons :

- lutter contre les stéréotypes de genre et l'intolérance au collège Jacques Prévert aux Arcs-sur-Argens (400 €)
- Good morning La Seyne-sur-Mer, dessins de presse égalité filles/garçons au collège Henri Wallon (1500 €)

Dessins réalisés par les élèves de 4^e du collège Henri Wallon à La Seyne-sur-Mer dans le cadre du projet Good morning.



Un Conseil départemental des jeunes paritaire

En 2023, le Département a mis en place un Conseil départemental des jeunes. Les 46 conseillers ont été élus parmi les délégués de classe de 5^e, par binôme fille-garçon. L'égale représentation des filles et des garçons a été une volonté forte du Département.

Après une séance d'installation le 29 novembre 2023, les conseillers ont été réunis en commissions thématiques. Dans le cadre de ses premiers travaux sur la citoyenneté, la question de l'égalité entre les filles et les garçons a été identifiée par les enfants et intégrée dans les projets qui seront travaillés durant leur mandat de deux ans.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

La soirée des champions



Le dispositif de primes à l'excellence et à la performance s'adresse aux athlètes varois et varoises âgés de 12 à 25 ans et licenciés dans le Var qui ont obtenu au cours de la saison précédente, un titre de Champion de France, d'Europe, du Monde, Olympique ou Paralympique, au plus haut niveau de la discipline sportive pratiquée.

La soirée des champions honore les sportives et sportifs primés dans les catégories disciplines individuelles et par équipe et dans les sports collectifs. Le 1^{er} décembre 2023, 189 athlètes ont été récompensés dont 90 féminines :

115 athlètes par équipe
dont **58** féminines

74 athlètes individuels
dont **32** féminines

Ce dispositif contribue à valoriser les talents et à promouvoir l'engagement sportif des jeunes, femmes et hommes.

Les interventions du centre de santé sexuelle dans les collèges

Au travers de ses missions en matière de protection maternelle et infantile, le Département met en place des interventions auprès des collégiens autour des questions d'égalité des genres. Vie sexuelle, consentement, vie relationnelle et affective, violences, harcèlement et cyber harcèlement sont abordés à cette occasion.

Par ailleurs, des permanences d'écoute et d'orientation à destination des jeunes sont mises en place sur l'ensemble du territoire varois.

Les commissariats d'exposition

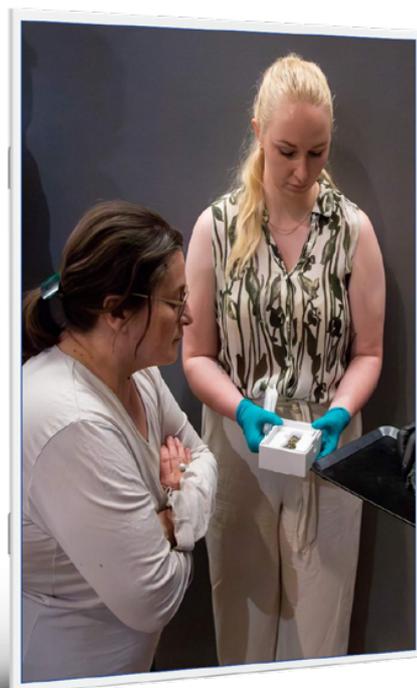
Parité femmes/hommes dans les commissariats d'exposition organisés par le Département

Le Département accorde une attention particulière à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son offre culturelle. C'est également le cas dans les commissariats d'exposition.

Depuis une quinzaine d'années en France et à l'international, le nombre de commissaires d'exposition croît et la parité de la profession progresse puisque les femmes occupent aujourd'hui 56% des postes.

En 2023, Isabelle Bardiès-Fronty a assuré le commissariat de l'exposition Trésors du royaume de Lotharingie, l'héritage de Charlemagne qui s'est tenue du 1^{er} juillet 2023 au 8 octobre 2023 à l'Hôtel départemental des expositions (HDE) de DRAGUIGNAN

D'origine toulonnaise, **Isabelle Bardiès-Fronty** est conservatrice générale au musée de Cluny, musée national du Moyen Âge, et responsable d'enseignement à l'école du Louvre.





Égalité Professionnelle

Rapport 2023





LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A6

Objet : AXES STRATEGIQUES EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport a pour objet d'affirmer l'engagement du Département dans le renforcement de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, tant dans les politiques publiques départementales que dans son rôle d'employeur public, par l'adoption d'axes stratégiques et la création d'un observatoire départemental de l'équité entre les femmes et les hommes, en lien avec l'ensemble des politiques publiques départementales.

Corps du rapport :

L'exemplarité et la responsabilité des collectivités territoriales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, est nécessaire tant au plan de la gestion des services publics que dans la conduite de leurs politiques publiques.

Le Département souhaite jouer pleinement son rôle et faire changer durablement les comportements en la matière, de par ses partenariats, son échelle d'intervention sur tous les territoires du Var et de par la diversité et l'étendue de ses compétences.

Une approche guidée par l'équité est ainsi privilégiée afin de concourir non seulement à l'égalité des chances mais aussi à l'égalité réelle entre les Varoises et des Varois, où qu'ils résident et quels que soient leur âge et leur situation.

Avis de la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'affirmer solennellement l'engagement du Département dans le renforcement de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, tant dans les politiques publiques départementales que dans son rôle d'employeur public,
- d'adopter les principaux axes stratégiques de la politique départementale en matière d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période de 2024 à 2028, tels que développés dans l'annexe jointe,
- d'approuver le principe de la création d'un observatoire départemental de l'équité entre les femmes et les hommes, en lien avec l'ensemble des politiques publiques départementales.

AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Axe stratégique 1 – L'équité dans l'offre départementale de services aux Varoises et Varois

Il s'agit de faire en sorte que l'égalité femmes-hommes s'incarne peu importe le territoire dans lequel on vit et la situation dans laquelle on se trouve. Transversal, le sujet a vocation à être pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques varoises :

- observer et évaluer, lorsque cela est pertinent, nos politiques et actions sous l'angle du genre de leurs bénéficiaires, enrichie d'une grille de lecture territoriale,
- prendre en compte l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et les projets publics,
- améliorer la connaissance et faciliter l'accès aux dispositifs qui concourent à l'égalité et à l'équilibre des tâches entre les femmes et les hommes dans le cadre familial, de la parentalité, social et du handicap.

Axe stratégique 2 – Mobiliser les partenaires et collectivités varoises sur les questions d'équité femmes-hommes

3 idées :

- créer et animer un réseau autour d'un observatoire et d'un dialogue alimenté par des rendez-vous récurrents, notamment avec les communes,
- avoir une veille attentive sur l'équilibre dans les soutiens financiers (sections sportives, choix des oeuvres, ...), objectiver les éventuels déséquilibres pour les corriger,
- encourager la mixité dans les projets financés.

Axe stratégique 3 – Promouvoir l'égalité des chances et des droits dès le plus jeune âge

Il s'agit d'investir la dimension culturelle de l'égalité femmes-hommes par la lutte contre les préjugés et la sensibilisation de la jeunesse, et notamment de :

- veiller dans les collèges à équilibrer les deux sexes dans les interventions extérieures (dans la présentation des métiers, les interventions culturelles et sportives, ...),
- multiplier les relais pour la promotion de l'égalité, s'appuyer sur les acteurs départementaux, les associations (projets, relais, sensibilisation) et le Conseil départemental des jeunes,
- traduire les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans le projet éducatif varois et la politique jeunesse, en cours de définition.

Axe stratégique 4 – L'équité dans l'accompagnement de toutes les situations et les difficultés de la vie

L'action départementale sera en faveur de tous les publics vulnérables, mais plus particulièrement il ressort que ces sujets sont très liés aux questions d'équité femmes-hommes :

- familles monoparentales,
- victimes de violences conjugales,
- insertion / places en crèches,
- aidants.

Des efforts pourront être orientés sur d'autres champs en fonction des travaux de l'observatoire.

Axe stratégique 5 – La promotion de l'équité professionnelle femmes-hommes

Il s'agit de promouvoir l'équité dans toutes ses formes possibles, dans le fonctionnement des services et de l'activité du Département.

Cet axe se concrétise notamment par les objectifs suivants :

- mettre en œuvre les plans pluriannuels relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer un suivi annuel des indicateurs clés de l'index égalité dans la fonction publique, notamment en termes de rémunérations
- animer le sujet tant auprès des élus que des agents, sensibiliser, former et accorder une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes de genre dans la communication départementale,
- garantir une équité dans les toutes les procédures de management des ressources humaines, notamment les jurys de sélection en vue des recrutements d'agents publics,
- intégrer la prise en compte du sujet par les prestataires du Département en adaptant, à chaque fois que cela est possible, les procédures des achats et des marchés publics.

DGS/SG/
DT

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A7

Objet : PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE “NATURELLEMENT VAR” ET DE PERFORMANCE 2023

Résumé synthétique du rapport :

Conformément à l'article L.3311-2 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget. Cet exercice est l'occasion de dresser le bilan de la première année de mise en oeuvre de la politique cadre en matière de développement durable, “Naturellement Var”, adoptée le 3 avril 2023 par l'assemblée délibérante.

Cette année, ce rapport rend également compte au travers de ce rapport de la situation du Département, de l'activité des différents services en 2023 au travers d'indicateurs clés.

Corps du rapport :

Ce rapport rend compte de l'avancement de la politique Naturellement Var votée en avril 2023, tout en répondant aux obligations suivantes :

- présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (la loi « Grenelle II »). La loi de lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a renforcé et précisé les enjeux de ce rapport.
- présenter un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.

En 2023, le Département a voté sa politique cadre de développement durable : “Naturellement Var”, articulée autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis, qui déploie une feuille de route volontaire et ambitieuse sur les 5 ans à venir.

Le Département se veut **exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone**, par les économies d'énergie qui se sont élevées cette année à -13,06 % en moyenne sur le chauffage des bâtiments administratifs, par la labellisation imprim'vert de l'imprimerie départementale, mais également via la commande publique qui représente un volume d'achats de 150 millions d'Euros/an. La formidable force que représente les agents du Département (5200 agents) est placée au cœur de cette dynamique de transformation.

L'action sociale, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var. Le Département accompagne les plus démunis dans le développement durable notamment sur la lutte contre la précarité énergétique. Il développe un Var accessible et inclusif, avec l'accompagnement de 32 projets d'habitat inclusif, sur 21 communes pour 244 bénéficiaires. Enfin, pour être au plus près des besoins la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées ouvre deux nouveaux points d'accueil à Toulon et Draguignan.

Le Var est acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires. Ainsi, la mise en œuvre des 47 actions que compte le Plan vélo départemental est l'occasion de co-construire des projets avec les EPCI et de dépasser les limites du territoire avec le dévoilement officiel de l'itinéraire du Tour du Verdon à Vélo conjointement avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Enfin, **le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations**, avec le lancement de l'étude prospective Var eau 2050, lors des Assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan avec 250 personnes, ou encore le vote de sa politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var, le 6 novembre 2023.

Ce bilan d'activité est présenté à la fois dans le détail des actions mais également par les indicateurs de performance rassemblés par compétences : solidarité, collèges, sport/jeunesse/enseignement supérieur et recherche, culture, routes/réseaux, tourisme et environnement.

Ce rapport présente la tendance du bilan financier réalisée à ce jour et sera consolidé et complété par le compte administratif 2023 à venir. **La qualité de la gestion financière du Département** permet de présenter une gestion saine d'extinction de ces emprunts et un résultat cumulé de 130 millions d'euros.

Ce rapport 2023 démontre l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre des actions inscrites dans la politique Naturellement Var et confirme l'investissement du Département au cœur du quotidien des Varoises et des Varois.

Information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 29 février 2024

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- de la présentation du rapport Naturellement Var - Développement durable et performance pour l'année 2023, joint en annexe.

**RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
Naturellement Var
ET DE PERFORMANCE
2023





En 2023, investie dans ses engagements pour le quotidien comme pour l'avenir, la majorité départementale a pris un engagement fort en votant sa politique cadre de développement durable : "Naturellement Var", qui déploie une feuille de route volontaire et ambitieuse sur les 5 ans à venir.

Cette politique, articulée autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis, place le développement durable au cœur des politiques départementales, en partenariat avec les acteurs du territoire, pour et avec les Varoises et les Varois.

Le Département se veut **exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone**, par les économies d'énergie qui se sont élevées cette année à -13,06 % sur le chauffage des bâtiments administratifs, par la labellisation imprim'vert de l'imprimerie départementale, mais également via la commande publique qui représente un volume d'achats de 150 millions d'Euros/an. La formidable force que représentent les agents du Département (5 200 agents) est placée au cœur de cette dynamique de transformation.

L'action sociale, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var. Le Département accompagne les plus démunis dans le développement durable notamment sur la lutte contre la précarité énergétique. Il développe un Var accessible et inclusif, avec l'accompagnement de 32 projets d'habitat inclusif, sur 21 communes pour 244 bénéficiaires.

Le Var est acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires. Ainsi, la mise en oeuvre des 47 actions que compte le Plan vélo départemental est l'occasion de co-construire des projets avec les EPCI.

Enfin, **le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations**, avec le lancement de l'étude prospective Var eau 2050, lors des Assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan avec 250 personnes, ou encore le vote de la politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var, le 6 novembre 2023.

Ces objectifs, des plus ambitieux, seront atteints avec l'implication de tous. C'est pourquoi nous saluons et encourageons l'investissement des citoyens comme celui de nos partenaires institutionnels et privés.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, le Var de demain est entre les mains de tous !



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental



Andrée Samat

4^e Vice-Présidente du Conseil départemental

Présidente de la commission transition énergétique, développement durable et mobilités douces

4 AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION

AXE 1

le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone

AXE 2

La solidarité, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var

AXE 3

le partenariat est le moteur du Var pour la transformation et de l'animation durable de ses territoires

AXE 4

le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations

2 PRINCIPES DE LA POLITIQUE

- intégrer les objectifs du développement durable dans le pilotage de toutes les politiques départementales
- positionner la gouvernance au cœur de l'action, avec le développement du partenariat et la recherche de la meilleure façon d'associer l'utilisateur



Face aux enjeux à la fois climatiques, de transition écologique et de solidarités humaines, le Département du Var affirme sa volonté politique en matière de développement durable. Sous l'impulsion de Jean-Louis Masson, Président du Conseil départemental du Var, une politique volontaire et ambitieuse s'est co-construite avec la participation active des élus et des agents départementaux. Un plan d'actions sur 5 ans a été voté. Il s'articule autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis : Naturellement Var !

Ce rapport constitue, pour le Département du Var, un rendez-vous annuel dédié pour représenter des actions réalisées dans le cadre de la politique Naturellement Var, afin de mesurer sa contribution au développement durable et de rechercher des actions d'amélioration.

Pour la collectivité, c'est également un outil d'accompagnement au changement du fonctionnement interne, vers une plus grande transversalité et une sensibilisation accrue des agents sur cette thématique.

Enfin, dans une volonté de transparence et de présentation de l'information à destination du public, il s'agit de rendre compte de l'investissement du Département dans le développement durable et d'en partager les objectifs.

6 DÉFIS À RELEVÉ

DÉFI 1

atteindre d'ici 3 ans l'objectif de zéro déchet plastique non recyclé/non réutilisé produit par le fonctionnement et les projets départementaux

DÉFI 2

en articulation avec la politique de l'habitat, proposer un plan de lutte ambitieux, sur 5 ans, contre la précarité énergétique, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

DÉFI 3

équiper en installations d'énergies renouvelables au moins 60 sites en 5 ans de façon qu'ils s'auto-alimentent et proposer un dispositif qui contribue à développer cette production par les autres acteurs publics (offices de l'habitat, EPCI, etc.)

DÉFI 4

d'ici 5 ans, en articulation avec le plan vélo, élaborer et commencer à déployer un plan de soutien aux mobilités douces sur l'ensemble du Département

DÉFI 5

prendre position comme pilote de la ressource eau dans le territoire d'ici 3 ans (étude prospective Var eau 2050, soutien aux intercommunalités dans l'exercice de cette compétence, etc.)

DÉFI 6

porter, d'ici 5 ans, une ambition départementale autour d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse des ressources et porteuse d'identité forte ("à la table du Var")

MÉTHODE D'ÉLABORATION ET DE LECTURE DU RAPPORT

Ce rapport présente un bilan non exhaustif des actions emblématiques réalisées dans le cadre de la politique Naturellement Var sur l'année 2023.

Il répond à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, introduisant, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, l'obligation de présenter **un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable**. La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a renforcé et précisé les enjeux de ce rapport. L'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales présente le cadre et les objectifs de ce rapport.

Conformément au décret d'application (n°2011-687) du 17 juin 2011, ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, rassemblées sous l'axe 1 : "le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone";
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire varois, rassemblés sous les axes 2, 3 et 4, ainsi que dans les pages de présentation des défis.

Conformément à l'article 180 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, depuis le 1er janvier 2024, ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Il répond à la l'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales, indiquant que le Président du conseil départemental présente **un rapport sur la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département**.

Ainsi ce document constitue le rapport de performance du Département du Var sur l'année 2023, au cœur des territoires et dans toutes ses missions de service public

Ce bilan d'activité est présenté à la fois dans le détails des actions mais également par les indicateurs de performance rassemblés par compétences : solidarité, collèges, sport/jeunesse/enseignement supérieur et recherche, culture, routes/réseaux, tourisme et environnement.

Ce rapport présente la tendance du bilan financier réalisée à ce jour et sera consolidé et complété par le compte administratif 2023 à venir.

L'action départementale est reliée aux cinq finalités du développement durable définies par la loi (article L.110-1 du Code de l'environnement), par l'ajout des pictogrammes :



La lutte contre le changement climatique



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



L'épanouissement de tous les êtres humains



La transition vers une économie circulaire

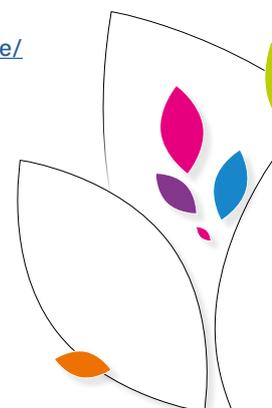
Conformément à l'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport évoque la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 objectifs de développement durable ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



SOMMAIRE

I LES AXES DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

- **Axe 1 : le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone** 9
- **Axe 2 : l'action sociale, ADN du Département, est placée au coeur du développement durable du Var** 10
- **Axe 3 : le Var, acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires** 11
- **Axe 4 : le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations** 12

II LES DÉFIS DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Avancement des 6 défis 15-16

III LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Programme d'action pour l'application du décret tertiaire 19-20

IV LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Solidarité** 23
- **Collèges** 23
- **Sports et jeunesse** 24
- **Culture** 24
- **Routes et réseaux** 25
- **Tourisme** 25
- **Environnement** 26
- **Qualité et performance de l'administration** 26





LES AXES DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Axe 1 : le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Focus



Mettre en oeuvre le schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) - 2023-2026

Le Département du Var a voté son nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) le 3 avril 2023.

Il engage les achats du Département selon des axes de transition écologique et de solidarité, tout en facilitant l'accès à la commande publique pour favoriser le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME).

Pour accompagner cette action le Département a formé son personnel. Le facilitateur départemental pour l'accompagnement des clauses sociales est intervenu auprès des agents de la commande publique et de l'action culturelle afin de sensibiliser à l'insertion des clauses sociales et à l'intérêt de mettre en œuvre des marchés réservés.

Lors des cinq formations dédiées au développement durable, des thématiques telles que les obligations liées au développement durable, ou les clauses et critères environnementaux dans les marchés de service ont été abordées. Le Département a proposé des formations sur mesure sollicitées par les directions opérationnelles. Par ailleurs, le site internet dédié "développement durable et commande publique" a régulièrement été mis à jour et enrichi de nouvelles rubriques comme celle relative à l'égalité femmes - hommes.

Focus



Mettre en oeuvre le plan de réduction et l'optimisation du traitement des déchets de la collectivité

Le Plan de réduction et l'optimisation du traitement des déchets répond aux enjeux suivants :

- réduire la production de déchets et leur impact sur l'environnement
- gérer les déchets comme une ressource, selon la hiérarchie : réutilisation (fournitures de bureau, mobilier...), recyclage, valorisation (bio-déchets, bouchons)
- traiter efficacement les déchets ultimes : optimiser le choix de la filière d'élimination
- enregistrer le suivi de la gestion des déchets dangereux sur la plateforme "Track Déchets"

Le Département développe le tri interne des déchets de l'administration. Déjà mis en oeuvre sur les bâtiments principaux de Toulon (papier-carton / emballage plastique-métal / autres déchets), il sera déployé sur l'ensemble des bâtiments en prenant en compte les consignés de tri spécifiques à chaque territoire. Le Département organise la centralisation de la gestion des déchets produits par plusieurs de ses directions pour optimiser leur traitement. Un diagnostic global sur les déchets de la collectivité a identifié 15 typologies de déchets différents qui peuvent être communs à plusieurs directions (DEEE, DASRI, Batteries, Bois, Métaux, biodéchets etc...). Un service est maintenant chargé de cette gestion centralisée, pour optimiser la collecte et la recherche de filières de recyclage et de traitement. Ce service renseignera la plateforme Track déchets pour les déchets dangereux qu'il gère.

Focus



Définir et mettre en oeuvre le plan d'animation et de communication de la politique Naturellement Var et la transition écologique et sociale à destination des agents de la collectivité - La semaine Naturellement Var

Le Département du Var a organisé sa 1ère semaine Naturellement Var, du 18 au 22 septembre 2023, en lien avec les semaines européennes du développement durable, du 18 septembre au 8 octobre et le clean up day mondial qui s'est tenu le 16 septembre.

Cette semaine est l'occasion de poser des actions concrètes d'engagement de tous les agents dans la politique Naturellement Var.

Cette semaine a rencontré un vif succès avec 1 044 agents (soit 20% de l'effectif) engagés dans l'une des 24 actions proposées par les directions investies, sur les thématiques :

- des déchets (plastiques notamment) et du recyclage (avec un projet de réutilisation du matériel d'exposition)
- de la mobilité douce, avec la création d'une équipe de "vélo-taffeurs" investis pour accompagner leurs collègues sur ce mode de déplacement
- de la solidarité avec la participation à une course solidaire (89 agents ont participé à "La Pradétane" le 17 septembre, pour la lutte contre les violences faites aux femmes)
- de nombreuses actions de sensibilisation et de formation sur la transition écologique, son "poids en CO2" (ou comment passer de 10 tonnes de CO2 / an / personne à 2 tonnes en 2050), un "serious game" en ligne, des écogestes sur l'énergie, ...

Enfin, pour entraîner tous les agents de la collectivité dans une action commune, le Département a organisé un grand nettoyage des messageries, accompagné de webinaires et de tutoriels, mais aussi de rencontres dédiées, pour prendre de "bonnes habitudes numériques".

Le Département a prolongé cette semaine avec l'inauguration, le 28 septembre, de racks de vélos électriques mis à la disposition des agents pour leur déplacements professionnels en ville.

Focus



Obtenir et assurer le suivi de la label Imprim'vert pour l'imprimerie départementale

Le Département a sollicité la labellisation auprès d'Imprim'vert. Un référent régional est venu faire un audit du fonctionnement de l'imprimerie départementale au regard des critères du label. Il a émis des avis favorables sur une majorité de points et a formulé des préconisations sur quelques autres à améliorer.

Une fois les ajustements faits, la candidature a été présentée à une commission d'attribution régionale qui se déroule à la Chambre du commerce et de l'industrie deux fois par an.

Le Département a obtenu ce label.

Pour garder le label, il faut maintenir les efforts. Durant les 2 prochaines années, le Département assurera un suivi "en ligne" du respect des critères du label. Puis la troisième année, un auditeur viendra à nouveau contrôler le maintien, voire l'amélioration des performances de l'imprimerie.

Il était important pour la collectivité que les Varois et les agents aient connaissance des engagements et des efforts faits en la matière. Et ce label confirme l'action déjà engagée à tous les niveaux.

Axe 2 : l'action sociale, ADN du Département, est placée au coeur du développement durable du Var

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Accompagner le développement d'habitats inclusifs via l'aide à la vie partagée (AVP) dans le Var - appels à candidatures

Dans le cadre de son Schéma départemental de l'autonomie 2020 - 2024, le Département souhaite soutenir l'habitat inclusif en tant que lieu de vie des personnes âgées et/ou de personnes en situation de handicap en mettant en place l'aide à la vie partagée (AVP) afin de développer une offre alternative au tout établissement et favoriser le maintien à domicile et l'inclusion dans les territoires.

Un premier appel à projet avait été lancé en 2022, dans le cadre de l'accord pour l'habitat inclusif, passé entre le Département, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'Etat représenté par le Préfet. 21 projets d'habitat inclusif sur l'ensemble de territoire varois ont été retenus, pour 10 porteurs de projets, 156 habitants dont 121 personnes en situation de handicap et 35 personnes âgées

Cette action est reconduite avec le lancement en octobre 2023 d'un second appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour définir les contours d'une seconde programmation pour 2024/2030. Le Département a accompagné cet appel de plusieurs actions d'information notamment lors de la rencontre départementale de l'habitat inclusif organisée le 15 novembre 2023 au Muy à destination des Maires, services des communes et structures du champs médico-social, pour présenter la stratégie départementale en matière d'habitat inclusif et présenter l'AMI 2023.

Pour le second AMI, sur les 17 projets reçus, ce sont 11 nouveaux projets qui ont été retenus, pour 88 nouveaux bénéficiaires, dont 63 personnes âgées de plus de 65 ans et 25 personnes en situation de handicap.

Enfin, le Département travaille à l'intégration de la logique de l'adaptation des logements et la recherche d'accessibilité des résidences via ses conseils aux communes pour les documents d'urbanisme et grâce à son partenariat avec les bailleurs sociaux.

Focus



Ouvrir deux points d'accueil de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées à Toulon et Draguignan

Depuis le 6 novembre 2023, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a ouvert 2 nouveaux points d'accueil "décentralisés" à Draguignan (Pôle médico-social - 380, rue Jean Aicard) et à Toulon (Pôle médico-social Vincent Allègre - 254, avenue Rageot de la Touche) afin de faciliter l'accès aux droits du public.

Sur ces 2 sites, des agents de la Direction de l'Action Sociale de Proximité et des agents de la MDPH vont assurer conjointement l'accueil des usagers.

Ces points d'accueil seront pérennisés, à partir de janvier 2024, sur Toulon : 2,5 jours par semaine (lundi, mardi après-midi et vendredi) et Draguignan 4 jours par semaine (du lundi au vendredi midi).



Axe 3 : le Var, acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Relancer le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

Un environnement préservé, des paysages époustouffants, une météo clémente tout au long de l'année... Le Var dispose d'atouts remarquables pour la pratique des sports de pleine nature. Ses sites exceptionnels en font une destination idéale pour les sportifs. Toutes les activités de pleine nature peuvent se pratiquer : l'escalade, la plongée, la randonnée à pied, à cheval, en vélo, l'aviron, le tir à l'arc, la course d'orientation, les sports nautiques, motorisés et bien d'autres...

Le Département souhaite favoriser le développement des sports de pleine nature, tout en préservant son environnement exceptionnel.

A la suite du vote d'une délibération cadre en date du 16 juin 2023 sur la mandature 2023/2028, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) a été réunie le 10 octobre 2023 à Toulon. L'ensemble des acteurs varois du sport de nature est à nouveau regroupé dans cette instance de concertation sous la présidence de Département du Var.

Cette réunion a permis de proposer au Département, la validation de :

- l'actualisation de la composition de la CDESI
- l'actualisation du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)
- la précision du mode de fonctionnement de l'instance et de l'inscription au PDESI
- la reprise des groupes projets par thématiques

Ces divers points feront l'objet d'une notification départementale en début d'année 2024.

Pour accompagner la communication sur cette politique, le site départemental des sports de nature est en cours de transformation pour être plus interactif. Un plan de communication renforcé est prévu à la fin des travaux pour le courant de l'année 2024.

Sur le terrain, 18 900€ ont été alloués aux comités sportifs pour la gestion et l'entretien des sites sportifs inscrits au PDESI dont un nouveau partenariat avec le CD de cyclotourisme.

Enfin une modification de la gestion des sites d'escalade est en cours pour aboutir au passage de contrats d'entretien pour 2024.

Focus



Mettre en oeuvre le Plan vélo départemental - dévoilement officiel de l'itinéraire du Tour du Verdon à Vélo

Le Département a adopté son Plan vélo en février 2023. Il compte 47 actions réparties en 5 axes thématiques : le tourisme et la communication, le développement des infrastructures, l'exploitation de la DATA, le vélo au collègue et la mobilité solidaire.

En 2023, le Département a porté le plan vélo auprès des territoires. Il a rencontré les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour identifier les actions qui pourraient être co-construites.

Le Département poursuit son action en termes d'aménagement du territoire. En 2023, nous comptons 156 kilomètres cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en modes doux :

- sur le parcours cyclable du littoral (PCL) : 96 km dont 84 km en site propre
- sur l'EuroVelo 8 (EV8) : 60 km dont 28 km en site propre

Afin d'optimiser la connaissance de l'utilisation de ces voies et pour en améliorer la gestion et l'offre de services, le Département a renforcé le réseau d'éco-compteurs et exploite les données de la plateforme Outdoorvision :

- 8 éco-compteurs posés en mai 2023 soit un total de 13 éco-compteurs (PCL et EV8)

Pour valoriser cette politique, à la fois sur l'intérêt des modes doux, mais également sur l'attractivité touristique de la découverte du Var à vélo, le 11 octobre 2023, a eu lieu le dévoilement officiel de l'itinéraire du Tour du Verdon à Vélo (itinéraire d'une longueur de 256 km). Cette manifestation a été organisée conjointement avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Ce circuit touristique en itinérance est valorisé sur le site des sports de nature du Département.

Focus



Optimiser la prise en compte du développement durable dans les manifestations du Département

Le Département propose depuis de nombreuses années une offre culturelle riche à la fois dans ses structures, mais également dans ses manifestations. Ces manifestations, offertes à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire, sont également l'occasion de sensibiliser les publics aux bonnes pratiques en matière d'écologie.

Ainsi, le site internet de la Fête du livre du Var a été enrichi d'un onglet spécifique indiquant aux visiteurs les modes de transports respectueux de l'environnement pour se rendre sur place. Par ailleurs, le sujet de la gestion des déchets de cette manifestation fait déjà l'objet d'efforts conséquents, avec des consignes données aux exposants et des équipes de sensibilisation au tri qui rencontrent les visiteurs sur les 3 jours de fête.

Le Département offre également, aux Varoises et aux Varois, le "dispositif des itinéraires du patrimoine".

Ce dispositif se tient une semaine en juin et permet de visiter des sites du patrimoine roman (églises), historique (musée de la marine) et artistique (opéra de Toulon) en transport en commun.

Le transporteur a été choisi notamment sur des critères environnementaux : bus peu polluants, formation des chauffeurs à l'éco conduite,...

Cette année, il a été demandé aux participants d'amener une gourde remplie d'eau, afin d'éviter la distribution de bouteilles d'eau en plastique pour répondre au défi "Zéro déchet plastique" voté dans la politique Naturellement Var.

I

Axe 4 : le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Inciter au développement d'une agriculture durable dans le cadre de la "Politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacole du Var"

Le Département réinvestit la thématique de l'agriculture, avec le vote, 6 novembre 2023, de la nouvelle stratégie du Département du Var - Politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacole du Var.

Cette politique est construite sur les 6 axes suivants :

- 1/ mettre en œuvre les compétences obligatoires du Département en matière d'aménagement foncier rural,
- 2/ saisir les opportunités dans le cadre du FEADER 2023-2027 pour l'agriculture, la forêt, la pêche et l'aquaculture,
- 3/ renforcer la politique départementale de sécurité sanitaire,
- 4/ s'engager aux côtés des filières de niche à haute valeur ajoutée, environnementale, paysagère et patrimoniale,
- 5/ contribuer à une gestion raisonnée de l'eau en agriculture,
- 6/ relancer la compétence d'accès à la ressource forestière et œuvrer à une gestion durable des peuplements forestiers ;

Pour soutenir cette politique, le Département a voté la signature d'une convention avec la Région pour la période 2023-2028, ainsi qu'une autorisation de programme de 7,3 M€.

Enfin pour accompagner l'agriculture sur le sujet du foncier, le Département engage une procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées à titre individuel (sur Villecroze), une démarche collective à Esparron et un aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur la plaine agricole de Tavernes.

Focus



La création d'un conseil départemental des jeunes portée par le Département

Le Département du Var a souhaité la création du Conseil départemental des jeunes (CDJ) pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Ce CDJ affirme la place que la collectivité souhaite donner aux jeunes varois dans l'ensemble des politiques départementales que l'assemblée délibérante (Conseil départemental) construit et soutient en faveur de la jeunesse.

A l'instar du Conseil départemental et de leurs homologues adultes, le Conseil départemental des jeunes respecte le principe de parité : il est composé de 23 binômes filles/garçons, soit 46 collégiens. Les conseillers départementaux jeunes sont élus en binôme pour une durée de deux années scolaires, chaque binôme représentant un canton du Var. Le Conseil départemental des jeunes est une instance participative et consultative.

Un des objectifs de ce Conseil départemental des jeunes est de sensibiliser les jeunes à la vie démocratique en leur permettant de développer leurs connaissances et leur compréhension des institutions.

Les mercredis 24 et 31 janvier 2024 ont eu lieu les premières réunions des sous commissions des jeunes élus :

- le 24, la sous commission environnement - déplacements - équipements publics - tourisme s'est réunie au sein de la maison de la nature du Plan de la Garde.
- le 31, la sous commission solidarités - citoyenneté - culture et sports était accueillie par l'Hôtel départemental des expositions et à la Sous-Préfecture à Draguignan.

Focus



Economiser l'eau sur les chantiers archéologiques

Dans le cadre des actions que le Département met en œuvre au quotidien pour les économies d'eau, les chantiers archéologiques proposent une action concrète.

Ainsi, un recyclage de l'eau a été mis en place sur la station de tamisage sur les fouilles programmées de Draguignan. Les cuves de stockage d'eau sont surélevées pour une utilisation de l'eau en gravitaire. Puis l'eau, qui a servi au tamisage, est récupérée et passe dans un bac de décantation. Elle est ensuite renvoyée dans les cuves de stockage, grâce à une pompe de relevage, pour être ré-utilisée.

Naturellement Var, c'est aussi transformer les métiers au quotidien pour économiser les ressources

Focus



Sensibiliser les scolaires à la gestion des rivières - Classes Argens

Suite aux inondations de 2010, le Département s'est engagé davantage dans la prévention des inondations, en portant le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de l'Argens sur plusieurs années, et la mise en place du syndicat mixte de l'Argens pour porter le PAPI validé.

Dans le PAPI, le Département porte notamment une action de sensibilisation aux inondations auprès des écoles (CE2, CM1, CM2) et des collèges (5ème) du bassin versant (74 communes). Elle a été reconduite pour 3 ans, dès le 1er janvier 2023, avec l'avenant à la convention du PAPI Argens.

Cette action amène les élèves à réfléchir sur les problématiques et imbrications complexes du territoire qui les entoure.

Ils sont mis en situation d'enquêteurs/scientifiques qui expérimentent et valident ses constatations sur le terrain. Puis, ils prennent des rôles "d'aménageurs" et découvrent la complexité des enjeux d'un territoire (la prospective, les enjeux économiques, les risques, la préservation de l'environnement,...). Ils deviennent ensuite des ambassadeurs et communiquent leurs résultats aux autres classes, à leurs familles et sur leur commune. Dans cette phase, ils exploitent des techniques variées pour les restitutions (maquette, vidéo, podcast, participations à des bulletins communaux ou des radios locales,...).

Lors de cette animation le Département prend le coût des transports à sa charge pour amener les élèves sur le terrain et développer leurs capacités d'observation.

Le partenariat est assuré avec l'Education Nationale. L'enseignant est accompagné dès l'amont, pour identifier les pistes d'investigations, jusqu'à la journée de restitution.

L'année d'animations scolaires se termine dans une grande Fête de l'Eau qui s'est tenue, cette année le 20 juin 2023, à Vidauban, en présence de l'élue référente du Département.





LES DÉFIS DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Avancement des 6 défis

Défi 1

Atteindre d'ici 3 ans l'objectif de zéro déchet plastique produit par le fonctionnement et les projets départementaux



Enjeux

Il s'agit d'éviter les conséquences sur les milieux naturels de ces matières non biodégradables. C'est également une action de décarbonation de notre consommation (réduction de notre dépendance aux matières fossiles et lutte contre les émissions de CO2).

En 2023, l'action a commencé avec la structuration d'un service valorisation des déchets qui va assurer la récolte, la valorisation et le traitement des déchets produits par les directions. En parallèle, le tri des déchets de l'administration se développe avec l'ajout d'un flux plastique (associé aux métaux) au sein des bâtiments principaux sur Toulon. Enfin, lors de la semaine Naturellement Var, du 18 au 22 septembre 2023, des actions de sensibilisation visaient à faire prendre conscience de l'importance du plastique dans notre quotidien pour nous inciter collectivement à changer nos habitudes et utiliser d'autres matériaux.

En 2024, la gouvernance du projet sera mis en place. Les outils de rédaction des marchés seront enrichis de clauses et critères spécifiques et un travail de sourcing permettra d'identifier des filières vertueuses. Le tri des plastiques sera déployé dans les bâtiments du Département, accompagné d'une importante communication auprès des personnels. Enfin, le Département recherchera des partenaires techniques ayant engagé cette démarche.



Défi 2

En articulation avec la politique de l'habitat, proposer un plan de lutte ambitieux, sur 5 ans, contre la précarité énergétique, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs



Enjeux

D'après les données (2018) du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Var compte 31 768 logements classés F et 5 268 logements classés G soit 6% et 1% du parc total de logement. Ainsi, la lutte contre la précarité énergétique rejoint la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, le Département finance le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) porté par 2 structures : le GIP AREVE et l'ALEC83, qui accompagnent des particuliers, des copropriétés et du petit tertiaire privé dans les projets de rénovation thermique.

Le Département a versé près de 280 000 € en 2023, auxquels s'ajoutent les fonds des CEE et une aide de la Région.

En 2023, les structures ont réalisé : 1 148 informations de 1er niveau, 1 301 conseils aux ménages, 24 conseils personnalisés aux copros, 23 audits énergétiques, 28 accompagnements de travaux de rénovation globale, 7 accompagnements copros pour travaux de rénovation globale, 17 Informations de 1^{er} niveau au petit tertiaire et 17 conseils aux entreprises,...

En 2024, le SARE a été prolongé d'un an, un avenant à la convention régionale a été passé ainsi qu'un avenant aux conventions de partenariat avec les deux structures porteuses.

Le Département souhaite retravailler sa politique habitat pour répondre aux besoins du territoire.



Défi 3

Équiper en installations d'énergies renouvelables au moins 60 sites en 5 ans de façon qu'ils s'auto-alimentent et proposer un dispositif qui contribue à développer cette production par les autres acteurs publics (offices de l'habitat, EPCI, etc.)



Enjeux

Il s'agit de répondre aux enjeux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette action vise à accompagner le territoire dans la transition énergétique tout en préservant nos espaces naturels (installations privilégiées en toitures ou friches à réhabiliter).

En 2023, le Département a réalisé une présélection de 91 sites susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques. Les études de potentialité remises en décembre 2023 portent sur 61 sites et mettent en avant une surface maximale de panneaux installables d'environ 40 000 m² représentant une puissance maximale théorique de 9 500 kWc. Le principe d'utilisation de l'électricité est basé sur l'autoconsommation avec la revente du surplus.

En 2024, le Département poursuit les études de potentiel sur les 30 sites restants.

Le Département intègre systématiquement dans ses programmes des plans de rénovation et ses opérations de construction inscrites au plan pluriannuel d'investissement, l'installation de centrales en autoconsommation (toitures et parkings).



Défi 4



D'ici 5 ans, en articulation avec le plan vélo, élaborer et commencer à déployer un plan de soutien aux mobilités douces sur l'ensemble du Département

Enjeux

Cette action répond aux enjeux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la lutte contre le réchauffement climatique. La dimension solidaire sera également recherchée avec l'aide à la mobilité des publics en difficulté.

En 2023, le Département a adopté son Plan vélo en février 2023. Il compte 47 actions réparties en 5 axes thématiques : développement des infrastructures (11 actions, dont 5 démarrées), exploitation de la DATA (7 actions, dont 3 démarrées), le vélo au collège (6 actions, dont 2 réalisées), tourisme et communication (15 actions, dont 6 démarrées) et la mobilité solidaire (7 actions, dont 3 réalisées).

Le Département a rencontré 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour échanger sur le plan vélo départemental et collaborer au développement et l'amplification des actions sur le territoire.

Enfin, une enquête de mobilité a été lancée auprès des collégiens, leurs parents et les équipes de l'éducation nationale. Le traitement du questionnaire, réalisé avec l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (AUDAT), a accompagné la sélection de collègues pilotes pour des aménagements cyclables.

En 2024, le Département pourra porter ou accompagner des initiatives sur la mobilité douce.

Par ailleurs, au titre de l'aide aux communes, le Département a apporté son soutien à 59 projets à composante de mobilité douce (piétons et vélo) pour un montant de 7,785 M€.

Niveau d'avancement du défi



Défi 5



Prendre position comme pilote de la ressource eau dans le territoire d'ici 3 ans (étude prospective Var eau 2050, soutien aux intercommunalités dans l'exercice de cette compétence, etc.)

Enjeux

Il s'agit de proposer une prospective sur la ressource en eau, sur la base de l'observatoire de l'eau et d'une étude prospective à 2050, pour animer une gouvernance de cette ressource stratégique et partager une vision et une trajectoire commune du territoire avec toutes les parties prenantes.

En 2023, le Département a engagé la concertation avec l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau, l'ARS, la Chambre d'agriculture, la SCP, ... Puis, le lancement officiel de l'étude « Var Eau 2050 » a été fait lors des Assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan avec 250 personnes. L'étude a été confiée à un groupement rassemblant le CEREMA, le BRGM et le bureau d'études HB Conseil. Par ailleurs, le Département poursuit l'assistance technique aux communes et accompagne la gouvernance de la ressource en eau de la Siagnole.

En 2024, le Département suivra la réalisation de l'étude Var eau 2050 et développera la concertation des territoires. Avec la création de l'agence technique départementale, il s'impliquera davantage dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes sur la thématique de l'eau.

Niveau d'avancement du défi



Défi 6



Porter, d'ici 5 ans, une ambition départementale autour d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse des ressources et porteuse d'identité forte ("à la table du Var")

Enjeux

Au-delà de l'accueil et de la convivialité, marqueurs d'identité varoise, il s'agit de promouvoir "le bien manger", qui contribue à faire société, de manger sainement et de valoriser les territoires dont l'agriculture constitue une dimension économique, patrimoniale et touristique majeure. Il s'agit de renforcer l'approche partenariale et d'agir sur plusieurs leviers : la politique agricole, la restauration scolaire, l'aide alimentaire, les projets d'insertion, nos achats de produits de bouche, la culture provençale (identité varoise)... en prenant en compte la ressource en eau, la réalité des productions locales et les enjeux fonciers.

En 2023, la gouvernance a été mise en place et le groupe projet a rencontré les partenaires : Chambre d'agriculture du Var, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (Audat), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF PACA), Agribiovar et 8 porteurs des projets alimentaires territoriaux (PAT) du Var. Le 6 novembre, le Département a voté sa politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var. Enfin, le Département a été sélectionné dans le cadre de l'Incubateur de Politiques Publiques de Sciences Po, pour accueillir des étudiants qui vont investir ce projet.

En 2024, l'animation du projet et la participation au réseau des PAT du Var se poursuivent. Le Département accompagnera les étudiants de Sciencespo, de janvier à mai 2024, pour une approche de design de services publics sur ce défi. Le nouveau Plan de restauration scolaire, priorisant les produits locaux, sera proposé au vote. La politique agricole devrait également être renforcée et précisée. Enfin, il est prévu une rencontre avec les parties prenantes du défi.

Niveau d'avancement du défi





LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

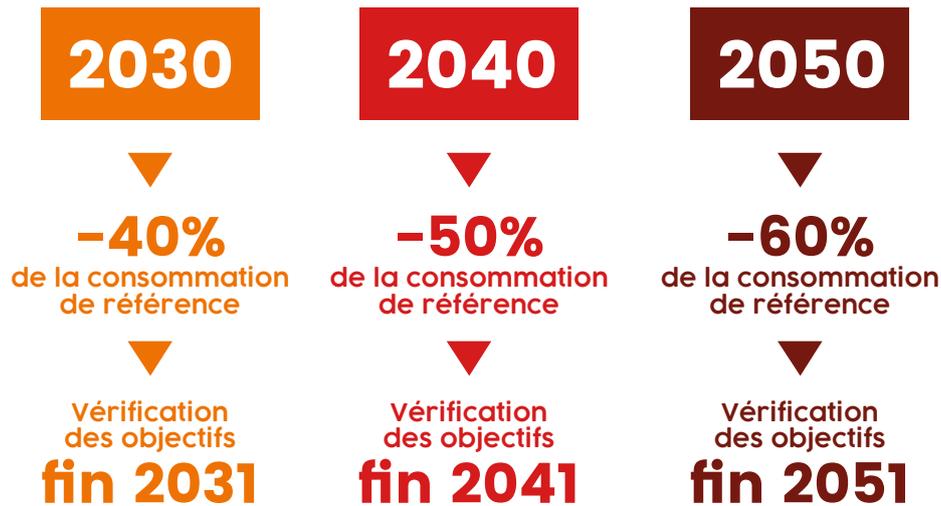
Le programme de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires

Programme d'action pour l'application du décret tertiaire

Conformément à l'article 180 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, depuis le 1^{er} janvier 2024, ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L.174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les bâtiments tertiaires, l'article 175 de la loi ELAN du 23/11/18 et son décret du 23/7/2019 appelé "Décret Eco Énergie Tertiaire" rendent obligatoires des objectifs de diminution des consommations en énergie pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m².

Le Département du Var compte **135 sites concernés par ces objectifs.**



La **stratégie pour la réussite de la transition énergétique des bâtiments départementaux** repose sur trois axes essentiels :

L'axe 1 porte sur les actions liées à la réduction des besoins, en modifiant habitudes et pratiques et en systématisant la sobriété énergétique (jusqu'à 30% peuvent être espérés d'économie selon l'association Négawatt). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 1.1 Sensibiliser le personnel et les usagers aux enjeux environnementaux et aux écogestes
- 1.2 Former et impliquer plus particulièrement le personnel à fort impact
- 1.3 Améliorer le réglage des équipements techniques et le suivi des consommations
- 1.4 Réduire les surfaces occupées
- 1.5 Réduire les émissions de GES dans les opérations de construction

L'axe 2 porte sur les actions liées à l'efficacité énergétique des équipements départementaux (moins d'énergie pour satisfaire un même besoin). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 2.1 Réaliser des opérations de rénovation globales à haute performance
- 2.2 Améliorer l'efficacité des installations techniques
- 2.3 Maîtriser la consommation liée au matériel électrique non bâtimentaire
- 2.4 Mieux intégrer la performance énergétique dans les procédures de conduite d'opération
- 2.5 Augmenter les exigences de performance énergétique pour les biens immobiliers à acquérir ou à louer
- 2.6 Trouver des pistes de financement pour les travaux d'efficacité énergétique

L'axe 3 porte sur les actions liées à la réduction de l'intensité carbone de l'énergie utilisée et la dépendance aux énergies non renouvelables (développer la part d'énergie renouvelable). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 3.1 Systématiser l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation
- 3.2 Se chauffer avec des énergies moins carbonées
- 3.3 Accompagner la stratégie de déploiement des véhicules électriques

Focus



Sensibiliser tout le personnel aux enjeux environnementaux et aux écogestes - chauffage et climatisation

Grâce à une action conjointe entre le réglage affiné des consignes de chauffe et de climatisation sur les bâtiments en gestion centralisée et le plan de communication à destination des agents, le Département affiche des résultats encourageants en termes d'économies de consommation d'énergie.

Résultats de la période de chauffe (hiver 2023 par rapport à hiver 2022) :

- baisse de -13,06 % en moyenne dans les bâtiments
- baisse moindre dans les collèges (-3,83%) (les températures de consignes étaient déjà à 19°C dans la majeure partie des établissements sauf dans les zones d'administration)

Résultats de la saison de climatisation (été 2023 par rapport à été 2022) :

- baisse importante dans les bâtiments et collèges sur les trois mois (juin à août) de la saison de climatisation (respectivement -12,47% et -14,08%)
- liée à un réglage des températures à 26°C

Focus



Sensibiliser les personnels et les usagers aux enjeux environnementaux et aux écogestes - projet comportemental et organisationnel pour les collèges

Huit collèges sont inscrits au challenge national CUBE'S pour les économies d'énergie pour l'année scolaire 2023-2024 : Emile Thomas à Draguignan, Guy de Maupassant à Garéoult, Paul Eluard à la Seyne, La Marquissanne et Marcel Pagnol à Toulon, les Eucalyptus à Ollioules, Henri Nans à Aups et Jacques-Yves Cousteau à la Garde.

Ces collèges bénéficieront d'un accompagnement du CEREMA pour mettre en oeuvre des actions de sensibilisation sur les usages dans le but de diminuer leur consommation énergétique par rapport aux 2 années précédentes.

Par ailleurs cette année encore, l'appel à projet éducatif que lance le Département auprès de tous les collèges publics en septembre, propose une thématique "économie d'énergie" afin d'inciter les collèges à se positionner sur des actions en ce sens.

La thématique du développement durable a été abordée durant l'année au sein des groupes de travail, fonctionnement et restauration rassemblant plusieurs principaux de collèges et les services du Département. Une première Newsletter "La lettre du développement durable dans les collèges" a été diffusée en septembre pour promouvoir les actions des établissements investis et partager ces expériences auprès des établissements désireux de s'engager.

Focus



Réaliser des opérations de rénovation globales à haute performance - Mettre en oeuvre le plan de rénovation des collèges (PRC)

Le 29 mars 2019, l'Assemblée départementale a voté un ambitieux plan de rénovation des collèges (2019/2024)

L'axe 1 porte sur la rénovation de 22 collèges pour un meilleur accueil des collégiens et des équipes.

Fin 2023, 68% de la programmation des travaux a été réalisé :

- surface d'étanchéité de toiture : 95% de réalisation sur environ 40 000 m² de toiture
- nombre de luminaires : 95% de réalisation sur environ 20 000 luminaires à LED
- nombre de menuiseries : 55% de réalisation sur environ 8 000 châssis
- nombre de chaufferies rénovées : 8 ont été réalisées sur les 14 prévues
- surface d'Isolation Thermique par l'Extérieur : 20% de réalisation sur environ 4 310 m²
- surface de ravalement de façade : 60% de réalisation sur environ 40 933 m²
- surfaces de faux plafonds : 80% de réalisation sur environ 3 773 m²

Un audit sera réalisé en 2024 pour poursuivre les améliorations dans ces 22 collèges et 22 nouveaux collèges parmi les plus anciens.

IV

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE



Solidarité

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- d'insertion et de développement social
- de proximité, en direction des publics les plus en difficulté
- d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- de prévention et de protection de l'enfance et des familles
- de logements et de cohésion territoriale

Indicateurs clés

- € **225,6 M€** pour l'insertion et le développement social dont **203,3 M€** pour l'allocation RSA
- 🏠 **31 724 foyers** allocataires du RSA
- € **3,7 M€** au budget voté pour l'action sociale de proximité
- 👨👩👧 **4 812 familles** ayant bénéficié de secours d'urgence
- 👨👩👧 **7 549 enfants** ayant bénéficié d'allocations mensuelles
- € **330,9 M€** pour l'autonomie des personnes dont **123,8 M€** pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- ♿ **6 538 bénéficiaires** de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- 👨👩 **32 793 bénéficiaires** de l'APA dont **21 948** à domicile et **10 845** en établissement
- € **98,9 M€** alloués pour la famille, la prévention et la protection de l'enfance
- 18 **4 712 mineurs** ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile administrative ou judiciaire
- 👨👩 **3 138 enfants** ayant bénéficié d'au moins une mesure d'accueil à l'aide sociale à l'enfance (ASE) (hors placements directs)



Collèges

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- pilotage du fonctionnement des collèges en matière d'accueil, d'entretien et de restauration, notamment avec la gestion du personnel technique des collèges
- accueil des collégiens varois dans des locaux durables et un environnement numérique
- pilotage opérationnel des projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de renouvellement dans un objectif de qualité durable des constructions
- pilotage et mise en oeuvre des obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques
- développement du numérique éducatif dans les collèges en articulation avec l'État et selon un périmètre fixé par la loi

Indicateurs clés

- 👨👩 **50 468 collégiens** accueillis (2022/2023) dont **43 462** en collèges publics et **7 006** en collèges privés
- 🍴 **34 000 demi-pensionnaires** chaque jour
- 🔧 **953 agents** techniques des collèges
- 💻 **1 PC pédagogique** pour 3,9 collégiens
- 🏫 **71 collèges publics**
14 collèges privés

- 🔌 **24,7 KWh/m².an** de consommation moyenne au sein des collèges
- 🏠 **20 installations** produisant des énergies renouvelables sur les collèges
- 🏫 **46 collèges** ayant répondu aux appels à projets de thématiques culturelle, environnementale et numérique
- 🏠 **60 collèges** concernés par les conventions d'ouvertures des locaux
- 🕒 **5 002 heures** d'ouverture des collèges grâce aux conventions d'ouverture des locaux des collèges



Sport et jeunesse

Enseignement supérieur et recherche

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement des porteurs de projets d'activités physiques et sportives
- développement maîtrisé des sports de pleine nature grâce au pilotage du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI 83) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR 83)
- valorisation des performances du sport varois et organisation des actions de sensibilisation
- accompagnement des porteurs de projets et financement des acteurs concourant au développement de l'enseignement supérieur
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Indicateurs clés

 **1 970 clubs varois** dans l'annuaire du sport varois (source comité olympique)

2,3 M€ alloués pour les clubs sportifs varois

 **703 874 €** consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (**510 000 €** en fonctionnement et **193 874 €** en investissement)

1,7 M€ consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le contrat de projet État-Région (CPR)

 **107** espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)

 **530 collégiens** bénéficiaires de Var en sport

 **1 839 séjours scolaires** et sorties financés pour les 6-18 ans

 **32 jeunes bénéficiaires** d'une prime pour l'obtention du BAFA et du BAFD



Culture

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- conservation du patrimoine et de la mémoire du Département
- gestion des équipements culturels départementaux
- développement de l'offre culturelle et artistique
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel
- suivi archéologique départemental

Indicateurs clés

 **1 094 spectacles** programmés par les structures de spectacle vivant soutenues par le Département, ayant attiré **424 999 spectateurs**

 **108 936 visiteurs** accueillies dans les structures culturelles du Département

 **10 941 élèves** bénéficiaires des médiations et actions mises en place par le Département

 **535 074 pages** numérisées par an par les archives départementales du Var

 **9 interventions** en archéologie préventive

 **250 829 documents** mis à la disposition des bibliothèques varoises (livres, musique, films et jeux vidéo) par la médiathèque départementale

 **22 019 visiteurs** à l'Abbaye de La Celle

 **31 841 visiteurs** à l'Hôtel départemental des expositions dont **1 636 scolaires**

 **4 167 visiteurs** aux Archives départementales du Var dont **1 162 scolaires**

 **42 000 visiteurs** à la fête du livre du Var



Routes et réseaux

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage opérationnel des projets d'aménagement et d'entretien pour un réseau et des conditions de circulation de qualité au service de l'utilisateur
- organisation et gestion du transport à l'attention des élèves et étudiants en situation de handicap
- pilotage du déploiement des infrastructures numériques pour le très haut débit fixe et mobile

Indicateurs clés



2 964 km de routes départementales

156 km cumulés de voies aménagées en faveur des modes doux



352 000 prises pour raccorder tous les Varois à la fibre optique en 2024

Le budget voté consacré aux routes et réseaux



• **44,9 M€** en investissement

• **11,9 M€** en fonctionnement

27,5 M€ consacrés à la maintenance du patrimoine



134 km de chaussées renouvelées

• dont **67,5 km** réalisés en techniques à froid

• dont **32 km** réalisés en techniques tièdes



16 484 personnes ayant suivi une formation sur la sécurité routière, sur **181 journées d'action**



838 élèves et étudiants en situation de handicap dont les frais de transport sont pris en charge par le Département



4,1 M€ consacré au transport des élèves et étudiants en situation de handicap



Tourisme

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- financement et accompagnement des partenaires et projets touristiques, en lien avec l'agence de développement touristique
- gestion de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
- qualification de l'offre touristique avec la mise en œuvre de labels, la promotion de marques ou l'organisation de concours
- structuration de l'offre touristique notamment par la création et la promotion de circuits touristiques
- élaboration et mise en œuvre de documents stratégiques et d'actions touristiques visant à renforcer l'attractivité du Var

Indicateurs clés



80 millions de nuitées

10 millions de touristes dans le Var



5 Mds € de recettes annuelles liées aux dépenses des touristes



14 manifestations touristiques aidées par le Département

135 sites labellisés tourisme et handicaps et Var accessible



156 km cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en modes doux (le parcours cyclable du littoral et l'EuroVelo 8)

2 214 km de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

107 espaces, sites et itinéraires inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)



Environnement

Valorisation et préservation du cadre de vie

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- aménagement et gestion des espaces naturels sensibles (ENS)
- entretien et débroussaillage des terrains départementaux
- protection de la forêt contre les incendies et accompagnement de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- élaboration et suivi du schéma d'accès à la ressource forestière
- accompagnement de la modernisation des outils productifs agricoles et agroalimentaires
- sensibilisation du public à l'environnement
- laboratoire départemental d'analyses et gestion des risques sanitaires de compétence départementale
- ingénierie auprès des communes et des services de la collectivité, notamment dans les domaines de l'eau et l'information géographique

Indicateurs clés



243 espaces naturels sensibles, une superficie totale de **13 637 hectares**

77 512 hectares de Surfaces Agricoles Utiles (SAU)



714 hectares de travaux de débroussaillage subventionnés en co-financement mesure Feader



9,7 M€ consacrés aux espaces naturels, forestiers et agricoles



3 288 analyses des eaux de baignades sur l'année



17 372 visiteurs à l'Ecomusée départemental des 4 Frères



46 120 visiteurs à la Maison départementale de nature du Plan



21 684 visiteurs à l'Ecoferme départementale de la Barre - Toulon



110 km de pistes DFCI



Qualité et performance

de l'administration

Indicateurs clés



3 620

1 759

10 519 jours de formation



• **9 456** pour les agents de la fonction publique territoriale

• **1 063** pour les agents de la fonction publique hospitalière

153 contrôles de rapport d'analyse des offres

1 156 délibérations

2 918 courriers de notifications

690 arrêtés

628 conventions

19 marchés centralisés notifiés sur l'année intégrant des clauses ou des critères sociaux

86 marchés centralisés notifiés sur l'année intégrant des clauses ou des critères environnementaux



1 327,6 M€ de dépenses de fonctionnement

155,2 M€ de dépenses d'investissement



588 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices - CS 41303 - 83076 Toulon cedex



MPA/DF/
MD

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A8

Objet : CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Résumé synthétique du rapport :

Le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Var au cours de l'année 2023 a été adopté par son conseil d'administration en date du 4 décembre 2023.

Aussi, il est proposé d'allouer une contribution de 59 millions d'euros en fonctionnement pour l'année 2024.

Corps du rapport :

Les deux premiers alinéas de l'article L1424-35 du code général des collectivités territoriales prévoient que :

- « La contribution du département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci. »

- « Les relations entre le département et le service départemental d'incendie et de secours et, notamment, la contribution du département, font l'objet d'une convention pluriannuelle. »

Dans ce cadre, le Département du Var et le SDIS ont souhaité s'engager dans une démarche conventionnelle pluriannuelle sur les années 2023-2027 (CO 2022-1412 signée le 2 janvier 2023).

Les SDIS sont classés en 3 catégories, suivant la population. Ceux de la catégorie A, dont le Var, sont les plus importants.

Le SDIS du Var a accompli 119 238 interventions en 2023.

Pour mener ces actions, le SDIS du Var dispose d'environ de 1.140 agents permanents dont 900 sapeurs-pompiers professionnels. Il peut aussi compter sur l'engagement des varois avec près de 4 100 sapeurs-pompiers volontaires.

Les recettes de la section de fonctionnement du budget du SDIS du Var proviennent pour l'essentiel des contributions d'établissements publics de coopération intercommunale et du Département.

Le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS, fait état d'une situation

financière dans laquelle les dépenses de fonctionnement pour 2023 augmentent sous l'effet de facteurs exogènes (inflation, revalorisation du point d'indice, etc), sachant que les recettes sont pour 90% dépendantes des contributions du bloc communal et du Département. L'augmentation des charges de personnel est principalement liée aux évolutions du point d'indices fonctionnaires, des carrières et du taux d'indemnités des sapeurs pompiers volontaires, qui correspondent à une hausse de 5,8 M€.

En section de fonctionnement, après l'augmentation de 2 millions d'euros de la contribution du bloc communal, le besoin de financement pour équilibrer le budget est de près de 3,2 millions d'euros.

Au vu du contexte et des difficultés pour le SDIS à supporter l'augmentation significative de ses dépenses de fonctionnement, il est proposé de porter la contribution annuelle en fonctionnement à 59 millions d'euros en 2024 contre 56 millions d'euros en 2023.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- de fixer à 59 millions d'euros la contribution annuelle de fonctionnement au budget du service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS) pour l'année 2024.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A9

Objet : AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PERIODE 2023-2027

Résumé synthétique du rapport :

Le Département du Var et le service départemental d'incendies et de secours du Var ont souhaité s'engager dans une démarche de conventionnement pluriannuel sur les années 2023-2027 (CO 2022-1412 signée le 2 janvier 2023).

Il est proposé au vote un avenant à la convention pluriannuelle afin d'ajouter une opération relative au plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies. Ce projet d'envergure estimé sur les 4 ans à 4 millions d'euros, viendra s'ajouter aux 11 400 000 euros prévus en investissement sur l'autorisation de programme AP 2023-DI23004. Il est également soumis au vote de réviser les échéanciers de crédits de paiement en conséquence.

Corps du rapport :

En référence à l'article L1424-35 du code général des collectivités territoriales, le Département du Var et le service départemental d'incendies et de secours du Var ont souhaité s'engager dans une démarche conventionnelle pluriannuelle sur les années 2023-2027 (CO 2022-1412 signée le 2 janvier 2023).

Le 3 avril 2023 le Conseil départemental a voté une autorisation de programme AP2023-DI23004 à hauteur de 10 millions d'euros pour financer sur les crédits d'investissement l'opération de rénovation et habilitation des casernes du SDIS. Cette autorisation de programme AP2023-DI23004 a été revalorisée de 1 400 000 euros lors de l'assemblée plénière du 6 novembre 2023 (A15) afin de financer la partie études et travaux du projet de modernisation et agrandissement de la base aéronavale du pélicandrome à Hyères. Le projet pélicandrome fait l'objet d'une convention spécifique tripartite en cours de signature entre le département du Var, le SDIS et la Région Sud.

Il est proposé au vote un avenant à la convention pluriannuel afin d'ajouter une opération relative à un plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies. Il est en effet nécessaire de pouvoir compter sur une flotte de véhicules neufs. A ce jour près de 46 % des engins du parc urbain ont dépassé la durée de vie technique admise de 7 ans soit 61 engins sur 132. Pour les véhicules tout terrain, le chiffre s'élève à 49 % soit 85 engins sur 174.

Ce projet d'envergure estimé sur les 4 ans à 4 millions d'euros, viendra s'ajouter aux 11 400 000 euros prévus en investissement sur l'autorisation de programme AP2023-DI23004. Le montant de l'autorisation est portée à 15 400 000 euros. Les crédits supplémentaires seront affectés sur l'opération budgétaire 21100313. Enfin, il est également soumis au vote de réviser les échéanciers de crédits de paiement en conséquence.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'accorder au service départemental d'incendie et de secours du Var une subvention d'investissement à hauteur d'un million d'euros par an pour le plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies pour les 4 années 2024 à 2027,
- d'approuver le projet d'avenant CO 2024-142 à passer entre le Département du Var et le service départemental d'incendie et de secours du Var et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer,
- d'augmenter de 4 millions d'euros l'autorisation de programme 2023-DI23004 pour y intégrer cette opération et de procéder à son affectation à destination de l'opération budgétaire 21100313,

- de réviser les échéanciers de crédits de paiement de l'autorisation de programme 2023-DI23004 selon le tableau annexé.

M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, M. Dominique LAIN, Mme Françoise LEGRAIEN, M. Grégory LOEW, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Andrée SAMAT n'ont pas pris part au vote.

POLITIQUE SDIS

Direction des finances

Révision des échéanciers et augmentation de l'autorisation de programme "Politique service départemental d'incendie et de secours "

| OPERATION BUDGETAIRE: 21100313 | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|----------------|-------------------|-----------------|--------------|-------------------------|---------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Echéancier des crédits de paiement | | | | | | | | | | | |
| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Chapitre M57 | Montant de l'AP initial | Montant de l'AP réévaluée | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2023 | STRPG00003 | SDIS | AP-2023-DI23004 | 204 | 11 400 000,00 | 15 400 000,00 | 535 425,92 | 5 400 000,00 | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 | 3 464 574,08 |

Acte n° CO 2024-142

**PROJET - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE
ENTRE LE DÉPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR (SDIS) 2023-2027**

ENTRE

le Département du Var, représenté par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental du Var, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n° <réf. délibération n° et date>,

d'une part,

ET

le service départemental d'incendies et de secours du Var, représenté par Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention,

d'autre part,

PREAMBULE :

L'article L1424-35 du code général des collectivités territoriales prévoit la passage d'une convention entre les départements et les services départementaux d'incendies et de secours.

A ce titre, la Commission permanente du Conseil départemental a délibéré le 10 novembre 2022 et la convention pluriannuelle de partenariat 2023-2027 CO 2022-1214 a été signée le 2 janvier 2023.

Il y a lieu de modifier la convention CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023 par avenant.

CECI EXPOSÉ,

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – l’objet du présent avenant

Il est proposé d’inclure à la convention CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023, une subvention d’investissement à hauteur de 4 millions d’euros sur la période 2024-2027 soit un million d’euros pour subventionner un plan de rééquipement de ses engins luttant contre les incendies porté par le SDIS.

ARTICLE 2 – article(s) modifié(s)

L’article 1-1 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

1-1 Une contribution en fonctionnement

Une délibération prise annuellement par le Conseil départemental viendra fixer le montant de la contribution en fonctionnement. Celle-ci sera appréciée au regard du rapport sur l’évolution des ressources et charges prévisibles transmises par le SDIS à la fin de l’année n-1.

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| 56 M d’euros | 59 M d’euros | à définir | à définir | à définir |

L’article 1-2 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

1-2 Subventions en investissement:

Le Département du Var subventionne le SDIS pour deux opérations distinctes en investissement pour un montant total de 14 millions d’euros sur la période 2023-2027:

-plan de réhabilitation des casernes: 2 millions d’euros par an soit 10 millions d’euros maximal sur la période de conventionnement,

-plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies: un million d’euro par an soit 4 millions d’euros maximal sur la période de conventionnement,

L’article 4-1 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

-mandatement et paiement dans le respect des règles applicables à la comptabilité publique des collectivités territoriales, sur le compte ouvert au nom du Service Départemental d’Incendie et de Secours dans les comptes du Payeur Départemental du Var, le paiement de la contribution de fonctionnement s’effectuera en douze versements échelonnés au début de chaque mois

-dans l’attente du vote de la délibération annuelle fixant le montant de la participation départementale, il est procédé chaque mois au versement d’un acompte sur la base d’un douzième du montant attribué au titre de l’exercice N-1. Ces acomptes font l’objet d’une régularisation en plus ou en moins dès le vote de la participation annuelle départementale. Les acomptes mensuels suivants sont ensuite calculés sur la base de la nouvelle participation".

L’article 4-2 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

Le versement des subventions en investissement s’effectuera sur présentation par le SDIS des dépenses justifiées. Le versement des subventions peuvent faire l’objet d’acomptes en fonction du taux d’avancement. Dès lors que le montant des acomptes versés atteint 90% du montant

attribué, il ne peut plus être procédé qu'au versement du solde de la subvention. Pour les subventions qui concernent des travaux, cette demande de solde doit être accompagnée du procès verbal précisant la date de réception des travaux.

ARTICLE 3 - les autres dispositions

Les autres dispositions de la convention n° CO 2022-1214 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 - l'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur après avoir été signé par les parties.

Pour le service départemental d'incendies et de secours du Var

Le président

Prénom Nom
(date et cachet)

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A10

Objet : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, dans le cadre de la politique enseignement supérieur et recherche, de revaloriser le montant de l'autorisation de programme concernant le soutien aux investissements pour l'enseignement supérieur et recherche.

Corps du rapport :

Une autorisation de programme a été votée en 2017 puis revalorisée en 2022. Le montant de cette autorisation de programme est à ce jour de 6 385 000 € et l'engagement sur autorisation de programme représente un montant de 5 518 740.15 €.

En 2024, des aides annuelles d'un montant de 190 000 € devraient être, comme les autres années, attribuées en faveur des partenaires (140 000 € à l'université et 50 000 € à l'ISEN) et les engagements devraient s'élever à 6 036 423 € en comptabilisant les actions s'inscrivant dans le cadre du CPER et les actions ponctuelles.

Le disponible sur l'autorisation de programme sera donc de 348 577 €.

Une nouvelle politique en matière d'enseignement supérieur et recherche (ESR) a été votée en juin 2023.

Il est nécessaire, afin de mettre en œuvre ces nouvelles orientations, de reconstituer les possibilités d'engagement des aides en matière d'ESR jusqu'en 2027.

Il convient de revaloriser de 6 000 000 € le montant de l'autorisation de programme existante pour une enveloppe globale de 12 385 000 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024,

Avis de la commission numérique, enseignement supérieur, recherche et innovation du 29 février 2024

En conclusion, il est proposé :

- de revaloriser l'autorisation de programme n° 2017-1108CE-001 "Soutien aux investissements pour

l'enseignement supérieur et la recherche" portant le montant de 6 385 000 € à 12 385 000 € soit une augmentation de 6 000 000 €, suivant l'échéancier ci-joint en annexe et rattachée à l'opération budgétaire 21100321 "soutien enseignement supérieur et recherche subventions",

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 5 846 423 €.

POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Direction du Développement Territorial

**Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
Soutien aux investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche**

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Chapitre | Montant de l'AP initiale | Montant de l'AP revalorisée | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | | | |
|-----------|----------------|-------------------------------------|-----------------|---|--------------|----------|--------------------------|-----------------------------|---|--------------|--------------|----------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| | | | | | | | | | Mandaté antérieur à 2021 | Mandaté 2021 | Mandaté 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2017 | STRPG00013 | Enseignement Supérieur et Recherche | 2017-1108CE-001 | Soutien aux investissements enseignement supérieur et recherche | AP PROGRAMME | 204 | 6 385 000 € | 12 385 000 € | 136 000 € | 758 900 € | 149 315,55 € | 1 932 274,75 € | 2 577 300 € | 2 300 000 € | 2 300 000 € | 2 231 209,70 € |

DGS/SG/



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A11

Objet : COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REPONSE APPOREE

Résumé synthétique du rapport :

Ce dossier concerne le rapport transmis au Président du Conseil départemental le 27 février 2024, par la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur, comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle Opéra Toulon Provence Méditerranée, pour les exercices 2015 jusqu'à la période la plus récente, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Corps du rapport :

En application des dispositions de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, les observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes sur la gestion d'une société ou d'un organisme sont communiquées à l'exécutif de la collectivité territoriale qui leur a apporté un concours financier. Le rapport fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Il est adressé à chacun des membres de cette assemblée et donne lieu à un débat.

Par courrier adressé au Président du Conseil départemental le 27 février 2024, la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur a transmis ses observations définitives sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle Opéra Toulon Provence Méditerranée, pour les exercices 2015 jusqu'à la période la plus récente, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Ce document revêt un caractère confidentiel qu'il convient de protéger. Il est inscrit à l'ordre du jour du Conseil départemental pour information et débat.

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle Opéra Toulon Provence Méditerranée, pour les exercices 2015 jusqu'à la période la plus récente, ainsi que de la réponse qui y a été apportée.

SH/DASP/
AZ

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A12

Objet : REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport a pour objet d'approuver la revalorisation de l'autorisation d'engagement relative aux marchés d'accompagnement social.

Corps du rapport :

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs rénove l'ensemble du dispositif de protection des personnes vulnérables. Elle vise notamment à mettre en place un dispositif d'accompagnement social et budgétaire dénommé mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).

Le pilotage et la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures ont été confiés aux départements, ces derniers ayant toutefois la possibilité de déléguer leur exécution.

Le Département du Var a fait le choix de déléguer à un prestataire extérieur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé avec perception et gestion des prestations sociales, pour les MASP de type II, dites renforcées, et les MASP de type III, dites contraintes.

Un marché a été conclu le 01/01/2022 avec l'UDAF pour une période d'un an renouvelable trois fois. Lors de la première reconduction, début 2023, le prestataire a demandé une revalorisation de 5% du prix de la mesure pour prendre en compte l'augmentation des rémunérations issues du SEGUR de la santé et la revalorisation indiciaire de ses salariés. Le prix mensuel d'une mesure est passé de 200 € à 210 €.

Par ailleurs, une mesure MASP peut s'exécuter sur deux exercices comptables puisque liée au bon de commande qui peut être de 6 ou 12 mois.

Montant maximum annuel du nouveau marché :

1ère période : 190 000 €

2ème période : 215 333 €

3ème période : 215 333 €

4ème période : 215 333 €

Montant maximum sur toute la durée : 835 999 €.

De plus, le nombre de mesures traitées en moyenne par mois a augmenté de 31,7 % entre 2022 et 2023 :

- 2021: 58 mesures en cours/mois
- 2022: 63 mesures en cours/mois
- 2023: 83 mesures en cours/mois

L'objectif de cette revalorisation d'engagement est de se conformer au montant maximum du marché.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

En conclusion, il est proposé :

- de revaloriser l'autorisation d'engagement n° 2019-0406H5-001 « Marchés accompagnement social » portant le montant de 1 400 000 € à 1 731 000 € soit une augmentation de 331 000 €, suivant l'échéancier ci-joint et rattaché à l'opération budgétaire 21100102 « Marchés accompagnement social »,

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 1 731 000 € à l'opération budgétaire 21100102 « Marchés accompagnement social ».

POLITIQUE

Direction: Direction da l'action social de proximité

Vote de revalorisation d'autorisation(s) d'engagement et de crédits de paiement

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AE | Libellé AE | Type AE | Chapitre (s) M57 | Montant de l'AE initiale | Montant de l'AE revalorisée | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | | | |
|-----------|----------------|--|-----------------|-------------------------------|-----------|------------------|--------------------------|-----------------------------|---|--------------|--------------|--------------|---------|---------|---------|------------|
| | | | | | | | | | Mandaté antérieur à 2021 | Mandaté 2021 | Mandaté 2022 | Mandaté 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2019 | SOCPG00026 | Accueil et accompagnement des personnes en difficultés | 2019-0406H5-001 | Marchés accompagnement Social | Programme | 011 | 1 400 000 | 1 731 000 | 362 213,75 | 139 200 | 160 600 | 207 050 | 200 000 | 215 000 | 215 000 | 231 936,25 |



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A13

Objet : VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1 "PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES

Résumé synthétique du rapport :

Il est proposé le vote d'une autorisation d'engagement à hauteur de 2 200 000 € pour mettre en œuvre, sur la période 2024-2027, les actions s'inscrivant dans l'axe 1 "Prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et lutte contre les inégalités dès l'enfance" du contrat départemental des solidarités, à savoir des actions de prévention et de lutte contre les inégalités dès l'enfance.

Corps du rapport :

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'Etat a décidé de poursuivre le soutien apporté à ce titre au travers du contrat départemental des solidarités qui s'articule autour des trois objectifs suivants :

- la prévention de la pauvreté dès l'enfance,
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits,
- la construction d'une transition écologique et solidaire.

La contractualisation est pluriannuelle et couvre la période de 2024 à 2027.

Trois fiches actions ont été élaborées avec les services de l'Etat et sont proposées dans le cadre de la contractualisation. Il s'agit :

- de l'amélioration de l'accès au logement des familles avec enfants (en priorité de moins de 4 ans) sans abri,
- du renforcement des classes passerelles pour les lycéens primo-arrivants,
- du soutien aux modalités d'accueil des enfants des familles précaires.

Le premier axe concerne la prévention de la pauvreté dès l'enfance et impacte de manière transversale les politiques et dispositifs des solidarités humaines intégrant :

- la dimension de prévention et de protection de l'enfance,
- l'accompagnement à la parentalité,
- l'accompagnement vers un hébergement stable, voire un logement durable,
- la prévention du décrochage scolaire de publics à la charge du Département.

Il sera adossé, au travers de la contractualisation du contrat départemental des solidarités, à un cofinancement de l'Etat de 275 000 € par an sur 4 ans, soit 1 100 000 €.

En revanche, les deux autres objectifs concernent essentiellement la politique d'insertion et sont portés par l'autorisation d'engagement Var insertion travail.

Dans ces conditions, il est proposé au titre de cet axe de prévoir un budget global annuel de 550 000 €, soit une enveloppe financière de 2 200 000 € sur 4 ans d'actions (2024-2027).

Aussi compte tenu de la pluriannualité de l'engagement proposé, afin de conserver une souplesse dans la gestion comptable et budgétaire des actions s'inscrivant dans l'axe social du pacte départemental de solidarités, il est proposé de gérer en autorisation d'engagement les crédits affectés pour les actions à mener à ce titre.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

En conclusion, il est proposé :

- de voter l'autorisation d'engagement AE-2024-DF24001 "Pacte local des solidarités : Axe social" d'un montant de 2 200 000 € pour la période 2024-2028 conformément au tableau ci-joint en annexe.

Compte tenu des modalités de paiement prévues qui pourraient être contractualisées avec un solde à terme échu, cette autorisation d'engagement aura une durée de 5 ans pour permettre le paiement des engagements 2027 sur cet exercice et les soldes éventuels sur 2028.

- de rattacher l'autorisation d'engagement AE-2024-DF24001 aux opérations suivantes :

- 24OPE00674 pacte local des solidarités : axe social DASP pour un montant de 800 000 €
- 24OPE00675 pacte local des solidarités : axe social DEF pour un montant de 1 130 000 €
- 24OPE00676 pacte local des solidarités : axe social DDSI pour un montant de 270 000 €

| POLITIQUE | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----------------|--|-----------------|--|-----------|------------------|--------------------------|--|------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Direction Développement Social et insertrion | | | | | | | | | | | | | | |
| Vote d'autorisation d'engagement 2024 et de crédits de paiement | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (A ventiler par chapitre si l'AP/AE comporte plusieurs chapitres) | | | | | | |
| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Chapitre (s) M57 | Montant de l'AP proposée | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 2024 | SOC PG00026 | PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : axe social | AE-2024-DF24001 | PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : axe social | Programme | 65 | 2 200 000 | - | - | 550 000 | 550 000 | 550 000 | 440 000 | 110 000 |

SH/DDSI/
JMC

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A14

Objet : REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE CETTE STRATEGIE

Résumé synthétique du rapport :

Au titre de la prospective budgétaire, il est proposé la revalorisation de 12 500 000 € couvrant 2024-2028 de l'autorisation d'engagement *Var Insertion Travail* afin de poursuivre le dispositif sur les nouveaux entrants et d'engager la deuxième phase de cette stratégie en faveur du retour à l'emploi des allocataires déjà dans le dispositif du RSA.

Corps du rapport :

Le Département a adopté le 7 février 2023 les nouvelles orientations stratégiques pour la politique d'insertion et de retour à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active dans le Var.

Cette décision s'est accompagnée du vote d'une autorisation d'engagement de 10 000 000 € pour la mise en place sur 2023-2024 des différentes actions à mener à ce titre en partenariat avec différentes structures. A ce jour, les différents partenariats ont été développés autour de Direct emploi dédié à l'accompagnement intensif à l'emploi des nouveaux entrants au RSA et sa médiation emploi intégrée, du rendez-vous des droits des devoirs (RDD) permettant une revue à 360° des droits sociaux et une orientation rapide vers un accompagnement.

Ces premières actions concernent uniquement les nouveaux entrants avec vocation à se déployer pour tous les allocataires.

Compte tenu de la transversalité des politiques publiques déployées entre le pacte local des solidarités et le cadre contractuel France Travail, il est proposé de s'appuyer sur ces deux contractualisations afin de poursuivre la dynamique engagée en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des allocataires du Var au travers et selon les principes de la stratégie Var insertion travail.

Il est proposé non seulement de renforcer et d'étendre progressivement les dispositifs ci-dessus à un nouveau public que sont les allocataires déjà dans le dispositif, mais également de déployer de nouvelles solutions pour l'emploi (type mobilité, etc) pour tous les allocataires.

A titre d'illustration, on peut citer :

- **“RECONNECT”** : entretien de situation et de remobilisation autour d'un 360 ° des droits et d'un état de situation permettant l'orientation vers un des parcours d'insertion du territoire,

- **“Direct'emploi REBOND”** : renfort de Direct emploi, notamment par l'ouverture de places de Direct emploi pour une part des allocataires déjà dans le dispositif et notamment orientés par le biais de Reconnect,
- **"Solutions pour l'emploi"** : mise en place d'outils pour tous les référents : solution de mobilité, médiation emploi et périodes de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP)...

Compte tenu de la pluriannualité de l'engagement proposé, afin de conserver une souplesse dans la gestion comptable et budgétaire du dispositif s'inscrivant dans le parcours Var insertion travail, **il est proposé de gérer en autorisation d'engagement les crédits affectés pour les actions menées à ce titre et en conséquence de revaloriser de 12 500 000 € portant à hauteur de 22 500 000 € l'autorisation d'engagement globale votée en 2023** (initialement de 10 000 000 €) pour les actions à mener au titre de Parcours VIT avec une hypothèse d'échelonnement du versement des crédits de 80% à la notification et 20% à terme annuel échu.

Cette revalorisation se décompose comme suit :

- + 5 000 000 € en 2025 au titre de la poursuite des actions direct emploi et RDD (actuellement prévues sur 2023-2024),
- + 6 000 000 € de 2024 à 2027 correspondant à + 1 500 000 € annuel sur cette période au titre des actions portées par le Pacte des solidarités de 4 ans,
- + 1 500 000 € sur 2024 au titre des actions référencées sur la contractualisation France travail de 2024.

La durée de l'autorisation d'engagement devra être prolongée d'un an pour permettre le paiement des engagements 2027 sur cet exercice et les soldes éventuels sur 2028.

Ainsi, les contractualisations avec l'Etat permettraient au Département de bénéficier d'un cofinancement de 2 125 000 € au titre des actions d'insertion de l'AE Var insertion travail sur 2024 et de 650 000 € les années suivantes.

Dans ces conditions, pour permettre la contractualisation avec l'Etat, il est proposé aujourd'hui de fixer le cadre budgétaire nécessaire à la mise en œuvre des actions qui seront retenues.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

En conclusion, il est proposé :

- de revaloriser l'autorisation d'engagement n° AE-2023-DF23005 "Parcours Var Insertion Travail" portant le montant de 10 000 000 € à 22 500 000 € soit une augmentation de 12 500 000 €, suivant l'échéancier ci-joint, pour la programmation de crédits au titre du parcours Var Insertion Travail sur la période courant de 2023 à 2028 et rattachée à l'opération budgétaire 23OPE00008 "Parcours Var Insertion travail accompagnement intensif des allocataires du RSA subventions",
- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 22 500 000 €, rattachée à l'opération budgétaire 23OPE00008 "Parcours Var insertion travail accompagnement intensif des allocataires du RSA subventions".

| POLITIQUE insertion | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----------------|---------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Vote de revalorisation d'autorisation(s) d'engagement et de crédits de paiement | | | | | | | | | | | | | | |
| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AE | Libellé AE | Type AE (Programme ou Projets) | Chapitre (s) M57 | Montant de l'AE initiale | Montant de l'AE revalorisée | mandaté 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 2023 | SOCPG00025 | ACTIONS D'INSERTION | AE-2023-DF23005 | PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL | Programme | 017 | 10 000 000,00 € | 22 500 000,00 € | 3 052 892,00 € | 6 820 000,00 € | 8 327 108,00 € | 2 500 000,00 € | 1 500 000,00 € | 300 000,00 € |

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A15

Objet : REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
"CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE"

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, dans le cadre de la politique connaissance et aménagement du territoire, de revaloriser le montant de l'autorisation de programme « Convention Transaction Société Canal de Provence ».

Corps du rapport :

Une autorisation de programme a été votée en 2009 et a fait l'objet en 2013 d'une régularisation liée à la segmentation stratégique pour un montant de 9 113 610 € (code 2013-R1204J1-001) Convention Transaction Société Canal de Provence (cette autorisation de programme inclut les montants des échéances avant 2021) afin d'assurer le financement d'opérations réalisées par la Société Canal de Provence (SCP) dans le Var :

- liaison Verdon-St Cassien- Ste Maxime,
- liaison Trapan- La Môle, sécurisation de Toulon ouest,
- réaffectation des crédits non utilisés de la Desserte de la Dracénie sur le projet d'irrigation de la plaine Cuers-Pierrefeu).

A ce jour, le solde du projet d'irrigation Cuers-Pierrefeu reste à mandater pour un montant estimé à 171 840,79 € (sachant qu'un 1er mandatement de 328 159,21 € a été effectué sur l'exercice 2023 sur un coût total d'opération s'élevant à 500 000 €).

Une nouvelle opération est à intégrer au programme de financement : le projet de réseau Haut Var nord-ouest d'irrigation agricole et d'adduction en eau.

Cet aménagement est prévu en plusieurs tranches successives étalées sur 10 ans, qui seront déclenchées au fur et à mesure des études de projet, pour un montant d'opération total estimé à 40 M€ maximum.

C'est une intervention sur plusieurs années sollicitant l'engagement de plusieurs partenaires à savoir : la SCP à hauteur de 40 à 70%, la Région à hauteur de 15 à 30% et l'EPCI et le Département à hauteur de 7,5 à 15% chacun.

La participation départementale est donc estimée à 6 M€ maximum.

Deux premières opérations ont été programmées à partir de 2023 dont une impactera les crédits 2024, à savoir :

- sur la commune de Montmeyan : renforcer la prise de la station de pompage, créer un réservoir et développer un réseau de desserte pour 5,791 M€ de travaux et 868 650 € de subvention du Département
- sur la commune de Seillons : étendre le réseau d'irrigation dans le vignoble pour 0,470 M€ de travaux et 35 250 € de subvention du Département.

Initialement les dépenses relatives aux opérations du projet de réseau Haut Var nord-ouest d'irrigation agricole et d'adduction en eau ont été affectées sur l'autorisation de programme « aide aux communes » et dans un souci de transparence de la gestion financière, il a été décidé de les imputer sur l'autorisation de programme existante "Convention Transaction Société Canal de Provence".

Sur l'exercice 2024, le montant des dépenses est estimé à 207 090,79 € (171 840,79 € pour le solde du projet d'irrigation de la plaine Cuers-Pierrefeu et 35 250 € pour la commune de Seillons dans le cadre de la nouvelle opération).

Le reste des dépenses étant échelonné sur la période de mandature.

Il convient donc de revaloriser de 6 000 390 € l'autorisation de programme existante "Convention Transaction Société Canal de Provence" pour une enveloppe globale de 15 114 000 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Avis de la commission solidarités et ingénierie pour les territoires du 28 février 2024

En conclusion, il est proposé :

- de revaloriser l'autorisation de programme AP2013-2013-R1204J1-01 "Convention Transaction Société Canal de Provence" portant le montant de 9 113 610 € à 15 114 000 € soit une augmentation de 6 000 390 €, suivant l'échéancier ci-joint en annexe et rattachée à l'opération budgétaire 21100320 « Soutien aux projets d'aménagement du territoire subventions ».

- de porter le niveau d'affectation à hauteur de 15 114 000 €.

Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND n'ont pas pris part au vote.

POLITIQUE CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 Direction du Développement Territorial

Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
Convention Transaction Société Canal de Provence

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Chapitre | Montant de l'AP initiale | Montant de l'AP revalorisée | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | | | | |
|-----------|----------------|---|----------------------|--|-----------|----------|--------------------------|-----------------------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------|
| | | | | | | | | | Mandaté antérieur à 2021 | Mandaté 2021 | Mandaté 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 2013 | STRPG00014 | Connaissance Prospective et Aménagement du Territoire | 2013-2013-R1204J1-01 | Convention Transaction Société Canal de Provence | AP PROJET | 204 | 9 113 610 € | 15 114 000 € | 8 503 204,86 € | 72 405,14 € | 0,00 € | 328 159,21 € | 208 000,00 € | 2 000 000,00 € | 2 000 000,00 € | 2 001 435,65 € | 795,14 € |



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A16

Objet : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DEPARTEMENTAL" 2023-2027

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose de revaloriser, dans le cadre de la politique tourisme, le montant de l'autorisation de programme relative au plan vélo départemental 2023-2027 à 4 000 000 €, pour financer les actions du plan vélo.

Corps du rapport :

En février 2023, l'assemblée départementale a voté un plan vélo départemental sur la période 2023 à 2027 afin de développer les mobilités douces dans le département et notamment l'usage du Vélo.

Le plan vélo comporte 5 axes thématiques déclinés en 21 objectifs stratégiques et en 47 actions.

Durant l'année 2023, un certain nombre d'actions ont été initiées et une "tournée" de l'ensemble des EPCI a été faite afin de présenter le plan vélo et de voir la complémentarité des actions développées par les intercommunalités et celles du Plan Vélo.

Il ressort de cette année 2023 un engouement non négligeable pour le développement de la pratique du vélo et de nombreux projets sont initiés sur les territoires aussi bien par les communes que par les EPCI.

Les visites dans les EPCI nous ont également aidés à déterminer la liste des collègues pilotes pour être reliés à une piste cyclable.

Des besoins sont remontés plus importants que ceux qui avaient été budgétisés dans l'autorisation de programme plan vélo départemental sur la période 2023-2027 votée le 3 avril 2023 pour un montant global de 2 020 000 € ainsi réparti :

- 300 000 € pour des études sur la continuité des itinéraires (CP pilotés par la DIM),
- 500 000 € pour le jalonnement des boucles cyclosporatives (CP pilotés par la DIM),
- 300 000 € pour du stationnement pour vélo (CP pilotés par la DBEP),
- 700 000 € pour des aménagements en faveur de haltes repos ou aires de services (CP pilotés par la DIM),
- 150 000 € pour des éco compteurs (CP pilotés par la DIT),
- 70 000 € pour des acquisitions de vélos et de casques (CP pilotés par la DDT)

Il est donc nécessaire d'abonder l'autorisation de programme « plan vélo départemental » d'un montant de 1 980 000 € portant ainsi le montant à hauteur de 4 000 000 € dont la nouvelle répartition est la suivante :

- 300 000 € pour des études sur la continuité des itinéraires (CP pilotés par la DIM),
- 500 000 € pour le jalonnement des boucles cyclosporatives (CP pilotés par la DIM),
- 300 000 € pour du stationnement pour vélo (CP pilotés par la DBEP),
- 500 000 € pour des aménagements en faveur de haltes repos ou aires de services (CP pilotés par la DIM),
- 1 500 000 € pour des aménagements complémentaires liés à la desserte des collèges pilotes avec des pistes cyclables (ces aménagements seront soit réalisés par les services de la DIM en maîtrise d'ouvrage soit feront l'objet de financement en faveur des EPCI ou des communes),
- 150 000 € pour des éco compteurs (CP pilotés par la DIT),
- 50 000 € pour des acquisitions de vélos et de casques (CP pilotés par la DDT),
- 700 000 € en vue de participer à l'aménagement de pistes cyclables sur des départementales en agglomération (CP pilotés par la DIM).

Il convient de préciser que lors de la création de l'autorisation de programme « plan vélo » une enveloppe de 500 000 € a été prévue sur l'autorisation de programme d'aide aux communes et aux EPCI pour flécher les actions du plan vélo.

Cette enveloppe est abondée et passe à 1 000 000 € afin d'octroyer des subventions en faveur des communes et/ou EPCI qui ont des projets de pistes cyclables qui entrent dans les priorités du Département, ce qui porte les crédits inscrits en faveur du plan vélo à 5 000 000 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Avis de la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 29 février 2024

En conclusion, il est proposé :

- de revaloriser l'autorisation de programme n°2023-DI23001 "Plan vélo départemental", portant le montant de 2 020 000 € à 4 000 000 €, soit une augmentation de 1 980 000 €, suivant l'échéancier ci-joint et rattachée aux opérations suivantes :
 - 22OPE01095 "Plan vélo DIM" pour un montant de 3 500 000 €,
 - 22OPE01096 "Plan vélo DBEP" pour un montant de 300 000 €,
 - 22OPE01097 "Plan vélo DIT" pour un montant de 150 000 €,
 - 22OPE01094 "Plan vélo DDT" pour un montant de 50 000 €.

POLITIQUE TOURISME

Direction du Développement Territorial

**Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2023-2027**

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Montant de l'AP initiale | Montant de l'AP revalorisée | Mandaté antérieur | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | |
|-----------|----------------|-------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|--------------------------|-----------------------------|-------------------|---|--------------------|-------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | | | | | Chapitre M57 | Total par chapitre | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2023 | STRPG00001 | TOURISME | 2023-DI23001 | Plan Vélo Départemental 2023 à 2027 | AP PROGRAMME | 2 020 000 € | 4 000 000 € | 0,00 € | 20 | 340 000,00 € | 0,00 € | 110 000,00 € | 160 000,00 € | 70 000,00 € |
| | | | | | | | | | 21 | 740 000,00 € | 87 500,00 € | 397 500,00 € | 197 500,00 € | 57 500,00 € |
| | | | | | | | | | 23 | 2 920 000,00 € | 0,00 € | 880 000,00 € | 880 000,00 € | 1 160 000,00 € |
| TOTAL | | | | | | | | | | 4 000 000,00 € | 87 500,00 € | 1 387 500,00 € | 1 237 500,00 € | 1 287 500,00 € |



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A17

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2024 a été construit sur la base des hypothèses macroéconomiques retenues pour la loi de finances 2024.

Les taux de croissance et d'inflation, dont dépend en grande partie l'évolution de la recette de TVA et l'augmentation des prix des marchandises, des services et des travaux, ont été estimés respectivement à 1,4 % et 2,6 %.

Pour le chômage, dont l'évolution est corrélée à la celle du revenu de solidarité active, (RSA) avec un décalage de 6 mois, c'est l'hypothèse d'un taux stable à 7,5 % qui a été retenu.

Pour autant, les prévisions de ce début d'année, et notamment celles de l'INSEE, semblent moins favorables.

La croissance est toujours hésitante sous l'effet du choc inflationniste de 2023 et du resserrement monétaire. Elle serait plutôt de l'ordre de 0,8% pour 2024 et l'inflation s'établirait plutôt autour de 3,4%. Quant au marché de l'emploi, un retournement semble aujourd'hui s'amorcer et le taux de chômage repartir à la hausse.

Il sera donc fondamental de porter une attention particulière à l'évolution de ces facteurs tout au long de l'année, d'autant que les aléas, susceptibles d'affecter ces prévisions, restent nombreux, au regard notamment des incertitudes induites par la situation géopolitique internationale.

Les finances départementales sont par ailleurs soumises aux règles édictées chaque année dans la loi de finances.

Principale nouveauté de 2024, les règles de calcul des contributions des départements au fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont été modifiées. Le relèvement du plafonnement du second prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO de 12 à 15 % porte ainsi la contribution du Département du Var de 86 à 96 M€ pour un encaissement des DMTO de 2023 de 450 M€. Cette modification coûtera 10 M€ supplémentaires, plaçant ainsi le Var dans la situation des trois seuls départements dont la contribution augmente en valeur par rapport aux règles précédentes.

Enfin, la construction budgétaire s'appuie en grande partie sur les résultats de la gestion des années précédentes.

En 2023, la politique de désendettement aura permis de réduire le stock de dettes, constitué aujourd'hui, quasi exclusivement, d'emprunts à taux fixe, et de diminuer le poids de la charge d'intérêt de 33 %. La capacité de désendettement est ainsi passée à 1,75 années.

Par ailleurs, l'excédent cumulé fin 2023, qui devrait s'élever à 130 M€, permet de trouver un équilibre budgétaire sans recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, le projet de budget primitif 2024 intègre pleinement les axes structurants du projet de mandature : l'équité territoriale et humaine, la solidarité envers les plus fragiles, le renforcement de l'identité varoise et une stratégie de communication adaptée.

Ce projet prend corps, notamment, à travers la politique en direction des communes et établissements publics de coopération intercommunale du Var, en revalorisant fortement le soutien susceptible d'être alloué à leurs investissements, tout en impulsant des orientations départementales fortes en matière de transition énergétique ou de services à la population.

Cet appui se traduit également par l'assistance aux collectivités, notamment les plus petites, dans le portage de leurs projets, la recherche de financements et l'expertise technique. Une offre de type agence départementale de l'ingénierie territoriale sera ainsi déployée.

Une attention est également portée aux plus fragiles, en allouant à la protection de l'enfance de nouveaux moyens d'accueil des jeunes confiés au Département, offrant ainsi de nouvelles capacités d'accueil et de spécialisation de structures pour mieux prendre en charge certains profils de jeunes.

L'amélioration du quotidien de la vie des plus âgées et des personnes en situation de handicap est recherchée, par le déploiement de dispositifs favorisant le maintien à domicile, dont l'habitat inclusif, pensé comme une offre alternative aux établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), ou par un soutien accru aux structures pour financer l'amélioration de la performance énergétique ou accompagner celles présentant d'importantes fragilités financières.

Dans le même temps, dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département veut mieux accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en déployant la deuxième phase du dispositif "Var insertion travail" visant à permettre la sortie du RSA des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Un effort important est également consacré aux collèges du département, en poursuivant et en développant les programmes de réhabilitations et constructions lancés dans le cadre du plan collèges. Ces programmes seront complétés par un déploiement conséquent de solutions de production d'énergies renouvelables sur les établissements scolaires, en déployant, chaque fois que cela est possible, des champs de panneaux solaires en toiture ou en ombrières.

Enfin, ces priorités sont portées et mises en valeur par une stratégie d'image, d'identité et de communication valorisant les richesses du département en tant que territoire et collectivité, mettant en lumière chaque fois que possible et à travers différents supports, les interventions et les multiples atouts touristiques, sportifs, patrimoniaux, environnementaux, économiques ou culturels du Var.

1- La situation des recettes et les dépenses de fonctionnement

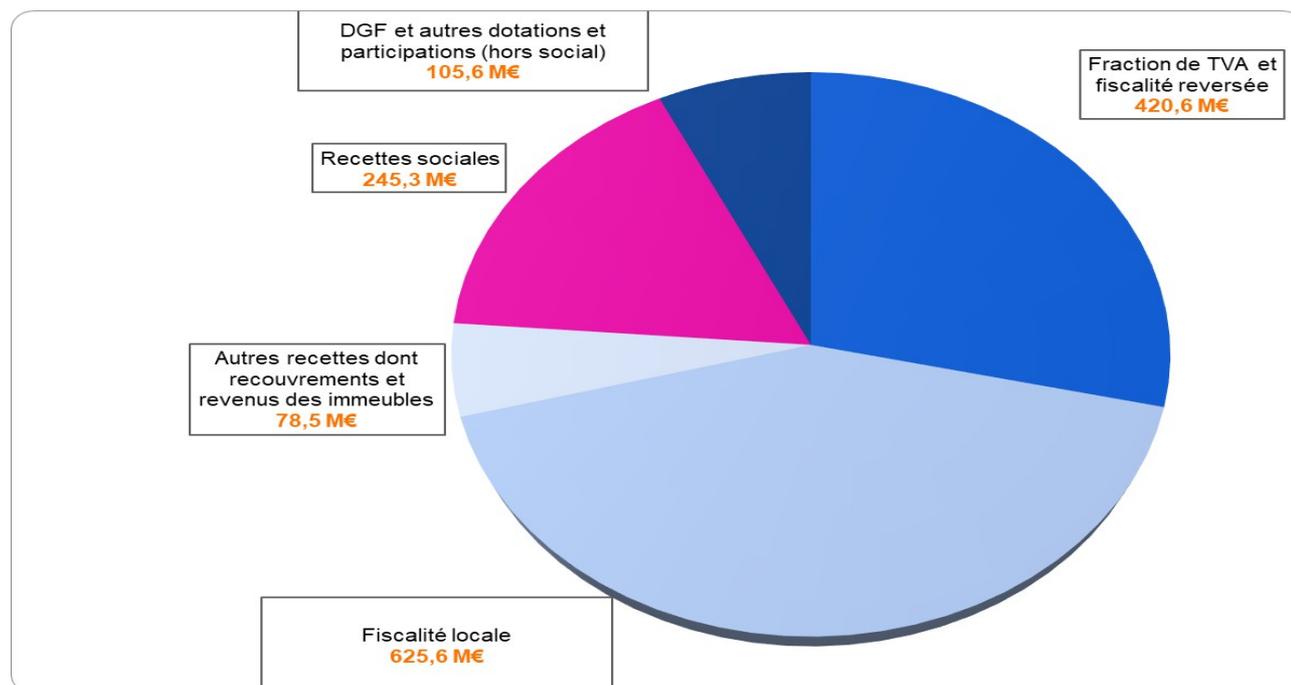
Les recettes et les dépenses se chiffrent respectivement à **1 475,6 M€** et à **1 69,4 M€** en fonctionnement.

Les écarts présentés en pourcentage dans le corps du rapport, correspondent au taux de variation entre les crédits proposés au BP 2024 et ceux votés au BP 2023.

1-1 Les recettes de fonctionnement, proposées à 1 475,6 M€, augmentent de 3,5 %

Les recettes augmentent de 3,5 % entre le BP 2024 et le BP 2023.

Les estimations de recettes qui suivent sont basées sur une approche prudentielle, alimentée par l'étude d'un prestataire expert en finances publiques, par la prise en compte du taux d'évolution moyen annuel des cinq dernières années et par les encaissements de 2023.



111. La fiscalité locale : 625,6 M€

La fiscalité locale diminue fortement (-13%) en raison essentiellement de la chute des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) constatée en 2023.

- Le retournement national du marché de l'immobilier ancien en 2023 se sera traduit pour le département du Var par une baisse des encaissements de DMTO de 27%.

Pour 2024 la question est de savoir si une reprise du marché peut être envisagée.

Dans un contexte d'inflation forte qui demeure, les taux directeurs élevés de la BCE devraient être maintenus dans les prochains mois, jusqu'à ce que l'inflation retrouve sa cible de 2%. Dès lors, avec des taux d'intérêts élevés et une inflation qui mécaniquement, impacte le pouvoir d'achat et la capacité d'emprunt, une reprise du marché de l'immobilier peut difficilement s'envisager en 2024.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de fixer les encaissements des DMTO pour 2024 au niveau du montant encaissé en 2023, soit **450 M€**.

- La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) est un impôt de stock, très peu affecté par la conjoncture et particulièrement dynamique. Pour 2024, la TSCA est inscrite pour **134 M€**, en progression de 8,5 %.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), 3,6 M€, la part départementale de la taxe d'aménagement sur les espaces naturels sensibles (TA-ENS), 9,5 M€, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), 17,4 M€, la part de taxe intérieure sur les produits énergétiques TICPE-LRL (hors compensation de la décentralisation du RMI-RMA) 9 M€, la taxe additionnelle à la taxe de séjour, 2 M€, constituent les autres recettes évaluées à **41,6 M€**, en légère baisse de 1,3%.

112- La fraction de TVA et fiscalité reversée : 420,6 M€

- Les recettes de TVA, composées des deux parts de la fraction nationale attribuées en compensation du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sont proposées respectivement à **338,2 M€** et **51,9 M€**, en hausse de 4.5% par rapport au produits encaissés en 2023.

Cette évaluation est faite sur la base des hypothèses de taux de croissance et taux d'inflation retenues pour la loi de finances de 2024.

- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est une recette fixe de **15,8 M€**.
- Le dispositif de compensation péréquée (DCP) provient du transfert aux départements par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette recette est répartie en fonction du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) et d'un indice synthétique de richesse.

Pour 2024, le DCP est estimé à **14,7 M€**, en hausse de 7% en raison, d'une part, de la croissance du reste à charge AIS du département du Var plus élevé que celle de la moyenne nationale, et, d'autre part, de l'augmentation de l'enveloppe fixée par la loi de finances 2024 de 1,7%.

113- Les dotations et participations (hors recettes sociales) : 105,6 M€

Les dotations de l'État, et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), représentaient 15 % du total des recettes réelles de fonctionnement en 2011. Aujourd'hui, elles pèsent à peine 7 %.

- Pour 2024, la dotation globale de fonctionnement, DGF, inscrite pour **74,9 M€**, est en baisse de 1,4%.
- Les autres dotations et participations (hors recettes sociales) sont proposées pour les montants suivants :
- **16,2 M€** pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), en légère progression, + 0,2 %,
- **5,7 M€** pour les dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL), en progression de 4 %,
- **1,1 M€** pour le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre de 2024,
- **3 M€** pour la dotation globale de décentralisation (DGD), stable,
- **2M€** pour la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire. Cette recette est en baisse de 26 % pour tenir compte de la diminution de 20 à 13 % du taux du fonds départemental de participation du service de restauration et d'hébergement (FPSRH), et ceci pour financer la hausse des prix des denrées alimentaires,
- **2,7 M€** au titre des autres participations.

115- Les recettes de solidarité : 245,3 M€

- Les compensations versées par l'État pour les trois allocations individuelles de solidarité s'élèvent à **183,1 M€** ; Elles sont en hausse de 2,3 %, sans toutefois couvrir la totalité des dépenses liées aux AIS qui augmentent, quant à elles, de 5,1 %.

Le reste à charge de la collectivité en 2024 augmente ainsi de 7,5 % pour s'établir à 225,2 M€ : 69,1 M€ pour l'APA, 63,7 M€ pour la PCH et 92,3 M€ pour le RSA.

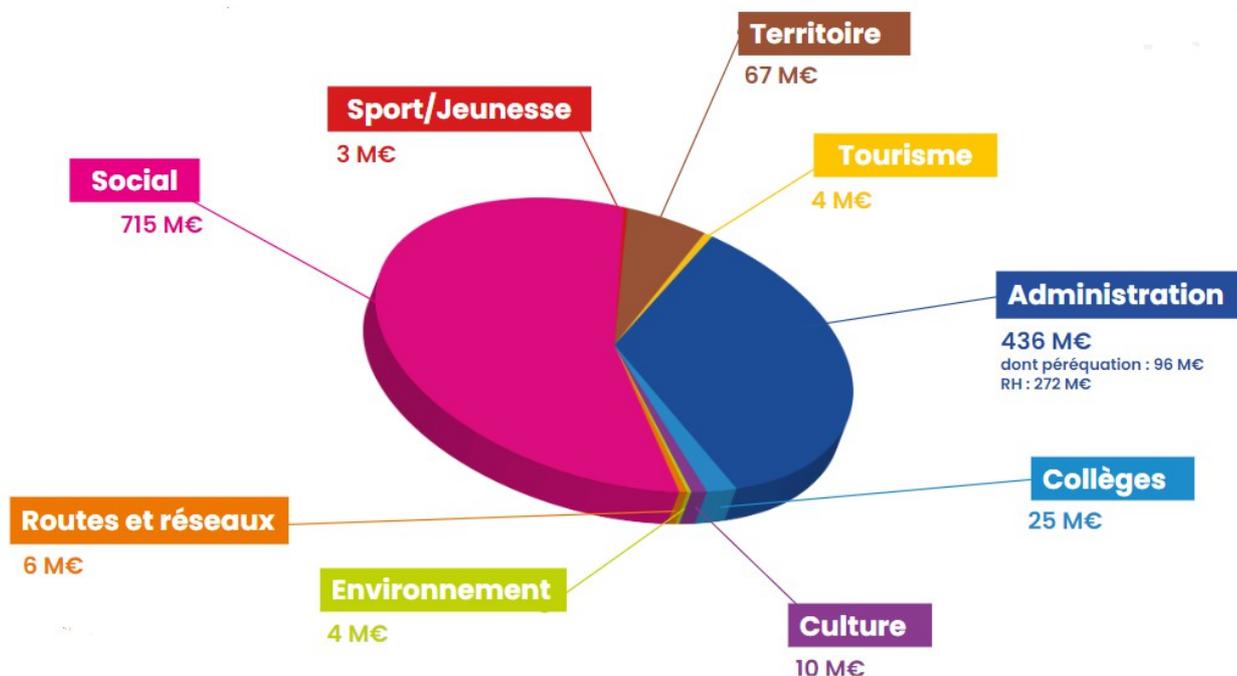
- Les compensations de l'Etat, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'élèvent à **30,3 M€**, en très forte augmentation par rapport à 2023 (+ 15 M€) :
- 17,7 M€ financent l'application de l'augmentation du tarif plancher des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- 6,5 M€ compensent la dotation complémentaire,
- 4,2 M€ contribuent au financement des mesures salariales dans les SAAD (avenant 43),
- 1,2 M€ financent la mise en oeuvre des mesures salariales du Ségur du handicap,
- 0,35 M€ compensent le financement de l'habitat inclusif,
- et 0,35 M€ la participation à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la CNSA.
- Les recouvrements des aides sociales et les indus du RSA s'élèvent à **25,1 M€**.
- Les autres recettes de solidarité, inscrites pour **6,8 M€** sont composées du fonds social européen, 4,35 M€, de la conférence des financeurs, 2,25 M€, et du reliquat du plan pauvreté, 0,2 M.

116- Les autres recettes dont les reprises sur provisions : **78,5 M€**

Les autres recettes, dont les principales sont constituées des revenus des immeubles et des reprises sur provisions, sont estimées à 78,5 M€, dont près de 67,7 M€ au titre des reprises sur provisions.

1-2 Les dépenses de fonctionnement, proposées à 1 269,4 M€, augmentent de 3%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3 % entre le BP 2024 et le BP 2023.



121- Les politiques sociales : 715,3 M€

Les dépenses de solidarité sont inscrites à 715,3 M€ dont 408,3 M€ financent les allocations individuelles de solidarité (AIS) et 307 M€ principalement les dépenses de l'aide sociale pour les publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants en difficulté, mineurs non accompagnés).

Au-delà des facteurs économiques, et notamment d'un taux de chômage qui demeure élevé comparé au taux représentatif du plein emploi (autour de 5%), ces dépenses sont intrinsèquement liées au vieillissement de la population, à la montée en puissance de la prise en charge du handicap, à l'augmentation des violences infantiles et aux besoins croissants en matière de protection des enfants.

La revalorisation des salaires des travailleurs sociaux, en lien avec le Ségur de la santé, ainsi que l'augmentation des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), pèsent encore de façon significative sur le budget 2024.

Dans les domaines de l'autonomie, de l'insertion et de l'enfance, le Département affirme des choix clairs :

- améliorer la performance énergétique des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes et proposer une offre alternative, notamment par le développement de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée,
- accroître la capacité d'accueil pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et augmenter les mesures d'accompagnement des familles,
- accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA avec le déploiement de la deuxième phase du dispositif "Var Insertion Travail".
- Les trois allocations individuelles de solidarité, inscrites pour 408,3 M€, sont en progression de 5,1%.

- Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) sont proposées à **201,5 M€**.

Cette inscription, en baisse de 1,5 M€, anticipe une diminution du nombre de bénéficiaires (actuellement autour de 32 000) liée au déploiement de la deuxième phase de “Var Insertion Travail” qui s’oriente désormais vers les bénéficiaires les plus anciens, avec le même objectif d’employabilité et de retour sur le marché de l’emploi que celui attribué dans la première phase, qui visait 100% des nouveaux allocataires.

Pour autant, une veille attentive devra être portée à la politique insertion en raison d’une part, de l’évolution haussière récente du marché de l’emploi, et, d’autre part, du projet de transfert des allocations de solidarités spéciales (ASS), vers le RSA.

Le basculement de l’ASS vers le RSA se traduirait en effet par un coût conséquent relatif au transfert du coût de l’allocation pour 3 200 varois indemnisés à ce jour et aux charges d’accompagnement et d’insertion importantes, s’agissant de bénéficiaires fortement éloignés de l’emploi.

- L’aide personnalisée à l’autonomie (APA), qui concerne près de 25 000 bénéficiaires, avec un rythme soutenu de + 400 bénéficiaires de plus chaque année, est estimée à **128,7 M€**, en hausse de + 9%.
- La prestation de compensation du handicap (PCH), qui touche quant à elle presque 6 000 bénéficiaires, avec un rythme là encore soutenu de + 250 bénéficiaires par an, est projetée à **78,1 M€**, en hausse de + 16%.
- Les autres dépenses de solidarité sont proposées à hauteur de 307 M€, en progression de 8 %.
- Les dépenses liées à la protection de l’enfance et à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), augmentent de façon significative depuis quatre ans. Elles sont inscrites pour **131 M€**, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2023.

Elles comprennent la subvention d’équilibre versée au centre départemental de l’enfance (CDE) qui est proposée à 25,4 M€, en augmentation de 10 %, et le dispositif d’accueil des mineurs non accompagnés (MNA) financé par le département à hauteur de 25,6 M€ pour 2024, en hausse de 20 %.

Face à une hausse importante des demandes de placements, et notamment des placements judiciaires, ou d’accompagnement en milieu ouvert, les crédits permettront d’une part, d’accroître la capacité d’accueil pour les enfants et les jeunes majeurs, avec la création de places en maisons d’enfants à caractère social (MECS), maisons maternelles et lieux de vie et, d’autre part, de financer l’augmentation des mesures d’accompagnement proposées aux familles.

- Les dépenses d’hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, estimées à **121,6 M€**, sont en hausse de 8 %.
- Les autres dépenses d’aide sociale, proposées à **54,4 M€**, sont en légère diminution de 2 %.

122- Dans les autres domaines d’intervention, le Var conduit une politique volontariste

- Routes et réseaux : **5,4 M€**

La sécurité routière est une priorité du Département, il s’agit d’assurer en toutes circonstances, les meilleures conditions possibles de circulation pour les usagers de la route.

Pour ce faire, le Département propose de consacrer 5,4 M€ de crédits, soit une augmentation de 6 %, à l'entretien quotidien, aux petits travaux et à la sécurisation du réseau routier départemental, qui compte près de 3 000 km de routes départementales.

- Culture : **10,4 M€**

Le Département poursuit sa politique de diversification de l'offre culturelle et d'affirmation de l'identité varoise. Le Département y consacrerait 10,4 M€.

L'offre culturelle sera dense en 2024, en quantité, en qualité et sur l'ensemble du territoire, "le culturel, partout, pour tous" :

- le troisième week-end de novembre sera consacré à la 27^{ème} fête du livre du Var,
- le Muséum du Var, l'abbaye de La Celle et l'Hôtel départemental des expositions du Var proposeront des expositions majeures dont celle sur "Défis et sports, de l'antiquité à la Renaissance" ou cet été "les routes de la soie",
- les Scènes départementales, les itinéraires du patrimoine, les Voix départementales, ainsi que les concerts de l'Opéra hors les murs, seront poursuivis,
- les coutumes, le folklore, la culture provençale seront valorisés.

- Tourisme : **3,4 M€**

Premier département de France en termes de nuitées (75 millions de nuitées par an), le département du Var œuvre, avec ses partenaires, au développement harmonieux de l'activité touristique tout au long de l'année et dans l'ensemble de l'espace varois.

Essentiellement composées de subventions, Il est proposé de consacrer à cette politique 3,4 M€.

- Collèges : **24,4 M€**

Les dépenses consacrées à l'éducation, estimées à 24,4 M€, permettent de financer les 71 collèges varois publics et plus particulièrement leur entretien bâtementaire (petits travaux, maintenance, fluides), une restauration scolaire, qui privilégie les produits frais, de saison et en circuits courts, les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges (le forfait d'externat pour les collèges privés) et les projets éducatifs.

- Sport et jeunesse : **3,4 M€**

Le département, qui compte près de 228 000 licenciés, 10 clubs sportifs de haut niveau et près de 2 400 clubs sportifs locaux, mène une politique sportive ambitieuse en donnant la possibilité à tous les varois de pratiquer en compétition, ou en loisir, la discipline sportive de leur choix.

Au titre des actions nouvelles, le Var accueillera en 2024 le passage de la flamme olympique sur l'ensemble du territoire varois.

Il est proposé de consacrer à la politique sport et jeunesse 3,4 M€.

- Environnement : **3,6 M€**

Le Var, qui compte 244 espaces naturels sensibles (ENS) sur 13 600 hectares, s'engage fermement en matière de protection de son patrimoine naturel. Il s'agit de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels des ENS tout en les aménageant pour pouvoir les ouvrir au public.

Cette année deux nouveaux ENS vont être créés : Le Siounet à Comps sur Artuby dans le cadre du circuit thématique des balades en préalpes (livré en 2024) et le Fort Napoléon à la Seyne sur Mer dans le cadre du circuit thématique d'histoire en histoires.

Avec une forêt qui représente 64% de sa superficie, le Var conduit, par ailleurs, une politique volontariste en matière de protection de la forêt contre les incendies par des actions directes de débroussaillage le long des routes départementales (considérées comme des ouvrages de DFCI) ou encore un soutien financier constant à nos partenaires.

Les crédits nécessaires à cette politique sont estimés à 3,6 M€.

- Territoire : **67,1 M€**

Parmi les actions conduites dans ce domaine d'intervention, la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) représente la plus grande part des crédits proposés à 59 M€, en augmentation de 3 M€ .

Les dépenses de fonctionnement du SDIS, dont l'activité est en constante augmentation, augmentent fortement en raison notamment de l'inflation, de l'augmentation du prix de l'énergie et des mesures de revalorisation du point d'indice. Les recettes provenant à plus de 90% des contributions du bloc communal et du Département, le SDIS ne pouvait supporter cette évolution sans une augmentation significative des contributions de ses financeurs.

Les autres actions, et notamment le soutien à l'habitat, à l'enseignement supérieur, aux projets d'initiative territoriale, et au financement de la société publique locale, SPL ID83, sont estimées à 8,1 M€.

123- Administration : les dépenses à caractère général : **436 M€**

Les dépenses dites "d'administration" comprennent essentiellement les dépenses de personnel, la péréquation relative aux DMTO, les charges liées aux transferts de compétence, les charges financières, les dotations aux provisions et diverses autres dépenses à caractère général (entretien du patrimoine, fournitures, logistique, etc).

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 436 M€.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012), y compris le remboursement des tickets restaurants, sont proposées à **272,3 M€**, en augmentation de 3 %.

Ces crédits intègrent, outre l'augmentation incompressible du "glissement vieillesse technicité", les évolutions de la masse salariales induites par des décisions normatives qui s'imposent aux collectivités territoriales, telle la hausse du point d'indice en année pleine, l'instauration de la nouvelle prime du pouvoir d'achat, ou encore la hausse de la cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des

collectivités locales.

Ils permettront, par ailleurs, le financement de projets ambitieux pour les agents départementaux tels la revalorisation des avantages sociaux dans le domaine de la protection et la prévoyance ou la participation accrue aux frais de transport.

- Le prélèvement, au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux, est estimé à **96 M€**, en hausse de 10 M€ en raison du relèvement du plafonnement du prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO de 12 à 15 %, ce qui fait passer le taux de prélèvement de 17 à 21 %.
- La gestion active de la dette conduit à inscrire **9,7 M€** au titre des charges financières, en baisse de 33 % en raison du remboursement anticipé de près de 88 M€ réalisé sur l'exercice de 2023, qui permet de diminuer de près de 5 M€ les frais financiers.
- Il sera inscrit **18,4 M€** de crédits en vue de la compensation des divers transferts de compétences.
- Enfin, les autres dépenses de fonctionnement de la collectivité sont proposées à **39,6 M€**.

2- La situation des recettes et dépenses d'investissement

2-1 Les recettes d'investissement, proposées à 26,7 M€, sont en légère hausse (à périmètre constant)

Le montant des recettes d'investissement, hors emprunt, est évalué à 26,7 M€. Pour mémoire, elles étaient de 40,3 M€ au budget primitif 2023 en raison de l'inscription des crédits relatifs au FCTVA pour deux années, 2022 et 2023.

2- 2 Les dépenses d'investissement, proposées à 195,3 M€, sont en hausse significative de 7 %

Le niveau de financement des équipements inscrits au plan pluriannuel d'investissement pour les années 2021 à 2027 s'élève à ce jour à 1 270 M€, soit un montant proche du milliard d'euros (en dépenses réalisées et qui restent à réaliser, sur la base d'un taux de réalisation de 80%).

422 M€ ont d'ores et déjà été réalisés entre 2021 et 2023 : 126 M€ en 2021, 141 M€ en 2022 et 155 M€ en 2023.

Il est proposé pour 2024 de porter le niveau d'investissement à 195,3 M€, soit une augmentation de + 7% par rapport au BP 2023 (181,9 M€) pour financer l'ensemble des projets structurants contribuant à un développement équilibré et équitable des territoires, dans les neuf domaines du PPI.

- Social : 18 M€

Pour le domaine social, les crédits d'équipement pour l'année 2024 sont estimés à 18 M€, sur un montant de 120 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les travaux d'aménagement du pôle médico-social (PMS) de Brignoles seront poursuivis (6 M€).

Les programmes pour les centres départementaux de l'enfance (CDE) de Brignoles et de Draguignan auront été mis à jour et l'étude des potentialités du site du Pradet réalisée, les travaux pour maintenir les bâtiments de CDE existants réalisés (3 M€).

Le département soutiendra financièrement la réhabilitation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Luc, de Lorgues et de Bargemon et développera les aides pour l'habitat inclusif (5M€) ainsi que les aides pour l'amélioration et la rénovation et énergétique de l'habitat. Il soutiendra également les structures abritant les maisons d'enfants à caractère social (3 M€).

- Routes et réseaux : 37 M€

Les grands travaux routiers pour 2024 sont estimés à 37 M€ sur un montant de 251 M€ inscrits au PPI 21-27.

Le patrimoine routier varois constitue un réseau de déplacement assurant un maillage fort et sécurisé entre les 153 communes varoises, fort de près de 3 000 km de routes, 500 giratoires, 1600 ponts et 20 tunnels.

En 2024, les giratoires très attendus à Brignoles, la Crau, la Garde, la Seyne-sur-mer, le Luc, Sainte Maxime et à Sollies-Pont, seront livrés tout au long de l'année.

Des portions d'aménagement de la RDN7 à Vidauban, Saint-Maximin la Sainte Baume, Roquebrune-sur-Argens, Fréjus, Brignoles, de la RDN8 à Ollioules, de la RD559 à Six-Fours les plages, Ollioules, la Garde et Hyères, de la RD18 à la Seyne-sur-mer, de la RD29 à la Crau, des RD19 et RD560 à Flayosc seront également réalisées. L'accès au collège Henri Nans à Flayosc sur la RD957 sera également livré.

- Culture : 1,8 M€

2 M€ sont consacrés aux investissements culturels pour 2024, sur un montant de 21 M€ inscrits au PPI 21-27.

Trois grands projets composent l'actualité 2024.

Propriétés départementales, le Couvent royal et le Jardin de l'Enclos de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume font l'objet d'un vaste projet de réhabilitation par le Département du Var. Celui-ci doit permettre de faire de cet ensemble historique un lieu de vie culturelle de premier ordre dont les activités seraient permanentes et variées afin de permettre une fréquentation régulière et renouvelée. En particulier, il est prévu au sein du Couvent royal le développement d'un musée médiéval.

Le permis de construire pour l'extension du muséum d'histoire naturelle de Toulon devrait être obtenu en 2024.

Les besoins du futur musée d'art contemporain de Toulon seront exprimés.

- Tourisme : 4,3 M€
- 2024 est l'année anniversaire des 80 ans du débarquement de Provence.

Au travers de "Var 1944 les routes varoises de la liberté", le département s'attachera à promouvoir le devoir de mémoire et renforcer l'attractivité touristique à l'occasion de l'anniversaire de ce succès

militaire et stratégique.

- Autre axe fort de la politique touristique, le plan vélo (26 M€ sur la période 21-27) sera déployé, au travers de l'aménagement du réseau cyclable, notamment autour des collèges, et de diverses actions de promotion de ce mode de transport doux et utile pour l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, des portions de pistes cyclables du littoral (PCL) de Sainte-Maxime, de Roquebrune-sur-argens, de la Crau, de Fréjus, ainsi que des pistes cyclables de l'Eurovélo 8 (EV8) de Saint-Maximin la sainte Baume, de Flayosc, de Brignoles, seront mises à disposition des varoises et des varois.

4 M€ seront consacrés à ce domaine, sur un montant de 30 M€ inscrits au PPI 21-27.

- Collèges : 37,8 M€

L'investissement réalisé dans les collèges varois est estimé à hauteur de 37,8 M€ pour 2024, sur un montant de 261 M€ inscrits au PPI 21-27.

Pour 2024, 30 M€ de travaux financeront le plan de rénovation des collèges et permettront d'améliorer l'accueil de l'ensemble des 71 collèges varois au titre de :

- l'axe 1 : 22 collèges priorités pour des travaux de remise à niveau de leur structure et équipements,
- l'axe 2 : 8 autres collèges priorités pour des travaux de rénovation énergétique et d'amélioration fonctionnelles et d'accessibilité,
- l'axe 3 : travaux annuels d'entretien de tous les collèges.

Trois collèges se démarquent en particulier en 2024, le collège Django Reinhardt, à Toulon, le collège Victor Hugo, à Gassin et le collège La Peyroua, au Muy.

Par ailleurs, le concours pour le collège de Pin d'Alep sera lancé et le programme du collège Peiresc défini.

Le projet du "numérique éducatif", qui va permettre la migration de l'architecture des collèges pour répondre aux nouveaux usages et renforcer la sécurité, sera financé à hauteur de 2 M€.

- Sport et jeunesse : 3,7 M€

Un soutien de 4M€ sera porté en 2024 à la politique sports et jeunesse, sur un montant de 29 M€ inscrits au PPI 21-27.

Au-delà du soutien aux associations sportives et au sport de pleine nature, le programme de construction des gymnases se poursuivra en 2024.

Le gymnase en cours de construction, à Roquebrune sur Argens, sera livré et une première pierre pour le gymnase des Arcs sera posée.

- Environnement : 7,1 M€

7 M€ seront consacrés au domaine “environnement” en 2024, sur un montant de 55 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont confiés au département pour préserver les sites, les paysages et les milieux naturels remarquables tout en accueillant le public.

Outre les crédits consacrés chaque année à l’entretien et à l’aménagement des ENS, le Département a fait le choix de créer cinq circuits thématiques, qui s’inscrivent dans cette dynamique d’accueil et de préservation, afin d’offrir au public la possibilité de circuler de site en site et découvrir ainsi la richesse des territoires varois.

En 2024, le circuit des “balades en préalpes varoises” sera inauguré au deuxième trimestre et les travaux d’aménagement des ENS constituant le circuit “d’histoire en histoires” seront poursuivis.

Le projet de classement par l’Unesco des Maures et de l’Estérel en géoparc, “socle de Provence” (riviera française), sera lancé, avec l’ambition de faire rayonner le Var en France et à l’international.

La renaturation des cours des collèges Joliot Curie à Carqueiranne et de la Marquisanne à Toulon sera par ailleurs entrepris dans le cadre du programme de verdissement des collèges.

- Territoire : 69,7 M€

70 M€ sont consacrés au domaine Territoire, sur un montant de 400 M€ inscrits au PPI 21-27.

80 % de ces crédits concerne le dispositif de l’aide aux communes, dont les crédits ont quasiment doublés en 2 ans : de 30 M€ au BP 2022, 40 M€ à la décision modificative 2022, 48 M€ au BP 2023, enfin 56 M€ proposés au BP 2024

L’augmentation de 8 M€ serait consacrée au financement supplémentaire de l’axe trois “grands projets”, portés par les EPCI varois.

Ces crédits, conjugués à la création de l’agence technique départementale, Var ingénierie, permettront, dans une volonté d’équité et de solidarité des territoires, de faciliter l’émergence de projets structurels tels crèches, écoles, complexes sportifs, sur l’ensemble du territoire varois.

Pour le service départemental d’incendie et de secours du Var, SDIS, le département, qui consacre chaque année 2M€ au financement du plan Caserne, prévoit en 2024 d’accroître son effort de financement de 1 M€ pour l’accompagner dans un plan de rééquipement de la flotte de véhicules de lutte contre les incendies.

2024 sera également l’année du très haut débit pour 100% des varois.

- Administration : 15,8 M€

15,8 M€ sont consacrés au domaine Administration, sur un montant de 102 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les travaux pour assurer la pérennité du patrimoine sont estimés à 7 M€.

Le projet de refonte du système de téléphonie et du centre d’appel ainsi que l’innovation dans les projets

numériques pour les services seront financés à hauteur de 4 M€.

Enfin, le renouvellement sur quatre années de la flotte de véhicules permettra de rationaliser et décarboner le parc. 2 M€ y seront consacrés en 2024, puis 6 M€ les années suivantes.

3- L'équilibre du budget principal

Avec, en section de fonctionnement, des recettes estimées à 1 475,6 M€ et des dépenses à 1 269,4 M€, l'épargne brute devrait s'élever à 206,2 M€, en augmentation de 7 %.

En prenant en compte le remboursement du capital des emprunts, soit 37,5 M€ pour 2024, l'épargne nette s'élève à 168,7 M€.

A cette épargne s'ajoutent les recettes d'investissement, estimées à 26,6 M€, portant la capacité d'autofinancement à 195,3 M€, soit le niveau de dépenses d'équipement proposé.

Pour le deuxième budget primitif consécutif, le Département ne sollicitera pas d'emprunt d'équilibre.

Pour autant, la question des équilibres financiers prospectifs se pose au regard des évolutions d'ores et déjà perceptibles.

L'incertitude sur l'évolution du marché de l'immobilier fait planer le risque d'une nouvelle baisse des DMTO en 2024, comme le laisse suggérer les encaissements au 15 février 2024, inférieurs de 12 % à ceux de l'année dernière à la même période.

Le volume de l'augmentation des dépenses de solidarité (hors dépenses d'hébergement des personnes âgées et en situation de handicap dont les méthodes de comptabilisation ont changé en cours de période), constatée au compte administratif prévisionnel 2023 (+48 M€), après une augmentation déjà importante l'année dernière (+26 M€), rompt le rythme moyen annuel constaté entre les années 2015 à 2021 (16 M€). Le tracé de l'évolution de ces dépenses dessine une courbe exponentielle, avec un décollage à partir de 2022 et 2023, et pose la question du financement de la solidarité dans les années à venir.

A cela s'ajoute le risque de transfert, peu ou pas compensé, des allocations de solidarités spéciales, dont le coût viendrait alourdir cette politique.

En conclusion, le spectre de l'austérité budgétaire pour les années à venir refait son apparition, avec la courbe du rythme de croissance des dépenses qui pourrait bien devenir plus rapide que celui des recettes, dessinant l'effet ciseau redouté.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 pour le budget principal, tel que prévu dans le document en annexe 1,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var par le budget principal pour un montant de 1 000 000 € en fonctionnement,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du centre départemental de l'enfance par le budget principal pour un montant de 25 365 000 € en fonctionnement,
- de prendre acte de la mise en concordance des échéanciers d'autorisation de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexe 2 et 3.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2024

1. ELÉMENTS DE CONTEXTE :

1-1 Economiques :

Le projet de budget primitif 2024 a été construit sur la base des hypothèses macroéconomiques retenues pour la loi de finances 2024.

Les taux de croissance et d'inflation, dont dépend en grande partie l'évolution de la recette de TVA et l'augmentation des prix des marchandises, des services et des travaux, ont été estimés respectivement à 1,4 % et 2,6 %.

Pour le chômage, dont l'évolution est corrélée à la celle du revenu de solidarité active, (RSA) avec un décalage de 6 mois, c'est l'hypothèse d'un taux stable à 7,5 % qui a été retenu.

| <i>En %</i> | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Déficit public par rapport au PIB | 8,4 % | 5 % | 5 % | 4,4 % |
| Taux de croissance du PIB | 6,3 % | 4 % | 1 % | 1,4 % |
| Inflation hors tabac | 0,7 % | 1,6 % | 4,2 % | 2,6 % |

| Evolution du taux de chômage | Taux varois 2021 | Taux varois 2022 | Taux varois 2023 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 8,5 % | 7,6 % | 7,5 % |

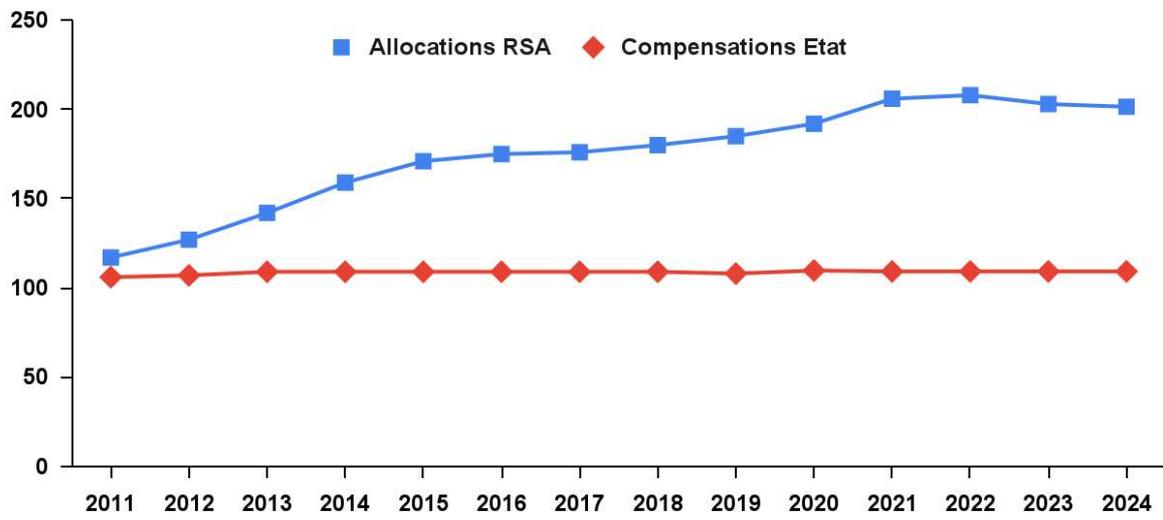
Population varoise :

| Population varoise (INSEE) (au 01/01/2022) | | + 3,5 % en 4 ans |
|---|-----------|---------------------|
| 2024 | 1 121 506 | |
| 2023 | 1 110 260 | |
| 2022 | 1 093 822 | |
| 2021 | 1 084 899 | |

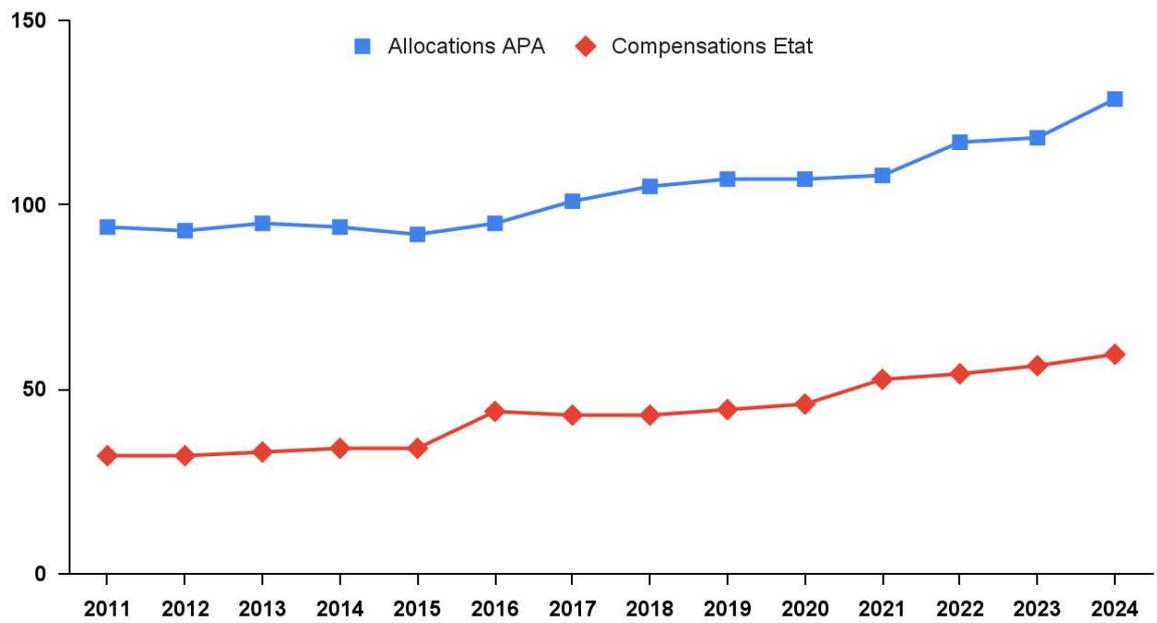
1-2 Sociaux :

Focus sur les allocations individuelles de solidarité :

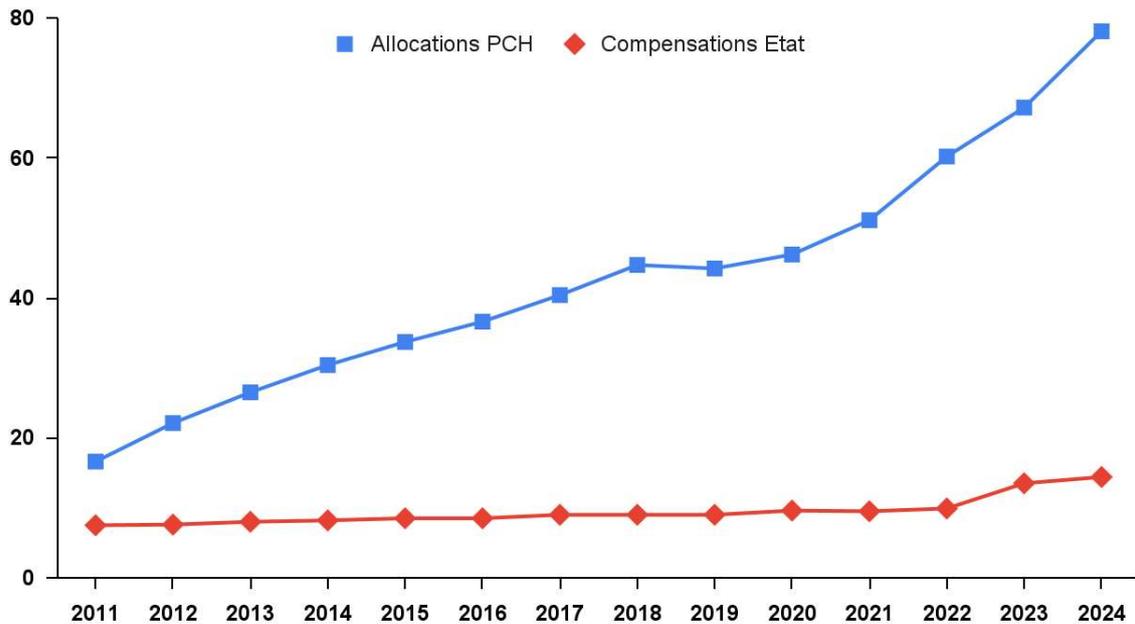
* Dépenses allocations RSA :



* Dépenses allocations APA :



* Dépenses allocations PCH :



2. PRIORITÉS DU BUDGET :

Au regard des éléments de contexte présentés, les orientations budgétaires suivantes sont retenues :

- ➔ améliorer la vie des personnes les plus âgées, en intégrant l'amélioration de la performance énergétique, en soutenant les structures en difficulté et en développant l'habitat inclusif,
- ➔ améliorer l'accessibilité aux services, notamment pour les plus fragiles (antennes MDPH),
- ➔ créer des places supplémentaires au sein des maisons d'enfants à caractère social pour mieux accueillir les enfants confiés au Département,
- ➔ accroître le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en renforçant l'accompagnement vers l'emploi par le complet déploiement du dispositif Var insertion travail,
- ➔ augmenter l'aide aux communes répartie dans le respect de l'équité et renforcer l'ingénierie départementale au service du dynamisme et de l'attractivité des territoires varois,
- ➔ promouvoir le devoir de mémoire et renforcer l'attractivité à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement en Provence avec "Var 1944 les routes varoises de la liberté",
- ➔ poursuivre la diversification de l'offre culturelle avec, par exemple, la valorisation de la culture provençale, et le lancement de nouveaux sites départementaux, notamment le futur musée d'arts contemporain, moderne et numérique de Toulon,
- ➔ développer la politique sportive départementale pour promouvoir le rayonnement

du Var en tant que terre de sports et accueillir le passage de la flamme olympique,

- ➔ faire rayonner le Var en France et à l'international, avec, notamment le lancement du géoparc "socle de provence" (riviera française,
- ➔ énoncer le projet politique éducatif et le plan d'actions pour la restauration scolaire,
- ➔ agir pour s'adapter au changement climatique, en déployant le plan vélo, en soutenant l'agriculture locale et en engageant un plan ambitieux de renaturation des cours des collèges,
- ➔ innover dans l'action départementale et achever le déploiement de la fibre : "tout le Var fibré en 2024" et soutenir l'inclusion numérique,
- ➔ veiller à la pérennité du patrimoine et à la qualité de l'action publique avec la création d'un pôle d'évaluation des politiques départementales,
- ➔ maîtriser les dépenses de personnel, intégrant les évolutions incompressibles de la masse salariale, en déployant des projets ambitieux : plus d'apprentis et de stagiaires, attractivité accrue des emplois et avantages sociaux, processus de formation renforcé, système d'information RH modernisé,
- ➔ maintenir une gestion saine et stabiliser l'endettement par une dette à taux fixe à 100%.

3. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ (ET DES BUDGETS ANNEXES) :

BUDGET PRINCIPAL

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|---------------------------|---------------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 1 475 602 526,52 € | 1 269 387 596,06 € |
| Investissement | 26 671 786,74 € | 232 886 717,20 € |
| Total | 1 502 274 313,26 € | 1 502 274 313,26 € |

Budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|-------------------------|------------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 25 390 000,00 € | 24 310 000,00 € |
| Investissement | 0,00 € | 1 080 000,00 € |
| Total | 25 390 000,00 € | 25 390 000,00 € |

Budget annexe du Laboratoire Départemental :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|-------------------------|-----------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 3 662 432,00 € | 3 468 432,00 € |
| Investissement | 0,00 € | 194 000,00 € |
| Total | 3 662 432,00 € | 3 662 432,00 € |

Budget annexe de l'organisme d'inspection :

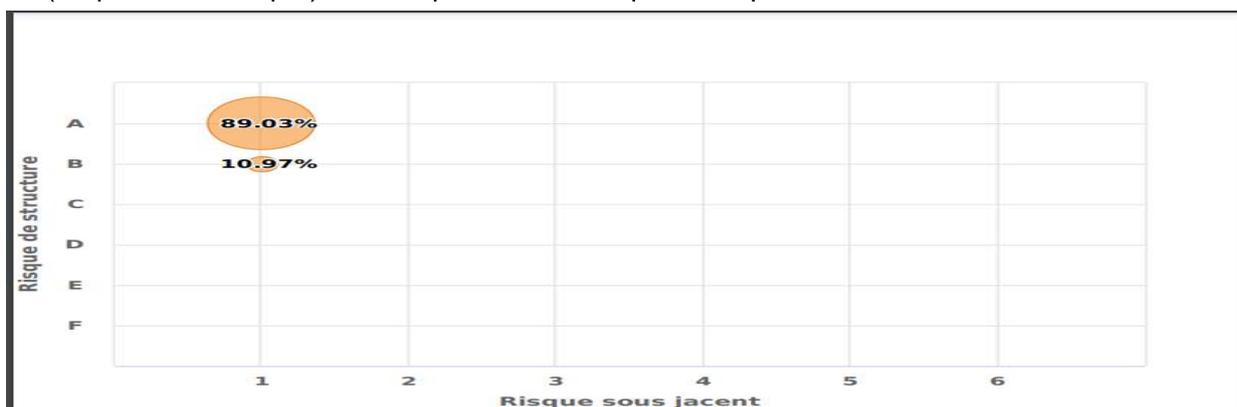
| | Recettes | Dépenses |
|----------------|-------------------------|--------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 30 200,00 € | 30 200,00 € |
| Investissement | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 30 200,00 € | 30 200,00 € |

4. NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE :

| | Epargne brute | Taux épargne brute |
|----------------------|---------------|--------------------|
| BUDGET PRIMITIF 2024 | 206,2 M€ | 13,97 % |
| BUDGET PRIMITIF 2023 | 193,5 M€ | 13,56 % |
| BUDGET PRIMITIF 2022 | 137,6 M€ | 10,66 % |
| BUDGET PRIMITIF 2021 | 89 M€ | 7,37 % |

5. CLASSEMENT DE LA DETTE EN FONCTION DE LA CHARTE DES RISQUES :

Selon la charte de bonne conduite, les emprunts sont classés de 1A (emprunt sans risque) à 6F (emprunt très risqué). Les emprunts conclus par le Département du Var sont classés :



6. PRINCIPAUX RATIOS :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 170 € par habitant

Ratio 2 = Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 360 € par habitant

Ratio 4 = Dépenses d'équipement / population : 180 € par habitant

Ratio 5 = Dette / population : 290 € par habitant

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population : 69 € par habitant

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 21 %

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement) : 89 %

Ratio 9 = Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement) : 13 %

Ratio 10 = Taux d'endettement (en-cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) : 12 %

| Groupe AE (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| AE-2015 - 2015-0104DB-002 - AE-AE COLOGEN FRAIS FINANCIERS | 25 050 000,00 | 8 924 823,07 | 1 509 176,70 | 1 427 000,00 | 1 341 000,00 | 1 267 000,00 | 1 202 000,00 | 9 379 000,23 |
| AE-2015 - 2015-0602DB-001 - AE-AE COLOGEN FRAIS D'EXPLOITATION | 48 348 777,00 | 6 119 815,34 | 1 041 465,76 | 1 020 000,00 | 1 039 000,00 | 1 059 000,00 | 3 000 000,00 | 35 069 495,90 |
| AE-2016 - 2016-0201AC-001 - AE-APPEL A PROJETS FSE (EUROPE+DDSI) | 31 255 500,00 | 28 491 431,35 | 2 274 223,47 | | 489 845,18 | | | |
| AE-2017 - 2017-1206IG-001 - AE-AIDE AUX ELEVEURS MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES | 310 000,00 | 164 283,49 | 52 302,00 | | 93 414,51 | | | |
| AE-2019 - 2019-0202H4-001 - AE-ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CEDIS POLITIQUE INSERTION DEPARTEMENT | 36 510 000,00 | 18 507 681,59 | 4 487 970,00 | 4 500 000,00 | 4 500 000,00 | 4 514 348,41 | | |
| AE-2019 - 2019-0406H5-001 - AE-MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL | 1 731 000,00 | 662 013,75 | 207 050,00 | 200 000,00 | 215 000,00 | 215 000,00 | 231 936,25 | |
| AE-2019 - 2019-1005IT-003 - AE-TRANSPORT D ELEVES HANDICAPES | 22 900 000,00 | 8 157 006,64 | 4 191 500,49 | 3 700 000,00 | 4 158 175,00 | 2 693 317,87 | | |
| AE-2020 - 2020-0406H5-001 - AE-MARCHES DE SUPERVISION SOCIAL | 875 000,00 | 190 437,50 | 80 817,50 | 85 000,00 | 130 000,00 | 137 000,00 | 251 745,00 | |
| AE-2020 - 2020-1202J1-001 - AE-AE SUBV PARTENAIRES FAUNE & FLORE | 300 000,00 | 130 000,00 | 50 000,00 | 50 000,00 | 50 000,00 | 20 000,00 | | |
| AE-2021 - 2021-0101L1-001 - AE DEPENSES DE COMMUNICATION RELATIVES A L HDE Draguignan 2021-2023 | 4 709 360,00 | 752 439,09 | 681 614,83 | 530 000,00 | 760 000,00 | 760 000,00 | 1 225 306,08 | |
| AE-2021 - 2021-0501V1-001 - AE-AE FINANCEMENT PROGRAMME SARE 2021-2023 | 1 320 000,00 | 238 998,08 | 279 797,33 | 280 000,00 | 521 204,59 | | | |
| AE-2021 - 2021-1111NC-001 - AE-AE GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET | 6 000 000,00 | 4 000 000,00 | 0,00 | | 2 000 000,00 | | | |
| AE-2022 - DF22003 - AE- FSE + 2022 - 2028 (EUROPE) | 16 406 184,00 | 0,00 | 1 816 649,34 | 3 136 550,00 | 4 258 955,00 | 3 279 061,00 | 3 279 061,00 | 635 907,66 |
| AE-2022 - DF22007 - AE-MISE EN OEUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L HABITAT INCLUSIF | 7 064 750,00 | 0,00 | 288 750,00 | 532 000,00 | 1 120 950,00 | 1 163 450,00 | 1 163 450,00 | 2 796 150,00 |
| AE-2022 - DF22008 - AE-FSE 2022-2027 (DDSI) | 12 000 000,00 | 0,00 | 1 917 306,89 | 2 396 634,00 | 2 400 000,00 | 2 400 000,00 | 2 400 000,00 | 486 059,11 |
| AE-2023 - DF23002 - SCENOGRAPHIES HDE | 2 500 000,00 | 0,00 | 261 958,86 | 545 000,00 | 500 000,00 | 500 000,00 | 693 041,14 | |
| AE-2023 - DF23005 - PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL | 22 500 000,00 | 0,00 | 3 052 892,00 | 6 820 000,00 | 8 327 108,00 | 2 500 000,00 | 1 500 000,00 | 300 000,00 |
| AE-2023 - DF23009 - AE- MAINTENANCE DES BATIMENTS | 6 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | |
| AE-2023 - DF23010 - AE-MAINTENANCE DES COLLEGES | 4 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | |
| AE-2024 - DF24001 - PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : AXE SOCIAL | 2 200 000,00 | 0,00 | | 550 000,00 | 550 000,00 | 550 000,00 | 440 000,00 | 110 000,00 |
| Total | 251 980 571,00 | 76 338 929,90 | 22 193 475,17 | 28 272 184,00 | 34 954 652,28 | 23 558 177,28 | 17 886 539,47 | 48 776 612,90 |

| Groupe AP (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|--|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| AP-2013 - 2013-0102BA2003 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS SOCIAUX | 38 230 476,96 | 34 679 483,79 | 1 451 144,38 | 403 900,00 | 405 436,33 | | | 1 290 512,46 |
| AP-2013 - 2013-0102BA2008 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS | 77 878 000,00 | 5 034 326,47 | 284 753,10 | 360 000,00 | 28 240 000,00 | 23 240 000,00 | 20 718 920,43 | |
| AP-2013 - 2013-0601BB2012 - AP-CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS | 84 580 000,00 | 30 152 913,68 | 5 128 548,52 | 3 006 100,00 | 12 500 000,00 | 14 010 000,00 | 19 782 437,80 | |
| AP-2013 - 2013-R1001IV-03 - AP-ETUDES ROUTIERES | 9 400 000,00 | 4 295 750,41 | 1 135 389,15 | 711 218,00 | 1 036 218,00 | 1 036 218,00 | 1 095 384,38 | 89 822,06 |
| AP-2013 - 2013-R1005IT9-3 - AP-CPER-SNCF | 13 141 000,00 | 7 590 425,00 | 845 508,01 | 650 000,00 | 502 296,28 | 702 979,00 | 2 849 791,71 | |
| AP-2013 - 2013-R1202J1-001 - AP-AMENAGEMENT PARC NATURE | 21 883 000,00 | 21 347 716,40 | 107 542,40 | 100 000,00 | 327 741,20 | | | |
| AP-2013 - 2013-R1204J1-01 - AP-CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE | 15 114 000,00 | 8 575 610,00 | 328 159,21 | 208 000,00 | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 2 001 435,65 | 795,14 |
| AP-2014 - 2014-0502V1-001 - SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT | 27 000 000,00 | 11 696 905,24 | 1 344 883,02 | 1 814 300,00 | 3 120 000,00 | 3 120 000,00 | 5 903 911,74 | |
| AP-2015 - 2015-0104DB-001 - AP-COLOGEN REMBOURSEMENT CAPITAL | 90 480 000,00 | 16 065 268,56 | 3 477 883,67 | 3 602 000,00 | 3 695 000,00 | 3 769 000,00 | 2 352 000,00 | 57 518 847,77 |
| AP-2015 - 2015-1001IV-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENTS | 191 772 000,00 | 75 598 076,32 | 32 580 678,20 | 34 644 429,64 | 32 110 100,00 | 16 838 715,84 | | |
| AP-2016 - 2016-0102BA-001 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS | 48 130 000,00 | 17 522 615,53 | 5 837 793,51 | 6 739 500,00 | 7 186 361,44 | 6 127 704,67 | 4 716 024,85 | |
| AP-2016 - 2016-0502V1-100 - AP-AIDE AUX COMMUNES | 459 700 000,00 | 139 476 009,75 | 34 837 318,00 | 56 000 000,00 | 56 000 000,00 | 56 000 000,00 | 56 000 000,00 | 61 386 672,25 |
| AP-2016 - 2016-0503V1-001 - AP-AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX AMELIORATION DE L HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE | 14 650 000,00 | 6 029 868,23 | 1 352 880,91 | 500 000,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | 3 767 250,86 | |
| AP-2016 - 2016-0602BB-001 - AP-RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES | 213 170 000,00 | 52 308 569,27 | 33 968 141,78 | 30 256 000,00 | 30 411 765,26 | 29 653 750,22 | 36 570 392,69 | 1 380,78 |
| AP-2016 - 2016-1102ID-001 - AP-SOUTIEN A LA MODERNISATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET DE LA PECHE MARITIME | 110 000,00 | 2 272,00 | | | 107 728,00 | | | |
| AP-2016 - 2016-1102ID-002 - AP-ETUDE AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FO RESTIER | 150 000,00 | 98 525,02 | | | 51 474,98 | | | |
| AP-2016 - 2016-1104IG-001 - AP-SOUTIEN INVESTISSEMENTS AGRICOLES FEADER | 7 300 000,00 | 512 706,74 | 10 088,58 | 300 000,00 | 1 400 000,00 | 1 400 000,00 | 1 989 911,42 | 1 687 293,26 |
| AP-2016 - 2016-1202J1-001 - AP-CIRCUITS THEMATIQUES ENS | 12 500 000,00 | 1 820 361,12 | 872 275,33 | 1 985 000,00 | 2 793 249,95 | 2 970 000,00 | 2 034 362,54 | 24 751,06 |
| AP-2016 - 2016-1205IG-100 - AP-SUBV PROTECTION FORET CONTRE INCENDIES | 7 340 160,00 | 1 831 466,40 | 705 208,90 | 400 000,00 | 1 100 000,00 | 1 100 000,00 | 2 203 484,70 | |
| AP-2017 - 2017-0102BA-002 - AP-REAMENAGEMENT BATIMENT ADMINISTRATIF CHARLES BARNIER - TOULON | 6 270 000,00 | 497 962,66 | 65 714,61 | 220 000,00 | 4 600 000,00 | 886 322,73 | | |
| AP-2017 - 2017-1001IV-001 - AP-FONDS DE CONCOURS | 8 400 000,00 | 3 477 871,49 | 577 950,87 | 530 429,36 | 10 000,00 | 10 000,00 | 42 077,27 | 3 751 671,01 |
| AP-2017 - 2017-1108CE-001 - AP-SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS POUR L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | 12 385 000,00 | 1 044 215,55 | 1 932 274,75 | 2 577 300,00 | 2 300 000,00 | 2 300 000,00 | 2 231 209,70 | |
| AP-2017 - 2017-1206IG-002 - AP-SUBVENTIONS VALORISATION PRODUITS DE LA FORET | 530 000,00 | 414 483,69 | 44 484,37 | 50 000,00 | 21 031,94 | | | |
| AP-2018 - 2018-0102BA-001 - AP-AMENAGEMENT-SECURISATION GENDARMERIES | 2 986 000,00 | 1 428 838,34 | 159 509,29 | 786 500,00 | 250 000,00 | 135 097,06 | 226 055,31 | |

| Groupe AP (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| AP-2018 - 2018-0601CE-001 - AP-AIDE INVEST CLG PRIVES SOUS CONTRAT | 2 211 000,00 | 1 019 310,68 | 213 022,03 | 255 000,00 | 255 000,00 | 255 000,00 | 213 667,29 | |
| AP-2019 - 2019-0102BA-001 - AP-ETUDES BATIMENTS 2019-2021 | 600 000,00 | 53 873,96 | 42 694,98 | 160 000,00 | 343 431,06 | | | |
| AP-2019 - 2019-0501V1-001 - AP-EXTERNALISATION DE L OBSERVATOIRE DEP DE L HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2020 | 953 400,00 | 322 809,71 | 74 732,73 | 90 000,00 | 125 000,00 | 125 000,00 | 215 857,56 | |
| AP-2020 - 2020-0108AB-001 - AP-DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION | 5 725 000,00 | 853 050,03 | 430 247,12 | 700 000,00 | 2 120 000,00 | 1 621 702,85 | | |
| AP-2020 - 2020-0303H3-001 - AP-EHPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB | 32 021 400,00 | 2 458 160,00 | 1 126 813,79 | 4 911 161,00 | 10 351 409,00 | 8 295 587,00 | 3 621 250,00 | 1 257 019,21 |
| AP-2020 - 2020-1007ID-001 - AP-PROJETS TRANSVERSAUX NUMERIQUES | 4 090 000,00 | 893 997,82 | 700 475,00 | 1 173 923,00 | 963 701,00 | 69 670,00 | 183 965,04 | 104 268,14 |
| AP-2020 - 2020-1202J1-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENT SUR LES ENS | 6 500 000,00 | 746 512,30 | 1 008 487,38 | 900 000,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 1 845 000,32 | |
| AP-2020 - 2020-1204J2-001 - AP-RESTAURATION EOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX | 2 481 700,00 | 265 046,55 | 67 010,15 | 1 937 653,45 | 211 989,85 | | | |
| AP-2021 - 1202J1-001 - AP-ETUDES D'INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES | 1 100 000,00 | 109 973,92 | 78 047,16 | 120 000,00 | 200 000,00 | 200 000,00 | 391 978,92 | |
| AP-2021 - 1205IG-002 - AP-TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT | 12 000 000,00 | 683 842,31 | 2 418 330,33 | 1 000 000,00 | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 1 781 669,67 | 2 116 157,69 |
| AP-2021 - 2021-0102BA-002 - AP-RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU CDE CONSTR + REHAB 3 SITES + AMO PILOTAGE | 56 485 000,00 | 768 563,05 | 546 846,08 | 2 038 000,00 | 20 666 000,00 | 10 904 767,15 | 21 560 823,72 | |
| AP-2021 - 2021-0102BA-003 - AP-TVX + AMENAG SITES CDE | 7 000 000,00 | 1 321 696,70 | 969 990,12 | 1 276 000,00 | 600 000,00 | 1 412 795,05 | 1 419 518,13 | |
| AP-2021 - 2021-0302H3-001 - AP-APA HABITAT- AIDE FINANCIERE EN FAVEUR D DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX | 800 000,00 | 120 969,39 | 191 015,49 | 220 000,00 | 268 015,12 | | | |
| AP-2021 - 2021-1001IV-001 - AP-CONVENTION FINANCEMENT RESORPTION POINTS NOIRS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA | 9 050 000,00 | 0,00 | 0,00 | 30 000,00 | 1 000 000,00 | 900 000,00 | 3 070 000,00 | 4 050 000,00 |
| AP-2021 - 2021-1002IM-001 - AP-ACQUISITION D'ENGINS | 12 512 000,00 | 1 608 880,22 | 2 030 817,96 | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 1 980 301,82 | | 2 892 000,00 |
| AP-2022 - DI22001 - AP-CONSTRUCTION ET RENOVATION DE MECS | 11 822 000,00 | 240 000,00 | 2 008 000,00 | 2 855 000,00 | 3 422 000,00 | 1 920 000,00 | 535 000,00 | 842 000,00 |
| AP-2022 - DI22002 - AP-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE | 22 100 000,00 | 1 021 344,72 | 2 027 804,51 | 3 245 000,00 | 3 750 000,00 | 3 750 000,00 | 8 305 850,77 | |
| AP-2022 - DI22004 - AP-CONSTRUCTION DE GYMNASES | 21 920 000,00 | 189 174,90 | 2 673 620,48 | 3 390 000,00 | 6 880 825,10 | 1 260 000,00 | 7 526 379,52 | |
| AP-2022 - DI22005 - AP-CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DOMAINE ROUTES | 11 500 000,00 | 9 666,55 | 260 006,58 | 1 687 000,00 | 2 300 000,00 | 2 100 000,00 | 5 143 326,87 | |
| AP-2022 - DI22006 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS - HORS CIRCUITS | 3 620 000,00 | 250 176,98 | 22 259,36 | 0,00 | | | 3 347 563,66 | |
| AP-2023 - DI23001 - PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2023 A 2027 | 4 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | 87 500,00 | 1 387 500,00 | 1 237 500,00 | 1 287 500,00 | |
| AP-2023 - DI23003 - PMS BRIGNOLES | 13 000 000,00 | 0,00 | 3 182 149,65 | 5 513 903,17 | 3 925 935,45 | 378 011,73 | | |
| AP-2023 - DI23004 - AP SDIS SUBVENTION | 15 400 000,00 | 0,00 | 535 425,92 | 5 400 000,00 | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 | 3 464 574,08 | |

| Groupe AP (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| AP-2023 - DI23006 - ROUTE DU DEBARQUEMENT (MAITRISE D'OUVRAGE) | 706 000,00 | 0,00 | 0,00 | 320 000,00 | 120 000,00 | 266 000,00 | | |
| AP-2023 - DI23007 - DEPLOIEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION BATIMENTAIRE | 785 000,00 | 0,00 | 141 036,88 | 200 000,00 | 5 000,00 | 5 000,00 | 433 963,12 | |
| AP-2023 - DI23008 - ROUTE DU DEBARQUEMENT (SUBVENTIONS) | 294 000,00 | 0,00 | 0,00 | 150 000,00 | 144 000,00 | | | |
| AP-2023 - DI23011 - AP-VERDISSEMENT DES COLLEGES | 3 500 000,00 | 0,00 | 0,00 | 200 000,00 | 800 000,00 | 1 000 000,00 | 1 500 000,00 | |
| Total | 1 625 276 136,96 | 454 439 291,45 | 147 796 964,26 | 185 704 817,62 | 259 508 209,96 | 210 481 123,12 | 230 332 539,72 | 137 013 190,83 |



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A18

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe du centre départemental de l'enfance se décompose de la manière suivante :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|------------------|-----------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 25 390 000,00 € | 25 390 000,00 € |
| Investissement | 1 230 000,00 € | 1 230 000,00 € |
| Total | 26 620 000,00 € | 26 620 000,00 € |

Corps du rapport :

Pour 2024, en section de fonctionnement, l'activité du centre départemental de l'enfance nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de 25 365 000 €, en progression de + 2 373 500 € soit + 10,32 % par rapport à 2023. Elle représente l'essentiel des recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 25 390 000 €, en augmentation de + 10,36 %.

Trois facteurs expliquent cette évolution.

D'une part, les dépenses de personnel, évaluées à 20 900 000 €, sont en hausse de + 2 200 000 € soit + 11,76 %. Cette augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice, au versement du solde de la prime Ségur, au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et au recours aux intérimaires.

D'autre part, les charges à caractère général sont estimées à 2 082 000 €. Elles connaissent une hausse de + 134 200 € soit + 6,89 %, principalement due à l'augmentation des fluides pour 47 000 € et à l'inflation des prix sur les produits alimentaires ainsi que sur les fournitures pour 61 000 €.

Enfin, les charges liées à l'entretien de la structure sont inscrites à 2 408 000 €, en hausse de + 49 300 € soit + 2,09 %. Cette augmentation est liée, en partie, à la prise en compte des révisions de prix du marché de maintenance et aux réparations des bâtiments pour 80 000 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses, essentiellement constituées d'acquisition de matériel

technique, informatique, pédagogique, et de mobilier, sont proposées à 1 080 000 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du centre départemental de l'enfance, tel que prévu dans le document annexé.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A19

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var se décompose de la manière suivante :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|------------------|---------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 3 662 432,00€ | 3 468 432,00€ |
| Investissement | | 194 000,00€ |
| Total | 3 662 432,00€ | 3 662 432,00€ |

Corps du rapport :

Pour 2024, en section de fonctionnement, l'activité du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var nécessite une subvention d'équilibre du budget principal, subvention maintenue à l'identique par rapport à 2023, pour un montant de 1 000 000 € .

Au titre de 2024, en section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à près de 3 500 000 €.

Les charges à caractère général, évaluées à 1 200 000 €, sont en légère hausse de + 123 000€ soit + 12%, en raison essentiellement de l'augmentation des prix des petits équipements et des produits pharmaceutiques, tels que les réactifs servant à faire les analyses.

Cette augmentation est compensée par une baisse des charges de personnel de - 135 000 € soit -5,5%, inscrites à hauteur de 2 300 000 €, ajustées ainsi au niveau des dépenses réalisées en 2023.

Les recettes sont évaluées à près de 3 700 000 €. Ces dernières sont stables par rapport à 2023. Elles sont constituées de la subvention d'équilibre du budget principal, et des recettes issues de l'activité d'analyse.

La subvention d'équilibre est maintenue à 1 000 000 € identique à celle inscrite en 2023.

Pour la section d'investissement, les dépenses, essentiellement constituées d'acquisition de matériel technique et d'équipement, sont proposées à 194 000 €, en hausse de + 24 000 € soit + 14%, hausse liée à des travaux de réfection de la salle d'autopsie et à l'achat de véhicules de remplacement.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, tel que prévu dans le document annexé.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A20

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe de l'organisme d'inspection se décompose de la manière suivante :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|------------------|------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 30 200,00€ | 30 200,00€ |
| Investissement | 0 | 0 |
| Total | 30 200,00€ | 30 200,00€ |

Corps du rapport :

L'organisme d'inspection est un organisme accrédité par le comité français d'accréditation - COFRAC - pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var. Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indication géographique protégée.

Au titre de 2024, en section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à 30 200 €. Elles progressent de +15 700 € soit + 108% par rapport au budget prévisionnel 2023.

Les charges de personnel, évaluées à 20 000 €, sont en hausse de +17 600 €. Cela est dû à la revalorisation salariale ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'heures des agents réalisant les contrôles et analyses de l'Organisme d'Inspection.

Cette augmentation est compensée par une légère baisse des dépenses à caractère général, inscrites à 10 000 € en 2024.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2024, d'un montant de 30 200 €, doublent par rapport au budget primitif 2023. Elles proviennent du syndicat mixte des vignerons du Var. Cette hausse est liée à l'augmentation des contrôles.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement, le budget primitif 2024 du budget annexe de l'organisme d'inspection, tel que prévu dans le document annexé.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 mars 2024

SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|-----|
| A1 | INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 4 |
| A2 | ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 8 |
| A3 | ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023 | 10 |
| A4 | DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 31 |
| A5 | PRESENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES | 35 |
| A6 | AXES STRATEGIQUES EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR | 81 |
| A7 | PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE "NATURELLEMENT VAR" ET DE PERFORMANCE 2023 | 86 |
| A8 | CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 | 117 |
| A9 | AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PERIODE 2023-2027 | 119 |
| A10 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE | 126 |
| A11 | COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REPONSE APPORTEE | 130 |
| A12 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL | 132 |
| A13 | VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1 "PREVENTION DE LA PAUVRETE DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES | 136 |
| A14 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE CETTE STRATEGIE | 140 |
| A15 | REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE" | 144 |
| A16 | REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DEPARTEMENTAL" 2023-2027 | 148 |
| A17 | BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL | 152 |
| A18 | BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE | 181 |
| A19 | BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR | 185 |
| A20 | BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION | 189 |

MPA/DF/
NB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A1

OBJET : INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L3211-2 et L1618-2,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 complétée par la délibération A7 du 7 février 2023 et modifiée par la délibération n°A10 du 6 novembre 2023, relative à la délégation de certaines des attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie au titre de l'exercice 2023, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180840-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2023
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Des taux d'intérêts élevés, une inflation persistante et un haut niveau de trésorerie sont les facteurs qui ont conduit le département du Var à poursuivre et accentuer sa trajectoire de désendettement, d'une part avec le remboursement annuel de sa dette, et d'autre part avec le rachat de la quasi-totalité des lignes d'emprunt adossées à des taux variables ou composés.

Cette deuxième vague de rachats, qui vient compléter celle de 2022 (prêts adossés au livret A), a permis de sécuriser l'encours existant et d'optimiser l'utilisation des marges structurelles.

L'encours de la dette a diminué de 134,3 M€ pour atteindre 315 M€ en capital au 31/12/2023 contre 449,3 M€ fin 2022 : 85,9 M€ ont permis de racheter 15 lignes de prêt et 48,4 M€ de rembourser les échéances prévues.

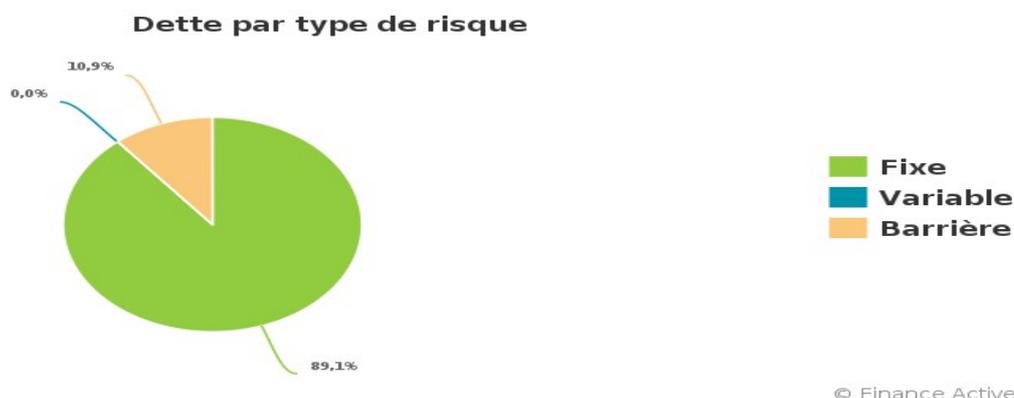
La charge d'intérêts totalise 13,3 M€ et n'a été que très légèrement réduite sur l'exercice (-0,36 M€), du fait de la hausse des taux subie sur le premier semestre. Pour autant, sans l'opération d'optimisation de la dette, elle aurait atteint 14,3 M€ (gain 1 M€).

En 2024, l'annuité de la dette totalisera 47,3 M€ (dont capital : 37,5 M€, intérêts : 9,8 M€) contre 61,7 M€ avant rachats 2023 (65,3 M€ hors rachats 2022 et 2023), soit une réduction de 14,4 M€.

Pour rappel, la charge d'intérêt, avant les deux phases de rachat, auraient dû s'élever à 13,2 M€ et l'annuité globale à 65,3 M€ soit un allègement total de l'annuité de 18 M€.

La dette se rapportant au partenariat public privé COLOGEN s'élève à 70,1 M€ (73,6 M€ en 2022) et représente 22,2% de l'encours. Elle a permis de financer la construction ou la restructuration/extension de 3 collèges d'une capacité globale de 2300 élèves.

Structuration de la dette au 31/12/2023 :



La dette du département du Var est une dette sans produit toxique, classée à 89,1% en catégorie 1A de la charte Gissler. Le reste de l'encours est positionné sur le niveau 1B.

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les classer selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « hors charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Dette par type de risque :

| <i>Type</i> | <i>Nombre de lignes</i> | <i>Encours</i> | <i>% d'exposition</i> | <i>Taux moyen annuel</i> |
|------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------|
| <i>Fixe</i> | <i>35</i> | <i>280 445 820 €</i> | <i>89,07 %</i> | <i>3,01 %</i> |
| <i>Variable</i> | <i>0</i> | <i>0 €</i> | <i>0,00 %</i> | <i>0,00 %</i> |
| <i>Barrière</i> | <i>1</i> | <i>34 400 000 €</i> | <i>10,93 %</i> | <i>4,53 %</i> |
| <i>Ensemble des risques</i> | | <i>314 845 820 €</i> | <i>100,00 %</i> | <i>3,17 %</i> |

La part de taux fixe au sein de la dette s'est une nouvelle fois consolidée pour atteindre 89,1% (71 % fin 2022 et 62,1% fin 2021). La dette propre du Département étant très majoritairement à taux fixe n'expose quasiment plus la collectivité au risque de variation de taux.

L'optimisation et la sécurisation de la dette ont été entièrement réalisées hormis la dernière ligne à barrière dont le taux reste sous surveillance régulière ainsi que l'évolution des taux de marché.

Le taux moyen de la dette s'établit à 3,17% et reste correct au regard de l'ancienneté des emprunts.

MPA/DAJ/
ILB/AD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A2

OBJET : ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 relative à la simplification et à la clarification du droit et d'allègement des procédures,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A4 du 26 octobre 2022 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental modifiée par les délibérations n°A7 du 7 février 2023 et n°A10 du 6 novembre 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du compte-rendu des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département, pour lesquelles le président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, d'ester en justice, pour la période du 2 janvier 2024 au 2 février 2024, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181565-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

MPA/DCP/
VF/IL

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A3**

OBJET : ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-11,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2112-1,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 complétée par délibération n°A7 du 7 février 2023 et modifiée par délibération n°A10 du 6 novembre 2023 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental, notamment en matière de commande publique,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental relative aux marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023 tel que joint en annexe :

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| Travaux : | 3 885 066,82 € HT |
| Fournitures : | 1 686 734,28 € HT |
| Services : | 4 655 033,66 € HT |
| Avenants : | 1 050 936,08 € HT |
| Achats sur factures : | 7 189 879,94 € HT |
| Achats à l'UGAP : | 3 321 949,95 € HT |
| Total : | 21 789 600,73 € HT |

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180454-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de travaux (compris entre 25 000€HT et 500 000€HT)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | N° Marché | Libellé | Notifié le | Nom du titulaire | Procédure de passation | Montant total HT |
|-----------|-----------|---|------------|----------------------------------|------------------------|------------------|
| TRAVX | 20230255 | RDN8 Aménagement d'un trottoir au bas des gorges d'Ollioules Terrassement Assainissement Chaussée - PR20+000 à 21+170 - Ollioules | 21/07/2023 | SVCR | MAPA | 459 937,90 € |
| TRAVX | 20231681 | RDN8 Aménagement de l'entrée d'agglomération côté Toulon - du PR 22+290 au 22+740 - Ollioules | 29/08/2023 | RAZEL BEC | MAPA | 427 125,00 € |
| TRAVX | 20231013 | Relance lot 29- Etanchéité- réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti et non bâti du Dpt | 10/07/2023 | EXETANCH | MARCHES FORMALISES | 400 000,00 € |
| TRAVX | 20230020 | RD97 Sécurisation Quartier du Haut Plan de Loube – PR 22+600 à 23+610 - Cuers | 10/07/2023 | SVCR | MAPA | 359 993,50 € |
| TRAVX | 20230628 | Parcours cyclable du littoral - Confortement de berge de l'Eygoutier au droit de l'ENS du vallon des amoureux LOT 1 : Travaux préparatoires terrassement et soutènement -Toulon | 08/12/2023 | SPIE BATIGNOLLES VALERIAN | MAPA | 206 717,00 € |
| TRAVX | 20230095 | RD559 Sécurisation du carrefour - Allée Notre Dame - PR47+650 à 47+800 - Hyères | 22/09/2023 | SVCR | MAPA | 197 386,00 € |
| TRAVX | 20230896 | RD38 Elargissement de chaussée - PR 8+000 au PR 8+180 - Tanneron | 29/09/2023 | TAXIL ALAIN SAS | MAPA | 191 615,00 € |
| TRAVX | 20231326 | Aménagement de l'ENS du Lachens -Communes de Mons La Roque-Esclapon Séranon. | 02/10/2023 | EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE | MAPA | 169 531,10 € |
| TRAVX | 20231578 | Marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la construction du gymnase du collège pierre courbertin au Luc en Provence | 23/11/2023 | CHRISTOPHE CAIRE | MAPA | 169 023,82 € |
| TRAVX | 20230194 | RD12 Sécurisation d'accotements - PR 7+690 à 8+270 - Forcalqueiret | 22/09/2023 | EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE | MAPA | 144 031,91 € |
| TRAVX | 20231279 | Création d'un box à sel Signes lot 2 - charpente métallique menuiseries bois | 16/10/2023 | FTTS SOC D EXPLOITATION | MAPA | 130 782,35 € |
| TRAVX | 20230501 | RD41 Réalisation d'un trottoir le long du cimetière - PR18+650 à 19+050 - Bormes les Mimosas | 22/09/2023 | COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE | MAPA | 124 176,05 € |
| TRAVX | 20231314 | RD559 Liaison parcours cyclable du littoral entre Carqueiranne et le Mont des Oiseaux Signalisation horizontale et signalisation verticale (SH-SV) - PR41+150 à 44+110 - Carqueiranne | 21/12/2023 | MIDITRACAGE | MAPA | 93 828,50 € |
| TRAVX | 20231251 | RD554 Sécurisation d'accotements - PR 32+200 à 32+500 - Tavernes | 12/12/2023 | EUROVIA PROVENCE ALPES COTE AZUR | MAPA | 77 977,85 € |
| TRAVX | 20230087 | Aménagement de l'EUROVELO 8 sur la section Barjols (collège) - Mise en place d'une passerelle bois pour rétablissement d'ouvrage d'art P1559 - Varages | 21/07/2023 | AGILIS | MAPA | 68 034,18 € |
| TRAVX | 20230420 | RD10 Dégagement de visibilité - PR 15+200 a 15+400 - Taradeau | 24/07/2023 | SARL SUDLOC EQUIPEMENT | MAPA | 67 260,00 € |
| TRAVX | 20230952 | Relance lot 1 -création d'un ascenseur collège La Ferrage | 31/07/2023 | GFC BATIMENT | MAPA | 66 842,23 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|------------|----------------------------|------|-------------|
| TRAVX | 20231224 | Création d'un foyer dans la cour du collège Louis Clément sur la commune de SAINT-MANDRIER | 24/07/2023 | SOC MAINTENANCE PORTUAIRE | MAPA | 66 414,50 € |
| TRAVX | 20231139 | RD562 Dégagement visibilité - Aménagement carrefour avec RD250 - PR 21+400 - Lorgues | 24/11/2023 | SARL SUDLOC EQUIPEMENT | MAPA | 58 250,00 € |
| TRAVX | 20231419 | RD559 Aménagement de l'avenue de la mer Tranche 2 : carrefour Augias / Avenue Bucarin - PR 18+975 au PR 19+225 - Six-Fours-les-Plages - SH -SV | 18/12/2023 | ZIGZAG SIGNALISATION | MAPA | 53 810,00 € |
| TRAVX | 20230021 | RD559 Aménagement d'un carrefour giratoire avec le chemin des Roches. Signalisations horizontale et verticale - PR 14+380 à 14+670 - Sanary sur Mer | 21/07/2023 | MIDITRACAGE | MAPA | 53 182,30 € |
| TRAVX | 20230842 | RD64 Sécurisation de courbe - PR 11+550 à 11+650 - Mazaugues | 25/09/2023 | EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE | MAPA | 51 881,04 € |
| TRAVX | 20231451 | Remise en l'état du système sécurité incendie-Couvent royal St Maximin | 12/07/2023 | ALARME VIDEO SYSTEMES AVS | MAPA | 39 728,09 € |
| TRAVX | 20231475 | Mission programmation-construction gymanse Paul Cézanne | 18/07/2023 | SAS PROFILS | MAPA | 39 600,00 € |
| TRAVX | 20231423 | Reconditionnement réservoirs gaz extinction | 07/07/2023 | CHUBB FRANCE | MAPA | 39 254,00 € |
| TRAVX | 20231278 | Création d'un box à sel Signes lot 1 -démolition gros oeuvre VRD | 16/10/2023 | GFC BATIMENT | MAPA | 37 393,00 € |
| TRAVX | 20230629 | Parcours cyclable du littoral - Confortement de berge de l'Eygoutier au droit de l'ENS du vallon des amoureux LOT 2 : Travaux préparatoires génie végétal et plantations - Toulon | 08/12/2023 | MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT | MAPA | 35 856,50 € |
| TRAVX | 20231436 | Mission de maîtrise d'œuvre- Modernisation des installations thermiques collège B.ALBRECHT | 16/10/2023 | GMM INGENIERIE | MAPA | 30 060,00 € |
| TRAVX | 20231913 | Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des sanitaires vestiaires EPS et salle des professeurs sur le site du collège Pierre de Coubertin | 11/10/2023 | BET DIMA SAS | MAPA | 25 375,00 € |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de fournitures (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée en FCS)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | N° Marché | Libellé | Notifié le | Nom du titulaire | Procédure de passation | Mt total HT |
|-----------|-----------|--|------------|---------------------------------|-------------------------|--------------|
| FOURN | 20221954 | Fourniture marquage et livraison d'objets promotionnels - Période 2 | 25/11/2023 | SYNCHRONIE COMMUNICATION | MARCHES FORMALISES | 180 000,00 € |
| FOURN | 20230537 | Fourniture de poubelles de tri sélectif (avec couvercle) simple double et triple et de collecteurs de bouchons et de piles pour les besoins du département de Var | 06/09/2023 | STE NVLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE | MAPA | 180 000,00 € |
| FOURN | 20231768 | Fourniture des vaccins PREVENAR 13 et NEISVAC pour les services du Conseil Départemental du Var et du Centre Départemental de l'Enfance du Var. | 03/10/2023 | SA PFIZER | MAPA | 180 000,00 € |
| FOURN | 20231647 | Fourniture et livraison d'une pelle à pneus de marque Mecalac Modèle 9MWR | 21/09/2023 | FRAMATEQ | MARCHES FORMALISES | 148 000,00 € |
| FOURN | 20231588 | Fourniture du vaccin GARDASIL pour la vaccination des collégiens du département du Var. | 14/09/2023 | MSD FRANCE | MAPA | 140 000,00 € |
| FOURN | 20232421 | Marché pour la fourniture de réactifs de petits consommables et matériels d'autopsies spécifiques aux laboratoires pour le secteur de la santé animale. | 21/12/2023 | DOMINIQUE DUTSCHER SA | MAPA | 136 000,00 € |
| FOURN | 20230303 | Marché pour la fourniture de réactifs et consommables microbiologiques IDEXX | 20/07/2023 | IDEXX | MAPA | 119 700,00 € |
| FOURN | 20231110 | Fourniture de consommables médicaux stériles et non stériles et produits de soins Dpt et CDE | 09/10/2023 | EBONY | MAPA | 100 000,00 € |
| FOURN | 20231151 | Fourniture et livraison d'outillages dédiés aux ateliers de réparation de véhicules engins et matériels du Département du Var | 20/10/2023 | ALLIANCE AUTOMOTIVE | MAPA | 89 176,23 € |
| FOURN | 20231706 | Fourniture du vaccin BCG AJV pour les services du Conseil Départemental du Var et du Centre Départemental de l'Enfance du Var. | 26/09/2023 | CENTRE SPECIALISTES PHARMACEUTI | MAPA | 80 000,00 € |
| FOURN | 20232014 | Fourniture du vaccin GARDASIL pour la vaccination des collégiens du département du Var. | 03/11/2023 | MSD FRANCE | MAPA | 80 000,00 € |
| FOURN | 20232070 | Fourniture de TOTE bags personnalisés et garnis de produits alimentaires artisanaux et locaux sucrés en vue du cadeau Président de fin d'année destiné aux agents du Conseil Départemental | 12/09/2023 | ESAT CATVERT | Marchés réservés - MAPA | 72 880,00 € |
| FOURN | 20231093 | Cartes accréditives carburant des sites dits isolés Lot n° 4A : centre territorial de BARJOLS. | 10/08/2023 | THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION | MAPA | 48 000,00 € |
| FOURN | 20231979 | Fourniture de plants labélisés végétal local dans le cadre de l'aménagement de l'espace naturel sensible du Mont Lachens | 23/10/2023 | EARL PEPINIERE DE L ARMALETTE | MAPA | 39 978,05 € |
| FOURN | 20230542 | Marché pour la fourniture de souches bactériennes calibrées avec fourniture de certificat de calibration | 18/07/2023 | EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS | MAPA | 38 000,00 € |
| FOURN | 20230963 | Fourniture et livraison de pièces détachées pour engins et matériels de marque REFORM | 04/08/2023 | COMET PRO BTP | MARCHES FORMALISES | 30 000,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|--|------------|--------------------|-----------------------|-------------|
| FOURN | 20230308 | Achat de pièces détachées pour remorque de - de 3 5T PPAL | 25/07/2023 | AUTO STOP PROVENCE | MARCHES FORMALISES | 25 000,00 € |
|-------|----------|--|------------|--------------------|-----------------------|-------------|

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de services (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée en FCS)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | N° Marché | Libellé | Notifié le | Nom du titulaire | Procédure de passation | Mt total HT |
|-----------|-----------|---|------------|------------------------------------|------------------------|--------------|
| SERVI | 20230933 | Maintenance du progiciel Airdelib | 03/10/2023 | SA DIGITECH | MAPA | 210 000,00 € |
| SERVI | 20231141 | Maintenance Horus | 19/12/2023 | INETUM SOFTWARE FRANCE | MAPA | 210 000,00 € |
| SERVI | 20230354 | Maintenance éditeur du progiciel Pléiades | 17/11/2023 | SOPRA HR SOFTWARE | MAPA | 200 000,00 € |
| SERVI | 20231005 | Acquisition de titres de transport du réseau Mistral pour les ayants droit du Département | 01/08/2023 | RD TOULON PROVENCE MEDITERRANEE | MAPA | 200 000,00 € |
| SERVI | 20231448 | LOT 3 Maintenance des contrôles dans les bâtiments | 11/07/2023 | SNEF | MARCHES FORMALISES | 186 476,80 € |
| SERVI | 20231493 | Communication de l'image du Département du Var par la S.A.S.P Toulon Métropole Var Handball pour les saisons sportives 2023-2024 | 15/08/2023 | TOULON METROPOLE VAR HANDBALL | MAPA | 180 000,00 € |
| SERVI | 20231626 | SCENOGRAPHIE EXPOSITION LES ROUTES DE LA SOIE-HDE | 04/12/2023 | KASCEN | MAPA | 167 740,00 € |
| SERVI | 20230489 | FORMATION GOOGLE SUITE - APPLICATIONS : DOCS SHEETS SLIDES et FORMS | 12/09/2023 | CIT FORMATION INFORMATIQUE | MAPA | 160 000,00 € |
| SERVI | 20230997 | LOT1 Réalisation diagnostics phytosanitaires et tenues biomécaniques arbres le long des routes départementales et sur leurs dépendances | 15/12/2023 | SYMBIOSE | MARCHES FORMALISES | 140 000,00 € |
| SERVI | 20231200 | RD955 – Réouverture des gorges de Châteaudouble Etudes préalables techniques hydrauliques écologiques paysagères | 27/11/2023 | ANTEA FRANCE SAS | MAPA | 136 770,00 € |
| SERVI | 20230872 | Maintenance des balayeuses aspiratrices de marque SEMAT du Département du Var | 22/09/2023 | SEMAT | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20231682 | Lot n° 1 – Animations d'éveil/expression corporelle pour la structure « Mieux Grandir » à la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon | 04/12/2023 | FIORE | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20231685 | Lot n° 3 – Animations musicales pour la structure "Mieux Grandir" au sein de la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon et la Halte Garderie du Département (Les Lices) | 04/12/2023 | AGATE PALAU | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20231826 | LOT 2 - CONCEPTION ET REALISATION D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC A L'ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES | 19/09/2023 | CIETM | MAPA | 120 000,00 € |
| SERVI | 20230787 | Entretien et réparation des équipements de signalisation d'information locale (SIL) existante de marque LACROIX-CITY sur les routes départementales | 13/10/2023 | LACROIX CITY SAIN HERBLAIN | MAPA | 105 623,00 € |
| SERVI | 20231038 | PTTO MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE JEAN GIONO AU BEAUSSET | 27/11/2023 | REVEA CONCEPT | MAPA | 93 325,92 € |
| SERVI | 20230634 | Prestations de maintenance des camions et fourgons de marque RENAULT sur le secteur du territoire de Fayence Estérel | 25/09/2023 | AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET | MAPA | 92 000,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|------------|-----------------------------------|--------------------|-------------|
| SERVI | 20231036 | PTTE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE DU FENOUILLET À LA CRAU | 27/11/2023 | REVEA CONCEPT | MAPA | 91 503,96 € |
| SERVI | 20232127 | Prestations d'enlèvement de transport de traitement et de destruction des déchets biologiques à risques infectieux | 14/12/2023 | PROSERVE DASRI | MAPA | 90 900,00 € |
| SERVI | 20230934 | Maintenance du logiciel KENTIKA (Presse et Documentation) | 19/10/2023 | KENTIKA | MAPA | 90 000,00 € |
| SERVI | 20231559 | ABONNEMENTS ACHAT DE PLACES RCT SAISON 2023-2024 | 08/08/2023 | SASP RUGBY CLUB TOULONNAIS | MAPA | 90 000,00 € |
| SERVI | 20230175 | Maintenance des dispositifs de PPMS des collèges du département du Var pour la sonorisation et les alertes | 12/07/2023 | SNEF | MAPA | 89 998,00 € |
| SERVI | 20231425 | LOT 1 - CONCEPTION ET REALISATION D'ANIMATIONS ENFANTS AUTOUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL VAROIS | 06/10/2023 | CIETM | MAPA | 80 000,00 € |
| SERVI | 20231684 | Lot n° 2 – Animations contes pour la structure «Mieux Grandir» au sein de la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon. | 04/12/2023 | SANAOUI | MAPA | 80 000,00 € |
| SERVI | 20231019 | RD12 Aménagement d'une voie verte sur la section Mauvanne – Les Salins - PR 40 +805 à 42 +535 - Etude préalable Hyères | 27/11/2023 | SEGIC INGENIERIE | MAPA | 70 275,00 € |
| SERVI | 20231698 | ASSISTANCE EDITIQUE DOMAINE SOCIAL | 20/10/2023 | INETUM | MAPA | 70 000,00 € |
| SERVI | 20230474 | MAINTENANCE DU LOGICIEL ORPHEE MEDIATHEQUE ET ARCHIVES | 24/07/2023 | SARL C3RB INFORMATIQUE | MAPA | 60 000,00 € |
| SERVI | 20230128 | CATALOGUE EXPO DEFIS ET SPORTS - HDE | 04/07/2023 | SOC FRANCAISE PROMOTION ARTISTIQU | MAPA | 57 000,00 € |
| SERVI | 20231039 | PTTO MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN AU LUC-EN-PROVENCE | 28/11/2023 | CITTA | MAPA | 56 987,75 € |
| SERVI | 20232220 | PTD-LC10-Mission de coordination SSI pour le remplacement de la centrale incendie et du système d'extinction-FT-Archives | 15/11/2023 | SCP ADRET INGENIEURS ASSOCIES | MARCHES FORMALISES | 51 675,00 € |
| SERVI | 20230741 | LOCATION EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIQUES LORS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES | 17/08/2023 | LOVELY TOILETTES | MAPA | 51 000,00 € |
| SERVI | 20230739 | Maintenance Kosmopolead | 17/10/2023 | UNEEK | MAPA | 49 650,00 € |
| SERVI | 20231563 | LOT 1-SCENOGRAPHIE EXPO "DES COLLINES ET DES HOMMES"-MD4F | 02/08/2023 | POLA | MAPA | 44 000,00 € |
| SERVI | 20231705 | BOAMP FORFAIT EUROPEEN | 01/09/2023 | DIRECTION INFORMATION LEGALE ET | MAPA | 43 200,00 € |
| SERVI | 20231717 | BOAMP FORFAIT EUROPEEN | 05/09/2023 | DIRECTION INFORMATION LEGALE ET | MAPA | 43 200,00 € |
| SERVI | 20231008 | FORMATION DES AGENTS ACCUEIL (HORS FONCTION PUBLIC) | 10/08/2023 | HETIS | MAPA | 41 806,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|------------|----------------------------------|--------------------|-------------|
| SERVI | 20231673 | Etudes dans le cadre de la faisabilité de grosses opérations LOT 2- missions d'études de sécurité et de sûreté (procédure petit lot) | 30/10/2023 | SOLUTIONS CONSEILS | MARCHES FORMALISES | 40 000,00 € |
| SERVI | 20231329 | Assistance au chef de projet et à la capitalisation | 18/07/2023 | REACTIS | MAPA | 39 990,00 € |
| SERVI | 20221656 | MOE Relative à l'aménagement de l'ENS du Jardin du Las - Commune de Toulon | 25/09/2023 | PAYSAGE INGENIERIE CONSEILS | MAPA | 39 941,25 € |
| SERVI | 20232113 | ASSISTANCE PROJET PATRIMOINE ET CAPITALISATION | 17/11/2023 | REACTIS | MAPA | 39 900,00 € |
| SERVI | 20231163 | Dépose fourniture et pose d'une épareuse neuve | 10/07/2023 | NOREMAT | MARCHES FORMALISES | 39 735,00 € |
| SERVI | 20230964 | Maintenance de matériels de levage et ponts roulants du service des ateliers du Département du Var | 10/07/2023 | TECHNIC HYDRO | MARCHES FORMALISES | 39 000,00 € |
| SERVI | 20231938 | MUSC INF A 40 KE -MA TL CP652397_SEPTEMBRE | 02/10/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 38 376,50 € |
| SERVI | 20230945 | Location bouteilles gaz fourniture gaz industriels accessoires et consommables soudage | 21/07/2023 | ALLIANCE AUTOMOTIVE | MARCHES FORMALISES | 37 806,63 € |
| SERVI | 20230131 | RD69 Vérinage du pont P0060 sur le canal de Malaurie - Maîtrise d'œuvre - PR 17 +552 - St Julien | 22/09/2023 | OTEIS | MAPA | 36 910,00 € |
| SERVI | 20231796 | Maintenance des centrales de climatisation des ateliers du PPAL | 05/12/2023 | SNDC STE NOUVELE CLIMATISATION | MAPA | 35 000,00 € |
| SERVI | 20231571 | Prestation téléphonique de soutien psychologique pour les agents du Département du Var | 15/10/2023 | PERFORMANCE SOCIALE ORGANISATION | MAPA | 34 800,00 € |
| SERVI | 20230132 | RD559A Vérinage du pont P0181 échangeur St Nicolas - Maîtrise d'œuvre - PR 17 +403 - La Londe-les-Maures | 12/10/2023 | OTEIS | MAPA | 33 935,00 € |
| SERVI | 20231242 | ETUDE STRUCTURELLE - CDE DU PRADET | 12/10/2023 | GEOTEC SA | MAPA | 33 790,00 € |
| SERVI | 20230484 | Réalisation d'inspections détaillées d'ouvrages d'art et de visites d'appuis immergés | 21/11/2023 | SGS FRANCE | MAPA | 33 421,00 € |
| SERVI | 20231480 | PETIT LOT : Conception fabrication installation aménagement et démontage d'un stand institutionnel pour la Fête Départementale du Livre qui se déroulera du 17 au 19 novembre 2023 à Toulon et prestations associées. | 21/09/2023 | MANUGRAPH | MARCHES FORMALISES | 32 901,00 € |
| SERVI | 20231528 | PTTO-Mission de maîtrise d'oeuvre HORS LOI MOP pour la rénovation des installations de CVC du collège « La Marquisanne » à Toulon | 01/08/2023 | GEE GRPT ETUDE ENERGIE | MARCHES FORMALISES | 32 730,00 € |
| SERVI | 20232249 | Recherche de présence de tortue d'Hermann dans la cadre de travaux de débroussaillage de Défense des Forêts Contre les Incendie (DFCI) le long des routes départementales ou sur les ENS de Département à l'aide de chien (s) | 30/11/2023 | GAYRAUD | MAPA | 32 000,00 € |
| SERVI | 20230836 | RD46 Réaménagement de l'avenue des Moulins entre le carrefour de l'huilerie St Antoine et le carrefour des fours à chaux - Maîtrise d'œuvre relative aux soutènements - PR 2+200 à 3+010 - Toulon | 12/12/2023 | ETUDE PILOTAGE REALISATION | MAPA | 30 375,00 € |

| | | | | | | |
|-------|----------|--|------------|--------------------------------|------|-------------|
| SERVI | 20231992 | Tests Psychotechniques : Réalisation d'examens nécessaires à la détermination de la coordination générale de l'agent ainsi que du maintien de ses réflexes psychomoteurs dans le cadre de la vérification de son aptitude à la conduite. | 10/10/2023 | ACCA | MAPA | 30 000,00 € |
| SERVI | 20231901 | PTD- 20231901-ETUDES DE PROGRAMMATION SITES DU CDE DRAGUIGNAN/BRIGNOLE | 29/09/2023 | SAMOP | MAPA | 28 700,00 € |
| SERVI | 20231363 | PTSM CONTROLE TECHNIQUE-COLLEGE HENRI MATISSE | 26/12/2023 | BUREAU VERITAS CONSTRUCTION | MAPA | 28 600,00 € |
| SERVI | 20232420 | MUSC INF A 40 KE - MA CP652595_NOVEMBRE | 01/12/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 26 891,50 € |
| SERVI | 20231553 | Mission de maîtrise d'œuvre pour Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) hors Loi MOP pour la modernisation des installations thermiques du collège Maurice RAVEL | 31/07/2023 | GMM INGENIERIE | MAPA | 26 300,00 € |
| SERVI | 20231605 | MUSC INF A 40 KE - LA POSTE MA CP652397_CONSO JUILLET | 03/08/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 25 714,78 € |
| SERVI | 20231476 | MUSC INF A 40 KE -MA_TL CP 652397_JUILLET | 04/07/2023 | LA POSTE - DIR GENERALE | MAPA | 25 084,57 € |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats sur facture (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Programme | Mouvement | libellé du mouvmt | Tiers (Nom) | Montant HT | Montant TTC | Type Achat |
|----------------------|-----------|---------------------------------|---|--------------|--------------|-------------|
| FLUIDE | 23004191 | Fact. N°118001756512 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 67 220,62 € | 67 220,62 € | FOURNITURES |
| FLUIDE | 23004991 | Fact. N°126001533837 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 35 711,03 € | 35 711,03 € | FOURNITURES |
| MOYENS GENERAUX CDE | 23003390 | MS SEJOURS ETE 2023 | OFFICE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET DE LOISIRS DU VAR | 25 691,00 € | 25 691,00 € | SERVICES |
| MOYENS GENERAUX LABO | 23000040 | PSOP ELECTRICITE 2023 PTD | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 33 572,69 € | 40 287,23 € | FOURNITURES |
| RISQUES SANITAIRES | 23003652 | DIT-PLAN ACTIONS COLLEGES | LABORATOIRE DEPARTEMENTAL | 224 749,85 € | 224 749,85 € | SERVICES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021617 | Fact. N°100006708863 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 64 841,83 € | 64 841,83 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021644 | Fact. N°100006712230 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 25 160,44 € | 25 160,44 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021651 | Fact. N°100006712232 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 73 867,31 € | 73 867,31 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021697 | Fact. N°100006717027 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 48 433,32 € | 48 433,32 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021698 | Fact. N°100006717028 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 27 103,38 € | 27 103,38 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23021740 | Fact. N°100006721155 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 35 600,83 € | 35 600,83 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022015 | Fact. N°100006721156 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 27 692,35 € | 27 692,35 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022050 | Fact. N°100006725707 07/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 38 222,12 € | 38 222,12 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022062 | Fact. N°100006725706 07/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 39 027,97 € | 39 027,97 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022067 | Fact. N°116001755368 01/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 36 306,77 € | 36 306,77 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23022068 | Fact. N°101005087035 06/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 62 295,74 € | 62 295,74 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024388 | Fact. N°100006767894 20/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 88 392,56 € | 88 392,56 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024489 | Fact. N°100006767897 20/07/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 26 974,37 € | 26 974,37 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024855 | Fact. N°114003442406 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 45 461,95 € | 45 461,95 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23024859 | Fact. N°114003442405 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 73 118,14 € | 73 118,14 € | FOURNITURES |

| | | | | | | |
|------------------|----------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| FLUIDE BATIMENTS | 23024866 | Fact. N°114003442403 10/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 115 823,44 € | 115 823,44 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23025060 | Fact. N°100006816100 09/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 42 303,43 € | 42 303,43 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23025081 | Fact. N°100006816099 09/08/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 34 731,42 € | 34 731,42 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027393 | Fact. N°128001458490 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 41 910,56 € | 41 910,56 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027398 | Fact. N°128001458489 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 75 816,74 € | 75 816,74 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027767 | Fact. N°128001458487 10/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 45 063,49 € | 45 063,49 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23027777 | Fact. N°108004137392 01/09/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 32 799,39 € | 32 799,39 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23029986 | Fact. N°112003774551 10/10/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 37 024,30 € | 37 024,30 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23030204 | Fact. N°100006968923 09/10/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 54 678,07 € | 54 678,07 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23030226 | Fact. N°112003774548 10/10/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 42 053,82 € | 42 053,82 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23033112 | Fact. N°103004962156 01/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 28 361,66 € | 28 361,66 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040282 | Fact. N°108004276371 10/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 32 294,64 € | 32 294,64 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040879 | Fact. N°108004330167 10/12/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 30 331,63 € | 30 331,63 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040887 | Fact. N°108004330168 10/12/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 52 652,17 € | 52 652,17 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040889 | Fact. N°108004276373 10/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 52 978,62 € | 52 978,62 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23040890 | Fact. N°108004276374 10/11/2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 32 768,06 € | 32 768,06 € | FOURNITURES |
| FLUIDE BATIMENTS | 23001394 | PSOP-GAZ BA 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 27 242,03 € | 27 242,03 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23020712 | Fact. N°0001 E SXBQ88 02/05/2023 | SCA DALKIA FRANCE | 55 963,38 € | 67 156,06 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23020713 | Fact. N°0001 E SXBQ88 02/05/2023 | SCA DALKIA FRANCE | 26 190,55 € | 27 631,03 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23020730 | Fact. N°0001 E SXBQ37 02/05/2023 | SCA DALKIA FRANCE | 45 395,07 € | 54 474,09 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 116 991,96 € | 116 991,96 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23021889 | Fact. N°202306WL00503 13/06/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 50 283,16 € | 60 339,79 € | FOURNITURES |

| | | | | | | |
|-----------------|----------|--|-------------------------------|----------------|----------------|-------------|
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 582 899,54 € | 582 899,54 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001453 | 20190579-P1 FORFAITAIRE-DPGF | ENGIE ENERGIE SERVICES | 62 093,35 € | 74 512,02 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 67 589,94 € | 67 589,94 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 207 567,68 € | 207 567,68 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23002181 | 20220078-P1-2023 | SCA DALKIA FRANCE | 19 300,50 € | 23 160,60 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 1 903 938,04 € | 1 903 938,04 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001719 | 20220077-FORFAIT P1 | SCA DALKIA FRANCE | 138 274,46 € | 165 929,35 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23002181 | 20220078-P1-2023 | SCA DALKIA FRANCE | 189 933,77 € | 227 920,52 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23026561 | Fact. N°202308WL00527 31/08/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 22 615,79 € | 23 859,66 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23002181 | 20220078-P1-2023 | SCA DALKIA FRANCE | 27 861,50 € | 33 433,80 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 22003706 | PSOP ELECRTRICITE COLLEGES 2022(Copie) | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 251 844,17 € | 251 844,17 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 189 146,39 € | 189 146,39 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 130 481,54 € | 130 481,54 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23030905 | Fact. N°F202306WL00275 08/06/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 29 765,52 € | 35 718,62 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23030907 | Fact. N°F202303WL01144 31/03/2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 31 814,63 € | 38 177,56 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23033862 | P1 ECS OCTOBRE 2023 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 35 990,27 € | 43 188,32 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 336 516,30 € | 336 516,30 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 336 970,27 € | 336 970,27 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001413 | PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023 | PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR | 44 966,71 € | 44 966,71 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23041121 | 20190579-P1 OCTOBRE-REV+INTERESSEMENT | ENGIE ENERGIE SERVICES | 270 441,59 € | 324 529,91 € | SERVICES |
| FLUIDE COLLEGES | 23001386 | 20220079-P1 | ENGIE ENERGIE SERVICES | 108 878,33 € | 130 654,00 € | FOURNITURES |
| FLUIDE COLLEGES | 23041821 | P1 TAXES - JUILLET 2023 | DALKIA SIEGE | 27 887,82 € | 29 421,65 € | FOURNITURES |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
avenants pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Catégorie | numéro de marché | Libelle Marché | Libelle Avenant | Date effet | Montant HT | Libellé Type Avenant |
|-----------|------------------|---|---|------------|--------------|---|
| TRAVX | 20212061 | RD559 Aménagement de l'avenue de la mer - Tranche 2 : Carrefour Augias / Avenue Bucarin - Dégagements d'emprise – Réseaux - PR 18+975 au PR 19+225 - Six Fours Les Plages | Avenant 1 | 29/11/2023 | 310 172,85 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20210308 | RD46 Aménagement du carrefour "Col des Chênes" TACR - La Valette du Var - Toulon | Avenant | 23/08/2023 | 210 050,17 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20210301 | RD562 Aménagement sur place - Zone du Clos Dière-PR36+800 à PR37+500- Draguignan | Avenant technique - montant des révisions de prix | 19/12/2023 | 72 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20210960 | CONTRAT ASSURANCE TOUS RISQUES EXPOSITION - Période 2 | Avenant prime régularisation EXPO LOTHARINGIE | 18/10/2023 | 55 362,01 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20210301 | RD562 Aménagement sur place - Zone du Clos Dière-PR36+800 à PR37+500- Draguignan | Avenant pour paiement du solde | 19/12/2023 | 52 234,23 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20200650 | Lot 1 - Pôle Territorial Provence Méditerranée - Travaux de réalisation de signalisation horizontale sur le domaine public et privé départemental. - Période 3 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 06/11/2023 | 50 182,13 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20220625 | Parcours cyclable du littoral Travaux de sécurisation des talus de Pramousquier EV8 - PR 50+340 à 52+150 - Communes du Lavandou et du Rayol-Canadel-sur-Mer | Avenant | 23/08/2023 | 47 407,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20211785 | Extension du collège Henri Nans - Aups - Aménagement des voies d'accès - Serrurerie Métallerie | Avenant technique - montant des révisions de prix | 01/09/2023 | 24 158,10 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20211270 | DENFA-DIM Lot 4 : Pôle territorial Provence Verte - Période 2 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 04/12/2023 | 21 351,73 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|---|------------|-------------|---|
| SERVI | 20220668 | CONCEPTION SCENO EXPO LA LOTHARINGIE - HDE | Avenant 2 suite à prestations supplémentaires | 05/07/2023 | 19 500,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20220749 | TVX REMISE A NIVEAU RESEAUX CVC ET PLOMBERIE EHPAD COSOR LOT 2 SANITAIRE | Avenant technique - montant des révisions de prix | 10/08/2023 | 18 469,75 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20190579 | exploitation des installations thermiques des collèges du département du var; pôle technique de draguignan. - Période 4 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 30/10/2023 | 11 883,80 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20140149 | Exploit des Instal. Thermiques des Col. LOT3 PROV.MED. Secteur EST Exploit des Instal. Thermiques des Col. | Avenant technique - montant des révisions de prix | 21/07/2023 | 10 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20220621 | Fourniture de mobiliers et matériels de bureau destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des agents du Conseil Départemental du Var en situation de handicap - Période 2 | Avenant 1 augmentation | 07/11/2023 | 10 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20200720 | Contrôles, relevés, constitution et gestion d'une base de données patrimoniale de la signalisation horizontale | Avenant technique - montant des révisions de prix | 04/07/2023 | 9 357,51 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20211468 | Extension du collège Henri Nans - Aups - Aménagement des voies d'accès-Voirie et Réseaux Divers | Avenant technique - montant des révisions de prix | 02/08/2023 | 8 970,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20230019 | CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE LA SCENOGRAPHIE EXPO "DEFIS ET SPORTS" - HDE | Avenant 1 Modification des montants nouvelle DPGF | 16/11/2023 | 8 870,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20211095 | Fourniture de produits laitiers, avicoles et pâtes fraîches pour le Conseil Départemental du Var | Avenant financier 1 augmentation | 05/12/2023 | 8 000,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20221114 | SCENOGRAPHIE EXPO LES CETACES-MUSEUM | Avenant 1 augmentation du forfait | 16/11/2023 | 7 910,00 € | Modification des montants et de la durée |
| TRAVX | 20221366 | RD559 Aménagement carrefour giratoire avec chemin des roches - Eclairage Public - PR 14+380 à 14+670 - Sanary | Avenant 1 | 20/09/2023 | 7 514,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

| | | | | | | |
|-------|----------|---|--|------------|------------|---|
| TRAVX | 20211201 | RD46 Aménagement du carrefour "Col des Chênes" - Signalisation verticale et signalisation horizontale – PR 8+111 à 8+288 – La Valette du Var - Toulon | Avenant technique - montant des révisions de prix | 09/10/2023 | 7 281,76 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20230503 | TVX DE MODERNISATION INSTALLATIONS THERMIQUES CLG FERRAGE | Augmentation de la masse initiale du marché | 04/10/2023 | 7 121,00 € | Modification des montants et de la durée |
| FOURN | 20140147 | Exploit./Inst. Thermique Collèges LOT 1 Secteur OUEST Exploit./Inst. Thermique Collèges | Avenant technique - montant des révisions de prix | 21/07/2023 | 6 892,34 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20220990 | PTTE MO HORS LOI MOP REHAB SANITAIRES ET VESTIAIRES CT HYERES | Avenant financier 1 | 26/07/2023 | 6 552,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20231430 | REALISATION ET INSTALLATION DU SOCLAGE EXPOSITION "DEFIS ET SPORTS" - HDE | Augmentation du montant du marché due à des travaux de soclage supplémentaires | 12/12/2023 | 6 551,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20210606 | FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL MÉDICAL POUR LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR | Avenant financier | 11/09/2023 | 5 850,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20220668 | CONCEPTION SCENO EXPO LA LOTHARINGIE - HDE | Avenant 2 lié à des prestations supplémentaires YEGHIAYAN | 05/07/2023 | 5 400,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20190579 | exploitation des installations thermiques des collèges du département du var; pôle technique de draguignan. - Période 4 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 24/11/2023 | 5 029,08 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20221666 | RD8 - Réhabilitation du pont du bras de l'étang de Villepey - Maîtrise d'œuvre | Avenant n° 1 - Mission DIAG | 15/12/2023 | 4 820,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20220621 | Fourniture de mobiliers et matériels de bureau destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des agents du Conseil Départemental du Var en situation de handicap - Période 2 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 18/10/2023 | 3 812,72 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

| | | | | | | |
|-------|----------|--|--|------------|------------|---|
| TRAVX | 20230194 | RD12 Sécurisation d'accotements - PR 7+690 à 8+270 - Forcalqueiret | Avenant technique - montant des révisions de prix | 19/12/2023 | 3 453,94 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20211426 | Animations musicales pour la structure "Mieux grandir" et la halte garderie du Département du Var - Période 2 | Augmentation du montant du marché due à une prolongation | 01/10/2023 | 3 100,00 € | Modification des montants et de la durée |
| SERVI | 20200625 | Lot n°1 : Pôles territoriaux "Provence Méditerranée" (PM) et "Provence Verte" (PV) | Avenant technique - montant des révisions de prix | 27/11/2023 | 2 299,19 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20230361 | Réparation compacteur de marque BOMAG | Augmentation du montant du marché due à une prolongation | 03/08/2023 | 2 000,00 € | Modification des montants et de la durée |
| SERVI | 20220313 | PCL - Sécurisation et mise en service du PCL entre les jardins du Rayol et le Fenouillet - Etudes préliminaires | Avenant technique - montant des révisions de prix | 15/12/2023 | 1 968,92 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20220304 | LOT 2 CHARPENTE SERRURERIE-RENOVATION PLATEAUX SPORTIF COLLEGE MONTAND | Augmentation du montant du marché due à une prolongation et ajout d'une prestation | 19/12/2023 | 1 750,00 € | Modification des montants et de la durée |
| SERVI | 20220700 | MO HORS LOI MOP REHABILITATION LOCAUX PERSONNEL MULTI SITES | Avenant technique - montant des révisions de prix | 25/07/2023 | 1 689,53 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20230019 | CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE LA SCENOGRAPHIE EXPO "DEFIS ET SPORTS" - HDE | Avenant 2 lié à des prestations supplémentaires de conception et d'impression | 14/12/2023 | 1 600,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20221280 | RD46 Reprise de la couche de roulement et purges sur certaines sections de la RD46 après désamiantage - Du PR 3+650 au PR 4+250 - Toulon | Avenant technique - montant des révisions de prix | 07/08/2023 | 1 502,17 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| SERVI | 20201570 | AC-MO-PTTO-HORS LOI MOP TRAVAUX REHABILITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE / CLIMATISATION DES 2EME ET 3EME ETAGE BATIEMENT DES SERVIDES TOULON | Avenant technique - montant des révisions de prix | 10/07/2023 | 1 351,94 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| TRAVX | 20230842 | RD64 Sécurisation de courbe - PR 11+550 à 11+650 - Mazaugues | Avenant technique - montant des révisions de prix | 15/12/2023 | 1 342,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |
| FOURN | 20210234 | LOT 1 POLE TECHNIQUE DE TOULON EST - Période 2 | Avenant technique - montant des révisions de prix | 13/07/2023 | 1 300,00 € | Modification des montants estimés ou notifiés |

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats UGAP (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

| Domaine | Désignation | Mvt | Montant Mandaté |
|-------------------------|---|----------|-----------------|
| COLLEGE | AMENAGEMENT COLLEGE CEZANNE | 23015198 | 269 382,72 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23021658 | 169 032,88 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004153 | 129 238,14 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23025985 | 125 244,16 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004157 | 123 142,80 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004158 | 121 221,95 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23004172 | 121 221,95 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23005788 | 121 221,05 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23018758 | 110 748,02 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23030985 | 100 195,32 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23040860 | 89 312,64 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23040864 | 89 312,64 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE | 23000947 | 86 719,42 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23018741 | 86 443,15 € |
| COLLEGE | MOBILIER ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES | 23011512 | 85 365,32 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23024661 | 82 357,70 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23029867 | 82 357,70 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23030188 | 82 357,70 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | PROGICIEL AS-TECH / DBEP EN AP | 23021420 | 78 591,83 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23030986 | 72 731,29 € |

| | | | |
|-------------------------|---|----------|-------------|
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23027775 | 70 750,51 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23005790 | 60 610,98 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23005790 | 60 610,97 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23018632 | 56 162,99 € |
| COLLEGE | NUMERIQUE EDUCATIF | 23029863 | 54 905,14 € |
| COLLEGE | MOBILIER ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES | 23018220 | 50 792,30 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23040441 | 49 755,65 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 22027064 | 46 298,36 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23026412 | 42 010,92 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23026097 | 39 687,42 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 22027078 | 38 996,51 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23028232 | 37 373,36 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025028 | 36 203,11 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025039 | 36 203,11 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23018735 | 31 141,09 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE | 23026347 | 30 913,38 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP | 23026725 | 30 592,86 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23034263 | 28 958,52 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23024981 | 28 364,52 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025074 | 28 364,52 € |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025087 | 28 364,52 € |
| COLLEGE | COLLEGE HENRI NANS - AUPS | 23023291 | 28 099,20 € |

| | | | | | |
|-------------------------|--|----------|-------------|--|--|
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM | 23025066 | 27 614,74 € | | |
| ADMINISTRATION GENERALE | ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI | 23033850 | 26 841,73 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005431 | 31 374,67 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005432 | 31 374,67 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005433 | 31 374,67 € | | |
| SOCIAL | CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES | 23005430 | 32 011,15 € | | |

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A4

OBJET : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-2 16°,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022, complétée par la délibération n°A7 du 7 février 2023 et modifiée par la délibération n°A10 du 6 novembre 2023, donnant délégations de compétences au Président du Conseil départemental, notamment pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour tout projet ou toute action quel que soit le montant,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du récapitulatif des demandes d'aides financières formulées par le Président du Conseil départemental auprès de l'État et des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2023, pour un montant total de financements sollicités de 8 963 378,81 euros, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180795-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

| INTITULÉ DE LA DEMANDE | domaine | OBJET DE LA DEMANDE | DEMANDES AUPRÈS DE L'ETAT OU DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES | DATE DE LA DEMANDE | ETAT DE LA DEMANDE | MONTANT |
|--|-----------------|---|---|--------------------|--------------------|----------------|
| AAP WEBRADIO | collège | Convention de financement appel à projets "une webradio, un parrain" Plan France 2030 | DRANE | 28/03/2023 | Accordée | 8 400,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | tourisme | Subvention pour un aménagement cyclable sur le RD 207 à Ollioules section Ouest | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Accordée | 104 325,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | environnemental | Subvention pour l'aménagement d'une voie verte le long de la RD N7 au Luc en Provence | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 980 000,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | tourisme | Subvention pour l'aménagement de l'EuroVélo 8 entre Saint-Martin de Pallières et Artigues | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 740 000,00 € |
| Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | environnemental | Subvention pour l'aménagement d'une voie verte d'accès au village et d'un morceau de l'Eurovélo 8 à Sillans la Cascade | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 1 057 500,00 € |
| Appel à projet Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7 | tourisme | Solde de subvention pour l'aménagement du PCL entre l'avenue de France au Rayol Canadel sur Mer et l'avenue du capitaine Ducourneau au Lavandou | Etat (Préfet de Région) | 21/04/2023 | Refusée | 678 117,00 € |
| Acte CO : 2023-332 G74 | environnemental | Dispositif de surveillance estivale assurée par les forestiers sapeurs du Var au titre de l'année 2023 | DDTM | 24/04/2023 | Accordée | 119 700,00 € |
| Acte CO : 2023-832 G75 | environnemental | Convention à passer avec la DDTM pour l'acquisition de 4 véhicules camion citerne de feux légers | DDTM | 25/9/2023 | Accordée | 138 960,00 € |
| Acte CO : 2023-833 G75 | environnemental | Convention à passer avec la DDTM pour l'acquisition d'1 tracteur forestier | DDTM | 25/09/2023 | Accordée | 125 000,00 € |
| Subvention | environnemental | Demande de subvention concernant la maîtrise d'oeuvre et les travaux pour la restauration écologique du seuil du Béal sur l'Argens | Agence de l'eau | 26/09/2023 | En attente | 1 000 000,00 € |

| | | | | | | |
|--|-----------------|--|-------------------------|------------|------------|-----------------------|
| Subvention | environnemental | Subvention étude prospective Var eau 2050 (50% du montant de l'opération) | Agence de l'eau | 16/01/2023 | En attente | 175 076,50 € |
| Subvention | environnemental | Subvention étude prospective Var eau 2050 (18,5% du montant de l'opération) | Région | 11/01/2023 | Accordée | 64 800,00 € |
| Subvention | collège | Dotation de soutien à l'investissement départemental | Etat (Préfet de Région) | 21/03/2023 | Accordée | 1 612 965,15 € |
| Subvention | collège | Fonds verts (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Collège Emile Thomas | Etat (Préfet de Région) | 01/06/2023 | Accordée | 1 309 568,00 € |
| Subvention | collège | Fonds verts (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Collège George Sand | Etat (Préfet de Région) | 10/07/2023 | Accordée | 843 967,16 € |
| Appel à projets - FIPDR - programme S | collège | Sécurisation des établissements scolaires | Etat (Préfet de Région) | 26/04/2023 | Accordée | 5 000,00 € |
| TOTAL DES FINANCEMENTS SOLLICITES | | | | | | 8 963 378,81 € |

DGS/SG/
ED/VM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A5

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.3311-3 et D.3311-9,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport de l'année 2023, tel que joint en annexe, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181732-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Égalité

entre les femmes et les hommes



Rapport 2023



Égalité Professionnelle

Rapport 2023

E d i t o

Comme chaque année, la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est l'occasion de rappeler l'engagement du Département en la matière. En 2023, le Département poursuit son effort, qu'il s'agisse de la prise en compte du sujet dans la conduite de ses politiques publiques ou de la promotion de l'égalité professionnelle au sein de l'administration départementale.

Ce rendez-vous annuel marque ici une étape. D'une part, il pose la première rétrospective du premier plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023. D'autre part, ce rapport se présente pour la dernière fois sous ce format : dès l'an prochain, nous aurons le plaisir de suivre l'avancée de la stratégie départementale en faveur de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, soumise au vote du Conseil départemental le 19 mars 2024.

D'ici là, nous vous invitons à découvrir certaines des actions qui contribuent, au quotidien, à l'égalité entre les femmes et les hommes. En vous en souhaitant bonne lecture.



Valérie Rialland

Présidente de la commission collèges
et chargée du suivi de l'égalité femmes/hommes



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental du Var

Le Département se mobilise pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis le 4 août 2014, la loi prévoit que les collectivités de plus de 20 000 habitants rédigent un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté à l'Assemblée départementale, préalablement au vote du budget.

Au-delà des obligations légales, le Département se mobilise pour :

poursuivre la progression de l'égalité dans la collectivité en sa qualité d'employeur,

et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes à travers ses compétences, avec ses partenaires associatifs et institutionnels.

Le Département, par ses politiques qui touchent le quotidien des Varoises et des Varois, est un acteur incontournable de la lutte contre les inégalités femmes/hommes.

Le présent rapport propose un éclairage sur :

Partie 1 • P 3 à 30

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

L'état des lieux de l'égalité dans la gestion des ressources humaines : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et personnelle, ...

Le plan pluriannuel égalité femmes/hommes 2021-2023

Partie 2 • P 31 à 40

Le Département, acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Actions mises en œuvres et à entreprendre en coopération avec les acteurs locaux

Parité femmes/hommes dans les commissariats d'exposition organisés par le Département



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Une démarche de transformation à part entière

L'égalité femmes/hommes est appréhendée comme une démarche de transformation à part entière de l'administration départementale.

Dès 2021, un comité de pilotage commun a été mis en place et un premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été adopté pour la période 2021-2023.

Permettre à chacune et à chacun d'avoir les mêmes chances d'évolution professionnelle, tendre vers l'égalité en matière de rémunération, lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination, former, communiquer et sensibiliser pour mieux prévenir les représentations stéréotypées, sont autant d'objectifs poursuivis par la démarche interne d'égalité femmes/hommes.

Un engagement de la collectivité renouvelé sur le sujet

En 2023, Madame Valérie Riolland, conseillère départementale présidente de la commission collèges s'est vue remettre une lettre de mission par le Président du Conseil départemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette mission vise notamment à mettre en place "une stratégie relative au renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques départementales comme dans le rôle d'employeur de notre institution". Des axes stratégiques seront ainsi proposés au vote en 2024 et traduits en plans d'action.

Par ailleurs, des temps consacrés au sujet sont mis en place. Le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le Président du Conseil départemental a réuni les femmes maires et les conseillères départementales à un temps institutionnel d'échange, une première dans le Var. Ce rendez-vous sera réitéré et enrichi d'une dimension culturelle en 2024. L'idée d'un événement distinct du 8 mars plus particulièrement consacré aux questions d'équité entre les femmes et les hommes, associant les partenaires du Département, est également en réflexion.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Situation en matière d'égalité femmes/hommes au Département du Var

La première partie du rapport présente les données clés de la collectivité en matière d'égalité professionnelle dans les ressources humaines. A cet effet, elle reprend les données relatives aux effectifs, aux recrutements, à la formation, au management, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et familiale.



Ce rapport est réalisé avec les chiffres arrêtés au 31 décembre 2023. Il porte sur les données des années 2022 et 2023*. Les données comptabilisent les agents du Département du Var, de l'établissement du centre départemental de l'enfance (CDE), du laboratoire d'analyse départemental et les personnels mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

(*Les données encore non consolidées sont marquées d'un *)

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

État des lieux de la mixité au sein de la collectivité

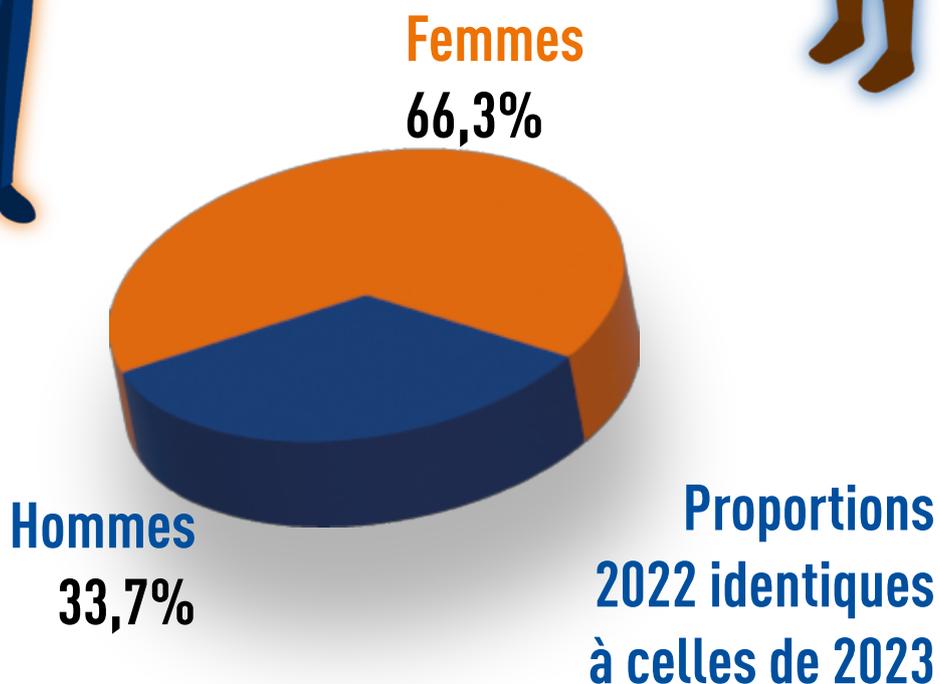
Les effectifs du Département

(au 31 décembre 2023)

En 2022, la proportion de femmes dans l'effectif départemental croît pour atteindre 66,3% (contre 65,6% en 2021). Cette proportion demeure identique en 2023.



Le ratio femmes/hommes dans les effectifs départementaux est ainsi supérieur à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale, qui est à 61 %.



*source : rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Pourcentage femmes/hommes dans les effectifs

Les proportions de femmes et d'hommes parmi les agents contractuels reprennent sensiblement la structure de l'effectif global de la collectivité, avec toutefois une proportion légèrement supérieure de femmes qui tend à décroître entre 2022 et 2023.

On constate ainsi 390 femmes contractuelles contre 189 hommes.

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 2959 | 65.61% | 1551 | 34.39% | 4510 |
| Contractuels | 353 | 72.48% | 134 | 27,52% | 487 |
| Total | 3312 | 66,28% | 1685 | 33,72% | 4997 |



| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 3019 | 66.18% | 1543 | 33.82% | 4562 |
| Contractuels | 390 | 67.36% | 189 | 32.64% | 579 |
| Total | 3409 | 66,19% | 1732 | 33,63% | 5150 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

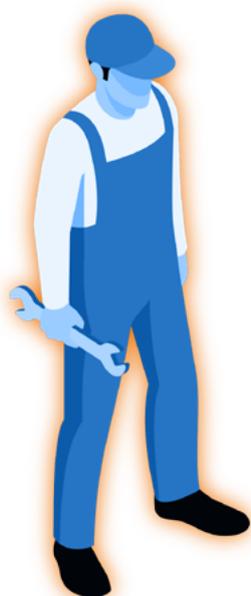
Filières, emplois et grades

L'analyse de la structure des effectifs par filière illustre les rapports fortement genrés entretenus avec le monde professionnel.

On notera la présence importante des femmes dans les filières sociales, médico-sociales, médico-techniques et administratives, et en miroir la plus forte représentation des hommes dans les filières technique et animation. Ce rapport se maintient d'une année sur l'autre dans des proportions similaires.

2022

| Femmes | Filière | Hommes |
|---------|------------------|---------|
| 87,07%↑ | Administrative | 12,93%↓ |
| 40,58%↑ | Technique | 59,42%↓ |
| 41,67%↑ | Animation | 58,33%↓ |
| 94,2%↓ | Sociale | 5,8%↑ |
| 92,93%↓ | Médico-sociale | 7,07%↑ |
| 81,82%↑ | Médico-technique | 18,18%↓ |
| 68,52%↓ | Culturelle | 31,48%↑ |
| | Sportive | 100%→ |



2023

| Femmes | Filière | Hommes |
|---------|------------------|---------|
| 86,91%↓ | Administrative | 13,09%↑ |
| 40,52%↓ | Technique | 59,48%↑ |
| 45,45%↑ | Animation | 54,55%↓ |
| 94,1%↓ | Sociale | 5,9%↑ |
| 92,96%↑ | Médico-sociale | 7,04%↓ |
| 88,89%↑ | Médico-technique | 11,11%↓ |
| 68,75%↑ | Culturelle | 31,25%↓ |
| | Sportive | 100%→ |

Les flèches indiquent l'évolution par rapport à l'année précédente

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition femmes/hommes au sein de chaque catégorie

| 2022 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Catégorie H (Contrats de droits privés) |
|--------|----------------|---------------|----------------|--|
| Femmes | 1212 81,78% | 444 66,57% | 1594 57,80% | 62 68,89% |
| Hommes | 270 18,22% | 223 33,43% | 1164 42,20% | 28 31,11% |
| Total | 1482 | 667 | 2758 | 90 |

| 2023 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Catégorie H (Contrats de droits privés) |
|--------|----------------|---------------|----------------|--|
| Femmes | 1236 81,32% | 446 65,98% | 1641 58,17% | 86 69,35% |
| Hommes | 284 18,68% | 230 34,02% | 1180 41,83% | 38 30,65% |
| Total | 1520 | 676 | 2821 | 124 |



Assistants familiaux : répartition femmes/hommes



Le recrutement de nouveaux assistants familiaux aura permis, entre 2021 (31) et 2023 (40), d'accroître la part des hommes dans l'exercice de ce métier qui continue de faire l'objet de stéréotypes de genre dans la société et parmi les candidats potentiels.

| 2022 | Nombre d'agents | % |
|--------|-----------------|--------|
| Femmes | 231 | 87.50% |
| Hommes | 33 | 12.50% |
| Total | 264 | 100% |

| 2023 | Nombre d'agents | % |
|--------|-----------------|--------|
| Femmes | 233 | 85.35% |
| Hommes | 40 | 14.65% |
| Total | 273 | 100% |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Âge moyen des effectifs féminins et masculins au sein du Département du Var

L'âge moyen des agents du Département s'accroît encore par rapport à 2021 (il était de 46,92 pour les femmes et 47,84 pour les hommes).

Ces chiffres sont supérieurs aux moyennes nationales*

*45 ans pour les femmes en 2021 dans la fonction publique territoriale, source rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023

En 2022

L'âge moyen
des femmes
travaillant au sein du Département est de
48,34 ans

celui
des hommes
est de
49 ans



En 2023

L'âge moyen
des femmes
travaillant au sein du Département est de
48,33 ans

celui
des hommes
est de
49,11 ans

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition entre les femmes et les hommes sur les emplois fonctionnels, sur les postes de direction et d'encadrement.

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-----------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
| DGS | 1 | 100% | 0 | 0% | 1 |
| DGA | 1 | 25% | 3 | 75% | 4 |
| Directeur | 12 | 54,55% | 10 | 45,45% | 22 |
| Directeur adjoint | 12 | 57,89% | 8 | 42,11% | 19 |
| Responsable de pôle | 22 | 51,16% | 21 | 48,84% | 43 |
| Responsable adjoint de pôle | 11 | 52,38% | 10 | 47,62% | 21 |
| Responsable de service | 141 | 65,58% | 74 | 34,42% | 215 |
| Responsable adjoint de service | 15 | 88,24% | 2 | 11,76% | 17 |
| Responsable de cellule | 61 | 52,14% | 56 | 47,86% | 117 |
| Chef d'équipe | 7 | 11,48% | 54 | 88,52% | 61 |
| Responsable de base | 0 | 0% | 4 | 100% | 4 |
| Responsable de centre territorial | 0 | 0% | 19 | 100% | 19 |
| Total général | 282 | 51,93% | 261 | 48,07% | 543 |

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, renforcée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, a imposé aux employeurs publics des trois versants de la fonction publique un taux de primo-nominations équilibré de femmes et d'hommes de 40% depuis 2017, pour les emplois de l'encadrement supérieur et de dirigeants.

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique apporte des nouveautés sur :

- les nominations équilibrées (50% entre les femmes et les hommes à compter du 1er janvier 2026)
- les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- la publication annuelle de la somme des 10 rémunérations les plus élevées

Au niveau national, le bilan de ce dispositif est positif, puisque le taux de primo-nominations de femmes progresse depuis plusieurs années pour l'ensemble des emplois de direction concernés.



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition entre les femmes et les hommes
sur les emplois fonctionnels,
sur les postes de direction et d'encadrement.



| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-----------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
| DGS | 1 | 100% | 0 | 0% | 1 |
| DGA | 1 | 25% | 3 | 75% | 4 |
| Directeur | 11 | 50% | 11 | 50% | 22 |
| Directeur adjoint | 11 | 57,89% | 8 | 42,11% | 19 |
| Responsable de pôle | 21 | 51,22% | 20 | 48,78% | 41 |
| Responsable adjoint de pôle | 11 | 55% | 9 | 45% | 20 |
| Responsable de service | 135 | 64,90% | 73 | 35,10% | 208 |
| Responsable adjoint de service | 17 | 89,47% | 2 | 10,53% | 19 |
| Responsable de cellule | 65 | 53,72% | 56 | 46,28% | 121 |
| Chef d'équipe | 7 | 11,67% | 53 | 88,33% | 60 |
| Responsable de base | 0 | 0% | 4 | 100% | 4 |
| Responsable de centre territorial | 0 | 0% | 18 | 100% | 18 |
| Total général | 280 | 52,14% | 257 | 47,86% | 537 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Part des femmes et des hommes dans chaque périmètre de compétences



2022

| Directeur Général Adjoint | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Mission CDT | 806 | 60,33% | 530 | 39,67% | 1336 |
| Mission MPA | 531 | 63,82% | 301 | 36,18% | 832 |
| Mission SH | 1707 | 86,91% | 257 | 13,09% | 1964 |
| Mission ST | 210 | 26,99% | 568 | 73,01% | 778 |
| Total | 3254 | 66,27% | 1656 | 33,73% | 4910 |



2023

| Directeur Général Adjoint | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Mission CDT | 835 | 60,90% | 536 | 39,10% | 1371 |
| Mission MPA | 514 | 62,15% | 313 | 37,85% | 827 |
| Mission SH | 1779 | 86,95% | 267 | 13,05% | 2046 |
| Mission ST | 222 | 27,48% | 586 | 72,52% | 808 |
| Total | 3350 | 66,31% | 1702 | 33,69% | 5052 |

CDT : Citoyenneté et développement des territoires

MPA : Modernisation et de la performance de l'administration

SH : Solidarités humaines

ST : Structuration territoriale

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

La formation

Le nombre total de jours de formations suivies par les femmes et les hommes recouvre, en 2023, les ratios femmes/hommes dans l'effectif départemental. On constate ainsi une proportion plus élevée de jours de formations pour les femmes, une tendance qui s'est accrue par rapport à l'année précédente.

Proportion d'agents partis en formation par catégorie et par genre

(Les chiffres sont arrêtés au 31/12/2023)

| 2022 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|-------|
| Femmes | 772 | 178 | 640 | 12 | 1602 |
| Hommes | 173 | 123 | 651 | 1 | 948 |
| Total | 945 | 301 | 1291 | 13 | 2550 |

| 2023* | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|-------|
| Femmes | 784 | 186 | 671 | 22 | 1663 |
| Hommes | 173 | 123 | 651 | 4 | 951 |
| Total | 957 | 309 | 1314 | 26 | 2606 |

Nombre de journées de formation par catégorie et par genre

| 2022 | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|----------------|
| Femmes | 3176 | 526 | 1633 | 28 | 5 363 soit 60% |
| Hommes | 604 | 506 | 2 476 | 3 | 3 589 soit 40% |

| 2023* | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Statut particulier | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|--------------------|----------------|
| Femmes | 3 816 | 665 | 1 629 | 47 | 6 157 soit 66% |
| Hommes | 606 | 491 | 2 086 | 7 | 3 190 soit 34% |

* données non consolidées en 2023

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

La formation

Nombre d'agents ayant suivi une préparation aux concours, par catégorie et par genre

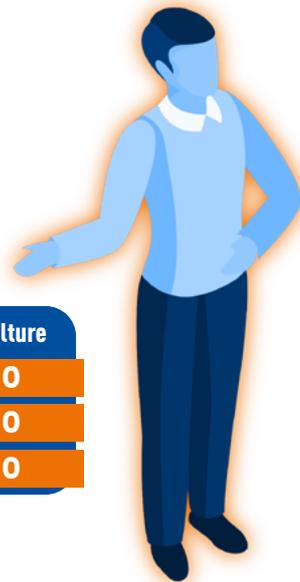
On constate une surreprésentation des femmes parmi les préparateurs aux concours. Elles sont 54 en 2023 contre 10 hommes, soit 84,1%.



2022

Femmes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 12 | 1 | 12 | 0 | 1 |
| Catégorie B | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C | 33 | 17 | 3 | 13 | 0 |



2022

Hommes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| Catégorie B | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| Catégorie C | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Dans la filière technique où la proportion de femmes est plus faible, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à avoir suivi une préparation aux concours.

2023

Femmes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 15 | 15 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B | 4 | 2 | 0 | 2 | 0 |
| Catégorie C | 35 | 31 | 0 | 4 | 0 |



2023

Hommes

| | Nb d'agents* | Administrative | Social | Technique | Culture |
|-------------|--------------|----------------|--------|-----------|---------|
| Catégorie A | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Catégorie C | 5 | 1 | 0 | 4 | 0 |

*Données issues du RSU 2022

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Absentéisme pour raison de santé

On constate que l'absentéisme touche davantage les femmes que les hommes dans des proportions supérieures à leur part dans l'effectif départemental, notamment en ce qui concerne les absences pour maladies ordinaires et longue maladie. Ce constat vaut aussi bien pour l'effectif fonctionnaire que contractuel.

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année

2022

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Maladie ordinaire | 1651 | 70,17% | 702 | 29,83% | 2353 |
| Longue maladie | 230 | 70,99% | 94 | 29,01% | 324 |
| Accident de travail | 99 | 53,80% | 85 | 46,20% | 184 |
| Accident de trajet | 3 | 75% | 1 | 25% | 4 |
| Maladie professionnelle | 9 | 69,23% | 4 | 30,77% | 13 |
| Total | 1992 | 69,21% | 886 | 30,79% | 2878 |



2023

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Maladie ordinaire | 1573 | 71,63% | 623 | 28,37% | 2196 |
| Longue maladie | 232 | 72,05% | 90 | 27,95% | 322 |
| Accident de travail | 144 | 58,30% | 103 | 41,70% | 247 |
| Accident de trajet | 1 | 50% | 1 | 50% | 2 |
| Maladie professionnelle | 2 | 50% | 2 | 50% | 4 |
| Total | 1952 | 70,44% | 819 | 29,56% | 2771 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Nombre de contractuels absents au moins un jour dans l'année

2022

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------|------------|---------------|-----------|---------------|------------|
| Maladie ordinaire | 184 | 74,80% | 62 | 25,20% | 246 |
| Longue maladie | 4 | 100% | 0 | 0% | 4 |
| Accident de travail | 6 | 75% | 2 | 25% | 8 |
| Accident de trajet | 2 | 100% | 0 | 0% | 2 |
| Total | 196 | 75,38% | 64 | 24,62% | 260 |



2023

| Motif d'absence | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|---------------------|------------|---------------|-----------|---------------|------------|
| Maladie ordinaire | 95 | 80,51% | 23 | 19,49% | 118 |
| Longue maladie | 2 | 66,67% | 1 | 33,33% | 3 |
| Accident de travail | 10 | 71,43% | 4 | 28,57% | 14 |
| Accident de trajet | 2 | 100% | 0 | 0% | 2 |
| Total | 109 | 79,56% | 28 | 20,44% | 137 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

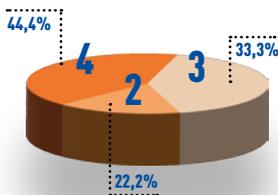
Parentalité

Le nombre de congés paternité s'est très nettement accru, passant de 3 en 2021 à 14 en 2022 et 13 en 2023. Cette évolution intervient à la faveur de l'augmentation de la durée de ces congés, mais aussi à la suite d'une communication sur les congés paternité, maternité et parental par le biais d'un triptyque joint aux bulletins de paie de janvier 2022.

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés paternité, maternité ou parental, par catégorie

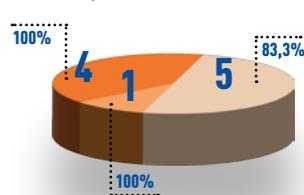
Congé parental 2022

100% de femmes



Congé parental 2023

90,91% de femmes

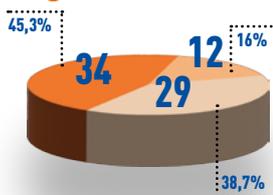


Congé parental 2023

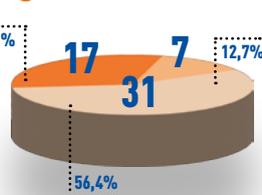
9,09% d'hommes



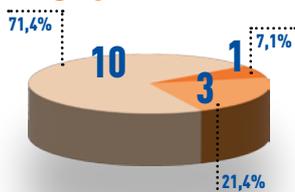
Congé maternité 2022



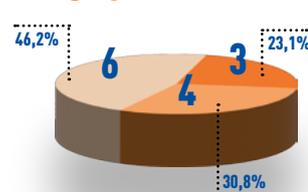
Congé maternité 2023



Congé paternité 2022



Congé paternité 2023



■ Catégorie A

■ Catégorie B

■ Catégorie C

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

De même, si la part des hommes reste très nettement minoritaire parmi les agents s'étant absentés pour garder un enfant malade, elle tend à s'accroître, notamment parmi les fonctionnaires.

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés pour enfant malade, par statut



| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 532 | 69,82% | 130 | 17,06% | 762 |
| Contractuels | 55 | 88,71% | 7 | 11,29% | 62 |
| Total | 587 | 71,24% | 137 | 16,63% | 824 |

| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Fonctionnaires | 488 | 77,83% | 139 | 22,17% | 627 |
| Contractuels | 47 | 88,68% | 6 | 11,32% | 53 |
| Total | 535 | 78,68% | 145 | 21,32% | 680 |



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Temps partiel

Le temps partiel reste très majoritairement féminin. L'augmentation de leur nombre entre 2022 et 2023 n'altère pas ces ratios, qui restent stables : seul 1 agent sur 10 en temps partiel est un homme.

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 283 | 97,25% | 8 | 2,75% | 291 |
| Catégorie B | 87 | 90,63% | 9 | 9,38% | 96 |
| Catégorie C | 229 | 82,08% | 50 | 17,92% | 279 |
| Total | 599 | 89,94% | 67 | 10,06% | 666 |



| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 302 | 98,05% | 6 | 1,95% | 308 |
| Catégorie B | 93 | 93,00% | 7 | 7% | 100 |
| Catégorie C | 230 | 79,86% | 58 | 20,14% | 288 |
| Total | 625 | 89,80% | 71 | 10,20% | 696 |

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Rémunération et parcours professionnels

En 2022, la part des femmes et hommes dans les avancements de grade se rapproche de la structure de l'effectif départemental. Un nombre égal de femmes et d'hommes accèdent à la promotion interne.

En 2023, on observe un déséquilibre en faveur des femmes s'agissant des avancements de grade, et en faveur des hommes s'agissant de la promotion interne.

Répartition des agents promus par catégorie et par genre



| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 95 | 91,35% | 9 | 8,65% | 104 |
| Catégorie B | 6 | 15,79% | 32 | 84,21% | 38 |
| Catégorie C | 195 | 59,82% | 131 | 40,18% | 326 |
| Total | 296 | 63,25% | 172 | 36,75% | 468 |

| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 54 | 77,14% | 16 | 22,86% | 70 |
| Catégorie B | 51 | 87,93% | 7 | 12,07% | 58 |
| Catégorie C | 118 | 63,10% | 69 | 36,90% | 187 |
| Total | 223 | 70,79% | 92 | 29,21% | 315 |

Détail des promotions internes par catégorie et par genre

| 2022 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|----|--------|----|-------|
| Catégorie A | 4 | ?% | 2 | ?% | 6 |
| Catégorie B | 3 | ?% | 2 | ?% | 5 |
| Catégorie C | 1 | ?% | 4 | ?% | 5 |
| Total | 8 | ?% | 8 | ?% | 16 |

| 2023 | Femmes | % | Hommes | % | Total |
|-------------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Catégorie A | 4 | 100% | 0 | 0% | 4 |
| Catégorie B | 2 | 66,67% | 1 | 33,33% | 3 |
| Catégorie C | 9 | 26,47% | 25 | 73,53% | 34 |
| Total | 15 | 36,59% | 26 | 63,41% | 41 |



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Entre prise de conscience, débats et émulation d'idées, ces travaux ont permis de faire émerger des propositions qui enrichiront le prochain plan d'action égalité professionnelle tout en nourrissant la perspective d'une éventuelle démarche de labellisation.

Agir sur la base d'indicateurs précis

La mise en place du futur index "égalité professionnelle" dans la fonction publique, annoncée pour 2024, devrait notamment porter sur 3 critères :

- les écarts de rémunérations pour les titulaires et les contractuels 3 en 2022, la rémunération moyenne mensuelle brute ramenée en équivalent temps plein était de :



Salaire brut moyen mensuel par statut

| | 2022 | Femmes | Hommes | Écart femmes/hommes |
|----------------|------|---------|---------|---------------------|
| Fonctionnaires | | 3 116 € | 3 012 € | + 114 € |
| Contractuels | | 2 258 € | 2 282 € | -24€ |

Les chiffres 2023 ne sont pas encore consolidés.

- les écarts de taux de promotion de grade en 2022, les femmes représentent 63,25% des bénéficiaires d'un avancement de grade et 36,75% des promotions internes
- la part de femmes parmi les plus hautes rémunérations en 2022, 4 femmes figurent parmi les 10 plus hautes rémunérations

Plan pluriannuel égalité femmes/hommes 2021-2023

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a prévu l'obligation, pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, de se doter d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan de trois ans maximum comporte au moins des mesures afin de :

évaluer, prévenir et traiter
les écarts de rémunération
entre les femmes et les hommes

favoriser l'articulation
entre activité professionnelle
et vie personnelle et familiale

garantir leur égal accès
aux corps, cadres d'emplois,
grades et emplois
de la fonction publique

prévenir et traiter les discriminations,
les actes de violence,
de harcèlement moral ou sexuel
ainsi que les agissements sexistes

Le premier plan pluriannuel pris par arrêté n°2010-1492 du 23 décembre 2020 du Président a porté sur les années 2021 à 2023. Il comprend 5 axes :

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

1



Évaluer, prévenir les écarts de rémunération et le déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

Engagements de la collectivité

- Réaliser un diagnostic de la situation existante
- Mesurer, comprendre et réduire les écarts
- Veiller à l'égalité de traitement dans le déroulement de carrière

La collectivité s'est engagée à identifier et analyser les écarts de rémunération.

Le diagnostic de la situation en matière d'égalité professionnelle a été réalisé par le cabinet Perfégal, mobilisé tout au long de l'année 2022. Les chiffres fournis par la DRH portaient sur la situation avant mise en œuvre du RIFSEEP. La méthodologie utilisée, avec le détail par filières, catégories, statut et la distinction entre le salaire réel brut et le salaire ramené en équivalents temps pleins servira de point de départ aux analyses comparatives.

Par ailleurs, l'annonce de la mise en place d'un index égalité professionnelle dans la fonction publique a introduit le suivi d'un nouvel indicateur à partir du rapport de 2023 (cf rapport annuel portant sur l'année 2022 : la rémunération moyenne toutes catégories confondues parmi les fonctionnaires ramenée en équivalents temps pleins. Il sera affiné en fonction du décret précisant les modalités de l'index qui devrait être mis en place dès cette année.

En fonction des résultats obtenus, la collectivité s'est engagée à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour identifier, corriger et prévenir tout écart de rémunération qui ne soit pas pleinement justifiable.

Avec la mise en œuvre du RIFSEEP, à poste égal, les agents bénéficient d'un IFSE identique.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Dès lors, le RIFSEEP introduit une nouvelle grille de lecture de l'analyse des inégalités salariales ramenées en équivalent temps plein. Pour analyser les écarts constatés, il convient dorénavant de prendre en compte la part de femmes et d'hommes parmi les agents bénéficiaires d'une garantie de maintien de salaires, la part de femmes et d'hommes dans chaque groupe de fonction ainsi que la part de femmes et d'hommes parmi les bénéficiaires du CIA.

La part des femmes parmi les agents bénéficiaires d'un temps partiel demeure un élément d'explication des écarts constatés sur les salaires réels.

Réduire les écarts

La collectivité s'est engagée à analyser les éventuels écarts dans les campagnes d'avancement

Concernant les campagnes d'avancement et la promotion interne, l'objectif posé était d'identifier la répartition genrée, par grade et filière. Chaque année, la communication suivant les campagnes d'avancements et promotions internes fait apparaître la part de femmes et d'hommes, de même que les données présentées dans le rapport annuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les déséquilibres éventuellement constatés doivent conduire à s'interroger sur les leviers à mettre en place pour permettre une égalité des chances en la matière. En 2022, un référentiel a été mis à disposition des managers pour objectiver les critères, par catégorie, déterminant une proposition d'avancement.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

2



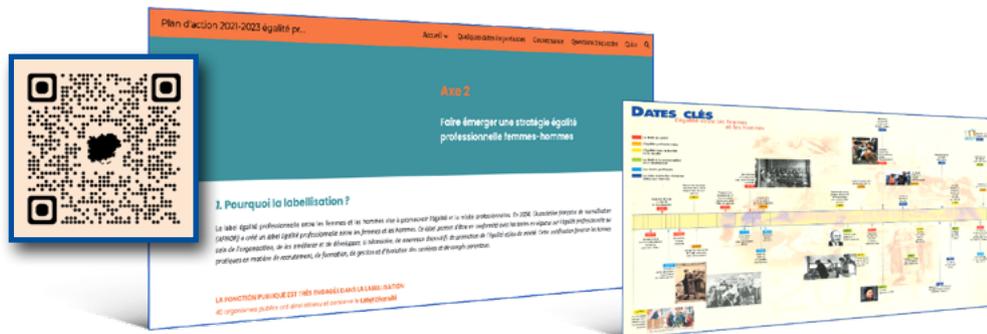
Faire émerger une stratégie d'égalité professionnelle femmes/hommes

Engagements de la collectivité

- Déployer une communication en direction de l'ensemble du personnel sur le thème de l'égalité femmes/hommes
- S'engager dans une démarche de labellisation et obtenir le label en matière d'égalité professionnelle

L'objectif était de créer une culture commune au sein de la collectivité sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un Google site dédié est disponible sur la page d'accueil intranet depuis fin 2021. Il informe les agents sur les différents axes du plan d'action 2021-2023, l'état d'avancement de la réflexion au sein de la collectivité, les concepts clés et références normatives. Son alimentation régulière a néanmoins pu souffrir d'aléas. Aussi, sa pertinence et son contenu seront donc repositionnés à l'aune du prochain plan pluriannuel.



Avec l'accompagnement du CNFPT, des actions d'information/sensibilisation ont été organisées sous la forme de webinaires au cours de l'année 2021. Toutefois, faute d'un nombre suffisant d'agents inscrits, ces webinaires reconduits en 2023 par le CNFPT ont dû être annulés.

En 2022, la collectivité a eu recours à un marché avec le cabinet Perfégal afin de nous accompagner dans l'établissement d'un diagnostic.

Cet accompagnement a mobilisé les agents autour d'entretiens, de 4 focus groupes représentatifs des différentes catégories, métiers et sexes, ainsi que d'un questionnaire adressé à l'ensemble des agents au printemps 2022.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Focus sur les résultats du questionnaire

764 personnes ont répondu,
soit **15,5%** de l'effectif total de la collectivité,
dont **574 femmes** et **190 hommes** (25% des répondants).

Quelques enseignements clés

Les **hommes** répondants sont proportionnellement plus nombreux **64%**
que les **femmes 44%** à penser que l'égalité entre les sexes
est assurée au sein de la collectivité.

La situation en matière d'articulation entre vie professionnelle et familiale est peu satisfaisante
pour **30% des femmes** en catégorie A **23% des hommes** en catégorie A
32% en catégorie B **28%** en catégorie B
27% en catégorie C **14%** en catégorie C

L'accès à la promotion est jugé égal pour **64,2%** des répondants hommes
contre **44,3%** des répondants femmes.

Top 3 des domaines d'amélioration de la situation en matière d'égalité professionnelle jugés prioritaires par les répondants

1. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail
2. l'égalité salariale
3. l'articulation vie professionnelle / vie privée

La procédure de labellisation et le chemin à parcourir pour y parvenir sont désormais connus, et les axes d'amélioration dégagés ont vocation à alimenter le prochain plan pluriannuel.

La journée du 8 mars 2023 a été l'occasion de mettre en avant une communication spécifique tout au long de la semaine sur ce thème sur l'intranet et la page LinkedIn du Département. Ont notamment été mis en avant les thèmes "nos scientifiques sont des femmes", les agents exerçant un métier considéré comme "genré" en direction de l'autre sexe, ou encore un podcast des femmes de l'équipe de direction générale.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

3



Créer les conditions d'un égal accès des femmes
et des hommes aux métiers et aux responsabilités

Engagements de la collectivité

- Favoriser la mixité des métiers
- Sensibiliser et former sur la mixité des métiers

Cet engagement fait l'objet d'une attention au long cours dont il est difficile de dresser un bilan factuel.

Les discriminations fondées sur les représentations et les stéréotypes de genre associés aux métiers n'ont ainsi pas leur place dans les recrutements et la mobilité interne. Il en va du principe d'égalité d'accès à l'emploi public, qui s'oppose tout autant aux logiques de quotas visant un hypothétique rattrapage en matière de mixité dans certains métiers pouvant être considérés comme "genrés".

Dès lors, la collectivité mise sur l'égalité des chances d'accès aux métiers et aux parcours professionnels, par la formation tout au long de la carrière, la sensibilisation des managers et la preuve par l'exemple.

Ainsi, la valorisation des parcours plus atypiques a débuté en 2023 (cf supra) et pourra se poursuivre. Elle intervient également dans la promotion des métiers du Département auprès des collégiennes et des collégiens (accueil de stagiaires de 3e, forum des métiers, ...).


VAR *Mon métier a du sens !*
emploi public
 LE SALON
Judi 9 novembre 2023



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe 4



Distinguer les temps de vie professionnelle et de vie personnelle

Engagements de la collectivité

- Communiquer sur les dispositifs existants (congé paternité et maternité, congé parental,...) et l'aide apportée par la collectivité pour faciliter la vie personnelle des agents
- Mieux articuler l'organisation du temps de travail

Un triptyque a été diffusé à l'ensemble des agents dans les bulletins de paie de janvier 2022 afin de détailler les droits en matière de congés parentaux. Le guide du nouvel arrivant, distribué à compter de 2023, contient également une rubrique dédiée à la question. Le nombre de congés paternité s'est nettement accru, passant de 3 en 2021 à 14 en 2022 puis à 13 en 2023.



Concernant le temps de travail, la collectivité a fait le choix de maintenir, à l'occasion de la mise en place des 1607h, la possibilité d'aménager son temps de travail sur quatre jours et demi. C'est un avantage certain pour l'équilibre de temps de vie. Par ailleurs, les formulaires de demande de temps partiel ont fait l'objet d'une simplification en 2023.

Enfin, les managers sont encouragés à faire respecter le droit à la déconnexion (absence de mails en soirée et le week-end) et à ne pas organiser de réunions tardives en soirée. Nos outils ne permettent pas, sur la période étudiée et dans le respect de la protection des données personnelles, d'en suivre la traduction concrète au moyen d'indicateurs.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe
5



Prévenir les discriminations, les actes de violence, de harcèlement ainsi que les agissements sexistes faits aux agent.e.s sur le lieu de travail

Engagements de la collectivité

Organiser des opérations d'information/sensibilisation

Mettre en œuvre un dispositif de signalement garantissant :

- La confidentialité des données recueillies
- Un traitement rapide et objectif des situations
- L'impartialité et l'indépendance du traitement
- La neutralité vis-à-vis de la victime et de l'auteur des actes

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements est opérationnel depuis janvier 2022. Il a été confié à un prestataire extérieur pour garantir la neutralité de l'intervention. Un triptyque a été adressé à tous les agents de la collectivité pour les informer de la mise en place du dispositif, également détaillé sur l'intranet.

En 2023, un nouveau prestataire, Qualisocial, a été désigné pour prendre le relai d'AlloDiscrim, qui assurera :

- des prestations de conseils activables par les agents et/ou l'employeur
- un accompagnement et une orientation des signalements recevables
- un accompagnement de l'autorité territoriale au traitement des faits signalés

Ainsi tous les personnels de la collectivité ont été informés de l'existence de ce dispositif et ont pu disposer d'un kit de communication dématérialisé leur permettant d'accéder à tous les liens informatiques explicatifs, et de saisine, kit personnalisé par la collectivité à travers un mail utilisateur tout le monde (21/06/2023), et la réalisation d'un site dédié sur l'intranet afin d'informer les agents de l'existence du dispositif.

Suivant les mêmes garanties, la plateforme Qualicare pourra également conduire des enquêtes approfondies.

Ce dispositif s'adresse aux agents s'estimant victimes ou témoins sur le lieu de travail :

- d'atteintes volontaires à leur intégrité=violences
- de discrimination
- de harcèlement moral ou sexuel
- d'agissements sexistes
- de menaces
- de tout acte d'intimidation.

Le caractère confidentiel des saisines ne permet pas de rendre compte du nombre de saisines liées aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel.

Une sensibilisation obligatoire sur le sexisme et le harcèlement sexuel au travail devrait démarrer en 2024, avec l'accompagnement du CNFPT. Elle a vocation à être généralisée à l'ensemble des agents de la collectivité selon une programmation pluriannuelle.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Le Département du Var est conscient de ces enjeux d'égalité, avec une Assemblée départementale où la parité est de mise depuis 2015.

En s'appuyant sur ses compétences sociales mais aussi ses politiques sportives et culturelles, le Département assume un rôle de proximité primordial pour une société plus égalitaire. Il collabore avec ses partenaires, sur les territoires, pour promouvoir l'instauration dans les faits d'une véritable égalité.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont notamment le résultat d'une construction sociale qui se fonde sur de nombreux stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail... Autant de domaines où le Département a la volonté d'agir.



Des actions à entreprendre dans ces domaines de compétences
et en coopération avec les acteurs locaux :

- | | |
|---|--|
| sensibiliser la jeunesse | lutter contre les stéréotypes |
| favoriser l'accès à l'emploi, à l'autonomie et à l'insertion sociale | accompagner les victimes de violences conjugales |
| veiller à la représentation des femmes dans l'offre culturelle | favoriser l'égal accès aux pratiques sportives et culturelles |
| soutenir l'accès aux droits | |

Sans être exhaustif, le présent rapport met en lumière un panel d'actions mises en œuvre, en mettant cette année l'accent sur la jeunesse et la garde d'enfants en soutien aux démarches d'insertion.

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Des modes de garde pour faciliter les parcours d'insertion

Le sujet de la garde d'enfants est l'un des principaux freins identifiés à l'emploi, et partant, un levier important pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. A cet égard, trois dispositifs soutenus par le Département bénéficient aux femmes et aux hommes inscrits dans un parcours d'insertion.

Les crèches AVIP

Les Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents, ayant des enfants de moins de 3 ans, engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Cette action s'adresse notamment aux allocataires du revenu de solidarité active, relevant d'un accompagnement global ou socio-professionnel.

Les objectifs principaux sont de :

- lever les freins d'accès à l'emploi, sachant que la garde d'enfants constitue le 2e frein après la mobilité ;
- soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives (les actions de soutien à la parentalité sont associées aux parcours d'insertion, un référent famille est présent au sein de chaque structure).

Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement CAF et CD83 (Montants forfaitaires).

Dans ce cadre, le soutien du Département se traduit par un financement fléché sur les places dédiées au dispositif au sein de divers établissements d'accueil de jeune enfant (EAJE) qui se voient octroyer le label "AVIP" en partenariat avec la CAF, France Travail et les missions locales.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques



Les crèches AVIP



L'ambition partenariale vise à développer de nouvelles places sur le territoire varois, notamment sur les zones les moins couvertes. En 2023, de nouvelles crèches sont labellisées pour un meilleur maillage territorial sur l'ensemble du territoire varois (zones blanches ou territoires aux besoins tendus). Ainsi après Toulon, La Seyne-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Garde, Hyères, Draguignan et St-Raphaël :

- Provence Verte avec **20 places** AVIP en diffu sur 10 communes,
- La Valette-du-Var avec **6 places** AVIP,
- renfort sur Toulon avec **6 places** AVIP.

soit **32** nouvelles places pour un total de **190** places AVIP



Soit un budget départemental en 2023 de 380 000€ qui sera renforcé en 2024 pour accompagner la poursuite du déploiement du dispositif, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Les crèches AVIP

Les publics bénéficiaires :

- les parents d'enfants de moins de 3 ans qui sont demandeurs d'emploi.
- Une priorisation est donnée aux :
 - allocataires du RSA, bénéficiaires d'un accompagnement professionnel, et tout particulièrement du coaching intensif Direc'emploi dans le cadre de stratégie VAR insertion travail
 - demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement global (réalisé en binôme avec un travailleur social le plus souvent du Département)
 - personnes recherchant un emploi dans les métiers dits "en tension",
 - jeunes de moins de 26 ans engagés dans un dispositif d'insertion professionnelle.



L'orientation des publics vers les crèches AVIP et le délai de réponse apportée :



L'entrée en crèche AVIP se fait uniquement sur orientation d'un prescripteur habilité (France Travail, CEDIS, Maison de l'emploi, missions locales...). Les parents qui font une demande spontanée auprès d'une crèche sont automatiquement redirigés vers un référent emploi afin de faire le lien avec le parcours d'insertion dans l'emploi. **La crèche AVIP a un délai de 72h pour répondre au référent emploi** qui fait le lien avec le parent demandeur.

La durée de présence dans le dispositif est de 12 mois maximum. Dans les faits, elle est majoritairement de 6 à 12 mois ou de 3 à 6 mois. **Le volume d'heures octroyées pour la garde d'enfant est généralement lié au parcours emploi du parent.** Il peut être ajusté, en cours de dispositif, au plus près des besoins repérés au regard du parcours emploi.

Le Département au travers de ses politiques

Les crèches AVIP

Quelques chiffres

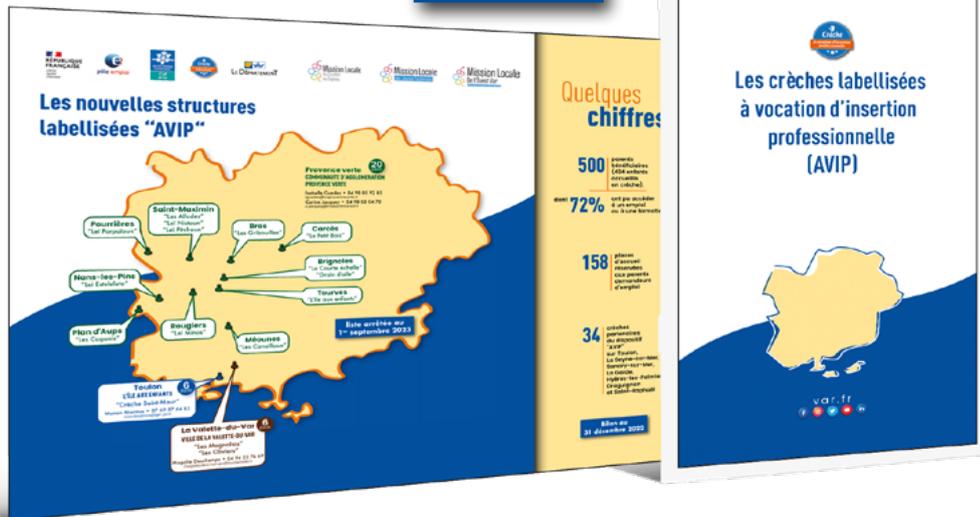
En 2022, **500** parents bénéficiaires
434 enfants accueillis en crèche sur **158** places

dont **36%** de familles monoparentales
(avec **179** mères isolées sur **180**
parents seuls et **500** parents au total)

72% des parents bénéficiaires ont pu accéder
à une formation ou un emploi (intérim, CDD, CDI)

grâce à l'obtention d'une place en crèche
40 % dès l'entrée dans le dispositif
et **32%** en différé

Plaquette de présentation label crèches AVIP



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Les crèches AVIS

Déploiement des places en crèches à Vocation d'insertion sociale (AVIS)

Les travaux du schéma départemental des services aux familles (SDSF) ont fait émerger la nécessité de construire une offre adaptée à un public plus éloigné de l'emploi : pour certaines familles, le chemin du retour vers l'emploi peut être très long car les freins à lever sont très importants : précarité, logement, santé, violence conjugale...



Il s'agit donc de prioriser et de sécuriser la réussite du parcours de (ré) insertion sociale avant même d'envisager un parcours de retour à l'emploi pour les parents en grande précarité ou en situation d'exclusion.

Les crèches offrent, au-delà du simple moyen de garde, un lieu propice à l'éveil et la socialisation de l'enfant ainsi qu'un temps de répit parental pour le parent et un lieu d'accompagnement à la parentalité.

L'objectif poursuivi par un dispositif de type «AVIS» est donc d'agir afin de favoriser l'accès en crèche des familles en grande précarité. Il s'agit d'un dispositif de crèches préventives pour des enfants qui n'auraient pas accès au mode de garde collectif,



permettant :

- d'agir en faveur de la socialisation des enfants et de la détection de difficultés particulières
- aux parents d'être accompagnés dans la parentalité, tout en développant leur propre projet de vie et leur parcours d'insertion

Le Département est partenaire de ce dispositif expérimental lancé par la CAF et opérationnel depuis septembre 2023. Deux structures ont été retenues : **les crèches MAMI et le CEDIS, pour une vingtaine de places.** Ainsi le dispositif AVIS a accueilli, sur le dernier quadrimestre, 36 enfants orientés par les travailleurs sociaux du Département, mais aussi des structures de la protection de l'enfance (établissements d'accueil mère-enfant). Cette dynamique confirme le besoin de ce type de dispositif, permettant aux enfants de bénéficier d'une première socialisation et aux parents de se mobiliser pour leur parcours d'insertion sociale.

55% des enfants bénéficiaires
sont issus de familles monoparentales

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Parents SOLOS83

L'opération PARENTS SOLOS83 vise à proposer aux familles monoparentales inscrites dans une dynamique de recherche d'emploi un accompagnement global d'une durée de sept mois ainsi qu'un espace garderie à destination des enfants de 0 à 6 ans au sein d'un lieu unique sécurisant pour les familles.

La richesse de l'accompagnement réside dans le double regard porté sur les situations, sur le volet insertion professionnelle et sur le soutien à la parentalité. Cet accompagnement mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire repose sur l'articulation des temps de vie (familial/professionnel/personnel).

La dimension collective permet également par la mise en œuvre d'ateliers d'impulser une dynamique de groupe propice à la valorisation des potentiels et des ressources de chacun.

Cette action expérimentale est portée par le CIDFF sur le territoire de la métropole Toulon Provence Méditerranée. Le dispositif est financé par le Département (budget de 650 K€ pour 2023-2024) pour partie au travers de fonds européens dont il assure la gestion, en partenariat avec la CAF.

Sur l'année 2023, 55 familles monoparentales ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'action PS83+.

Le dispositif tend à promouvoir l'égalité femmes/hommes car il répond à un besoin qui se concentre sur un public en précarité que sont les familles monoparentales très majoritairement féminines tout en étant ouvert à tout public.

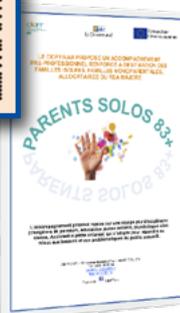
Présentation



Fiche communication



Plaque actions



1 famille française
sur **4** est monoparentale

Dans **82 %** des cas
elles sont composées
d'une mère avec ses enfants

Le Département

acteur de l'égalité femmes/hommes
au travers de ses politiques

Les actions en direction de la jeunesse

l'égalité femmes-hommes dans les actions en direction de la jeunesse

Appel à projets éducatifs dans les collèges

Tous les ans, dans le cadre d'un appel à projet, le Département sollicite les collèges afin qu'ils proposent des projets pédagogiques autour de thématiques variées. Depuis l'année scolaire 2021/2022, une thématique "égalité filles-garçons" a été intégrée à cet appel à projets.

En 2023, deux projets ont porté sur l'égalité filles-garçons :

- lutter contre les stéréotypes de genre et l'intolérance au collège Jacques Prévert aux Arcs-sur-Argens (400 €)
- Good morning La Seyne-sur-Mer, dessins de presse égalité filles/garçons au collège Henri Wallon (1500 €)

Dessins réalisés par les élèves de 4^e du collège Henri Wallon à La Seyne-sur-Mer dans le cadre du projet Good morning.



Un Conseil départemental des jeunes paritaire

En 2023, le Département a mis en place un Conseil départemental des jeunes. Les 46 conseillers ont été élus parmi les délégués de classe de 5^e, par binôme fille-garçon. L'égalité représentation des filles et des garçons a été une volonté forte du Département.

Après une séance d'installation le 29 novembre 2023, les conseillers ont été réunis en commissions thématiques. Dans le cadre de ses premiers travaux sur la citoyenneté, la question de l'égalité entre les filles et les garçons a été identifiée par les enfants et intégrée dans les projets qui seront travaillés durant leur mandat de deux ans.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

La soirée des champions



Le dispositif de primes à l'excellence et à la performance s'adresse aux athlètes varois et varoises âgés de 12 à 25 ans et licenciés dans le Var qui ont obtenu au cours de la saison précédente, un titre de Champion de France, d'Europe, du Monde, Olympique ou Paralympique, au plus haut niveau de la discipline sportive pratiquée.

La soirée des champions honore les sportives et sportifs primés dans les catégories disciplines individuelles et par équipe et dans les sports collectifs. Le 1^{er} décembre 2023, 189 athlètes ont été récompensés dont 90 féminines :

115 athlètes par équipe
dont **58** féminines

74 athlètes individuels
dont **32** féminines

Ce dispositif contribue à valoriser les talents et à promouvoir l'engagement sportif des jeunes, femmes et hommes.

Les interventions du centre de santé sexuelle dans les collèges

Au travers de ses missions en matière de protection maternelle et infantile, le Département met en place des interventions auprès des collégiens autour des questions d'égalité des genres. Vie sexuelle, consentement, vie relationnelle et affective, violences, harcèlement et cyber harcèlement sont abordés à cette occasion.

Par ailleurs, des permanences d'écoute et d'orientation à destination des jeunes sont mises en place sur l'ensemble du territoire varois.

Les commissariats d'exposition

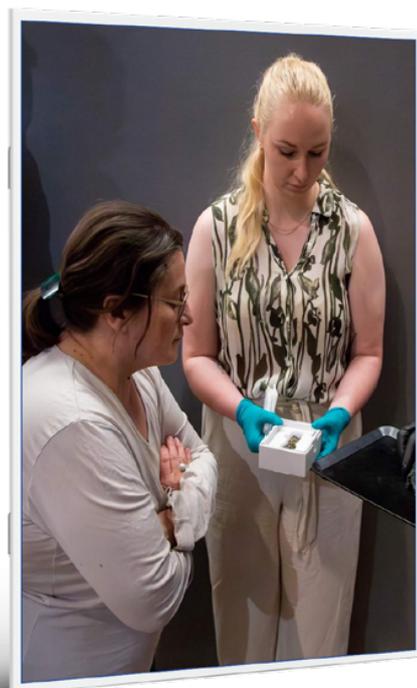
Parité femmes/hommes dans les commissariats d'exposition organisés par le Département

Le Département accorde une attention particulière à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son offre culturelle. C'est également le cas dans les commissariats d'exposition.

Depuis une quinzaine d'années en France et à l'international, le nombre de commissaires d'exposition croît et la parité de la profession progresse puisque les femmes occupent aujourd'hui 56% des postes.

En 2023, Isabelle Bardiès-Fronty a assuré le commissariat de l'exposition Trésors du royaume de Lotharingie, l'héritage de Charlemagne qui s'est tenue du 1^{er} juillet 2023 au 8 octobre 2023 à l'Hôtel départemental des expositions (HDE) de DRAGUIGNAN

D'origine toulonnaise, **Isabelle Bardiès-Fronty** est conservatrice générale au musée de Cluny, musée national du Moyen Âge, et responsable d'enseignement à l'école du Louvre.





Égalité Professionnelle

Rapport 2023



DGS/SG/
ED/VM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A6

OBJET : AXES STRATEGIQUES EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.3311-3 et D.3311-9,

Vu le rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu le rapport du Président,

Considérant la nécessaire exemplarité et la responsabilité des collectivités territoriales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tant au plan de la gestion des services publics que dans la conduite de leurs politiques publiques,

Considérant la volonté du Département de jouer pleinement son rôle et de faire changer durablement les comportements en la matière, de par ses partenariats, son échelle d'intervention sur tous les territoires du Var et de par la diversité et l'étendue de ses compétences,

Considérant l'intérêt de privilégier une approche guidée par l'équité afin de concourir non seulement à l'égalité des chances mais aussi à l'égalité réelle entre les Varoises et des Varois, où qu'ils résident et quels que soient leur âge et leur situation,

Considérant l'avis de la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'affirmer solennellement l'engagement du Département dans le renforcement de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, tant dans les politiques publiques départementales que dans son rôle d'employeur public,

- d'adopter les principaux axes stratégiques de la politique départementale en matière d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période de 2024 à 2028, tels que développés dans l'annexe jointe,

- d'approuver le principe de la création d'un observatoire départemental de l'équité entre les femmes et les hommes, en lien avec l'ensemble des politiques publiques départementales.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181769-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Axe stratégique 1 – L'équité dans l'offre départementale de services aux Varoises et Varois

Il s'agit de faire en sorte que l'égalité femmes-hommes s'incarne peu importe le territoire dans lequel on vit et la situation dans laquelle on se trouve. Transversal, le sujet a vocation à être pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques varoises :

- observer et évaluer, lorsque cela est pertinent, nos politiques et actions sous l'angle du genre de leurs bénéficiaires, enrichie d'une grille de lecture territoriale,
- prendre en compte l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et les projets publics,
- améliorer la connaissance et faciliter l'accès aux dispositifs qui concourent à l'égalité et à l'équilibre des tâches entre les femmes et les hommes dans le cadre familial, de la parentalité, social et du handicap.

Axe stratégique 2 – Mobiliser les partenaires et collectivités varoises sur les questions d'équité femmes-hommes

3 idées :

- créer et animer un réseau autour d'un observatoire et d'un dialogue alimenté par des rendez-vous récurrents, notamment avec les communes,
- avoir une veille attentive sur l'équilibre dans les soutiens financiers (sections sportives, choix des oeuvres, ...), objectiver les éventuels déséquilibres pour les corriger,
- encourager la mixité dans les projets financés.

Axe stratégique 3 – Promouvoir l'égalité des chances et des droits dès le plus jeune âge

Il s'agit d'investir la dimension culturelle de l'égalité femmes-hommes par la lutte contre les préjugés et la sensibilisation de la jeunesse, et notamment de :

- veiller dans les collèges à équilibrer les deux sexes dans les interventions extérieures (dans la présentation des métiers, les interventions culturelles et sportives, ...),
- multiplier les relais pour la promotion de l'égalité, s'appuyer sur les acteurs départementaux, les associations (projets, relais, sensibilisation) et le Conseil départemental des jeunes,
- traduire les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans le projet éducatif varois et la politique jeunesse, en cours de définition.

Axe stratégique 4 – L'équité dans l'accompagnement de toutes les situations et les difficultés de la vie

L'action départementale sera en faveur de tous les publics vulnérables, mais plus particulièrement il ressort que ces sujets sont très liés aux questions d'équité femmes-hommes :

- familles monoparentales,
- victimes de violences conjugales,
- insertion / places en crèches,
- aidants.

Des efforts pourront être orientés sur d'autres champs en fonction des travaux de l'observatoire.

Axe stratégique 5 – La promotion de l'équité professionnelle femmes-hommes

Il s'agit de promouvoir l'équité dans toutes ses formes possibles, dans le fonctionnement des services et de l'activité du Département.

Cet axe se concrétise notamment par les objectifs suivants :

- mettre en œuvre les plans pluriannuels relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer un suivi annuel des indicateurs clés de l'index égalité dans la fonction publique, notamment en termes de rémunérations
- animer le sujet tant auprès des élus que des agents, sensibiliser, former et accorder une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes de genre dans la communication départementale,
- garantir une équité dans les toutes les procédures de management des ressources humaines, notamment les jurys de sélection en vue des recrutements d'agents publics,
- intégrer la prise en compte du sujet par les prestataires du Département en adaptant, à chaque fois que cela est possible, les procédures des achats et des marchés publics.

DGS/SG/
DT

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A7

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE “NATURELLEMENT VAR” ET DE PERFORMANCE 2023

La séance du 19 mars 2024 s’est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3121-21 prévoyant que chaque année, le Président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3311-2, prévoyant que préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable, dont les modalités d'élaboration sont fixées par décret D.3311-8,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la construction et de l'habitation et son article L. 174-1,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 modifiée portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 modifié relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le document de référence « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable » établi par le Commissariat général au développement durable, en avril 2016,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A10 du 3 avril 2023 concernant Naturellement Var : Le développement durable au cœur des politiques départementales, en partenariat avec les acteurs du territoire, pour et avec les Varois,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 29 février 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport Naturellement Var - Développement durable et performance pour l'année 2023, joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc182127-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

**RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
Naturellement Var
ET DE PERFORMANCE
2023





En 2023, investie dans ses engagements pour le quotidien comme pour l'avenir, la majorité départementale a pris un engagement fort en votant sa politique cadre de développement durable : "Naturellement Var", qui déploie une feuille de route volontaire et ambitieuse sur les 5 ans à venir.

Cette politique, articulée autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis, place le développement durable au cœur des politiques départementales, en partenariat avec les acteurs du territoire, pour et avec les Varoises et les Varois.

Le Département se veut **exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone**, par les économies d'énergie qui se sont élevées cette année à -13,06 % sur le chauffage des bâtiments administratifs, par la labellisation imprim'vert de l'imprimerie départementale, mais également via la commande publique qui représente un volume d'achats de 150 millions d'Euros/an. La formidable force que représentent les agents du Département (5 200 agents) est placée au cœur de cette dynamique de transformation.

L'action sociale, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var. Le Département accompagne les plus démunis dans le développement durable notamment sur la lutte contre la précarité énergétique. Il développe un Var accessible et inclusif, avec l'accompagnement de 32 projets d'habitat inclusif, sur 21 communes pour 244 bénéficiaires.

Le Var est acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires. Ainsi, la mise en oeuvre des 47 actions que compte le Plan vélo départemental est l'occasion de co-construire des projets avec les EPCI.

Enfin, **le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations**, avec le lancement de l'étude prospective Var eau 2050, lors des Assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan avec 250 personnes, ou encore le vote de la politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var, le 6 novembre 2023.

Ces objectifs, des plus ambitieux, seront atteints avec l'implication de tous. C'est pourquoi nous saluons et encourageons l'investissement des citoyens comme celui de nos partenaires institutionnels et privés.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, le Var de demain est entre les mains de tous !



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental



Andrée Samat

4^e Vice-Présidente du Conseil départemental

Présidente de la commission transition énergétique, développement durable et mobilités douces

POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

4 AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION

AXE 1

le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone

AXE 2

La solidarité, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var

AXE 3

le partenariat est le moteur du Var pour la transformation et de l'animation durable de ses territoires

AXE 4

le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations

2 PRINCIPES DE LA POLITIQUE

- intégrer les objectifs du développement durable dans le pilotage de toutes les politiques départementales
- positionner la gouvernance au cœur de l'action, avec le développement du partenariat et la recherche de la meilleure façon d'associer l'utilisateur



Face aux enjeux à la fois climatiques, de transition écologique et de solidarités humaines, le Département du Var affirme sa volonté politique en matière de développement durable. Sous l'impulsion de Jean-Louis Masson, Président du Conseil départemental du Var, une politique volontaire et ambitieuse s'est co-construite avec la participation active des élus et des agents départementaux. Un plan d'actions sur 5 ans a été voté. Il s'articule autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis : Naturellement Var !

Ce rapport constitue, pour le Département du Var, **un rendez-vous annuel dédié pour représenter des actions réalisées dans le cadre de la politique Naturellement Var**, afin de mesurer sa contribution au développement durable et de rechercher des actions d'amélioration.

Pour la collectivité, c'est également **un outil d'accompagnement au changement** du fonctionnement interne, vers une plus grande transversalité et une sensibilisation accrue des agents sur cette thématique.

Enfin, dans **une volonté de transparence et de présentation de l'information à destination du public**, il s'agit de rendre compte de l'investissement du Département dans le développement durable et d'en partager les objectifs.

6 DÉFIS À RELEVÉ

DÉFI 1

atteindre d'ici 3 ans l'objectif de zéro déchet plastique non recyclé/non réutilisé produit par le fonctionnement et les projets départementaux

DÉFI 2

en articulation avec la politique de l'habitat, proposer un plan de lutte ambitieux, sur 5 ans, contre la précarité énergétique, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

DÉFI 3

équiper en installations d'énergies renouvelables au moins 60 sites en 5 ans de façon qu'ils s'auto-alimentent et proposer un dispositif qui contribue à développer cette production par les autres acteurs publics (offices de l'habitat, EPCI, etc.)

DÉFI 4

d'ici 5 ans, en articulation avec le plan vélo, élaborer et commencer à déployer un plan de soutien aux mobilités douces sur l'ensemble du Département

DÉFI 5

prendre position comme pilote de la ressource eau dans le territoire d'ici 3 ans (étude prospective Var eau 2050, soutien aux intercommunalités dans l'exercice de cette compétence, etc.)

DÉFI 6

porter, d'ici 5 ans, une ambition départementale autour d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse des ressources et porteuse d'identité forte ("à la table du Var")

MÉTHODE D'ÉLABORATION ET DE LECTURE DU RAPPORT

Ce rapport présente un bilan non exhaustif des actions emblématiques réalisées dans le cadre de la politique Naturellement Var sur l'année 2023.

Il répond à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, introduisant, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, l'obligation de présenter **un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable**. La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a renforcé et précisé les enjeux de ce rapport. L'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales présente le cadre et les objectifs de ce rapport.

Conformément au décret d'application (n°2011-687) du 17 juin 2011, ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, rassemblées sous l'axe 1 : "le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone";
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire varois, rassemblés sous les axes 2, 3 et 4, ainsi que dans les pages de présentation des défis.

Conformément à l'article 180 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, depuis le 1er janvier 2024, ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Il répond à la l'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales, indiquant que le Président du conseil départemental présente **un rapport sur la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département**.

Ainsi ce document constitue le rapport de performance du Département du Var sur l'année 2023, au cœur des territoires et dans toutes ses missions de service public

Ce bilan d'activité est présenté à la fois dans le détails des actions mais également par les indicateurs de performance rassemblés par compétences : solidarité, collèges, sport/jeunesse/enseignement supérieur et recherche, culture, routes/réseaux, tourisme et environnement.

Ce rapport présente la tendance du bilan financier réalisée à ce jour et sera consolidé et complété par le compte administratif 2023 à venir.

L'action départementale est reliée aux cinq finalités du développement durable définies par la loi (article L.110-1 du Code de l'environnement), par l'ajout des pictogrammes :



La lutte contre le changement climatique



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



L'épanouissement de tous les êtres humains



La transition vers une économie circulaire

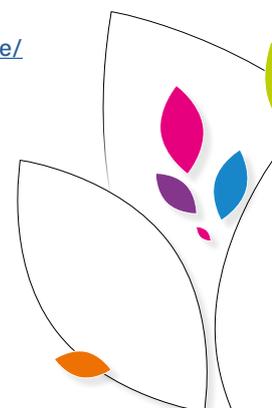
Conformément à l'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport évoque la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 objectifs de développement durable ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



SOMMAIRE

I LES AXES DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

- **Axe 1 : le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone** 9
- **Axe 2 : l'action sociale, ADN du Département, est placée au coeur du développement durable du Var** 10
- **Axe 3 : le Var, acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires** 11
- **Axe 4 : le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations** 12

II LES DÉFIS DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Avancement des 6 défis 15-16

III LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Programme d'action pour l'application du décret tertiaire 19-20

IV LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Solidarité** 23
- **Collèges** 23
- **Sports et jeunesse** 24
- **Culture** 24
- **Routes et réseaux** 25
- **Tourisme** 25
- **Environnement** 26
- **Qualité et performance de l'administration** 26





LES AXES DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

I

Axe 1 : le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Focus



Mettre en oeuvre le schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) - 2023-2026

Le Département du Var a voté son nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) le 3 avril 2023.

Il engage les achats du Département selon des axes de transition écologique et de solidarité, tout en facilitant l'accès à la commande publique pour favoriser le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME).

Pour accompagner cette action le Département a formé son personnel. Le facilitateur départemental pour l'accompagnement des clauses sociales est intervenu auprès des agents de la commande publique et de l'action culturelle afin de sensibiliser à l'insertion des clauses sociales et à l'intérêt de mettre en œuvre des marchés réservés.

Lors des cinq formations dédiées au développement durable, des thématiques telles que les obligations liées au développement durable, ou les clauses et critères environnementaux dans les marchés de service ont été abordées. Le Département a proposé des formations sur mesure sollicitées par les directions opérationnelles. Par ailleurs, le site internet dédié "développement durable et commande publique" a régulièrement été mis à jour et enrichi de nouvelles rubriques comme celle relative à l'égalité femmes - hommes.

Focus



Mettre en oeuvre le plan de réduction et l'optimisation du traitement des déchets de la collectivité

Le Plan de réduction et l'optimisation du traitement des déchets répond aux enjeux suivants :

- réduire la production de déchets et leur impact sur l'environnement
- gérer les déchets comme une ressource, selon la hiérarchie : réutilisation (fournitures de bureau, mobilier...), recyclage, valorisation (bio-déchets, bouchons)
- traiter efficacement les déchets ultimes : optimiser le choix de la filière d'élimination
- enregistrer le suivi de la gestion des déchets dangereux sur la plateforme "Track Déchets"

Le Département développe le tri interne des déchets de l'administration. Déjà mis en oeuvre sur les bâtiments principaux de Toulon (papier-carton / emballage plastique-métal / autres déchets), il sera déployé sur l'ensemble des bâtiments en prenant en compte les consignés de tri spécifiques à chaque territoire. Le Département organise la centralisation de la gestion des déchets produits par plusieurs de ses directions pour optimiser leur traitement. Un diagnostic global sur les déchets de la collectivité a identifié 15 typologies de déchets différents qui peuvent être communs à plusieurs directions (DEEE, DASRI, Batteries, Bois, Métaux, biodéchets etc...). Un service est maintenant chargé de cette gestion centralisée, pour optimiser la collecte et la recherche de filières de recyclage et de traitement. Ce service renseignera la plateforme Track déchets pour les déchets dangereux qu'il gère.

Focus



Définir et mettre en oeuvre le plan d'animation et de communication de la politique Naturellement Var et la transition écologique et sociale à destination des agents de la collectivité - La semaine Naturellement Var

Le Département du Var a organisé sa 1ère semaine Naturellement Var, du 18 au 22 septembre 2023, en lien avec les semaines européennes du développement durable, du 18 septembre au 8 octobre et le clean up day mondial qui s'est tenu le 16 septembre.

Cette semaine est l'occasion de poser des actions concrètes d'engagement de tous les agents dans la politique Naturellement Var.

Cette semaine a rencontré un vif succès avec 1 044 agents (soit 20% de l'effectif) engagés dans l'une des 24 actions proposées par les directions investies, sur les thématiques :

- des déchets (plastiques notamment) et du recyclage (avec un projet de réutilisation du matériel d'exposition)
- de la mobilité douce, avec la création d'une équipe de "vélo-taffeurs" investis pour accompagner leurs collègues sur ce mode de déplacement
- de la solidarité avec la participation à une course solidaire (89 agents ont participé à "La Pradétane" le 17 septembre, pour la lutte contre les violences faites aux femmes)
- de nombreuses actions de sensibilisation et de formation sur la transition écologique, son "poids en CO2" (ou comment passer de 10 tonnes de CO2 / an / personne à 2 tonnes en 2050), un "serious game" en ligne, des écogestes sur l'énergie, ...

Enfin, pour entraîner tous les agents de la collectivité dans une action commune, le Département a organisé un grand nettoyage des messageries, accompagné de webinaires et de tutoriels, mais aussi de rencontres dédiées, pour prendre de "bonnes habitudes numériques".

Le Département a prolongé cette semaine avec l'inauguration, le 28 septembre, de racks de vélos électriques mis à la disposition des agents pour leur déplacements professionnels en ville.

Focus



Obtenir et assurer le suivi de la label Imprim'vert pour l'imprimerie départementale

Le Département a sollicité la labellisation auprès d'Imprim'vert. Un référent régional est venu faire un audit du fonctionnement de l'imprimerie départementale au regard des critères du label. Il a émis des avis favorables sur une majorité de points et a formulé des préconisations sur quelques autres à améliorer.

Une fois les ajustements faits, la candidature a été présentée à une commission d'attribution régionale qui se déroule à la Chambre du commerce et de l'industrie deux fois par an.

Le Département a obtenu ce label.

Pour garder le label, il faut maintenir les efforts. Durant les 2 prochaines années, le Département assurera un suivi "en ligne" du respect des critères du label. Puis la troisième année, un auditeur viendra à nouveau contrôler le maintien, voire l'amélioration des performances de l'imprimerie.

Il était important pour la collectivité que les Varois et les agents aient connaissance des engagements et des efforts faits en la matière. Et ce label confirme l'action déjà engagée à tous les niveaux.

Axe 2 : l'action sociale, ADN du Département, est placée au coeur du développement durable du Var

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Accompagner le développement d'habitats inclusifs via l'aide à la vie partagée (AVP) dans le Var - appels à candidatures

Dans le cadre de son Schéma départemental de l'autonomie 2020 - 2024, le Département souhaite soutenir l'habitat inclusif en tant que lieu de vie des personnes âgées et/ou de personnes en situation de handicap en mettant en place l'aide à la vie partagée (AVP) afin de développer une offre alternative au tout établissement et favoriser le maintien à domicile et l'inclusion dans les territoires.

Un premier appel à projet avait été lancé en 2022, dans le cadre de l'accord pour l'habitat inclusif, passé entre le Département, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'Etat représenté par le Préfet. 21 projets d'habitat inclusif sur l'ensemble de territoire varois ont été retenus, pour 10 porteurs de projets, 156 habitants dont 121 personnes en situation de handicap et 35 personnes âgées.

Cette action est reconduite avec le lancement en octobre 2023 d'un second appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour définir les contours d'une seconde programmation pour 2024/2030. Le Département a accompagné cet appel de plusieurs actions d'information notamment lors de la rencontre départementale de l'habitat inclusif organisée le 15 novembre 2023 au Muy à destination des Maires, services des communes et structures du champs médico-social, pour présenter la stratégie départementale en matière d'habitat inclusif et présenter l'AMI 2023.

Pour le second AMI, sur les 17 projets reçus, ce sont 11 nouveaux projets qui ont été retenus, pour 88 nouveaux bénéficiaires, dont 63 personnes âgées de plus de 65 ans et 25 personnes en situation de handicap.

Enfin, le Département travaille à l'intégration de la logique de l'adaptation des logements et la recherche d'accessibilité des résidences via ses conseils aux communes pour les documents d'urbanisme et grâce à son partenariat avec les bailleurs sociaux.



Focus



Ouvrir deux points d'accueil de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées à Toulon et Draguignan

Depuis le 6 novembre 2023, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a ouvert 2 nouveaux points d'accueil "décentralisés" à Draguignan (Pôle médico-social - 380, rue Jean Aicard) et à Toulon (Pôle médico-social Vincent Allègre - 254, avenue Rageot de la Touche) afin de faciliter l'accès aux droits du public.

Sur ces 2 sites, des agents de la Direction de l'Action Sociale de Proximité et des agents de la MDPH vont assurer conjointement l'accueil des usagers.

Ces points d'accueil seront pérennisés, à partir de janvier 2024, sur Toulon : 2,5 jours par semaine (lundi, mardi après-midi et vendredi) et Draguignan 4 jours par semaine (du lundi au vendredi midi).



Axe 3 : le Var, acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Relancer le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

Un environnement préservé, des paysages époustouffants, une météo clémente tout au long de l'année... Le Var dispose d'atouts remarquables pour la pratique des sports de pleine nature. Ses sites exceptionnels en font une destination idéale pour les sportifs. Toutes les activités de pleine nature peuvent se pratiquer : l'escalade, la plongée, la randonnée à pied, à cheval, en vélo, l'aviron, le tir à l'arc, la course d'orientation, les sports nautiques, motorisés et bien d'autres...

Le Département souhaite favoriser le développement des sports de pleine nature, tout en préservant son environnement exceptionnel.

A la suite du vote d'une délibération cadre en date du 16 juin 2023 sur la mandature 2023/2028, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) a été réunie le 10 octobre 2023 à Toulon. L'ensemble des acteurs varois du sport de nature est à nouveau regroupé dans cette instance de concertation sous la présidence de Département du Var.

Cette réunion a permis de proposer au Département, la validation de :

- l'actualisation de la composition de la CDESI
- l'actualisation du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)
- la précision du mode de fonctionnement de l'instance et de l'inscription au PDESI
- la reprise des groupes projets par thématiques

Ces divers points feront l'objet d'une notification départementale en début d'année 2024.

Pour accompagner la communication sur cette politique, le site départemental des sports de nature est en cours de transformation pour être plus interactif. Un plan de communication renforcé est prévu à la fin des travaux pour le courant de l'année 2024.

Sur le terrain, 18 900€ ont été alloués aux comités sportifs pour la gestion et l'entretien des sites sportifs inscrits au PDESI dont un nouveau partenariat avec le CD de cyclotourisme.

Enfin une modification de la gestion des sites d'escalade est en cours pour aboutir au passage de contrats d'entretien pour 2024.

Focus



Mettre en oeuvre le Plan vélo départemental - dévoilement officiel de l'itinéraire du Tour du Verdon à Vélo

Le Département a adopté son Plan vélo en février 2023. Il compte 47 actions réparties en 5 axes thématiques : le tourisme et la communication, le développement des infrastructures, l'exploitation de la DATA, le vélo au collègue et la mobilité solidaire.

En 2023, le Département a porté le plan vélo auprès des territoires. Il a rencontré les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour identifier les actions qui pourraient être co-construites.

Le Département poursuit son action en termes d'aménagement du territoire. En 2023, nous comptons 156 kilomètres cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en modes doux :

- sur le parcours cyclable du littoral (PCL) : 96 km dont 84 km en site propre
- sur l'EuroVelo 8 (EV8) : 60 km dont 28 km en site propre

Afin d'optimiser la connaissance de l'utilisation de ces voies et pour en améliorer la gestion et l'offre de services, le Département a renforcé le réseau d'éco-compteurs et exploite les données de la plateforme Outdoorvision :

- 8 éco-compteurs posés en mai 2023 soit un total de 13 éco-compteurs (PCL et EV8)

Pour valoriser cette politique, à la fois sur l'intérêt des modes doux, mais également sur l'attractivité touristique de la découverte du Var à vélo, le 11 octobre 2023, a eu lieu le dévoilement officiel de l'itinéraire du Tour du Verdon à Vélo (itinéraire d'une longueur de 256 km). Cette manifestation a été organisée conjointement avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Ce circuit touristique en itinérance est valorisé sur le site des sports de nature du Département.

Focus



Optimiser la prise en compte du développement durable dans les manifestations du Département

Le Département propose depuis de nombreuses années une offre culturelle riche à la fois dans ses structures, mais également dans ses manifestations. Ces manifestations, offertes à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire, sont également l'occasion de sensibiliser les publics aux bonnes pratiques en matière d'écologie.

Ainsi, le site internet de la Fête du livre du Var a été enrichi d'un onglet spécifique indiquant aux visiteurs les modes de transports respectueux de l'environnement pour se rendre sur place. Par ailleurs, le sujet de la gestion des déchets de cette manifestation fait déjà l'objet d'efforts conséquents, avec des consignes données aux exposants et des équipes de sensibilisation au tri qui rencontrent les visiteurs sur les 3 jours de fête.

Le Département offre également, aux Varoises et aux Varois, le "dispositif des itinéraires du patrimoine".

Ce dispositif se tient une semaine en juin et permet de visiter des sites du patrimoine roman (églises), historique (musée de la marine) et artistique (opéra de Toulon) en transport en commun.

Le transporteur a été choisi notamment sur des critères environnementaux : bus peu polluants, formation des chauffeurs à l'éco conduite,...

Cette année, il a été demandé aux participants d'amener une gourde remplie d'eau, afin d'éviter la distribution de bouteilles d'eau en plastique pour répondre au défi "Zéro déchet plastique" voté dans la politique Naturellement Var.

I

Axe 4 : le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Inciter au développement d'une agriculture durable dans le cadre de la "Politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacole du Var"

Le Département réinvestit la thématique de l'agriculture, avec le vote, 6 novembre 2023, de la nouvelle stratégie du Département du Var - Politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacole du Var.

Cette politique est construite sur les 6 axes suivants :

- 1/ mettre en œuvre les compétences obligatoires du Département en matière d'aménagement foncier rural,
- 2/ saisir les opportunités dans le cadre du FEADER 2023-2027 pour l'agriculture, la forêt, la pêche et l'aquaculture,
- 3/ renforcer la politique départementale de sécurité sanitaire,
- 4/ s'engager aux côtés des filières de niche à haute valeur ajoutée, environnementale, paysagère et patrimoniale,
- 5/ contribuer à une gestion raisonnée de l'eau en agriculture,
- 6/ relancer la compétence d'accès à la ressource forestière et œuvrer à une gestion durable des peuplements forestiers ;

Pour soutenir cette politique, le Département a voté la signature d'une convention avec la Région pour la période 2023-2028, ainsi qu'une autorisation de programme de 7,3 M€.

Enfin pour accompagner l'agriculture sur le sujet du foncier, le Département engage une procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées à titre individuel (sur Villecroze), une démarche collective à Esparron et un aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur la plaine agricole de Tavernes.

Focus



La création d'un conseil départemental des jeunes portée par le Département

Le Département du Var a souhaité la création du Conseil départemental des jeunes (CDJ) pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Ce CDJ affirme la place que la collectivité souhaite donner aux jeunes varois dans l'ensemble des politiques départementales que l'assemblée délibérante (Conseil départemental) construit et soutient en faveur de la jeunesse.

A l'instar du Conseil départemental et de leurs homologues adultes, le Conseil départemental des jeunes respecte le principe de parité : il est composé de 23 binômes filles/garçons, soit 46 collégiens. Les conseillers départementaux jeunes sont élus en binôme pour une durée de deux années scolaires, chaque binôme représentant un canton du Var. Le Conseil départemental des jeunes est une instance participative et consultative.

Un des objectifs de ce Conseil départemental des jeunes est de sensibiliser les jeunes à la vie démocratique en leur permettant de développer leurs connaissances et leur compréhension des institutions.

Les mercredis 24 et 31 janvier 2024 ont eu lieu les premières réunions des sous commissions des jeunes élus :

- le 24, la sous commission environnement - déplacements - équipements publics - tourisme s'est réunie au sein de la maison de la nature du Plan de la Garde.
- le 31, la sous commission solidarités - citoyenneté - culture et sports était accueillie par l'Hôtel départemental des expositions et à la Sous-Préfecture à Draguignan.

Focus



Economiser l'eau sur les chantiers archéologiques

Dans le cadre des actions que le Département met en œuvre au quotidien pour les économies d'eau, les chantiers archéologiques proposent une action concrète.

Ainsi, un recyclage de l'eau a été mis en place sur la station de tamisage sur les fouilles programmées de Draguignan. Les cuves de stockage d'eau sont surélevées pour une utilisation de l'eau en gravitaire. Puis l'eau, qui a servi au tamisage, est récupérée et passe dans un bac de décantation. Elle est ensuite renvoyée dans les cuves de stockage, grâce à une pompe de relevage, pour être ré-utilisée.

Naturellement Var, c'est aussi transformer les métiers au quotidien pour économiser les ressources

Focus



Sensibiliser les scolaires à la gestion des rivières - Classes Argens

Suite aux inondations de 2010, le Département s'est engagé davantage dans la prévention des inondations, en portant le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de l'Argens sur plusieurs années, et la mise en place du syndicat mixte de l'Argens pour porter le PAPI validé.

Dans le PAPI, le Département porte notamment une action de sensibilisation aux inondations auprès des écoles (CE2, CM1, CM2) et des collèges (5ème) du bassin versant (74 communes). Elle a été reconduite pour 3 ans, dès le 1er janvier 2023, avec l'avenant à la convention du PAPI Argens.

Cette action amène les élèves à réfléchir sur les problématiques et imbrications complexes du territoire qui les entoure.

Ils sont mis en situation d'enquêteurs/scientifiques qui expérimentent et valident ses constatations sur le terrain. Puis, ils prennent des rôles "d'aménageurs" et découvrent la complexité des enjeux d'un territoire (la prospective, les enjeux économiques, les risques, la préservation de l'environnement,...). Ils deviennent ensuite des ambassadeurs et communiquent leurs résultats aux autres classes, à leurs familles et sur leur commune. Dans cette phase, ils exploitent des techniques variées pour les restitutions (maquette, vidéo, podcast, participations à des bulletins communaux ou des radios locales,...).

Lors de cette animation le Département prend le coût des transports à sa charge pour amener les élèves sur le terrain et développer leurs capacités d'observation.

Le partenariat est assuré avec l'Education Nationale. L'enseignant est accompagné dès l'amont, pour identifier les pistes d'investigations, jusqu'à la journée de restitution.

L'année d'animations scolaires se termine dans une grande Fête de l'Eau qui s'est tenue, cette année le 20 juin 2023, à Vidauban, en présence de l'élue référente du Département.





LES DÉFIS DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Avancement des 6 défis

Défi 1

Atteindre d'ici 3 ans l'objectif de zéro déchet plastique produit par le fonctionnement et les projets départementaux



Enjeux

Il s'agit d'éviter les conséquences sur les milieux naturels de ces matières non biodégradables. C'est également une action de décarbonation de notre consommation (réduction de notre dépendance aux matières fossiles et lutte contre les émissions de CO₂).

En 2023, l'action a commencé avec la structuration d'un service valorisation des déchets qui va assurer la récolte, la valorisation et le traitement des déchets produits par les directions. En parallèle, le tri des déchets de l'administration se développe avec l'ajout d'un flux plastique (associé aux métaux) au sein des bâtiments principaux sur Toulon. Enfin, lors de la semaine Naturellement Var, du 18 au 22 septembre 2023, des actions de sensibilisation visaient à faire prendre conscience de l'importance du plastique dans notre quotidien pour nous inciter collectivement à changer nos habitudes et utiliser d'autres matériaux.

En 2024, la gouvernance du projet sera mis en place. Les outils de rédaction des marchés seront enrichis de clauses et critères spécifiques et un travail de sourcing permettra d'identifier des filières vertueuses. Le tri des plastiques sera déployé dans les bâtiments du Département, accompagné d'une importante communication auprès des personnels. Enfin, le Département recherchera des partenaires techniques ayant engagé cette démarche.

Niveau d'avancement du défi



Défi 2

En articulation avec la politique de l'habitat, proposer un plan de lutte ambitieux, sur 5 ans, contre la précarité énergétique, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs



Enjeux

D'après les données (2018) du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Var compte 31 768 logements classés F et 5 268 logements classés G soit 6% et 1% du parc total de logement. Ainsi, la lutte contre la précarité énergétique rejoint la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, le Département finance le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) porté par 2 structures : le GIP AREVE et l'ALEC83, qui accompagnent des particuliers, des copropriétés et du petit tertiaire privé dans les projets de rénovation thermique.

Le Département a versé près de 280 000 € en 2023, auxquels s'ajoutent les fonds des CEE et une aide de la Région.

En 2023, les structures ont réalisé : 1 148 informations de 1er niveau, 1 301 conseils aux ménages, 24 conseils personnalisés aux copros, 23 audits énergétiques, 28 accompagnements de travaux de rénovation globale, 7 accompagnements copros pour travaux de rénovation globale, 17 Informations de 1^{er} niveau au petit tertiaire et 17 conseils aux entreprises,...

En 2024, le SARE a été prolongé d'un an, un avenant à la convention régionale a été passé ainsi qu'un avenant aux conventions de partenariat avec les deux structures porteuses.

Le Département souhaite retravailler sa politique habitat pour répondre aux besoins du territoire.

Niveau d'avancement du défi



Défi 3

Équiper en installations d'énergies renouvelables au moins 60 sites en 5 ans de façon qu'ils s'auto-alimentent et proposer un dispositif qui contribue à développer cette production par les autres acteurs publics (offices de l'habitat, EPCI, etc.)



Enjeux

Il s'agit de répondre aux enjeux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette action vise à accompagner le territoire dans la transition énergétique tout en préservant nos espaces naturels (installations privilégiées en toitures ou friches à réhabiliter).

En 2023, le Département a réalisé une présélection de 91 sites susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques. Les études de potentialité remises en décembre 2023 portent sur 61 sites et mettent en avant une surface maximale de panneaux installables d'environ 40 000 m² représentant une puissance maximale théorique de 9 500 kWc. Le principe d'utilisation de l'électricité est basé sur l'autoconsommation avec la revente du surplus.

En 2024, le Département poursuit les études de potentiel sur les 30 sites restants.

Le Département intègre systématiquement dans ses programmes des plans de rénovation et ses opérations de construction inscrites au plan pluriannuel d'investissement, l'installation de centrales en autoconsommation (toitures et parkings).

Niveau d'avancement du défi



Défi 4



D'ici 5 ans, en articulation avec le plan vélo, élaborer et commencer à déployer un plan de soutien aux mobilités douces sur l'ensemble du Département

Enjeux

Cette action répond aux enjeux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la lutte contre le réchauffement climatique. La dimension solidaire sera également recherchée avec l'aide à la mobilité des publics en difficulté.

En 2023, le Département a adopté son Plan vélo en février 2023. Il compte 47 actions réparties en 5 axes thématiques : développement des infrastructures (11 actions, dont 5 démarrées), exploitation de la DATA (7 actions, dont 3 démarrées), le vélo au collège (6 actions, dont 2 réalisées), tourisme et communication (15 actions, dont 6 démarrées) et la mobilité solidaire (7 actions, dont 3 réalisées).

Le Département a rencontré 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour échanger sur le plan vélo départemental et collaborer au développement et l'amplification des actions sur le territoire.

Enfin, une enquête de mobilité a été lancée auprès des collégiens, leurs parents et les équipes de l'éducation nationale. Le traitement du questionnaire, réalisé avec l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (AUDAT), a accompagné la sélection de collègues pilotes pour des aménagements cyclables.

En 2024, le Département pourra porter ou accompagner des initiatives sur la mobilité douce.

Par ailleurs, au titre de l'aide aux communes, le Département a apporté son soutien à 59 projets à composante de mobilité douce (piétons et vélo) pour un montant de 7,785 M€.

Niveau d'avancement du défi



Défi 5



Prendre position comme pilote de la ressource eau dans le territoire d'ici 3 ans (étude prospective Var eau 2050, soutien aux intercommunalités dans l'exercice de cette compétence, etc.)

Enjeux

Il s'agit de proposer une prospective sur la ressource en eau, sur la base de l'observatoire de l'eau et d'une étude prospective à 2050, pour animer une gouvernance de cette ressource stratégique et partager une vision et une trajectoire commune du territoire avec toutes les parties prenantes.

En 2023, le Département a engagé la concertation avec l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau, l'ARS, la Chambre d'agriculture, la SCP, ... Puis, le lancement officiel de l'étude « Var Eau 2050 » a été fait lors des Assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan avec 250 personnes. L'étude a été confiée à un groupement rassemblant le CEREMA, le BRGM et le bureau d'études HB Conseil. Par ailleurs, le Département poursuit l'assistance technique aux communes et accompagne la gouvernance de la ressource en eau de la Siagnole.

En 2024, le Département suivra la réalisation de l'étude Var eau 2050 et développera la concertation des territoires. Avec la création de l'agence technique départementale, il s'impliquera davantage dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes sur la thématique de l'eau.

Niveau d'avancement du défi



Défi 6



Porter, d'ici 5 ans, une ambition départementale autour d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse des ressources et porteuse d'identité forte ("à la table du Var")

Enjeux

Au-delà de l'accueil et de la convivialité, marqueurs d'identité varoise, il s'agit de promouvoir "le bien manger", qui contribue à faire société, de manger sainement et de valoriser les territoires dont l'agriculture constitue une dimension économique, patrimoniale et touristique majeure. Il s'agit de renforcer l'approche partenariale et d'agir sur plusieurs leviers : la politique agricole, la restauration scolaire, l'aide alimentaire, les projets d'insertion, nos achats de produits de bouche, la culture provençale (identité varoise)... en prenant en compte la ressource en eau, la réalité des productions locales et les enjeux fonciers.

En 2023, la gouvernance a été mise en place et le groupe projet a rencontré les partenaires : Chambre d'agriculture du Var, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (Audat), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF PACA), Agribiovar et 8 porteurs des projets alimentaires territoriaux (PAT) du Var. Le 6 novembre, le Département a voté sa politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var. Enfin, le Département a été sélectionné dans le cadre de l'Incubateur de Politiques Publiques de Sciences Po, pour accueillir des étudiants qui vont investir ce projet.

En 2024, l'animation du projet et la participation au réseau des PAT du Var se poursuivent. Le Département accompagnera les étudiants de Sciencespo, de janvier à mai 2024, pour une approche de design de services publics sur ce défi. Le nouveau Plan de restauration scolaire, priorisant les produits locaux, sera proposé au vote. La politique agricole devrait également être renforcée et précisée. Enfin, il est prévu une rencontre avec les parties prenantes du défi.

Niveau d'avancement du défi





LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

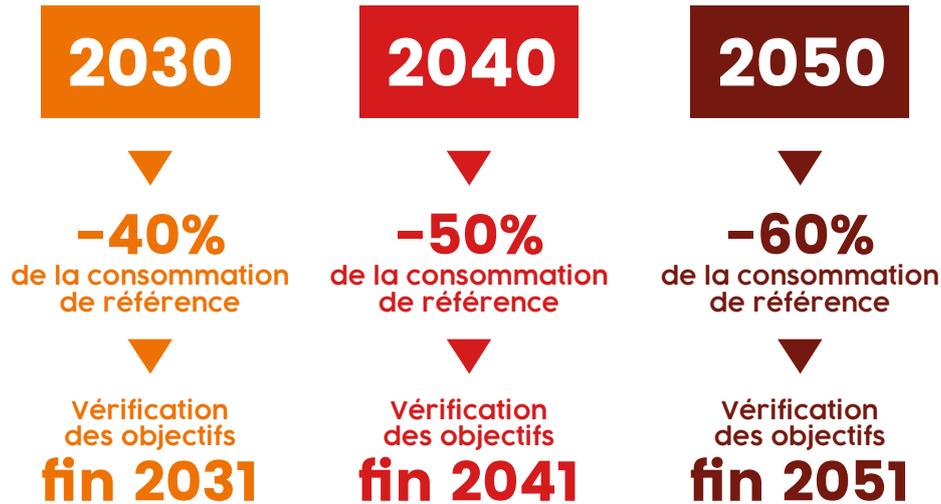
Le programme de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires

Programme d'action pour l'application du décret tertiaire

Conformément à l'article 180 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, depuis le 1^{er} janvier 2024, ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L.174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les bâtiments tertiaires, l'article 175 de la loi ELAN du 23/11/18 et son décret du 23/7/2019 appelé "Décret Eco Énergie Tertiaire" rendent obligatoires des objectifs de diminution des consommations en énergie pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m².

Le Département du Var compte **135 sites concernés par ces objectifs.**



La stratégie pour la réussite de la transition énergétique des bâtiments départementaux repose sur trois axes essentiels :

L'axe 1 porte sur les actions liées à la réduction des besoins, en modifiant habitudes et pratiques et en systématisant la sobriété énergétique (jusqu'à 30% peuvent être espérés d'économie selon l'association Négawatt). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 1.1 Sensibiliser le personnel et les usagers aux enjeux environnementaux et aux écogestes
- 1.2 Former et impliquer plus particulièrement le personnel à fort impact
- 1.3 Améliorer le réglage des équipements techniques et le suivi des consommations
- 1.4 Réduire les surfaces occupées
- 1.5 Réduire les émissions de GES dans les opérations de construction

L'axe 2 porte sur les actions liées à l'efficacité énergétique des équipements départementaux (moins d'énergie pour satisfaire un même besoin). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 2.1 Réaliser des opérations de rénovation globales à haute performance
- 2.2 Améliorer l'efficacité des installations techniques
- 2.3 Maîtriser la consommation liée au matériel électrique non bâtimentaire
- 2.4 Mieux intégrer la performance énergétique dans les procédures de conduite d'opération
- 2.5 Augmenter les exigences de performance énergétique pour les biens immobiliers à acquérir ou à louer
- 2.6 Trouver des pistes de financement pour les travaux d'efficacité énergétique

L'axe 3 porte sur les actions liées à la réduction de l'intensité carbone de l'énergie utilisée et la dépendance aux énergies non renouvelables (développer la part d'énergie renouvelable). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 3.1 Systématiser l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation
- 3.2 Se chauffer avec des énergies moins carbonées
- 3.3 Accompagner la stratégie de déploiement des véhicules électriques

Focus



Sensibiliser tout le personnel aux enjeux environnementaux et aux écogestes - chauffage et climatisation

Grâce à une action conjointe entre le réglage affiné des consignes de chauffe et de climatisation sur les bâtiments en gestion centralisée et le plan de communication à destination des agents, le Département affiche des résultats encourageants en termes d'économies de consommation d'énergie.

Résultats de la période de chauffe (hiver 2023 par rapport à hiver 2022) :

- baisse de -13,06 % en moyenne dans les bâtiments
- baisse moindre dans les collèges (-3,83%) (les températures de consignes étaient déjà à 19°C dans la majeure partie des établissements sauf dans les zones d'administration)

Résultats de la saison de climatisation (été 2023 par rapport à été 2022) :

- baisse importante dans les bâtiments et collèges sur les trois mois (juin à août) de la saison de climatisation (respectivement -12,47% et -14,08%)
- liée à un réglage des températures à 26°C

Focus



Sensibiliser les personnels et les usagers aux enjeux environnementaux et aux écogestes - projet comportemental et organisationnel pour les collèges

Huit collèges sont inscrits au challenge national CUBE'S pour les économies d'énergie pour l'année scolaire 2023-2024 : Emile Thomas à Draguignan, Guy de Maupassant à Garéoult, Paul Eluard à la Seyne, La Marquisanne et Marcel Pagnol à Toulon, les Eucalyptus à Ollioules, Henri Nans à Aups et Jacques-Yves Cousteau à la Garde.

Ces collèges bénéficieront d'un accompagnement du CEREMA pour mettre en oeuvre des actions de sensibilisation sur les usages dans le but de diminuer leur consommation énergétique par rapport aux 2 années précédentes.

Par ailleurs cette année encore, l'appel à projet éducatif que lance le Département auprès de tous les collèges publics en septembre, propose une thématique "économie d'énergie" afin d'inciter les collèges à se positionner sur des actions en ce sens.

La thématique du développement durable a été abordée durant l'année au sein des groupes de travail, fonctionnement et restauration rassemblant plusieurs principaux de collèges et les services du Département. Une première Newsletter "La lettre du développement durable dans les collèges" a été diffusée en septembre pour promouvoir les actions des établissements investis et partager ces expériences auprès des établissements désireux de s'engager.

Focus



Réaliser des opérations de rénovation globales à haute performance - Mettre en oeuvre le plan de rénovation des collèges (PRC)

Le 29 mars 2019, l'Assemblée départementale a voté un ambitieux plan de rénovation des collèges (2019/2024)

L'axe 1 porte sur la rénovation de 22 collèges pour un meilleur accueil des collégiens et des équipes.

Fin 2023, 68% de la programmation des travaux a été réalisé :

- surface d'étanchéité de toiture : 95% de réalisation sur environ 40 000 m² de toiture
- nombre de luminaires : 95% de réalisation sur environ 20 000 luminaires à LED
- nombre de menuiseries : 55% de réalisation sur environ 8 000 châssis
- nombre de chaufferies rénovées : 8 ont été réalisées sur les 14 prévues
- surface d'Isolation Thermique par l'Extérieur : 20% de réalisation sur environ 4 310 m²
- surface de ravalement de façade : 60% de réalisation sur environ 40 933 m²
- surfaces de faux plafonds : 80% de réalisation sur environ 3 773 m²

Un audit sera réalisé en 2024 pour poursuivre les améliorations dans ces 22 collèges et 22 nouveaux collèges parmi les plus anciens.

IV

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE



Solidarité

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- d'insertion et de développement social
- de proximité, en direction des publics les plus en difficulté
- d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- de prévention et de protection de l'enfance et des familles
- de logements et de cohésion territoriale

Indicateurs clés

- € **225,6 M€** pour l'insertion et le développement social dont **203,3 M€** pour l'allocation RSA
- 🏠 **31 724 foyers** allocataires du RSA
- € **3,7 M€** au budget voté pour l'action sociale de proximité
- 👨‍👩‍👧 **4 812 familles** ayant bénéficié de secours d'urgence
- 👨‍👩‍👧 **7 549 enfants** ayant bénéficié d'allocations mensuelles
- € **330,9 M€** pour l'autonomie des personnes dont **123,8 M€** pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- ♿ **6 538 bénéficiaires** de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- 👨‍👩 **32 793 bénéficiaires** de l'APA dont **21 948** à domicile et **10 845** en établissement
- € **98,9 M€** alloués pour la famille, la prévention et la protection de l'enfance
- 18 **4 712 mineurs** ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile administrative ou judiciaire
- 👨‍👩 **3 138 enfants** ayant bénéficié d'au moins une mesure d'accueil à l'aide sociale à l'enfance (ASE) (hors placements directs)



Collèges

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- pilotage du fonctionnement des collèges en matière d'accueil, d'entretien et de restauration, notamment avec la gestion du personnel technique des collèges
- accueil des collégiens varois dans des locaux durables et un environnement numérique
- pilotage opérationnel des projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de renouvellement dans un objectif de qualité durable des constructions
- pilotage et mise en oeuvre des obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques
- développement du numérique éducatif dans les collèges en articulation avec l'État et selon un périmètre fixé par la loi

Indicateurs clés

- 👨‍👩 **50 468 collégiens** accueillis (2022/2023) dont **43 462** en collèges publics et **7 006** en collèges privés
- 🍴 **34 000 demi-pensionnaires** chaque jour
- 🔧 **953 agents** techniques des collèges
- 💻 **1 PC pédagogique** pour 3,9 collégiens
- 🏫 **71 collèges publics**
14 collèges privés

- 🔌 **24,7 KWh/m².an** de consommation moyenne au sein des collèges
- 🏠 **20 installations** produisant des énergies renouvelables sur les collèges
- 🏫 **46 collèges** ayant répondu aux appels à projets de thématiques culturelle, environnementale et numérique
- 🏠 **60 collèges** concernés par les conventions d'ouvertures des locaux
- 🕒 **5 002 heures** d'ouverture des collèges grâce aux conventions d'ouverture des locaux des collèges



Sport et jeunesse

Enseignement supérieur et recherche

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement des porteurs de projets d'activités physiques et sportives
- développement maîtrisé des sports de pleine nature grâce au pilotage du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI 83) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR 83)
- valorisation des performances du sport varois et organisation des actions de sensibilisation
- accompagnement des porteurs de projets et financement des acteurs concourant au développement de l'enseignement supérieur
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Indicateurs clés

 **1 970 clubs varois** dans l'annuaire du sport varois (source comité olympique)

2,3 M€ alloués pour les clubs sportifs varois

 **703 874 €** consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (**510 000 €** en fonctionnement et **193 874 €** en investissement)

1,7 M€ consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le contrat de projet État-Région (CPR)

 **107** espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)

 **530 collégiens** bénéficiaires de Var en sport

 **1 839 séjours scolaires** et sorties financés pour les 6-18 ans

 **32 jeunes bénéficiaires** d'une prime pour l'obtention du BAFA et du BAFD



Culture

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- conservation du patrimoine et de la mémoire du Département
- gestion des équipements culturels départementaux
- développement de l'offre culturelle et artistique
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel
- suivi archéologique départemental

Indicateurs clés

 **1 094 spectacles** programmés par les structures de spectacle vivant soutenues par le Département, ayant attiré **424 999 spectateurs**

 **108 936 visiteurs** accueillies dans les structures culturelles du Département

 **10 941 élèves** bénéficiaires des médiations et actions mises en place par le Département

 **535 074 pages** numérisées par an par les archives départementales du Var

 **9 interventions** en archéologie préventive

 **250 829 documents** mis à la disposition des bibliothèques varoises (livres, musique, films et jeux vidéo) par la médiathèque départementale

 **22 019 visiteurs** à l'Abbaye de La Celle

 **31 841 visiteurs** à l'Hôtel départemental des expositions dont **1 636 scolaires**

 **4 167 visiteurs** aux Archives départementales du Var dont **1 162 scolaires**

 **42 000 visiteurs** à la fête du livre du Var



Routes et réseaux

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage opérationnel des projets d'aménagement et d'entretien pour un réseau et des conditions de circulation de qualité au service de l'utilisateur
- organisation et gestion du transport à l'attention des élèves et étudiants en situation de handicap
- pilotage du déploiement des infrastructures numériques pour le très haut débit fixe et mobile

Indicateurs clés



2 964 km de routes départementales

156 km cumulés de voies aménagées en faveur des modes doux



352 000 prises pour raccorder tous les Varois à la fibre optique en 2024

Le budget voté consacré aux routes et réseaux



• **44,9 M€** en investissement

• **11,9 M€** en fonctionnement

27,5 M€ consacrés à la maintenance du patrimoine



134 km de chaussées renouvelées

• dont **67,5 km** réalisés en techniques à froid

• dont **32 km** réalisés en techniques tièdes



16 484 personnes ayant suivi une formation sur la sécurité routière, sur **181 journées d'action**



838 élèves et étudiants en situation de handicap dont les frais de transport sont pris en charge par le Département



4,1 M€ consacré au transport des élèves et étudiants en situation de handicap



Tourisme

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- financement et accompagnement des partenaires et projets touristiques, en lien avec l'agence de développement touristique
- gestion de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
- qualification de l'offre touristique avec la mise en œuvre de labels, la promotion de marques ou l'organisation de concours
- structuration de l'offre touristique notamment par la création et la promotion de circuits touristiques
- élaboration et mise en œuvre de documents stratégiques et d'actions touristiques visant à renforcer l'attractivité du Var

Indicateurs clés



80 millions de nuitées

10 millions de touristes dans le Var



5 Mds € de recettes annuelles liées aux dépenses des touristes



14 manifestations touristiques aidées par le Département

135 sites labellisés tourisme et handicaps et Var accessible



156 km cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en modes doux (le parcours cyclable du littoral et l'EuroVelo 8)

2 214 km de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

107 espaces, sites et itinéraires inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)



Environnement

Valorisation et préservation du cadre de vie

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- aménagement et gestion des espaces naturels sensibles (ENS)
- entretien et débroussaillage des terrains départementaux
- protection de la forêt contre les incendies et accompagnement de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- élaboration et suivi du schéma d'accès à la ressource forestière
- accompagnement de la modernisation des outils productifs agricoles et agroalimentaires
- sensibilisation du public à l'environnement
- laboratoire départemental d'analyses et gestion des risques sanitaires de compétence départementale
- ingénierie auprès des communes et des services de la collectivité, notamment dans les domaines de l'eau et l'information géographique

Indicateurs clés



243 espaces naturels sensibles, une superficie totale de **13 637 hectares**

77 512 hectares de Surfaces Agricoles Utiles (SAU)



714 hectares de travaux de débroussaillage subventionnés en co-financement mesure Feader



9,7 M€ consacrés aux espaces naturels, forestiers et agricoles



3 288 analyses des eaux de baignades sur l'année



17 372 visiteurs à l'Ecomusée départemental des 4 Frères



46 120 visiteurs à la Maison départementale de nature du Plan



21 684 visiteurs à l'Ecoferme départementale de la Barre - Toulon



110 km de pistes DFCI



Qualité et performance de l'administration

Indicateurs clés



3 620
1 759

10 519 jours de formation



• **9 456** pour les agents de la fonction publique territoriale

• **1 063** pour les agents de la fonction publique hospitalière

153 contrôles de rapport d'analyse des offres

1 156 délibérations

2 918 courriers de notifications

690 arrêtés

628 conventions

19 marchés centralisés notifiés sur l'année intégrant des clauses ou des critères sociaux

86 marchés centralisés notifiés sur l'année intégrant des clauses ou des critères environnementaux



1 327,6 M€ de dépenses de fonctionnement

155,2 M€ de dépenses d'investissement



588 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices - CS 41303 - 83076 Toulon cedex



MPA/DF/
MD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A8

OBJET : CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-35,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1^{er} février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A16 du 10 novembre 2022 relative à la convention pluriannuelle de partenariat n°CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023 entre le département du Var et le service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS),

Vu la délibération du Conseil départemental n°A12 du 3 avril 2023 fixant la contribution annuelle du SDIS en fonctionnement à hauteur de 56 millions d'euros,

Vu le rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDIS du Var au cours de l'année 2023, adopté par son conseil d'administration le 4 décembre 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer à 59 millions d'euros la contribution annuelle de fonctionnement au budget du service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS) pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181231-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

MPA/DF/
MD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A9**

OBJET : AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PERIODE 2023-2027

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Mme Christine AMRANE, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Guillaume DECARD, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Véronique LENOIR, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Marie-Laure PONCHON, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX.

Procurations : M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI.

Déports/Sorties : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, M. Dominique LAIN, Mme Françoise LEGRAIEN, M. Grégory LOEW, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Andrée SAMAT.

Absents/Excusés : Mme Françoise DUMONT, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, M. Philippe LEONELLI.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriale set notamment son article L1424-35,

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par délibération du Conseil départemental n°A9 du 1^{er} février 2022,

Vu la délibération de la Commission permanente n°G103 du 14 septembre 2020 relative à la subvention exceptionnelle pour le financement des études concernant la construction d'un pélicandrome sur la base aéronavale de Hyères portée par le service départemental d'incendie et de secours du Var,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A16 du 10 novembre 2022 relative à la convention pluriannuelle de partenariat signée le 2 janvier 2023 entre le département du Var et le service départemental d'incendie et de secours du Var,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A12 du 3 avril 2023 relative à la contribution annuelle du service départemental d'incendie et de secours du Var au titre de l'année 2023 et vote d'une autorisation de programme AP-2023-D123004,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A15 du 6 novembre 2023 relative à la convention tripartite passée entre le département du Var, le service départemental d'incendie et de secours du Var et la Région Sud afin de financer les travaux de réhabilitation et modernisation du pélicandrome d'Hyères et augmentant l'autorisation de programme AP-2023-D123004 pour financer ce projet sur la partie étude et travaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'enjeu sécuritaire de soutenir le projet porté par le SDIS relatif au plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies,

Considérant l'intérêt de proposer un avenant à la convention CO 2022-1214 pour intégrer cette opération pluriannuelle,

Considérant le besoin d'augmenter l'autorisation de programme AP-2023-D123004 pour financer cette opération,

Considérant la nécessité de réviser les crédits de paiement de l'autorisation de programme AP-2023-D123004,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder au service départemental d'incendie et de secours du Var une subvention d'investissement à hauteur d'un million d'euros par an pour le plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies pour les 4 années 2024 à 2027,

- d'approuver le projet d'avenant CO 2024-142 à passer entre le Département du Var et le service départemental d'incendie et de secours du Var et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer,

- d'augmenter de 4 millions d'euros l'autorisation de programme 2023-DI23004 pour y intégrer cette opération et de procéder à son affectation à destination de l'opération budgétaire 21100313,

- de réviser les échéanciers de crédits de paiement de l'autorisation de programme 2023-DI23004 selon le tableau annexé.

M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, M. Dominique LAIN, Mme Françoise LEGRAIEN, M. Grégory LOEW, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Andrée SAMAT n'ont pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181809A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE SDIS

Direction des finances

Révision des échéanciers et augmentation de l'autorisation de programme "Politique service départemental d'incendie et de secours "

| OPERATION BUDGETAIRE: 21100313 | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|----------------|-------------------|-----------------|--------------|-------------------------|---------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Echéancier des crédits de paiement | | | | | | | | | | | |
| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Chapitre M57 | Montant de l'AP initial | Montant de l'AP réévaluée | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2023 | STRPG00003 | SDIS | AP-2023-DI23004 | 204 | 11 400 000,00 | 15 400 000,00 | 535 425,92 | 5 400 000,00 | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 | 3 464 574,08 |

Acte n° CO 2024-142

**PROJET - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE
ENTRE LE DÉPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR (SDIS) 2023-2027**

ENTRE

le Département du Var, représenté par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental du Var, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n° <réf. délibération n° et date>,

d'une part,

ET

le service départemental d'incendies et de secours du Var, représenté par Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention,

d'autre part,

PREAMBULE :

L'article L1424-35 du code général des collectivités territoriales prévoit la passage d'une convention entre les départements et les services départementaux d'incendies et de secours.

A ce titre, la Commission permanente du Conseil départemental a délibéré le 10 novembre 2022 et la convention pluriannuelle de partenariat 2023-2027 CO 2022-1214 a été signée le 2 janvier 2023.

Il y a lieu de modifier la convention CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023 par avenant.

CECI EXPOSÉ,

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – l’objet du présent avenant

Il est proposé d’inclure à la convention CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023, une subvention d’investissement à hauteur de 4 millions d’euros sur la période 2024-2027 soit un million d’euros pour subventionner un plan de rééquipement de ses engins luttant contre les incendies porté par le SDIS.

ARTICLE 2 – article(s) modifié(s)

L’article 1-1 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

1-1 Une contribution en fonctionnement

Une délibération prise annuellement par le Conseil départemental viendra fixer le montant de la contribution en fonctionnement. Celle-ci sera appréciée au regard du rapport sur l’évolution des ressources et charges prévisibles transmises par le SDIS à la fin de l’année n-1.

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| 56 M d’euros | 59 M d’euros | à définir | à définir | à définir |

L’article 1-2 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

1-2 Subventions en investissement:

Le Département du Var subventionne le SDIS pour deux opérations distinctes en investissement pour un montant total de 14 millions d’euros sur la période 2023-2027:

-plan de réhabilitation des casernes: 2 millions d’euros par an soit 10 millions d’euros maximal sur la période de conventionnement,

-plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies: un million d’euro par an soit 4 millions d’euros maximal sur la période de conventionnement,

L’article 4-1 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

-mandatement et paiement dans le respect des règles applicables à la comptabilité publique des collectivités territoriales, sur le compte ouvert au nom du Service Départemental d’Incendie et de Secours dans les comptes du Payeur Départemental du Var, le paiement de la contribution de fonctionnement s’effectuera en douze versements échelonnés au début de chaque mois

-dans l’attente du vote de la délibération annuelle fixant le montant de la participation départementale, il est procédé chaque mois au versement d’un acompte sur la base d’un douzième du montant attribué au titre de l’exercice N-1. Ces acomptes font l’objet d’une régularisation en plus ou en moins dès le vote de la participation annuelle départementale. Les acomptes mensuels suivants sont ensuite calculés sur la base de la nouvelle participation".

L’article 4-2 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

Le versement des subventions en investissement s’effectuera sur présentation par le SDIS des dépenses justifiées. Le versement des subventions peuvent faire l’objet d’acomptes en fonction du taux d’avancement. Dès lors que le montant des acomptes versés atteint 90% du montant

attribué, il ne peut plus être procédé qu'au versement du solde de la subvention. Pour les subventions qui concernent des travaux, cette demande de solde doit être accompagnée du procès verbal précisant la date de réception des travaux.

ARTICLE 3 - les autres dispositions

Les autres dispositions de la convention n° CO 2022-1214 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 - l'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur après avoir été signé par les parties.

Pour le service départemental d'incendies et de secours du Var

Le président

Prénom Nom
(date et cachet)

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A10**

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A24 du 14 décembre 2021 votant le lissage et la fusion des autorisations de programme adoptées,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1er février 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A21 du 24 mai 2022 relative à la revalorisation du montant de l'autorisation de programme "Soutien aux investissements de l'enseignement supérieur et recherche",

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024,

Considérant l'avis de la commission numérique, enseignement supérieur, recherche et innovation du 29 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation de programme n° 2017-1108CE-001 "Soutien aux investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche" portant le montant de 6 385 000 € à 12 385 000 € soit une augmentation de 6 000 000 €, suivant l'échéancier ci-joint en annexe et rattachée à l'opération budgétaire 21100321 "soutien enseignement supérieur et recherche subventions",

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 5 846 423 €.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180594-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Direction du Développement Territorial

**Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
Soutien aux investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche**

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Chapitre | Montant de l'AP initiale | Montant de l'AP revalorisée | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | | | |
|-----------|----------------|-------------------------------------|-----------------|---|--------------|----------|--------------------------|-----------------------------|---|--------------|--------------|----------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| | | | | | | | | | Mandaté antérieur à 2021 | Mandaté 2021 | Mandaté 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2017 | STRPG00013 | Enseignement Supérieur et Recherche | 2017-1108CE-001 | Soutien aux investissements enseignement supérieur et recherche | AP PROGRAMME | 204 | 6 385 000 € | 12 385 000 € | 136 000 € | 758 900 € | 149 315,55 € | 1 932 274,75 € | 2 577 300 € | 2 300 000 € | 2 300 000 € | 2 231 209,70 € |

DGS/SG/



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A11**

OBJET : COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REPONSE APPORTEE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières et notamment les articles L243-4 à L243-8-1 et R243-14,

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur en date du 27 février 2024,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle Opéra Toulon Provence Méditerranée, pour les exercices 2015 jusqu'à la période la plus récente, ainsi que de la réponse qui y a été apportée.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc182614-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

SH/DASP/
AZ

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A12

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 novembre 2018 relative au vote d'une autorisation d'engagement globale 2019 afférents aux marchés d'accompagnement social et de supervision, (2019-0406H5-001),

Vu la délibération du Conseil départemental n°A24 du 14 décembre 2021 relative au lissage et fusion des autorisations de de programme et d'engagement dans le cadre du passage à la M57 et de l'évolution de l'application de gestion financière,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du nouveau règlement financier,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A28 du 24 mai 2022 relative au vote de la revalorisation d'engagement 2019-0406H5-001 afférents aux marchés d'accompagnement social,

Vu le rapport du Président,

Considérant que la mise en œuvre des mesures d'accompagnement personnalisées est une compétence obligatoire du Département,

Considérant que le nombre de mesures d'accompagnement social personnalisé ne cesse d'augmenter,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation d'engagement n° 2019-0406H5-001 « Marchés accompagnement social » portant le montant de 1 400 000 € à 1 731 000 € soit une augmentation de 331 000 €, suivant l'échéancier ci-joint et rattaché à l'opération budgétaire 21100102 « Marchés accompagnement social »,

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 1 731 000 € à l'opération budgétaire 21100102 « Marchés accompagnement social ».

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc178233-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE

Direction: Direction da l'action social de proximité

Vote de revalorisation d'autorisation(s) d'engagement et de crédits de paiement

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AE | Libellé AE | Type AE | Chapitre (s) M57 | Montant de l'AE initiale | Montant de l'AE revalorisée | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | | | |
|-----------|----------------|--|-----------------|-------------------------------|-----------|------------------|--------------------------|-----------------------------|---|--------------|--------------|--------------|---------|---------|---------|------------|
| | | | | | | | | | Mandaté antérieur à 2021 | Mandaté 2021 | Mandaté 2022 | Mandaté 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2019 | SOCPG00026 | Accueil et accompagnement des personnes en difficultés | 2019-0406H5-001 | Marchés accompagnement Social | Programme | 011 | 1 400 000 | 1 731 000 | 362 213,75 | 139 200 | 160 600 | 207 050 | 200 000 | 215 000 | 215 000 | 231 936,25 |

SH/DDSI/
JMC

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A13

OBJET : VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1
"PREVENTION DE LA PAUVRETE DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES
INEGALITES DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 7 février 2023 relative au vote des orientations stratégiques pour la politique d'insertion et de retour à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active dans le Var,

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux de solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux pour les années 2024-2027,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de voter l'autorisation d'engagement AE-2024-DF24001 "Pacte local des solidarités : Axe social" d'un montant de 2 200 000 € pour la période 2024-2028 conformément au tableau ci-joint en annexe.

Compte tenu des modalités de paiement prévues qui pourraient être contractualisées avec un solde à terme échu, cette autorisation d'engagement aura une durée de 5 ans pour permettre le paiement des engagements 2027 sur cet exercice et les soldes éventuels sur 2028.

- de rattacher l'autorisation d'engagement AE-2024-DF24001 aux opérations suivantes :

- 24OPE00674 pacte local des solidarités : axe social DASP pour un montant de 800 000 €
- 24OPE00675 pacte local des solidarités : axe social DEF pour un montant de 1 130 000 €
- 24OPE00676 pacte local des solidarités : axe social DDSI pour un montant de 270 000 €

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181443-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

| POLITIQUE | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----------------|--|-----------------|--|-----------|------------------|--------------------------|--|------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Direction Développement Social et insertrion | | | | | | | | | | | | | | |
| Vote d'autorisation d'engagement 2024 et de crédits de paiement | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (A ventiler par chapitre si l'AP/AE comporte plusieurs chapitres) | | | | | | |
| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Chapitre (s) M57 | Montant de l'AP proposée | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 2024 | SOC PG00026 | PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : axe social | AE-2024-DF24001 | PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : axe social | Programme | 65 | 2 200 000 | - | - | 550 000 | 550 000 | 550 000 | 440 000 | 110 000 |

SH/DDSI/
JMC

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A14

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE CETTE STRATEGIE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 7 février 2023 relative au vote des orientations stratégiques pour la politique d'insertion et de retour à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active dans le Var,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A16 du 3 avril 2023 votant une autorisation d'engagement à hauteur de 10 000 000 € pour la mise en œuvre des actions relevant de ces nouvelles orientations,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation d'engagement n° AE-2023-DF23005 "Parcours Var Insertion Travail" portant le montant de 10 000 000 € à 22 500 000 € soit une augmentation de 12 500 000 €, suivant l'échéancier ci-joint, pour la programmation de crédits au titre du parcours Var Insertion Travail sur la période courant de 2023 à 2028 et rattachée à l'opération budgétaire 23OPE00008 "Parcours Var Insertion travail accompagnement intensif des allocataires du RSA subventions",

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 22 500 000 €, rattachée à l'opération budgétaire 23OPE00008 "Parcours Var insertion travail accompagnement intensif des allocataires du RSA subventions".

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181274-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

| POLITIQUE insertion | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----------------|---------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Vote de revalorisation d'autorisation(s) d'engagement et de crédits de paiement | | | | | | | | | | | | | | |
| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AE | Libellé AE | Type AE (Programme ou Projets) | Chapitre (s) M57 | Montant de l'AE initiale | Montant de l'AE revalorisée | mandaté 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 2023 | SOCPG00025 | ACTIONS D'INSERTION | AE-2023-DF23005 | PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL | Programme | 017 | 10 000 000,00 € | 22 500 000,00 € | 3 052 892,00 € | 6 820 000,00 € | 8 327 108,00 € | 2 500 000,00 € | 1 500 000,00 € | 300 000,00 € |

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A15**

OBJET : REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
"CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE"

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND.

Absents/Excusés : M. Christian SIMON.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A10 du 9 février 2009 votant la création d'une autorisation de programme pour les aménagements structurants de la Société Canal de Provence dans le cadre de la convention de transaction portant sur le remboursement des charges intercalaires,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A4 du 19 juin 2013 portant sur la régularisation des autorisations de programme liée à la mise en place de la nouvelle segmentation stratégique,

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1 février 2022,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission solidarités et ingénierie pour les territoires du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation de programme AP2013-2013-R1204J1-01 "Convention Transaction Société Canal de Provence" portant le montant de 9 113 610 € à 15 114 000 € soit une augmentation de 6 000 390 €, suivant l'échéancier ci-joint en annexe et rattachée à l'opération budgétaire 21100320 « Soutien aux projets d'aménagement du territoire subventions ».

- de porter le niveau d'affectation à hauteur de 15 114 000 €.

Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND n'ont pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181756-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 Direction du Développement Territorial

Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
Convention Transaction Société Canal de Provence

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Chapitre | Montant de l'AP initiale | Montant de l'AP revalorisée | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | | | | |
|-----------|----------------|---|----------------------|--|-----------|----------|--------------------------|-----------------------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------|
| | | | | | | | | | Mandaté antérieur à 2021 | Mandaté 2021 | Mandaté 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 2013 | STRPG00014 | Connaissance Prospective et Aménagement du Territoire | 2013-2013-R1204J1-01 | Convention Transaction Société Canal de Provence | AP PROJET | 204 | 9 113 610 € | 15 114 000 € | 8 503 204,86 € | 72 405,14 € | 0,00 € | 328 159,21 € | 208 000,00 € | 2 000 000,00 € | 2 000 000,00 € | 2 001 435,65 € | 795,14 € |

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A16

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DEPARTEMENTAL" 2023-2027

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération du Conseil général n° 62 du 12 décembre 1997 approuvant le schéma départemental des itinéraires cyclables,

Vu la délibération du Conseil général n° A20 du 25 mars 2005 concernant la réalisation de la véloroute et voie verte EV8 nommée la Méditerranéenne,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A19 du 14 décembre 2021 concernant l'élaboration d'un nouveau plan vélo et le vote des axes stratégiques et objectifs dudit plan,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1 février 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 7 février 2023 concernant l'adoption du plan vélo départemental pour la période 2023-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A20 du 3 avril 2023 concernant le vote de l'autorisation de programme pour le plan vélo départemental,

Vu le rapport du Président,

Considérant le positionnement historique du Conseil départemental en matière de politique cyclable,

Considérant le potentiel important de la pratique du vélo dans le Var et l'intérêt pour les Varois et Varoises de ce mode de déplacement doux,

Considérant l’avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 29 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l’autorisation de programme n°2023-DI23001 “Plan vélo départemental”, portant le montant de 2 020 000 € à 4 000 000 €, soit une augmentation de 1 980 000 €, suivant l’échéancier ci-joint et rattachée aux opérations suivantes :

- 22OPE01095 "Plan vélo DIM" pour un montant de 3 500 000 €,
- 22OPE01096 "Plan vélo DBEP" pour un montant de 300 000 €,
- 22OPE01097 "Plan vélo DIT" pour un montant de 150 000 €,
- 22OPE01094 "Plan vélo DDT" pour un montant de 50 000 €.

Adopté à l’unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180609-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE TOURISME

Direction du Développement Territorial

**Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2023-2027**

| Millésime | Code Programme | Libellé Programme | Code AP | Libellé AP | Type AP | Montant de l'AP initiale | Montant de l'AP revalorisée | Mandaté antérieur | Echéancier prévisionnel des crédits de paiement | | | | | |
|-----------|----------------|-------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|--------------------------|-----------------------------|-------------------|---|--------------------|-------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | | | | | Chapitre M57 | Total par chapitre | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 2023 | STRPG00001 | TOURISME | 2023-DI23001 | Plan Vélo Départemental 2023 à 2027 | AP PROGRAMME | 2 020 000 € | 4 000 000 € | 0,00 € | 20 | 340 000,00 € | 0,00 € | 110 000,00 € | 160 000,00 € | 70 000,00 € |
| | | | | | | | | | 21 | 740 000,00 € | 87 500,00 € | 397 500,00 € | 197 500,00 € | 57 500,00 € |
| | | | | | | | | | 23 | 2 920 000,00 € | 0,00 € | 880 000,00 € | 880 000,00 € | 1 160 000,00 € |
| TOTAL | | | | | | | | | | 4 000 000,00 € | 87 500,00 € | 1 387 500,00 € | 1 237 500,00 € | 1 287 500,00 € |

MPA/DF/
NB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A17

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-1,

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 pour le budget principal, tel que prévu dans le document en annexe 1,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var par le budget principal pour un montant de 1 000 000 € en fonctionnement,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du centre départemental de l'enfance par le budget principal pour un montant de 25 365 000 € en fonctionnement,

- de prendre acte de la mise en concordance des échéanciers d'autorisation de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexe 2 et 3.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc182146-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A17

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2024 a été construit sur la base des hypothèses macroéconomiques retenues pour la loi de finances 2024.

Les taux de croissance et d'inflation, dont dépend en grande partie l'évolution de la recette de TVA et l'augmentation des prix des marchandises, des services et des travaux, ont été estimés respectivement à 1,4 % et 2,6 %.

Pour le chômage, dont l'évolution est corrélée à la celle du revenu de solidarité active, (RSA) avec un décalage de 6 mois, c'est l'hypothèse d'un taux stable à 7,5 % qui a été retenu.

Pour autant, les prévisions de ce début d'année, et notamment celles de l'INSEE, semblent moins favorables.

La croissance est toujours hésitante sous l'effet du choc inflationniste de 2023 et du resserrement monétaire. Elle serait plutôt de l'ordre de 0,8% pour 2024 et l'inflation s'établirait plutôt autour de 3,4%. Quant au marché de l'emploi, un retournement semble aujourd'hui s'amorcer et le taux de chômage repartir à la hausse.

Il sera donc fondamental de porter une attention particulière à l'évolution de ces facteurs tout au long de l'année, d'autant que les aléas, susceptibles d'affecter ces prévisions, restent nombreux, au regard notamment des incertitudes induites par la situation géopolitique internationale.

Les finances départementales sont par ailleurs soumises aux règles édictées chaque année dans la loi de finances.

Principale nouveauté de 2024, les règles de calcul des contributions des départements au fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont été modifiées. Le relèvement du plafonnement du second prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO de 12 à 15 % porte ainsi la contribution du Département du Var de 86 à 96 M€ pour un encaissement des DMTO de 2023 de 450 M€. Cette modification coûtera 10 M€ supplémentaires, plaçant ainsi le Var dans la situation des trois seuls départements dont la contribution augmente en valeur par rapport aux règles précédentes.

Enfin, la construction budgétaire s'appuie en grande partie sur les résultats de la gestion des années précédentes.

En 2023, la politique de désendettement aura permis de réduire le stock de dettes, constitué aujourd'hui, quasi exclusivement, d'emprunts à taux fixe, et de diminuer le poids de la charge d'intérêt de 33 %. La capacité de désendettement est ainsi passée à 1,75 années.

Par ailleurs, l'excédent cumulé fin 2023, qui devrait s'élever à 130 M€, permet de trouver un équilibre budgétaire sans recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, le projet de budget primitif 2024 intègre pleinement les axes structurants du projet de mandature : l'équité territoriale et humaine, la solidarité envers les plus fragiles, le renforcement de l'identité varoise et une stratégie de communication adaptée.

Ce projet prend corps, notamment, à travers la politique en direction des communes et établissements publics de coopération intercommunale du Var, en revalorisant fortement le soutien susceptible d'être alloué à leurs investissements, tout en impulsant des orientations départementales fortes en matière de transition énergétique ou de services à la population.

Cet appui se traduit également par l'assistance aux collectivités, notamment les plus petites, dans le portage de leurs projets, la recherche de financements et l'expertise technique. Une offre de type agence départementale de l'ingénierie territoriale sera ainsi déployée.

Une attention est également portée aux plus fragiles, en allouant à la protection de l'enfance de nouveaux moyens d'accueil des jeunes confiés au Département, offrant ainsi de nouvelles capacités d'accueil et de spécialisation de structures pour mieux prendre en charge certains profils de jeunes.

L'amélioration du quotidien de la vie des plus âgées et des personnes en situation de handicap est recherchée, par le déploiement de dispositifs favorisant le maintien à domicile, dont l'habitat inclusif, pensé comme une offre alternative aux établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), ou par un soutien accru aux structures pour financer l'amélioration de la performance énergétique ou accompagner celles présentant d'importantes fragilités financières.

Dans le même temps, dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département veut mieux accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en déployant la deuxième phase du dispositif "Var insertion travail" visant à permettre la sortie du RSA des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Un effort important est également consacré aux collèges du département, en poursuivant et en développant les programmes de réhabilitations et constructions lancés dans le cadre du plan collèges. Ces programmes seront complétés par un déploiement conséquent de solutions de production d'énergies renouvelables sur les établissements scolaires, en déployant, chaque fois que cela est possible, des champs de panneaux solaires en toiture ou en ombrières.

Enfin, ces priorités sont portées et mises en valeur par une stratégie d'image, d'identité et de communication valorisant les richesses du département en tant que territoire et collectivité, mettant en lumière chaque fois que possible et à travers différents supports, les interventions et les multiples atouts touristiques, sportifs, patrimoniaux, environnementaux, économiques ou culturels du Var.

1- La situation des recettes et les dépenses de fonctionnement

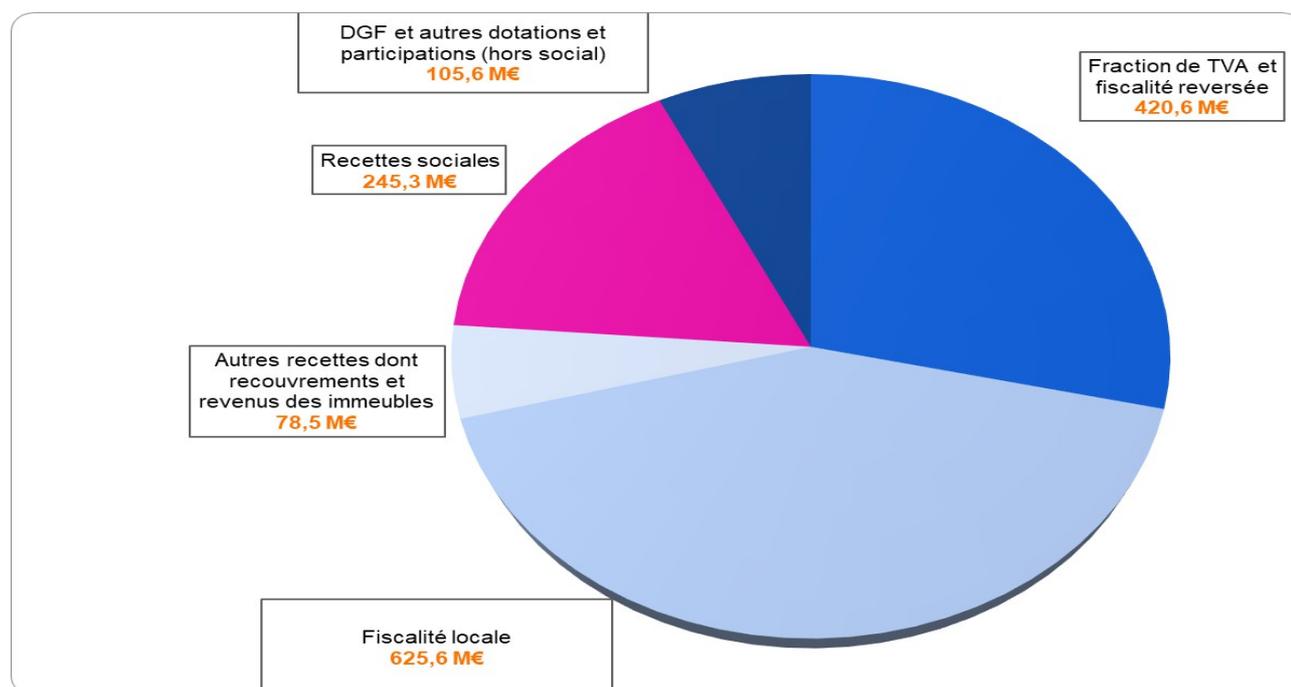
Les recettes et les dépenses se chiffrent respectivement à **1 475,6 M€** et à **1 69,4 M€** en fonctionnement.

Les écarts présentés en pourcentage dans le corps du rapport, correspondent au taux de variation entre les crédits proposés au BP 2024 et ceux votés au BP 2023.

1-1 Les recettes de fonctionnement, proposées à 1 475,6 M€, augmentent de 3,5 %

Les recettes augmentent de 3,5 % entre le BP 2024 et le BP 2023.

Les estimations de recettes qui suivent sont basées sur une approche prudentielle, alimentée par l'étude d'un prestataire expert en finances publiques, par la prise en compte du taux d'évolution moyen annuel des cinq dernières années et par les encaissements de 2023.



111. La fiscalité locale : 625,6 M€

La fiscalité locale diminue fortement (-13%) en raison essentiellement de la chute des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) constatée en 2023.

- Le retournement national du marché de l'immobilier ancien en 2023 se sera traduit pour le département du Var par une baisse des encaissements de DMTO de 27%.

Pour 2024 la question est de savoir si une reprise du marché peut être envisagée.

Dans un contexte d'inflation forte qui demeure, les taux directeurs élevés de la BCE devraient être maintenus dans les prochains mois, jusqu'à ce que l'inflation retrouve sa cible de 2%. Dès lors, avec des taux d'intérêts élevés et une inflation qui mécaniquement, impacte le pouvoir d'achat et la capacité d'emprunt, une reprise du marché de l'immobilier peut difficilement s'envisager en 2024.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de fixer les encaissements des DMTO pour 2024 au niveau du montant encaissé en 2023, soit **450 M€**.

- La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) est un impôt de stock, très peu affecté par la conjoncture et particulièrement dynamique. Pour 2024, la TSCA est inscrite pour **134 M€**, en progression de 8,5 %.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), 3,6 M€, la part départementale de la taxe d'aménagement sur les espaces naturels sensibles (TA-ENS), 9,5 M€, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), 17,4 M€, la part de taxe intérieure sur les produits énergétiques TICPE-LRL (hors compensation de la décentralisation du RMI-RMA) 9 M€, la taxe additionnelle à la taxe de séjour, 2 M€, constituent les autres recettes évaluées à **41,6 M€**, en légère baisse de 1,3%.

112- La fraction de TVA et fiscalité reversée : 420,6 M€

- Les recettes de TVA, composées des deux parts de la fraction nationale attribuées en compensation du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sont proposées respectivement à **338,2 M€** et **51,9 M€**, en hausse de 4.5% par rapport aux produits encaissés en 2023.

Cette évaluation est faite sur la base des hypothèses de taux de croissance et taux d'inflation retenues pour la loi de finances de 2024.

- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est une recette fixe de **15,8 M€**.
- Le dispositif de compensation péréquée (DCP) provient du transfert aux départements par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette recette est répartie en fonction du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) et d'un indice synthétique de richesse.

Pour 2024, le DCP est estimé à **14,7 M€**, en hausse de 7% en raison, d'une part, de la croissance du reste à charge AIS du département du Var plus élevée que celle de la moyenne nationale, et, d'autre part, de l'augmentation de l'enveloppe fixée par la loi de finances 2024 de 1,7%.

113- Les dotations et participations (hors recettes sociales) : 105,6 M€

Les dotations de l'État, et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), représentaient 15 % du total des recettes réelles de fonctionnement en 2011. Aujourd'hui, elles pèsent à peine 7 %.

- Pour 2024, la dotation globale de fonctionnement, DGF, inscrite pour **74,9 M€**, est en baisse de 1,4%.
- Les autres dotations et participations (hors recettes sociales) sont proposées pour les montants suivants :
- **16,2 M€** pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), en légère progression, + 0,2 %,
- **5,7 M€** pour les dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL), en progression de 4 %,
- **1,1 M€** pour le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre de 2024,
- **3 M€** pour la dotation globale de décentralisation (DGD), stable,
- **2M€** pour la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire. Cette recette est en baisse de 26 % pour tenir compte de la diminution de 20 à 13 % du taux du fonds départemental de participation du service de restauration et d'hébergement (FPSRH), et ceci pour financer la hausse des prix des denrées alimentaires,
- **2,7 M€** au titre des autres participations.

115- Les recettes de solidarité : 245,3 M€

- Les compensations versées par l'État pour les trois allocations individuelles de solidarité s'élèvent à **183,1 M€** ; Elles sont en hausse de 2,3 %, sans toutefois couvrir la totalité des dépenses liées aux AIS qui augmentent, quant à elles, de 5,1 %.

Le reste à charge de la collectivité en 2024 augmente ainsi de 7,5 % pour s'établir à 225,2 M€ : 69,1 M€ pour l'APA, 63,7 M€ pour la PCH et 92,3 M€ pour le RSA.

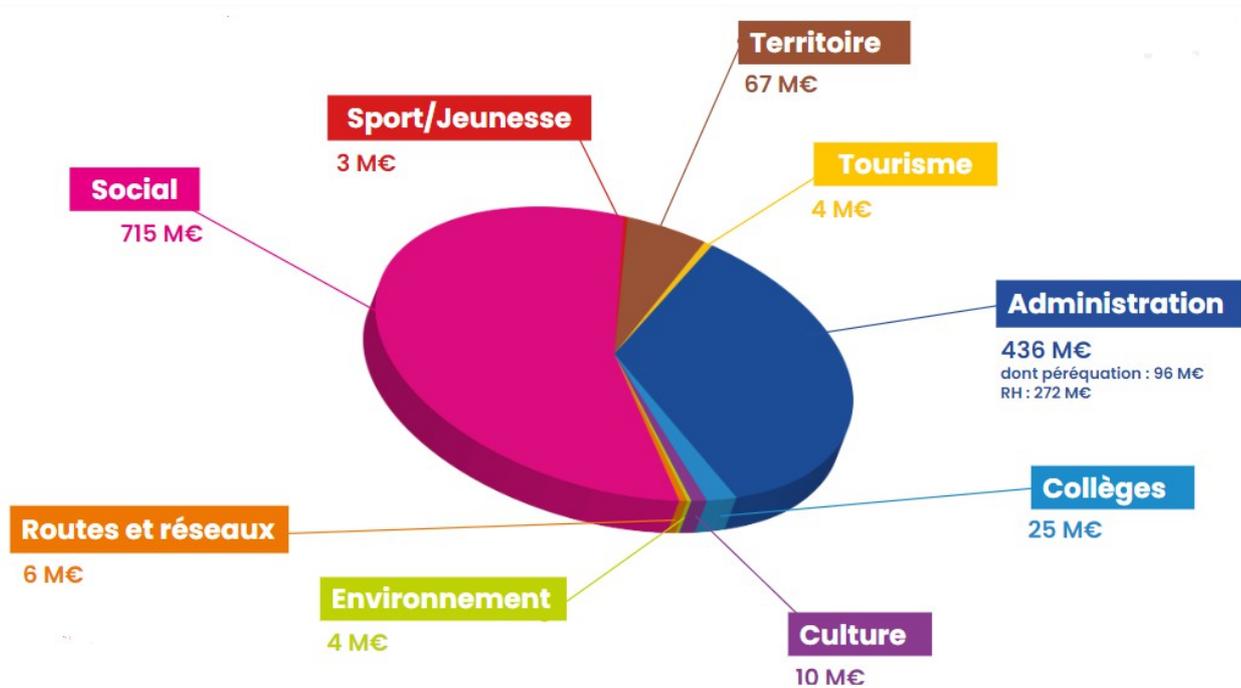
- Les compensations de l'Etat, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'élèvent à **30,3 M€**, en très forte augmentation par rapport à 2023 (+ 15 M€) :
- 17,7 M€ financent l'application de l'augmentation du tarif plancher des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- 6,5 M€ compensent la dotation complémentaire,
- 4,2 M€ contribuent au financement des mesures salariales dans les SAAD (avenant 43),
- 1,2 M€ financent la mise en oeuvre des mesures salariales du Ségur du handicap,
- 0,35 M€ compensent le financement de l'habitat inclusif,
- et 0,35 M€ la participation à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la CNSA.
- Les recouvrements des aides sociales et les indus du RSA s'élèvent à **25,1 M€**.
- Les autres recettes de solidarité, inscrites pour **6,8 M€** sont composées du fonds social européen, 4,35 M€, de la conférence des financeurs, 2,25 M€, et du reliquat du plan pauvreté, 0,2 M.

116- Les autres recettes dont les reprises sur provisions : 78,5 M€

Les autres recettes, dont les principales sont constituées des revenus des immeubles et des reprises sur provisions, sont estimées à 78,5 M€, dont près de 67,7 M€ au titre des reprises sur provisions.

1-2 Les dépenses de fonctionnement, proposées à 1 269,4 M€, augmentent de 3%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3 % entre le BP 2024 et le BP 2023.



121- Les politiques sociales : 715,3 M€

Les dépenses de solidarité sont inscrites à 715,3 M€ dont 408,3 M€ financent les allocations individuelles de solidarité (AIS) et 307 M€ principalement les dépenses de l'aide sociale pour les publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants en difficulté, mineurs non accompagnés).

Au-delà des facteurs économiques, et notamment d'un taux de chômage qui demeure élevé comparé au taux représentatif du plein emploi (autour de 5%), ces dépenses sont intrinsèquement liées au vieillissement de la population, à la montée en puissance de la prise en charge du handicap, à l'augmentation des violences infantiles et aux besoins croissants en matière de protection des enfants.

La revalorisation des salaires des travailleurs sociaux, en lien avec le Ségur de la santé, ainsi que l'augmentation des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), pèsent encore de façon significative sur le budget 2024.

Dans les domaines de l'autonomie, de l'insertion et de l'enfance, le Département affirme des choix clairs :

- améliorer la performance énergétique des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes et proposer une offre alternative, notamment par le développement de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée,
- accroître la capacité d'accueil pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et augmenter les mesures d'accompagnement des familles,
- accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA avec le déploiement de la deuxième phase du dispositif "Var Insertion Travail".
- Les trois allocations individuelles de solidarité, inscrites pour 408,3 M€, sont en progression de 5,1%.

- Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) sont proposées à **201,5 M€**.

Cette inscription, en baisse de 1,5 M€, anticipe une diminution du nombre de bénéficiaires (actuellement autour de 32 000) liée au déploiement de la deuxième phase de “Var Insertion Travail” qui s’oriente désormais vers les bénéficiaires les plus anciens, avec le même objectif d’employabilité et de retour sur le marché de l’emploi que celui attribué dans la première phase, qui visait 100% des nouveaux allocataires.

Pour autant, une veille attentive devra être portée à la politique insertion en raison d’une part, de l’évolution haussière récente du marché de l’emploi, et, d’autre part, du projet de transfert des allocations de solidarités spéciales (ASS), vers le RSA.

Le basculement de l’ASS vers le RSA se traduirait en effet par un coût conséquent relatif au transfert du coût de l’allocation pour 3 200 varois indemnisés à ce jour et aux charges d’accompagnement et d’insertion importantes, s’agissant de bénéficiaires fortement éloignés de l’emploi.

- L’aide personnalisée à l’autonomie (APA), qui concerne près de 25 000 bénéficiaires, avec un rythme soutenu de + 400 bénéficiaires de plus chaque année, est estimée à **128,7 M€**, en hausse de + 9%.
- La prestation de compensation du handicap (PCH), qui touche quant à elle presque 6 000 bénéficiaires, avec un rythme là encore soutenu de + 250 bénéficiaires par an, est projetée à **78,1 M€**, en hausse de + 16%.
- Les autres dépenses de solidarité sont proposées à hauteur de 307 M€, en progression de 8 %.
- Les dépenses liées à la protection de l’enfance et à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), augmentent de façon significative depuis quatre ans. Elles sont inscrites pour **131 M€**, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2023.

Elles comprennent la subvention d’équilibre versée au centre départemental de l’enfance (CDE) qui est proposée à 25,4 M€, en augmentation de 10 %, et le dispositif d’accueil des mineurs non accompagnés (MNA) financé par le département à hauteur de 25,6 M€ pour 2024, en hausse de 20 %.

Face à une hausse importante des demandes de placements, et notamment des placements judiciaires, ou d’accompagnement en milieu ouvert, les crédits permettront d’une part, d’accroître la capacité d’accueil pour les enfants et les jeunes majeurs, avec la création de places en maisons d’enfants à caractère social (MECS), maisons maternelles et lieux de vie et, d’autre part, de financer l’augmentation des mesures d’accompagnement proposées aux familles.

- Les dépenses d’hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, estimées à **121,6 M€**, sont en hausse de 8 %.
- Les autres dépenses d’aide sociale, proposées à **54,4 M€**, sont en légère diminution de 2 %.

122- Dans les autres domaines d’intervention, le Var conduit une politique volontariste

- Routes et réseaux : **5,4 M€**

La sécurité routière est une priorité du Département, il s’agit d’assurer en toutes circonstances, les

meilleures conditions possibles de circulation pour les usagers de la route.

Pour ce faire, le Département propose de consacrer 5,4 M€ de crédits, soit une augmentation de 6 %, à l'entretien quotidien, aux petits travaux et à la sécurisation du réseau routier départemental, qui compte près de 3 000 km de routes départementales.

- Culture : **10,4 M€**

Le Département poursuit sa politique de diversification de l'offre culturelle et d'affirmation de l'identité varoise. Le Département y consacrerait 10,4 M€.

L'offre culturelle sera dense en 2024, en quantité, en qualité et sur l'ensemble du territoire, "le culturel, partout, pour tous" :

- le troisième week-end de novembre sera consacré à la 27^{ème} fête du livre du Var,
- le Muséum du Var, l'abbaye de La Celle et l'Hôtel départemental des expositions du Var proposeront des expositions majeures dont celle sur "Défis et sports, de l'antiquité à la Renaissance" ou cet été "les routes de la soie",
- les Scènes départementales, les itinéraires du patrimoine, les Voix départementales, ainsi que les concerts de l'Opéra hors les murs, seront poursuivis,
- les coutumes, le folklore, la culture provençale seront valorisés.

- Tourisme : **3,4 M€**

Premier département de France en termes de nuitées (75 millions de nuitées par an), le département du Var œuvre, avec ses partenaires, au développement harmonieux de l'activité touristique tout au long de l'année et dans l'ensemble de l'espace varois.

Essentiellement composées de subventions, Il est proposé de consacrer à cette politique 3,4 M€.

- Collèges : **24,4 M€**

Les dépenses consacrées à l'éducation, estimées à 24,4 M€, permettent de financer les 71 collèges varois publics et plus particulièrement leur entretien bâtementaire (petits travaux, maintenance, fluides), une restauration scolaire, qui privilégie les produits frais, de saison et en circuits courts, les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges (le forfait d'externat pour les collèges privés) et les projets éducatifs.

- Sport et jeunesse : **3,4 M€**

Le département, qui compte près de 228 000 licenciés, 10 clubs sportifs de haut niveaux et près de 2 400 clubs sportifs locaux, mène une politique sportive ambitieuse en donnant la possibilité à tous les varois de pratiquer en compétition, ou en loisir, la discipline sportive de leur choix.

Au titre des actions nouvelles, le Var accueillera en 2024 le passage de la flamme olympique sur l'ensemble du territoire varois.

Il est proposé de consacrer à la politique sport et jeunesse 3,4 M€.

- Environnement : **3,6 M€**

Le Var, qui compte 244 espaces naturels sensibles (ENS) sur 13 600 hectares, s'engage fermement en matière de protection de son patrimoine naturel. Il s'agit de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels des ENS tout en les aménageant pour pouvoir les ouvrir au public.

Cette année deux nouveaux ENS vont être créés : Le Siounet à Comps sur Artuby dans le cadre du circuit thématique des balades en préalpes (livré en 2024) et le Fort Napoléon à la Seyne sur Mer dans le cadre du circuit thématique d'histoire en histoires.

Avec une forêt qui représente 64% de sa superficie, le Var conduit, par ailleurs, une politique volontariste en matière de protection de la forêt contre les incendies par des actions directes de débroussaillage le long des routes départementales (considérées comme des ouvrages de DFCI) ou encore un soutien financier constant à nos partenaires.

Les crédits nécessaires à cette politique sont estimés à 3,6 M€.

- Territoire : **67,1 M€**

Parmi les actions conduites dans ce domaine d'intervention, la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) représente la plus grande part des crédits proposés à 59 M€, en augmentation de 3 M€ .

Les dépenses de fonctionnement du SDIS, dont l'activité est en constante augmentation, augmentent fortement en raison notamment de l'inflation, de l'augmentation du prix de l'énergie et des mesures de revalorisation du point d'indice. Les recettes provenant à plus de 90% des contributions du bloc communal et du Département, le SDIS ne pouvait supporter cette évolution sans une augmentation significative des contributions de ses financeurs.

Les autres actions, et notamment le soutien à l'habitat, à l'enseignement supérieur, aux projets d'initiative territoriale, et au financement de la société publique locale, SPL ID83, sont estimées à 8,1 M€.

123- Administration : les dépenses à caractère général : **436 M€**

Les dépenses dites "d'administration" comprennent essentiellement les dépenses de personnel, la péréquation relative aux DMTO, les charges liées aux transferts de compétence, les charges financières, les dotations aux provisions et diverses autres dépenses à caractère général (entretien du patrimoine, fournitures, logistique, etc).

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 436 M€.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012), y compris le remboursement des tickets restaurants, sont proposées à **272,3 M€**, en augmentation de 3 %.

Ces crédits intègrent, outre l'augmentation incompressible du "glissement vieillesse technicité", les évolutions de la masse salariales induites par des décisions normatives qui s'imposent aux collectivités territoriales, telle la hausse du point d'indice en année pleine, l'instauration de la nouvelle prime du

pouvoir d'achat, ou encore la hausse de la cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Ils permettront, par ailleurs, le financement de projets ambitieux pour les agents départementaux tels la revalorisation des avantages sociaux dans le domaine de la protection et la prévoyance ou la participation accrue aux frais de transport.

- Le prélèvement, au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux, est estimé à **96 M€**, en hausse de 10 M€ en raison du relèvement du plafonnement du prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO de 12 à 15 %, ce qui fait passer le taux de prélèvement de 17 à 21 %.
- La gestion active de la dette conduit à inscrire **9,7 M€** au titre des charges financières, en baisse de 33 % en raison du remboursement anticipé de près de 88 M€ réalisé sur l'exercice de 2023, qui permet de diminuer de près de 5 M€ les frais financiers.
- Il sera inscrit **18,4 M€** de crédits en vue de la compensation des divers transferts de compétences.
- Enfin, les autres dépenses de fonctionnement de la collectivité sont proposées à **39,6 M€**.

2- La situation des recettes et dépenses d'investissement

2-1 Les recettes d'investissement, proposées à 26,7 M€, sont en légère hausse (à périmètre constant)

Le montant des recettes d'investissement, hors emprunt, est évalué à 26,7 M€. Pour mémoire, elles étaient de 40,3 M€ au budget primitif 2023 en raison de l'inscription des crédits relatifs au FCTVA pour deux années, 2022 et 2023.

2- 2 Les dépenses d'investissement, proposées à 195,3 M€, sont en hausse significative de 7 %

Le niveau de financement des équipements inscrits au plan pluriannuel d'investissement pour les années 2021 à 2027 s'élève à ce jour à 1 270 M€, soit un montant proche du milliard d'euros (en dépenses réalisées et qui restent à réaliser, sur la base d'un taux de réalisation de 80%).

422 M€ ont d'ores et déjà été réalisés entre 2021 et 2023 : 126 M€ en 2021, 141 M€ en 2022 et 155 M€ en 2023.

Il est proposé pour 2024 de porter le niveau d'investissement à 195,3 M€, soit une augmentation de + 7% par rapport au BP 2023 (181,9 M€) pour financer l'ensemble des projets structurants contribuant à un développement équilibré et équitable des territoires, dans les neuf domaines du PPI.

- Social : 18 M€

Pour le domaine social, les crédits d'équipement pour l'année 2024 sont estimés à 18 M€, sur un montant de 120 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les travaux d'aménagement du pôle médico-social (PMS) de Brignoles seront poursuivis (6 M€).

Les programmes pour les centres départementaux de l'enfance (CDE) de Brignoles et de Draguignan auront été mis à jour et l'étude des potentialités du site du Pradet réalisée, les travaux pour maintenir les bâtiments de CDE existants réalisés (3 M€).

Le département soutiendra financièrement la réhabilitation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Luc, de Lorgues et de Bargemon et développera les aides pour l'habitat inclusif (5M€) ainsi que les aides pour l'amélioration et la rénovation et énergétique de l'habitat. Il soutiendra également les structures abritant les maisons d'enfants à caractère social (3 M€).

- Routes et réseaux : 37 M€

Les grands travaux routiers pour 2024 sont estimés à 37 M€ sur un montant de 251 M€ inscrits au PPI 21-27.

Le patrimoine routier varois constitue un réseau de déplacement assurant un maillage fort et sécurisé entre les 153 communes varoises, fort de près de 3 000 km de routes, 500 giratoires, 1600 ponts et 20 tunnels.

En 2024, les giratoires très attendus à Brignoles, la Crau, la Garde, la Seyne-sur-mer, le Luc, Sainte Maxime et à Sollies-Pont, seront livrés tout au long de l'année.

Des portions d'aménagement de la RDN7 à Vidauban, Saint-Maximin la Sainte Baume, Roquebrune-sur-Argens, Fréjus, Brignoles, de la RDN8 à Ollioules, de la RD559 à Six-Fours les plages, Ollioules, la Garde et Hyères, de la RD18 à la Seyne-sur-mer, de la RD29 à la Crau, des RD19 et RD560 à Flayosc seront également réalisées. L'accès au collège Henri Nans à Flayosc sur la RD957 sera également livré.

- Culture : 1,8 M€

2 M€ sont consacrés aux investissements culturels pour 2024, sur un montant de 21 M€ inscrits au PPI 21-27.

Trois grands projets composent l'actualité 2024.

Propriétés départementales, le Couvent royal et le Jardin de l'Enclos de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume font l'objet d'un vaste projet de réhabilitation par le Département du Var. Celui-ci doit permettre de faire de cet ensemble historique un lieu de vie culturelle de premier ordre dont les activités seraient permanentes et variées afin de permettre une fréquentation régulière et renouvelée. En particulier, il est prévu au sein du Couvent royal le développement d'un musée médiéval.

Le permis de construire pour l'extension du muséum d'histoire naturelle de Toulon devrait être obtenu en 2024.

Les besoins du futur musée d'art contemporain de Toulon seront exprimés.

- Tourisme : 4,3 M€
- 2024 est l'année anniversaire des 80 ans du débarquement de Provence.

Au travers de “Var 1944 les routes varoises de la liberté”, le département s’attachera à promouvoir le devoir de mémoire et renforcer l’attractivité touristique à l’occasion de l’anniversaire de ce succès militaire et stratégique.

- Autre axe fort de la politique touristique, le plan vélo (26 M€ sur la période 21-27) sera déployé, au travers de l’aménagement du réseau cyclable, notamment autour des collèges, et de diverses actions de promotion de ce mode de transport doux et utile pour l’adaptation au changement climatique.

Ainsi, des portions de pistes cyclables du littoral (PCL) de Sainte-Maxime, de Roquebrune-sur-argens, de la Crau, de Fréjus, ainsi que des pistes cyclables de l’Eurovélo 8 (EV8) de Saint-Maximin la sainte Baume, de Flayosc, de Brignoles, seront mises à disposition des varoises et des varois.

4 M€ seront consacrés à ce domaine, sur un montant de 30 M€ inscrits au PPI 21-27.

- Collèges : 37,8 M€

L’investissement réalisé dans les collèges varois est estimé à hauteur de 37,8 M€ pour 2024, sur un montant de 261 M€ inscrits au PPI 21-27.

Pour 2024, 30 M€ de travaux financeront le plan de rénovation des collèges et permettront d’améliorer l’accueil de l’ensemble des 71 collèges varois au titre de :

- l’axe 1 : 22 collèges priorités pour des travaux de remise à niveau de leur structure et équipements,
- l’axe 2 : 8 autres collèges priorités pour des travaux de rénovation énergétique et d’amélioration fonctionnelles et d’accessibilité,
- l’axe 3 : travaux annuels d’entretien de tous les collèges.

Trois collèges se démarquent en particulier en 2024, le collège Django Reinhardt, à Toulon, le collège Victor Hugo, à Gassin et le collège La Peyroua, au Muy.

Par ailleurs, le concours pour le collège de Pin d’Alep sera lancé et le programme du collège Peiresc défini.

Le projet du “numérique éducatif”, qui va permettre la migration de l’architecture des collèges pour répondre aux nouveaux usages et renforcer la sécurité, sera financé à hauteur de 2 M€.

- Sport et jeunesse : 3,7 M€

Un soutien de 4M€ sera porté en 2024 à la politique sports et jeunesse, sur un montant de 29 M€ inscrits au PPI 21-27.

Au-delà du soutien aux associations sportives et au sport de pleine nature, le programme de construction des gymnases se poursuivra en 2024.

Le gymnase en cours de construction, à Roquebrune sur Argens, sera livré et une première pierre pour le gymnase des Arcs sera posée.

- Environnement : 7,1 M€

7 M€ seront consacrés au domaine “environnement” en 2024, sur un montant de 55 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont confiés au département pour préserver les sites, les paysages et les milieux naturels remarquables tout en accueillant le public.

Outre les crédits consacrés chaque année à l’entretien et à l’aménagement des ENS, le Département a fait le choix de créer cinq circuits thématiques, qui s’inscrivent dans cette dynamique d’accueil et de préservation, afin d’offrir au public la possibilité de circuler de site en site et découvrir ainsi la richesse des territoires varois.

En 2024, le circuit des “balades en préalpes varoises” sera inauguré au deuxième trimestre et les travaux d’aménagement des ENS constituant le circuit “d’histoire en histoires” seront poursuivis.

Le projet de classement par l’Unesco des Maures et de l’Estérel en géoparc, “socle de Provence” (riviera française), sera lancé, avec l’ambition de faire rayonner le Var en France et à l’international.

La renaturation des cours des collèges Joliot Curie à Carqueiranne et de la Marquisanne à Toulon sera par ailleurs entrepris dans le cadre du programme de verdissement des collèges.

- Territoire : 69,7 M€

70 M€ sont consacrés au domaine Territoire, sur un montant de 400 M€ inscrits au PPI 21-27.

80 % de ces crédits concerne le dispositif de l’aide aux communes, dont les crédits ont quasiment doublés en 2 ans : de 30 M€ au BP 2022, 40 M€ à la décision modificative 2022, 48 M€ au BP 2023, enfin 56 M€ proposés au BP 2024

L’augmentation de 8 M€ serait consacrée au financement supplémentaire de l’axe trois “grands projets”, portés par les EPCI varois.

Ces crédits, conjugués à la création de l’agence technique départementale, Var ingénierie, permettront, dans une volonté d’équité et de solidarité des territoires, de faciliter l’émergence de projets structurels tels crèches, écoles, complexes sportifs, sur l’ensemble du territoire varois.

Pour le service départemental d’incendie et de secours du Var, SDIS, le département, qui consacre chaque année 2M€ au financement du plan Caserne, prévoit en 2024 d’accroître son effort de financement de 1 M€ pour l’accompagner dans un plan de rééquipement de la flotte de véhicules de lutte contre les incendies.

2024 sera également l’année du très haut débit pour 100% des varois.

- Administration : 15,8 M€

15,8 M€ sont consacrés au domaine Administration, sur un montant de 102 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les travaux pour assurer la pérennité du patrimoine sont estimés à 7 M€.

Le projet de refonte du système de téléphonie et du centre d'appel ainsi que l'innovation dans les projets numériques pour les services seront financés à hauteur de 4 M€.

Enfin, le renouvellement sur quatre années de la flotte de véhicules permettra de rationaliser et décarboner le parc. 2 M€ y seront consacrés en 2024, puis 6 M€ les années suivantes.

3- L'équilibre du budget principal

Avec, en section de fonctionnement, des recettes estimées à 1 475,6 M€ et des dépenses à 1 269,4 M€, l'épargne brute devrait s'élever à 206,2 M€, en augmentation de 7 %.

En prenant en compte le remboursement du capital des emprunts, soit 37,5 M€ pour 2024, l'épargne nette s'élève à 168,7 M€.

A cette épargne s'ajoutent les recettes d'investissement, estimées à 26,6 M€, portant la capacité d'autofinancement à 195,3 M€, soit le niveau de dépenses d'équipement proposé.

Pour le deuxième budget primitif consécutif, le Département ne sollicitera pas d'emprunt d'équilibre.

Pour autant, la question des équilibres financiers prospectifs se pose au regard des évolutions d'ores et déjà perceptibles.

L'incertitude sur l'évolution du marché de l'immobilier fait planer le risque d'une nouvelle baisse des DMTO en 2024, comme le laisse suggérer les encaissements au 15 février 2024, inférieurs de 12 % à ceux de l'année dernière à la même période.

Le volume de l'augmentation des dépenses de solidarité (hors dépenses d'hébergement des personnes âgées et en situation de handicap dont les méthodes de comptabilisation ont changé en cours de période), constatée au compte administratif prévisionnel 2023 (+48 M€), après une augmentation déjà importante l'année dernière (+26 M€), rompt le rythme moyen annuel constaté entre les années 2015 à 2021 (16 M€). Le tracé de l'évolution de ces dépenses dessine une courbe exponentielle, avec un décollage à partir de 2022 et 2023, et pose la question du financement de la solidarité dans les années à venir.

A cela s'ajoute le risque de transfert, peu ou pas compensé, des allocations de solidarités spéciales, dont le coût viendrait alourdir cette politique.

En conclusion, le spectre de l'austérité budgétaire pour les années à venir refait son apparition, avec la courbe du rythme de croissance des dépenses qui pourrait bien devenir plus rapide que celui des recettes, dessinant l'effet ciseau redouté.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 pour le budget principal, tel que prévu dans le document en annexe 1,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Le Président

informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var par le budget principal pour un montant de 1 000 000 € en fonctionnement,
- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du centre départemental de l'enfance par le budget principal pour un montant de 25 365 000 € en fonctionnement,
- de prendre acte de la mise en concordance des échéanciers d'autorisation de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexe 2 et 3.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2024

1. ELÉMENTS DE CONTEXTE :

1-1 Economiques :

Le projet de budget primitif 2024 a été construit sur la base des hypothèses macroéconomiques retenues pour la loi de finances 2024.

Les taux de croissance et d'inflation, dont dépend en grande partie l'évolution de la recette de TVA et l'augmentation des prix des marchandises, des services et des travaux, ont été estimés respectivement à 1,4 % et 2,6 %.

Pour le chômage, dont l'évolution est corrélée à la celle du revenu de solidarité active, (RSA) avec un décalage de 6 mois, c'est l'hypothèse d'un taux stable à 7,5 % qui a été retenu.

| <i>En %</i> | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Déficit public par rapport au PIB | 8,4 % | 5 % | 5 % | 4,4 % |
| Taux de croissance du PIB | 6,3 % | 4 % | 1 % | 1,4 % |
| Inflation hors tabac | 0,7 % | 1,6 % | 4,2 % | 2,6 % |

| Evolution du taux de chômage | Taux varois 2021 | Taux varois 2022 | Taux varois 2023 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 8,5 % | 7,6 % | 7,5 % |

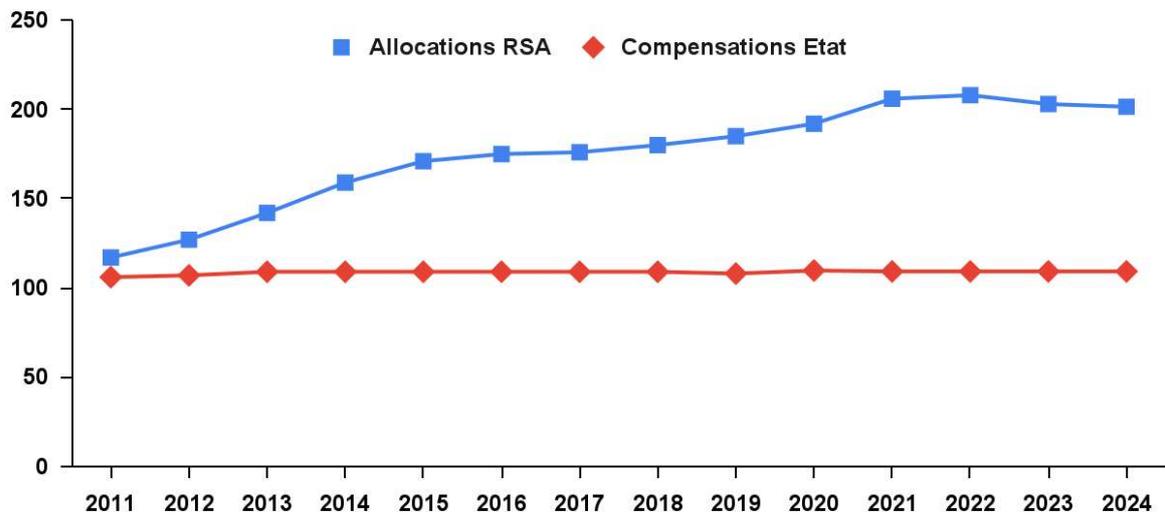
Population varoise :

| Population varoise (INSEE) (au 01/01/2022) | | + 3,5 % en 4 ans |
|---|-----------|---------------------|
| 2024 | 1 121 506 | |
| 2023 | 1 110 260 | |
| 2022 | 1 093 822 | |
| 2021 | 1 084 899 | |

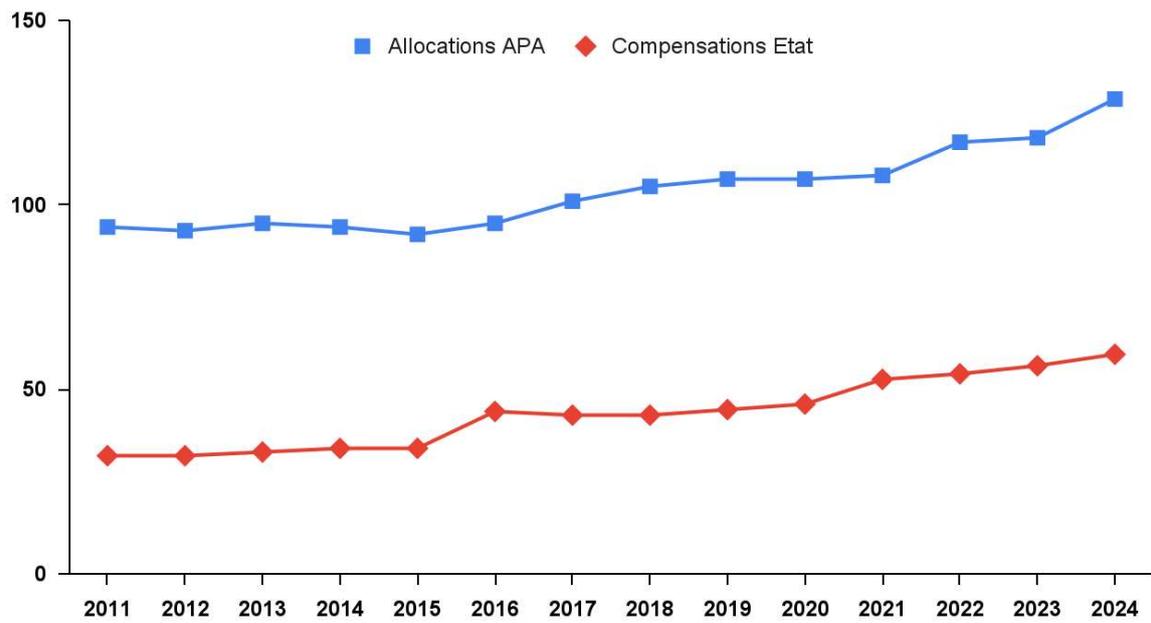
1-2 Sociaux :

Focus sur les allocations individuelles de solidarité :

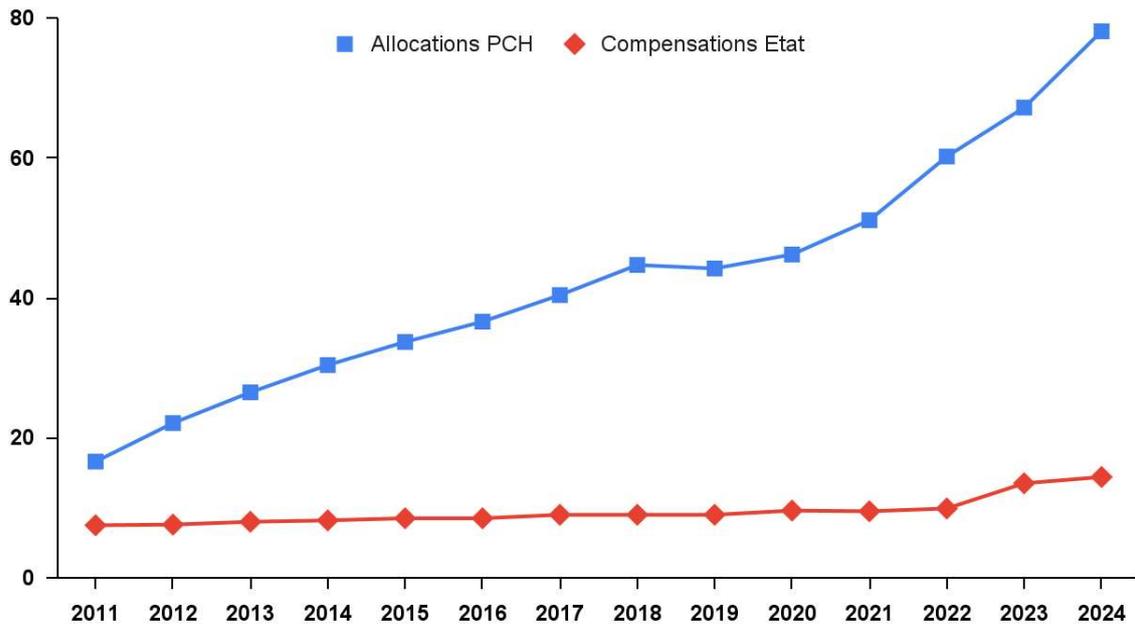
* Dépenses allocations RSA :



* Dépenses allocations APA :



* Dépenses allocations PCH :



2. PRIORITÉS DU BUDGET :

Au regard des éléments de contexte présentés, les orientations budgétaires suivantes sont retenues :

- ➔ améliorer la vie des personnes les plus âgées, en intégrant l'amélioration de la performance énergétique, en soutenant les structures en difficulté et en développant l'habitat inclusif,
- ➔ améliorer l'accessibilité aux services, notamment pour les plus fragiles (antennes MDPH),
- ➔ créer des places supplémentaires au sein des maisons d'enfants à caractère social pour mieux accueillir les enfants confiés au Département,
- ➔ accroître le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en renforçant l'accompagnement vers l'emploi par le complet déploiement du dispositif Var insertion travail,
- ➔ augmenter l'aide aux communes répartie dans le respect de l'équité et renforcer l'ingénierie départementale au service du dynamisme et de l'attractivité des territoires varois,
- ➔ promouvoir le devoir de mémoire et renforcer l'attractivité à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement en Provence avec "Var 1944 les routes varoises de la liberté",
- ➔ poursuivre la diversification de l'offre culturelle avec, par exemple, la valorisation de la culture provençale, et le lancement de nouveaux sites départementaux, notamment le futur musée d'arts contemporain, moderne et numérique de Toulon,
- ➔ développer la politique sportive départementale pour promouvoir le rayonnement

du Var en tant que terre de sports et accueillir le passage de la flamme olympique,

- ➔ faire rayonner le Var en France et à l'international, avec, notamment le lancement du géoparc "socle de provence" (riviera française,
- ➔ énoncer le projet politique éducatif et le plan d'actions pour la restauration scolaire,
- ➔ agir pour s'adapter au changement climatique, en déployant le plan vélo, en soutenant l'agriculture locale et en engageant un plan ambitieux de renaturation des cours des collèges,
- ➔ innover dans l'action départementale et achever le déploiement de la fibre : "tout le Var fibré en 2024" et soutenir l'inclusion numérique,
- ➔ veiller à la pérennité du patrimoine et à la qualité de l'action publique avec la création d'un pôle d'évaluation des politiques départementales,
- ➔ maîtriser les dépenses de personnel, intégrant les évolutions incompressibles de la masse salariale, en déployant des projets ambitieux : plus d'apprentis et de stagiaires, attractivité accrue des emplois et avantages sociaux, processus de formation renforcé, système d'information RH modernisé,
- ➔ maintenir une gestion saine et stabiliser l'endettement par une dette à taux fixe à 100%.

3. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ (ET DES BUDGETS ANNEXES) :

BUDGET PRINCIPAL

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|---------------------------|---------------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 1 475 602 526,52 € | 1 269 387 596,06 € |
| Investissement | 26 671 786,74 € | 232 886 717,20 € |
| Total | 1 502 274 313,26 € | 1 502 274 313,26 € |

Budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|-------------------------|------------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 25 390 000,00 € | 24 310 000,00 € |
| Investissement | 0,00 € | 1 080 000,00 € |
| Total | 25 390 000,00 € | 25 390 000,00 € |

Budget annexe du Laboratoire Départemental :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|-------------------------|-----------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 3 662 432,00 € | 3 468 432,00 € |
| Investissement | 0,00 € | 194 000,00 € |
| Total | 3 662 432,00 € | 3 662 432,00 € |

Budget annexe de l'organisme d'inspection :

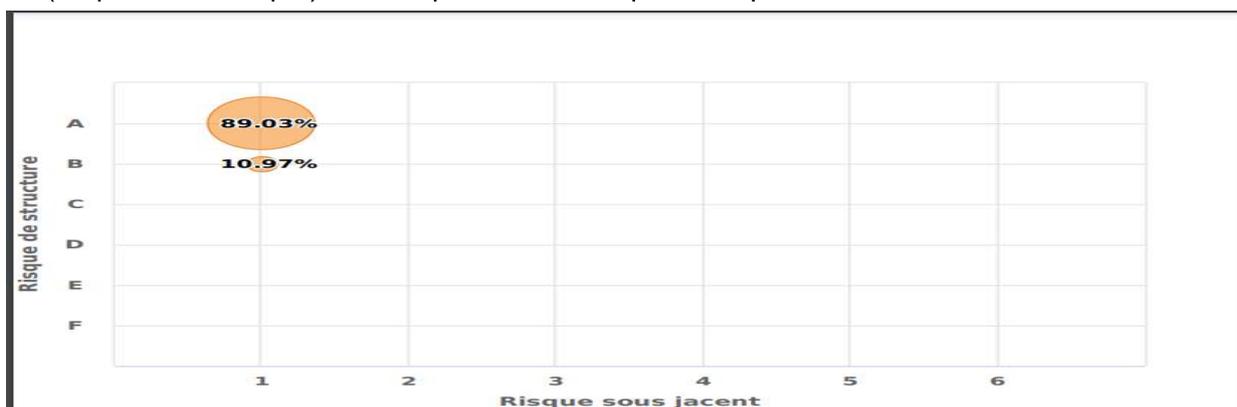
| | Recettes | Dépenses |
|----------------|-------------------------|--------------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 30 200,00 € | 30 200,00 € |
| Investissement | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 30 200,00 € | 30 200,00 € |

4. NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE :

| | Epargne brute | Taux épargne brute |
|----------------------|---------------|--------------------|
| BUDGET PRIMITIF 2024 | 206,2 M€ | 13,97 % |
| BUDGET PRIMITIF 2023 | 193,5 M€ | 13,56 % |
| BUDGET PRIMITIF 2022 | 137,6 M€ | 10,66 % |
| BUDGET PRIMITIF 2021 | 89 M€ | 7,37 % |

5. CLASSEMENT DE LA DETTE EN FONCTION DE LA CHARTE DES RISQUES :

Selon la charte de bonne conduite, les emprunts sont classés de 1A (emprunt sans risque) à 6F (emprunt très risqué). Les emprunts conclus par le Département du Var sont classés :



6. PRINCIPAUX RATIOS :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 170 € par habitant

Ratio 2 = Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 360 € par habitant

Ratio 4 = Dépenses d'équipement / population : 180 € par habitant

Ratio 5 = Dette / population : 290 € par habitant

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population : 69 € par habitant

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 21 %

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement) : 89 %

Ratio 9 = Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement) : 13 %

Ratio 10 = Taux d'endettement (en-cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) : 12 %

| Groupe AE (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| AE-2015 - 2015-0104DB-002 - AE-AE COLOGEN FRAIS FINANCIERS | 25 050 000,00 | 8 924 823,07 | 1 509 176,70 | 1 427 000,00 | 1 341 000,00 | 1 267 000,00 | 1 202 000,00 | 9 379 000,23 |
| AE-2015 - 2015-0602DB-001 - AE-AE COLOGEN FRAIS D'EXPLOITATION | 48 348 777,00 | 6 119 815,34 | 1 041 465,76 | 1 020 000,00 | 1 039 000,00 | 1 059 000,00 | 3 000 000,00 | 35 069 495,90 |
| AE-2016 - 2016-0201AC-001 - AE-APPEL A PROJETS FSE (EUROPE+DDSI) | 31 255 500,00 | 28 491 431,35 | 2 274 223,47 | | 489 845,18 | | | |
| AE-2017 - 2017-1206IG-001 - AE-AIDE AUX ELEVEURS MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES | 310 000,00 | 164 283,49 | 52 302,00 | | 93 414,51 | | | |
| AE-2019 - 2019-0202H4-001 - AE-ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CEDIS POLITIQUE INSERTION DEPARTEMENT | 36 510 000,00 | 18 507 681,59 | 4 487 970,00 | 4 500 000,00 | 4 500 000,00 | 4 514 348,41 | | |
| AE-2019 - 2019-0406H5-001 - AE-MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL | 1 731 000,00 | 662 013,75 | 207 050,00 | 200 000,00 | 215 000,00 | 215 000,00 | 231 936,25 | |
| AE-2019 - 2019-1005IT-003 - AE-TRANSPORT D ELEVES HANDICAPES | 22 900 000,00 | 8 157 006,64 | 4 191 500,49 | 3 700 000,00 | 4 158 175,00 | 2 693 317,87 | | |
| AE-2020 - 2020-0406H5-001 - AE-MARCHES DE SUPERVISION SOCIAL | 875 000,00 | 190 437,50 | 80 817,50 | 85 000,00 | 130 000,00 | 137 000,00 | 251 745,00 | |
| AE-2020 - 2020-1202J1-001 - AE-AE SUBV PARTENAIRES FAUNE & FLORE | 300 000,00 | 130 000,00 | 50 000,00 | 50 000,00 | 50 000,00 | 20 000,00 | | |
| AE-2021 - 2021-0101L1-001 - AE DEPENSES DE COMMUNICATION RELATIVES A L HDE Draguignan 2021-2023 | 4 709 360,00 | 752 439,09 | 681 614,83 | 530 000,00 | 760 000,00 | 760 000,00 | 1 225 306,08 | |
| AE-2021 - 2021-0501V1-001 - AE-AE FINANCEMENT PROGRAMME SARE 2021-2023 | 1 320 000,00 | 238 998,08 | 279 797,33 | 280 000,00 | 521 204,59 | | | |
| AE-2021 - 2021-1111NC-001 - AE-AE GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET | 6 000 000,00 | 4 000 000,00 | 0,00 | | 2 000 000,00 | | | |
| AE-2022 - DF22003 - AE- FSE + 2022 - 2028 (EUROPE) | 16 406 184,00 | 0,00 | 1 816 649,34 | 3 136 550,00 | 4 258 955,00 | 3 279 061,00 | 3 279 061,00 | 635 907,66 |
| AE-2022 - DF22007 - AE-MISE EN OEUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L HABITAT INCLUSIF | 7 064 750,00 | 0,00 | 288 750,00 | 532 000,00 | 1 120 950,00 | 1 163 450,00 | 1 163 450,00 | 2 796 150,00 |
| AE-2022 - DF22008 - AE-FSE 2022-2027 (DDSI) | 12 000 000,00 | 0,00 | 1 917 306,89 | 2 396 634,00 | 2 400 000,00 | 2 400 000,00 | 2 400 000,00 | 486 059,11 |
| AE-2023 - DF23002 - SCENOGRAPHIES HDE | 2 500 000,00 | 0,00 | 261 958,86 | 545 000,00 | 500 000,00 | 500 000,00 | 693 041,14 | |
| AE-2023 - DF23005 - PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL | 22 500 000,00 | 0,00 | 3 052 892,00 | 6 820 000,00 | 8 327 108,00 | 2 500 000,00 | 1 500 000,00 | 300 000,00 |
| AE-2023 - DF23009 - AE- MAINTENANCE DES BATIMENTS | 6 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | |
| AE-2023 - DF23010 - AE-MAINTENANCE DES COLLEGES | 4 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | |
| AE-2024 - DF24001 - PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : AXE SOCIAL | 2 200 000,00 | 0,00 | | 550 000,00 | 550 000,00 | 550 000,00 | 440 000,00 | 110 000,00 |
| Total | 251 980 571,00 | 76 338 929,90 | 22 193 475,17 | 28 272 184,00 | 34 954 652,28 | 23 558 177,28 | 17 886 539,47 | 48 776 612,90 |

| Groupe AP (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|--|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| AP-2013 - 2013-0102BA2003 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS SOCIAUX | 38 230 476,96 | 34 679 483,79 | 1 451 144,38 | 403 900,00 | 405 436,33 | | | 1 290 512,46 |
| AP-2013 - 2013-0102BA2008 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS | 77 878 000,00 | 5 034 326,47 | 284 753,10 | 360 000,00 | 28 240 000,00 | 23 240 000,00 | 20 718 920,43 | |
| AP-2013 - 2013-0601BB2012 - AP-CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS | 84 580 000,00 | 30 152 913,68 | 5 128 548,52 | 3 006 100,00 | 12 500 000,00 | 14 010 000,00 | 19 782 437,80 | |
| AP-2013 - 2013-R1001IV-03 - AP-ETUDES ROUTIERES | 9 400 000,00 | 4 295 750,41 | 1 135 389,15 | 711 218,00 | 1 036 218,00 | 1 036 218,00 | 1 095 384,38 | 89 822,06 |
| AP-2013 - 2013-R1005IT9-3 - AP-CPER-SNCF | 13 141 000,00 | 7 590 425,00 | 845 508,01 | 650 000,00 | 502 296,28 | 702 979,00 | 2 849 791,71 | |
| AP-2013 - 2013-R1202J1-001 - AP-AMENAGEMENT PARC NATURE | 21 883 000,00 | 21 347 716,40 | 107 542,40 | 100 000,00 | 327 741,20 | | | |
| AP-2013 - 2013-R1204J1-01 - AP-CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE | 15 114 000,00 | 8 575 610,00 | 328 159,21 | 208 000,00 | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 2 001 435,65 | 795,14 |
| AP-2014 - 2014-0502V1-001 - SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT | 27 000 000,00 | 11 696 905,24 | 1 344 883,02 | 1 814 300,00 | 3 120 000,00 | 3 120 000,00 | 5 903 911,74 | |
| AP-2015 - 2015-0104DB-001 - AP-COLOGEN REMBOURSEMENT CAPITAL | 90 480 000,00 | 16 065 268,56 | 3 477 883,67 | 3 602 000,00 | 3 695 000,00 | 3 769 000,00 | 2 352 000,00 | 57 518 847,77 |
| AP-2015 - 2015-1001IV-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENTS | 191 772 000,00 | 75 598 076,32 | 32 580 678,20 | 34 644 429,64 | 32 110 100,00 | 16 838 715,84 | | |
| AP-2016 - 2016-0102BA-001 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS | 48 130 000,00 | 17 522 615,53 | 5 837 793,51 | 6 739 500,00 | 7 186 361,44 | 6 127 704,67 | 4 716 024,85 | |
| AP-2016 - 2016-0502V1-100 - AP-AIDE AUX COMMUNES | 459 700 000,00 | 139 476 009,75 | 34 837 318,00 | 56 000 000,00 | 56 000 000,00 | 56 000 000,00 | 56 000 000,00 | 61 386 672,25 |
| AP-2016 - 2016-0503V1-001 - AP-AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX AMELIORATION DE L HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE | 14 650 000,00 | 6 029 868,23 | 1 352 880,91 | 500 000,00 | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 | 3 767 250,86 | |
| AP-2016 - 2016-0602BB-001 - AP-RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES | 213 170 000,00 | 52 308 569,27 | 33 968 141,78 | 30 256 000,00 | 30 411 765,26 | 29 653 750,22 | 36 570 392,69 | 1 380,78 |
| AP-2016 - 2016-1102ID-001 - AP-SOUTIEN A LA MODERNISATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET DE LA PECHE MARITIME | 110 000,00 | 2 272,00 | | | 107 728,00 | | | |
| AP-2016 - 2016-1102ID-002 - AP-ETUDE AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FO RESTIER | 150 000,00 | 98 525,02 | | | 51 474,98 | | | |
| AP-2016 - 2016-1104IG-001 - AP-SOUTIEN INVESTISSEMENTS AGRICOLES FEADER | 7 300 000,00 | 512 706,74 | 10 088,58 | 300 000,00 | 1 400 000,00 | 1 400 000,00 | 1 989 911,42 | 1 687 293,26 |
| AP-2016 - 2016-1202J1-001 - AP-CIRCUITS THEMATIQUES ENS | 12 500 000,00 | 1 820 361,12 | 872 275,33 | 1 985 000,00 | 2 793 249,95 | 2 970 000,00 | 2 034 362,54 | 24 751,06 |
| AP-2016 - 2016-1205IG-100 - AP-SUBV PROTECTION FORET CONTRE INCENDIES | 7 340 160,00 | 1 831 466,40 | 705 208,90 | 400 000,00 | 1 100 000,00 | 1 100 000,00 | 2 203 484,70 | |
| AP-2017 - 2017-0102BA-002 - AP-REAMENAGEMENT BATIMENT ADMINISTRATIF CHARLES BARNIER - TOULON | 6 270 000,00 | 497 962,66 | 65 714,61 | 220 000,00 | 4 600 000,00 | 886 322,73 | | |
| AP-2017 - 2017-1001IV-001 - AP-FONDS DE CONCOURS | 8 400 000,00 | 3 477 871,49 | 577 950,87 | 530 429,36 | 10 000,00 | 10 000,00 | 42 077,27 | 3 751 671,01 |
| AP-2017 - 2017-1108CE-001 - AP-SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS POUR L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | 12 385 000,00 | 1 044 215,55 | 1 932 274,75 | 2 577 300,00 | 2 300 000,00 | 2 300 000,00 | 2 231 209,70 | |
| AP-2017 - 2017-1206IG-002 - AP-SUBVENTIONS VALORISATION PRODUITS DE LA FORET | 530 000,00 | 414 483,69 | 44 484,37 | 50 000,00 | 21 031,94 | | | |
| AP-2018 - 2018-0102BA-001 - AP-AMENAGEMENT-SECURISATION GENDARMERIES | 2 986 000,00 | 1 428 838,34 | 159 509,29 | 786 500,00 | 250 000,00 | 135 097,06 | 226 055,31 | |

| Groupe AP (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| AP-2018 - 2018-0601CE-001 - AP-AIDE INVEST CLG PRIVES SOUS CONTRAT | 2 211 000,00 | 1 019 310,68 | 213 022,03 | 255 000,00 | 255 000,00 | 255 000,00 | 213 667,29 | |
| AP-2019 - 2019-0102BA-001 - AP-ETUDES BATIMENTS 2019-2021 | 600 000,00 | 53 873,96 | 42 694,98 | 160 000,00 | 343 431,06 | | | |
| AP-2019 - 2019-0501V1-001 - AP-EXTERNALISATION DE L OBSERVATOIRE DEP DE L HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2020 | 953 400,00 | 322 809,71 | 74 732,73 | 90 000,00 | 125 000,00 | 125 000,00 | 215 857,56 | |
| AP-2020 - 2020-0108AB-001 - AP-DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION | 5 725 000,00 | 853 050,03 | 430 247,12 | 700 000,00 | 2 120 000,00 | 1 621 702,85 | | |
| AP-2020 - 2020-0303H3-001 - AP-EHPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB | 32 021 400,00 | 2 458 160,00 | 1 126 813,79 | 4 911 161,00 | 10 351 409,00 | 8 295 587,00 | 3 621 250,00 | 1 257 019,21 |
| AP-2020 - 2020-1007ID-001 - AP-PROJETS TRANSVERSAUX NUMERIQUES | 4 090 000,00 | 893 997,82 | 700 475,00 | 1 173 923,00 | 963 701,00 | 69 670,00 | 183 965,04 | 104 268,14 |
| AP-2020 - 2020-1202J1-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENT SUR LES ENS | 6 500 000,00 | 746 512,30 | 1 008 487,38 | 900 000,00 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 1 845 000,32 | |
| AP-2020 - 2020-1204J2-001 - AP-RESTAURATION EOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX | 2 481 700,00 | 265 046,55 | 67 010,15 | 1 937 653,45 | 211 989,85 | | | |
| AP-2021 - 1202J1-001 - AP-ETUDES D'INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES | 1 100 000,00 | 109 973,92 | 78 047,16 | 120 000,00 | 200 000,00 | 200 000,00 | 391 978,92 | |
| AP-2021 - 1205IG-002 - AP-TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT | 12 000 000,00 | 683 842,31 | 2 418 330,33 | 1 000 000,00 | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 1 781 669,67 | 2 116 157,69 |
| AP-2021 - 2021-0102BA-002 - AP-RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU CDE CONSTR + REHAB 3 SITES + AMO PILOTAGE | 56 485 000,00 | 768 563,05 | 546 846,08 | 2 038 000,00 | 20 666 000,00 | 10 904 767,15 | 21 560 823,72 | |
| AP-2021 - 2021-0102BA-003 - AP-TVX + AMENAG SITES CDE | 7 000 000,00 | 1 321 696,70 | 969 990,12 | 1 276 000,00 | 600 000,00 | 1 412 795,05 | 1 419 518,13 | |
| AP-2021 - 2021-0302H3-001 - AP-APA HABITAT- AIDE FINANCIERE EN FAVEUR D DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX | 800 000,00 | 120 969,39 | 191 015,49 | 220 000,00 | 268 015,12 | | | |
| AP-2021 - 2021-1001IV-001 - AP-CONVENTION FINANCEMENT RESORPTION POINTS NOIRS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA | 9 050 000,00 | 0,00 | 0,00 | 30 000,00 | 1 000 000,00 | 900 000,00 | 3 070 000,00 | 4 050 000,00 |
| AP-2021 - 2021-1002IM-001 - AP-ACQUISITION D'ENGINS | 12 512 000,00 | 1 608 880,22 | 2 030 817,96 | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 1 980 301,82 | | 2 892 000,00 |
| AP-2022 - DI22001 - AP-CONSTRUCTION ET RENOVATION DE MECS | 11 822 000,00 | 240 000,00 | 2 008 000,00 | 2 855 000,00 | 3 422 000,00 | 1 920 000,00 | 535 000,00 | 842 000,00 |
| AP-2022 - DI22002 - AP-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE | 22 100 000,00 | 1 021 344,72 | 2 027 804,51 | 3 245 000,00 | 3 750 000,00 | 3 750 000,00 | 8 305 850,77 | |
| AP-2022 - DI22004 - AP-CONSTRUCTION DE GYMNASES | 21 920 000,00 | 189 174,90 | 2 673 620,48 | 3 390 000,00 | 6 880 825,10 | 1 260 000,00 | 7 526 379,52 | |
| AP-2022 - DI22005 - AP-CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DOMAINE ROUTES | 11 500 000,00 | 9 666,55 | 260 006,58 | 1 687 000,00 | 2 300 000,00 | 2 100 000,00 | 5 143 326,87 | |
| AP-2022 - DI22006 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS - HORS CIRCUITS | 3 620 000,00 | 250 176,98 | 22 259,36 | 0,00 | | | 3 347 563,66 | |
| AP-2023 - DI23001 - PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2023 A 2027 | 4 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | 87 500,00 | 1 387 500,00 | 1 237 500,00 | 1 287 500,00 | |
| AP-2023 - DI23003 - PMS BRIGNOLES | 13 000 000,00 | 0,00 | 3 182 149,65 | 5 513 903,17 | 3 925 935,45 | 378 011,73 | | |
| AP-2023 - DI23004 - AP SDIS SUBVENTION | 15 400 000,00 | 0,00 | 535 425,92 | 5 400 000,00 | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 | 3 464 574,08 | |

| Groupe AP (Code / Libellé) | Total général | Avant 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Après 2027 |
|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| AP-2023 - DI23006 - ROUTE DU DEBARQUEMENT (MAITRISE D'OUVRAGE) | 706 000,00 | 0,00 | 0,00 | 320 000,00 | 120 000,00 | 266 000,00 | | |
| AP-2023 - DI23007 - DEPLOIEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION BATIMENTAIRE | 785 000,00 | 0,00 | 141 036,88 | 200 000,00 | 5 000,00 | 5 000,00 | 433 963,12 | |
| AP-2023 - DI23008 - ROUTE DU DEBARQUEMENT (SUBVENTIONS) | 294 000,00 | 0,00 | 0,00 | 150 000,00 | 144 000,00 | | | |
| AP-2023 - DI23011 - AP-VERDISSEMENT DES COLLEGES | 3 500 000,00 | 0,00 | 0,00 | 200 000,00 | 800 000,00 | 1 000 000,00 | 1 500 000,00 | |
| Total | 1 625 276 136,96 | 454 439 291,45 | 147 796 964,26 | 185 704 817,62 | 259 508 209,96 | 210 481 123,12 | 230 332 539,72 | 137 013 190,83 |

MPA/DF/
JRA

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A18

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.3312-1,
 Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,
 Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,
 Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
 Vu la délibération du Conseil départemental n°A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,
 Vu le rapport du Président,
 Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du centre départemental de l'enfance, tel que prévu dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
 Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
 Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181000-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
 le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
 la directrice générale des services,
 Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A18

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe du centre départemental de l'enfance se décompose de la manière suivante :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|------------------|-----------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 25 390 000,00 € | 25 390 000,00 € |
| Investissement | 1 230 000,00 € | 1 230 000,00 € |
| Total | 26 620 000,00 € | 26 620 000,00 € |

Corps du rapport :

Pour 2024, en section de fonctionnement, l'activité du centre départemental de l'enfance nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de 25 365 000 €, en progression de + 2 373 500 € soit + 10,32 % par rapport à 2023. Elle représente l'essentiel des recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 25 390 000 €, en augmentation de + 10,36 %.

Trois facteurs expliquent cette évolution.

D'une part, les dépenses de personnel, évaluées à 20 900 000 €, sont en hausse de + 2 200 000 € soit + 11,76 %. Cette augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice, au versement du solde de la prime Ségur, au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et au recours aux intérimaires.

D'autre part, les charges à caractère général sont estimées à 2 082 000 €. Elles connaissent une hausse de + 134 200 € soit + 6,89 %, principalement due à l'augmentation des fluides pour 47 000 € et à l'inflation des prix sur les produits alimentaires ainsi que sur les fournitures pour 61 000 €.

Enfin, les charges liées à l'entretien de la structure sont inscrites à 2 408 000 €, en hausse de + 49 300 € soit + 2,09 %. Cette augmentation est liée, en partie, à la prise en compte des révisions de prix du marché de maintenance et aux réparations des bâtiments pour 80 000 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses, essentiellement constituées d'acquisition de matériel

technique, informatique, pédagogique, et de mobilier, sont proposées à 1 080 000 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du centre départemental de l'enfance, tel que prévu dans le document annexé.

MPA/DF/
EFB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A19

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-1,

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, tel que prévu dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181324-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A19

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var se décompose de la manière suivante :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|------------------|---------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 3 662 432,00€ | 3 468 432,00€ |
| Investissement | | 194 000,00€ |
| Total | 3 662 432,00€ | 3 662 432,00€ |

Corps du rapport :

Pour 2024, en section de fonctionnement, l'activité du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var nécessite une subvention d'équilibre du budget principal, subvention maintenue à l'identique par rapport à 2023, pour un montant de 1 000 000 € .

Au titre de 2024, en section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à près de 3 500 000 €.

Les charges à caractère général, évaluées à 1 200 000 €, sont en légère hausse de + 123 000€ soit + 12%, en raison essentiellement de l'augmentation des prix des petits équipements et des produits pharmaceutiques, tels que les réactifs servant à faire les analyses.

Cette augmentation est compensée par une baisse des charges de personnel de - 135 000 € soit -5,5%, inscrites à hauteur de 2 300 000 €, ajustées ainsi au niveau des dépenses réalisées en 2023.

Les recettes sont évaluées à près de 3 700 000 €. Ces dernières sont stables par rapport à 2023. Elles sont constituées de la subvention d'équilibre du budget principal, et des recettes issues de l'activité d'analyse.

La subvention d'équilibre est maintenue à 1 000 000 € identique à celle inscrite en 2023.

Pour la section d'investissement, les dépenses, essentiellement constituées d'acquisition de matériel technique et d'équipement, sont proposées à 194 000 €, en hausse de + 24 000 € soit + 14%, hausse liée à des travaux de réfection de la salle d'autopsie et à l'achat de véhicules de remplacement.

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, tel que prévu dans le document annexé.

MPA/DF/
EFB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A20**

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Départs/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-1,

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement, le budget primitif 2024 du budget annexe de l'organisme d'inspection, tel que prévu dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181330-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A20

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe de l'organisme d'inspection se décompose de la manière suivante :

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|------------------|------------|
| | Mouvements réels | |
| Fonctionnement | 30 200,00€ | 30 200,00€ |
| Investissement | 0 | 0 |
| Total | 30 200,00€ | 30 200,00€ |

Corps du rapport :

L'organisme d'inspection est un organisme accrédité par le comité français d'accréditation - COFRAC - pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var. Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indication géographique protégée.

Au titre de 2024, en section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à 30 200 €. Elles progressent de +15 700 € soit + 108% par rapport au budget prévisionnel 2023.

Les charges de personnel, évaluées à 20 000 €, sont en hausse de +17 600 €. Cela est dû à la revalorisation salariale ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'heures des agents réalisant les contrôles et analyses de l'Organisme d'Inspection.

Cette augmentation est compensée par une légère baisse des dépenses à caractère général, inscrites à 10 000 € en 2024.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2024, d'un montant de 30 200 €, doublent par rapport au budget primitif 2023. Elles proviennent du syndicat mixte des vigneron du Var. Cette hausse est liée à l'augmentation des contrôles.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement, le budget primitif 2024 du budget annexe de l'organisme d'inspection, tel que prévu dans le document annexé

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex

DISCUSSIONS
LORS DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11h00, sous la présidence de M. Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental du Var.

M. le Président : mes chers collègues, on a récemment perdu un de nos anciens présidents en la personne d'Horace Lanfranchi. Certains ne l'ont pas connu parce qu'il y a eu un grand renouvellement en 2015 et ensuite en 2021.

On est quelques-uns à avoir travaillé à ses côtés pendant des années et on a pu apprécier son autorité bienveillante, on a pu apprécier son sens de l'écoute, on a pu apprécier son engagement pour le département, également dans un grand souci d'équité. On a pu aussi, je pense aux fonctionnaires, apprécier l'attention qu'il a toujours portée aux situations des uns et des autres. On est nombreux à avoir apprécié son management humain.

Les obsèques à Saint-Maximin ont été extrêmement émouvantes. J'ai eu l'occasion de faire un discours tout simplement humain, pas académique, je n'ai pas fait de rappel de son parcours. Didier Brémond s'en est chargé par la suite, mais j'ai tout simplement dit que l'émotion était forte à la fois chez ceux qui l'ont connu en tant qu'élu que parmi les personnels nombreux dans le département à l'avoir eu comme président.

Donc je vais vous proposer, si vous le voulez bien, une minute de silence et de recueillement le concernant.

Je vous remercie mes chers collègues. Je remercie également les fonctionnaires, le public et même la presse présente, de vous être associés à ce moment de recueillement à sa mémoire.

Je demande à Mme la directrice générale des services de procéder à l'appel.

Mme la Directrice générale des services : merci Monsieur le Président.

Appel nominal

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Départs/Sorties :

Absents/Excusés :

Mouvements lors de la séance :

- Déport de M. Lain, M. Albertini, M. Brémond, m; Chiocca, Mme Depallens, Mme Legraien, M. Loew, Mme Perez Leroux, M. Pianetti, M. Pontone, Mme Quilici, M. Reynier; Mme Samat, Mme Arénas et Mme Nicolletti et retrait du pouvoir de Mme Lauvard, Mme Dumont, M. Leonelli et M. Lauriol avant la présentation du dossier n° A9

- Retour de M. Lain, M. Albertini, M. Brémond, m; Chiocca, Mme Depallens, Mme Legraien, M. Loew, Mme Perez Leroux, M. Pianetti, M. Pontone, Mme Quilici, M. Reynier; Mme Samat, Mme Arénas et Mme Nicolletti et réinscription du pouvoir de Mme Lauvard, Mme Dumont, M. Leonelli et M. Lauriol avant la présentation du dossier n° A10

- Déport de M. Brémond, Mme Arénas et Mme Amrane et retrait du pouvoir de M. Simon avant la présentation du dossier n° A15.

- Retour de M. Brémond, Mme Arénas et Mme Amrane et réinscription du pouvoir de M. Simon avant la présentation du dossier n° A16.

M. le Président : merci madame la directrice générale. Le quorum est donc largement atteint. Je n'ai pas d'observation sur le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 dont un exemplaire vous a été transmis avec la convocation de la présente réunion.

Conformément à l'article L3121-13 du code général des collectivités territoriales, il est donc adopté si vous n'avez pas d'observation à formuler. Je ne vois pas de bras se lever.

Informations relatives à l'état des indemnités des élus : l'article L3123-19-2-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année les départements établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros dont bénéficient les élus siégeant au conseil départemental au titre de tout mandat et de toute fonction. Cet état doit être communiqué chaque année au conseil départemental. L'état de nos indemnités vous a donc été communiqué le 18 mars 2024. Il ne donne lieu ni à débats, ni à délibérations.

On entame l'ordre du jour. Vous avez un certain nombre de communications purement formelles.

N° : A1

INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Face à la hausse des taux d'intérêts, une gestion active de la dette a été mobilisée depuis deux ans afin de sécuriser l'annuité de la dette du Département d'une part, et de poursuivre le désendettement de la collectivité, en optimisant l'utilisation de la trésorerie, d'autre part.

Ainsi en 2022, une première opération a conduit à refinancer 40,3 M€ de dette indexée sur le taux de livret A ce qui a permis de dégager un gain estimé à 4 M€.

En 2023, ce sont 15 emprunts, essentiellement à taux variable, dont l'encours s'élève à 85,9 M€, qui auront été remboursés par anticipation, permettant à la collectivité de réaliser un gain brut estimé à 12,5 M€.

Au 31/12/2023, le montant de la dette s'élevait donc à 315 M€ contre 449,3 M€ à fin 2022.

Pas de vote

N° : A2

ACTIONS EN JUSTICE DU DÉPARTEMENT - COMPTE RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Il est rendu compte, à l'aide du tableau qui a été communiqué aux conseillers départementaux, des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département pour la défense de ses intérêts.

Pour la période du 2 janvier 2024 au 2 février 2024 :

- 27 actions en justice ont été intentées contre le Département,
- 1 action a été engagée par le Département,
- 2 actions en justice ont fait l'objet d'une tentative de résolution amiable.

Pas de vote

N° : A3

ACHATS DE LA COLLECTIVITÉ POUR LESQUELS LE PRÉSIDENT A REÇU DÉLÉGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023

Il s'agit de rendre compte des marchés et avenants, réalisés du 1er juillet au 31 décembre 2023 en fournitures, travaux et services.

Cette délégation concerne également les marchés de travaux inférieurs à 500 000 € HT, quelle que soit la procédure. La délégation vaut pour toute modification de tous les marchés quels que soient leurs montants et la nature des prestations, lorsque les crédits sont inscrits au budget et sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres lorsque les modifications entraînent une augmentation du montant global supérieure à 5%.

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| Travaux : | 3 885 066.82 € HT |
| Fournitures : | 1 686 734.28 € HT |
| Services : | 4 703 333.66 € HT |
| Avenants : | 1 050 936.08 € HT |
| Achats sur factures : | 7 189 879.94 € HT |
| Achats à l'UGAP : | 3 321 949.95 € HT |
| Total : | 21 837 900.70 € HT |

Pas de vote

N° : A4

DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En 2023, 16 dossiers ont été déposés auprès de l'État et de la région pour un montant total de 8.963.378,81 euros :

- 5 dossiers concernent les collèges et représentent 42% du montant sollicité,
- 8 dossiers dans le domaine environnemental qui représentent 41% du montant sollicité,
- 3 dossiers concernent le domaine du tourisme et représentent 17% du montant sollicité.

Pas de vote

M. le Président : vous avez l'ensemble de ces documents. S'il n'y a pas de question, on considère qu'il en est pris acte. On passe à la A5. La parole est à Madame Valérie Rialland pour la présentation du rapport 2023 sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et vous avez un dossier, un rapport qui normalement a été distribué sur les tables.

N° : A5

PRÉSENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme Rialland : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental présente, préalablement aux débats sur le vote du budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport annuel présente d'une part la politique interne de la collectivité en termes de ressources humaines et d'autre part, certaines des actions conduites à travers les politiques publiques départementales en faveur des Varoises et des Varois.

Il dresse un bilan du plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 et fait ressortir les données chiffrées consolidées de l'année 2022 en matière d'égalité professionnelle ainsi que les premières données s'agissant de l'année 2023.

Ce rapport ne faisant pas l'objet d'un vote, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en prendre acte.

M. le Président : est-ce qu'il y a des questions mes chers collègues ? Aucune, il n'y a pas de vote, on prend donc acte que ce rapport a été communiqué à tous les élus présents.

Pas de vote

M. le Président : toujours Mme Valérie Rialland pour la A6.

N° : A6

AXES STRATÉGIQUES EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR

Mme Rialland : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit d'une tâche que m'a confiée le Président pour proposer une véritable stratégie d'égalité entre les femmes et les hommes, pas seulement au niveau interne mais aussi à destination de nos politiques publiques.

L'exemplarité et la responsabilité des collectivités territoriales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est nécessaire, tant au plan de la gestion des services publics que dans la conduite de leurs politiques publiques.

Le Département souhaite jouer pleinement son rôle et faire changer durablement les comportements en la matière, de par ses partenariats et son échelle d'intervention sur tous les territoires du Var et de par la diversité et l'étendue de ses compétences.

Une approche a été plutôt guidée par l'équité et j'insiste là-dessus puisque ça fait partie de notre ADN afin de concourir non seulement à l'égalité des chances mais aussi à l'égalité réelle entre les Varoises et les Varois où qu'ils résident et quelque soit leur âge et leur situation.

Pour ce faire, il est nécessaire de connaître la réalité des situations, en lien avec les politiques départementales, sur le territoire. Nous devons œuvrer dans une approche concertée, transversale et partenariale.

Notre proposition comprend 5 axes que je vais vous détailler :

Axe 1 : l'équité dans l'offre départementale de services aux Varoises et Varois

Il s'agit d'œuvrer pour que nos services reflètent cette équité, quelle que soit la situation géographique ou personnelle. Cela va impliquer de regarder nos actions et politiques sous une perspective de genre, en tenant compte d'une approche territoriale assurant ainsi une distribution plus équitable des ressources et des soutiens. Pour les Varois, c'est aussi améliorer la connaissance et faciliter l'accès aux dispositifs qui concourent à l'égalité.

Axe 2 : la mobilisation des partenaires et collectivités varoises sur les questions d'équité femmes-hommes

La collaboration avec nos partenaires locaux va être renforcée pour promouvoir cette vision de l'équité. Ensemble, il s'agit de mettre en place des initiatives, à commencer par la création d'un observatoire départemental de l'équité femmes-hommes, pour encourager la mixité et corriger les déséquilibres financiers, affirmant notre volonté de bâtir une société plus inclusive.

Axe 3 : la promotion de l'égalité des chances et des droits dès le plus jeune âge

Nous allons également insister sur l'importance de lutter contre les stéréotypes de genre dès l'enfance. Par des projets éducatifs et la sensibilisation, nous visons à instaurer une culture de l'égalité et du respect mutuel parmi les plus jeunes.

Axe 4 : l'équité dans l'accompagnement de toutes les situations et les difficultés de la vie

Cet axe est au cœur de nos compétences. Il s'agit de prêter une attention particulière aux publics que nous soutenons déjà et plus particulièrement les familles monoparentales, les victimes de violences conjugales et la problématique de garde d'enfant pour ceux en démarche d'insertion. L'équité signifie aussi prêter une attention spéciale à celles et ceux qui sont le plus touchés par les inégalités.

Axe 5 : la promotion de l'équité professionnelle femmes-hommes

Il s'agit de promouvoir l'équité professionnelle dans le fonctionnement du Département, en veillant à l'égalité de traitement dans les opportunités comme dans le déroulé de carrière, et en combattant les stéréotypes liés aux métiers et aux parcours professionnels.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter les 5 axes stratégiques de la politique départementale en matière d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période de 2024 à 2028 que je viens de vous présenter,*
- et d'approuver le principe de la création d'un observatoire départemental de l'équité entre les femmes et les hommes, en lien avec l'ensemble des politiques publiques départementales.*

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est favorable, défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : pour le point suivant, je laisse la parole à Madame Andrée Samat pour la présentation du rapport développement durable “naturellement VAR”. La parole est à notre collègue.

N° : A7

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE “NATURELLEMENT VAR” ET DE PERFORMANCE 2023

Mme Samat : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport rend compte de l'avancement de la politique de développement durable “Naturellement Var” votée en avril 2023, tout en répondant aux obligations légales.

La loi « Grenelle II » a introduit l'obligation de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. La loi de lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a renforcé et précisé les enjeux de ce rapport.

Conformément à l'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales, le Président du conseil départemental présente un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.

En 2023, le Département a voté sa politique cadre de développement durable : articulée autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis, qui déploie une feuille de route volontaire et ambitieuse sur les 5 ans à venir.

Le Département se veut exemplaire dans son fonctionnement pour favoriser la réduction de son impact carbone. Ainsi, cette année :

- les économies d'énergie se sont élevées à 13 % en moyenne sur le chauffage des bâtiments administratifs,
- l'imprimerie départementale a obtenu la labellisation “imprim'vert”,
- la commande publique représente un volume d'achats de 150 millions d'Euros/an.

La formidable force que représente les 5.200 agents du Département est placée au cœur de cette dynamique de transformation.

L'action sociale, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var. Le Département accompagne les plus démunis dans le développement durable notamment sur la lutte contre la précarité énergétique. Il développe un Var accessible et inclusif, avec l'accompagnement de 32 projets d'habitat inclusif, sur 21 communes pour 244 bénéficiaires. Enfin, pour être au plus près des besoins des Varoises et des Varois, la Maison Départementale pour les personnes handicapées ouvre deux nouveaux points d'accueil à Toulon et Draguignan.

Le Var est acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires. Ainsi, la mise en œuvre des 47 actions que compte le plan vélo départemental est l'occasion de co-construire des projets avec les EPCI et de dépasser les limites du territoire avec le dévoilement officiel de l'itinéraire du tour du Verdon à vélo, conjointement avec le département des Alpes de Haute Provence.

Enfin, le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations, avec le lancement de l'étude prospective “Var eau 2050”, lors des assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan qui ont regroupé 250 personnes, ou encore le vote de sa politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var, le 6 novembre 2023.

Ce bilan d'activité est présenté à la fois dans le détail des actions mais également par les indicateurs de performance rassemblés par compétences : solidarité, collèges, sport/jeunesse/enseignement supérieur et recherche, culture, routes/réseaux, tourisme et environnement.

Comme vous pouvez le constater, la réalisation de ce rapport repose en grande partie sur les informations récoltées au sein de la direction générale, de toutes les directions et leurs services. Je voudrais adresser mes remerciements à l'ensemble des agents ayant contribué de près ou de loin à la collecte et transmission de ces informations et je voudrais adresser un clin d'oeil particulier à Delphine Thibault et toute son équipe qui a accompli un travail de grande ampleur en rédigeant cette année en un seul document le rapport développement durable et le rapport performance.

Ce rapport présente la tendance du bilan financier réalisée à ce jour et sera consolidé et complété par le compte administratif à venir. D'ailleurs, la loi des finances pour 2024 a prévu l'obligation à compter du compte administratif 2024, qui sera voté en juin 2025, de présenter l'impact pour le budget de la transition écologique. Les décrets ne sont pas encore parus mais vous trouverez sur votre table une petite note de l'ébauche d'un futur budget vert. C'est un premier recensement non exhaustif.

La qualité de la gestion financière du Département permet de présenter une gestion saine d'extinction de ces emprunts et un résultat cumulé de 130 millions d'euros.

Ce rapport 2023 démontre l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre des actions inscrites dans la politique "Naturellement Var" et confirme l'investissement du Département au cœur du quotidien des Varoises et des Varois.

Il s'agit d'un véritable défi mais également d'une réelle opportunité pour bâtir ensemble un avenir meilleur pour les générations à venir, pour préserver la richesse de notre patrimoine naturel et pour créer une collectivité plus solidaire et résiliente.

Ce rapport ne faisant pas l'objet d'un vote, je vous propose mes chers collègues de bien vouloir en prendre acte et vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport "développement durable et performance". Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président : merci ma chère collègue pour la qualité de ce rapport et de sa présentation. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Donc on prend acte de cet exposé.

Pas de vote

M. le Président : on va passer à la A8 qui concerne la contribution annuelle du budget du SDIS. Il n'y a pas de dépôt parce que ce sont les dépenses obligatoires.

N° : A8

CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

M. le Président : le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS fait état d'une situation financière dans laquelle les dépenses de fonctionnement pour 2023 augmentent sous l'effet de facteurs exogènes, l'inflation, la revalorisation du point d'indice, etc.

Sachant que les recettes sont pour 90% dépendantes des contributions à la fois du bloc communal et du Département. L'augmentation des charges de personnel est principalement liée aux évolutions du point d'indice des fonctionnaires, du GVT, du taux d'indemnité des sapeurs-pompiers volontaires qui correspond à une hausse de 5,8 millions d'euros. En section de fonctionnement, après l'augmentation de 2 millions d'euros de la contribution du bloc communal, le besoin de financement pour équilibrer les budgets est donc de 3,2 millions d'euros.

Au vu du contexte et des difficultés pour le SDIS à supporter l'augmentation significative de ses dépenses de fonctionnement, il est proposé de porter la contribution annuelle en fonctionnement à 59 millions d'euros en 2024 contre 56 millions d'euros en 2023. Est-ce que vous avez des questions, mes chers collègues ? Il n'y a pas de questions. Qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : pour le dossier A9, je demande à M. Lain, M. Albertini, M. Brémond, M. Chiocca, Mme Depallens, Mme Dumont, Mme Legraien, M. Leonelli, M. Loew, Mme Perez Leroux, M. Pianetti, M. Pontone, Mme Quilici, M. Reynier, Mme Samat, Mme Arenas et Mme Niccoletti de se déporter.

N° : A9

AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PÉRIODE 2023-2027

M. le Président : mes chers collègues, le Département du Var et le SDIS ont souhaité s'engager dans une démarche de conventionnement pluriannuel sur les années 2023-2027. Il est proposé au vote un avenant à la convention pluriannuelle afin d'ajouter une opération relative au plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies.

Ce projet d'envergure, estimé sur 4 ans, à 4 millions d'euros viendra s'ajouter aux 11 400 000 euros prévus en investissement sur l'autorisation de programme. Il est également soumis au vote de réviser les échéanciers de crédit de paiement en conséquence de l'augmentation qui est proposée.

Est-ce que vous avez des questions, mes chers collègues ? Pas de questions. Qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : nos collègues peuvent revenir. Avant de donner la parole à M. Lain, ces votes ayant été acquis, je voudrais dire que vous savez que dans le droit fil d'une résolution européenne, se pose la question de conserver ou pas des réservistes dans les conditions où nous les avons. J'ai écrit récemment au ministre de l'Intérieur, après consultation de Dominique Lain et de la sénatrice Dumont, qui est investie sur ces questions, j'ai saisi le ministre de l'Intérieur pour appeler son attention sur les coûts que cela pourrait entraîner pour le fonctionnement du SDIS. Mais au-delà des coûts, c'est aussi l'engagement des volontaires qui est posé. Je crois beaucoup au volontariat dans le fonctionnement du SDIS en général. Je propose qu'on adresse mon courrier à tous les élus du département, parce que je crois que ça n'a pas été fait, et éventuellement à la presse aussi, si ça les intéresse.

La parole est à Dominique Lain, qui me l'a demandée.

M. Lain : merci, Monsieur le Président. Oui, bien sûr, je vais mettre ces quelques mots au niveau du président du SDIS que je suis. Je voulais dire à l'ensemble de cette assemblée l'excellente oreille attentive de la part du Président concernant la problématique des sapeurs-pompier. Dieu sait si elle est problématique et complexe. On se trouve avec effectivement une inflation, on se trouve avec un changement climatique, on se trouve avec l'arrêté Rudi Matzak, européen, qui effectivement, comme vous l'avez souligné le Président, pose quelques difficultés sur le temps de travail. Ce temps de travail, la directive européenne met à 2 300 heures le temps de travail, 1 607 heures lorsqu'un sapeur-pompier a un employeur à temps plein. La différence aux alentours de 600 heures peut être affectée à un travail de sapeur-pompier volontaire puisqu'il remplit les 4 critères, qui est donc d'avoir un employeur, d'avoir une activité, d'avoir une rémunération et d'avoir des responsabilités.

Donc, après la problématique climatique, nous avons effectivement, la problématique d'un arrêt dit Matzak. Je voudrais ici dire, et en présence de cette noble assemblée, votre total soutien pour les sapeurs-pompiers, puisqu'on pourrait y rajouter le plan camion, on pourrait y rajouter le plan caserne, on pourrait y rajouter l'augmentation forte de cette contribution. Et je voudrais tout simplement, Président, en associant mes collègues, au nom des 5 000 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, très sincèrement vous remercier. Et ils savent qu'ils peuvent, ici, au département, avoir une oreille attentive et surtout une très bonne compréhension. Donc, je voudrais aussi souligner l'excellence du travail de l'administration sur le volet financier entre Mme Haldric et M. le contrôleur général.

Voilà, Président, ce que je voulais vous dire en tant que Président du SDIS.

M. le Président : merci, Monsieur le Président. Après, je crois qu'il ne faudrait pas inverser les rôles. Je crois que ce serait plutôt à nous et aux Varoises et aux Varois de remercier et de féliciter très chaleureusement les sapeurs-pompiers, tout grade confondu, pour leur engagement au service des autres, au service de la sécurité de tous. Ce sont vraiment des personnels très motivés. Je crois que j'ai eu l'occasion de les rencontrer sur le terrain. J'ai toujours été surpris par le professionnalisme et l'engagement. Et je tiens à te demander d'exprimer notre satisfaction à tous. Et bien au-delà de l'hémicycle, mais la satisfaction des Varoises et des Varois. Tout le monde sait que les pompiers sont en partie des fonctionnaires les plus appréciés, et je crois que c'est tout à fait légitime.

Sur la résolution européenne, j'ai toujours été un Européen convaincu. Aujourd'hui, je vais vous dire une chose, et je crois que vous allez vous y retrouver dans ce que je vais dire. Moi, j'aspire à une autre Europe. J'aspire à une Europe moins technocratique et plus politique. C'est mon souhait, de manière très transpartisane. Mon souhait est là, vraiment, plus de politique et moins de technocratie. Je crois que l'Europe avancera à ce moment-là dans de meilleures conditions. Voilà, j'en ai fini sur cette remarque générale.

À l'occasion de ces délibérations, on passe à l'enseignement supérieur. Et je donne bien volontiers la parole à notre deuxième vice-présidente chargée de ces questions, Madame Laetitia Quilici.

A10

REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Mme Quilici : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, en 2017, l'assemblée départementale a voté une autorisation de programme concernant la politique enseignement supérieur et recherche. Cette AP a été revalorisée en 2022 et le montant de cette autorisation de programme est à ce jour de 6.385.000 €.

Le montant des aides annuelles aux partenaires en 2024 devrait s'élever, comme chaque année, à 190 000 euros. Les partenaires sont principalement les établissements d'enseignement supérieur. De plus, nous sommes engagés dans le contrat de plan Etat-Région avec des engagements financiers qui sont actés. Donc, en comptabilisant toutes ces inscriptions, les engagements devraient s'élever à 6 036 423 euros.

Donc, le disponible de l'autorisation de programme sera de 348 577 euros. Nous avons voté en juin 2023 une nouvelle politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche avec des ambitions et celle-ci doit pouvoir être mise en œuvre. Donc, aujourd'hui, il semble nécessaire de reconstituer les possibilités d'engagement pour mettre en œuvre cette politique jusqu'en 2027.

Je vous propose de revaloriser de 6 millions d'euros l'autorisation de programme existante, portant ainsi l'enveloppe globale à 12 385 000 euros. Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : merci, ma chère collègue. Y a-t-il des questions, des observations ? Bien, alors je mets aux voix : qui est favorable ? défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : on passe à la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs et je donne volontiers la parole à Didier Brémond concernant le porter à connaissance du rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'Opéra Toulon-Provence-Méditerranée.

A11

COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REPONSE APPORTEE

M. Brémond : oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, en application des dispositions de l'article L243.5 du code des juridictions financières, les observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes sur la gestion d'une société ou d'un organisme sont communiquées à l'exécutif de la collectivité territoriale qui leur a apporté un concours financier. Le rapport fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Il est adressé à chacun des membres de cette assemblée et donne lieu à un débat.

Par courrier adressé au Président du Conseil départemental le 27 février 2024, la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur a transmis ses observations définitives sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle Opéra Toulon Provence Méditerranée, pour les exercices 2015 jusqu'à la période la plus récente, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Donc, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte de cette information et d'en débattre.

M. le Président : merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ou des observations ? Bien, donc, on prend note de ce rapport.

Pas de vote

M. le Président : nous allons passer à la santé et aux actions sociales. Madame Lydie Onteniente, pour la revalorisation de l'autorisation d'engagement pluriannuel relative aux marchés d'accompagnement social.

A12

REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Mme Onteniente : merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, les marchés d'accompagnement social permettent de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé de type II ou III dont l'objectif est d'aider toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. La mesure se traduit par un contrat entre le Département et l'intéressé(e). Ces contrats peuvent être renouvelés. En 2023, 124 personnes ont bénéficié de mesures d'accompagnement. Afin de se conformer au montant maximum annuel du marché conclu le 1er janvier 2022 avec l'UDAF, pour une période d'un an renouvelable trois fois, il est proposé de revaloriser le montant de l'autorisation d'engagement des marchés d'accompagnement social de 331 000 € portant ainsi le montant total de l'enveloppe à 1 731 000 € pour la période 2022-2027.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : merci, ma chère collègue, présidente de commission. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Madame Caroline Depallens pour le dossier A13, le vote de l'autorisation d'engagement concernant l'axe 1 "prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et lutte contre les inégalités dès l'enfance".

A13

VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1 "PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITÉS

Mme Depallens : merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, l'Etat propose au Département une contractualisation pour soutenir notre politique dans la lutte contre la pauvreté. L'axe 1 de ce contrat concerne la prévention de la pauvreté dès l'enfance. Il prévoit un financement par l'Etat de 275 000 euros par an sur 4 ans, soit 1 100 000 € sur la période 2024-2028.

Trois actions seront financées dans ce cadre :

- l'accompagnement des familles avec enfants de moins de 4 ans sans logement,
- le renforcement des classes passerelles, qui est un dispositif en partenariat avec l'Éducation nationale pour l'anciennement des primo-arrivants,
- le soutien aux modalités d'accueil des enfants des familles précaires, qui est le soutien aux crèches à vocation d'insertion professionnelle et à vocation d'insertion sociale.

Et compte tenu du caractère pluriannuel, il nous est proposé de voter une autorisation d'engagement pour le pacte local des solidarités d'un montant de 2 200 000 euros, donc 1 100 000 pour l'État et 1 100 000 pour le Département. Voilà, Monsieur le Président.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci, ma chère collègue, présidente de commission. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Madame Lydie Onteniente pour le dossier A14 concernant le lancement de la deuxième phase de la stratégie de réinsertion en emploi. Peut-être est-ce utile de rappeler à nos collègues la différence entre la première phase et la deuxième ?

A14

REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIÈME PHASE DE CETTE STRATÉGIE

Mme Onteniente : merci, Monsieur le Président. La deuxième phase va permettre de toucher tous les allocataires du RSA en sachant qu'on s'était laissé à peu près 18 mois pour les primo accédants.

En février 2023, vous avez décidé de donner une nouvelle impulsion à la politique départementale d'insertion en adoptant la nouvelle stratégie Var insertion travail. A cet effet une autorisation de programme de 10 M€ a été votée pour les actions à mener à ce titre sur 2023 et 2024.

Ce dispositif permet de proposer aux nouveaux entrants un accompagnement intensif avec pour objectif un retour rapide à l'emploi des allocataires. Suite aux partenariats développés avec les acteurs de l'insertion et du monde économique, le programme d'actions est aujourd'hui opérationnel et les résultats enregistrés sont très encourageants.

Au titre de sa politique de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a décidé, dans le cadre de contractualisations pluriannuelles, de participer financièrement aux programmes d'actions des collectivités s'inscrivant dans les orientations de cette politique.

Ces nouveaux financements de l'Etat, vont permettre au Département d'étendre progressivement, aux allocataires déjà bénéficiaires du RSA, les actions menées au titre du dispositif Var insertion travail et de prolonger le dispositif sur plusieurs années.

C'est pour ces motifs qu'il vous est proposé aujourd'hui de revaloriser l'autorisation d'engagement à hauteur de 12,5 M€ pour couvrir la période 2023-2028.

L'impact financier de cette décision pour la collectivité sera limité grâce aux participations prévues par l'Etat (plus de 4M€) et à la maîtrise attendue de la dépense relative au versement de l'allocation de revenu de solidarité active. Sur cet aspect on peut rappeler que 1 000 allocataires du RSA représentent en année pleine une dépense moyenne de 4,6 M€.

Dans ces conditions, pour permettre la contractualisation avec l'Etat et la poursuite de l'ambition départementale en matière de politique d'insertion et de retour à l'emploi, il est proposé aujourd'hui :

- de revaloriser l'autorisation d'engagement "Parcours Var insertion travail" portant le montant de 10 000 000 € à 22 500 000 €, soit une augmentation de 12 500 000 €, pour la programmation de crédits au titre du parcours Var insertion travail sur la période courant de 2023 à 2028,*
- et de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 22 500 000 €, rattachée à l'opération budgétaire "Parcours Var insertion travail accompagnement intensif des allocataires du RSA subventions".*

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci, ma chère collègue. Je crois que ce dossier illustre parfaitement l'entente qu'il peut y avoir entre le représentant de l'Etat dans le département et l'assemblée départementale, auxquels on peut ajouter France Travail et la Caisse d'allocations familiales. C'est un véritable travail coopératif entre l'ensemble de ces institutions et les premiers résultats, même si on n'est pas à l'heure du bilan parce qu'on n'a pas suffisamment de recul, et les premiers retours, sont plutôt très, très positifs.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ? Qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Madame Christine Niccoletti pour la revalorisation du montant de l'autorisation de programme "convention transaction Société du canal de Provence". Je demande à Didier Brémond, Martine Arénas, Christine Amrane et Christian Simon de se déporter.

A15

REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE"

Mme Niccoletti : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, en 2013, une autorisation de programme avait été votée pour un montant de 9 113 610 € en faveur de la société du canal de Provence afin d'assurer le financement de plusieurs opérations d'adduction d'eau dans le Var.

A ce jour, le solde du projet d'irrigation Cuers-Pierrefeu reste à mandater sur cette autorisation de programme pour un montant de 171 840,79 €.

Une nouvelle opération estimée à 40 millions d'euros de travaux est à intégrer au programme de financement. Il s'agit du projet de réseau haut Var nord-ouest d'irrigation agricole et d'adduction en eau.

C'est une intervention sur plusieurs années sollicitant l'engagement de plusieurs partenaires à savoir : la SCP à hauteur de 40 à 70%, la Région à hauteur de 15 à 30% et l'EPCI et le Département à hauteur de 7,5 à 15% chacun.

La participation départementale est donc estimée à 6 M€ maximum.

Deux premières opérations ont été programmées à partir de 2023 sur les communes de Montmeyan et de Seillon, soit un montant total de subvention en la faveur de la société du canal de Provence de 903 900 €. Une de ces opérations impactera les crédits 2024. Le reste des dépenses étant échelonné sur la période de mandature.

Initialement, les dépenses relatives aux opérations du projet de réseau haut Var nord-ouest d'irrigation agricole et d'adduction en eau ont été affectées sur l'autorisation de programme des aides aux communes et dans un objectif de transparence de la gestion financière, il a été décidé de les imputer sur l'autorisation de programme existante relative à la convention de transaction avec la société du Canal de Provence.

Je vous propose donc de revaloriser de 6 000 390 € l'autorisation de programme existante portant l'enveloppe globale à 15 114 000 €.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : Merci, Madame la Vice-présidente. Y a-t-il des questions ou des observations ? On passe au vote : qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : pour le dossier A16, la parole est à Mme Andrée Samat concernant la revalorisation de l'autorisation de programme du plan Vélo départemental 2023-2027.

A16 REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DÉPARTEMENTAL" 2023-2027

Mme Samat : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, le 7 février 2023, notre assemblée départementale a voté un plan vélo départemental sur la période 2023 à 2027 afin de développer les mobilités douces dans le département et notamment l'usage du Vélo. Le plan vélo comporte 5 axes thématiques déclinés en 21 objectifs stratégiques et en 47 actions.

Durant l'année 2023, le plan vélo a été présenté aux EPCI et la complémentarité des actions développées par les intercommunalités et celles du plan vélo a été recherchée. Ainsi, la liste des collègues pilotes pour être reliés à une piste cyclable a été déterminée.

Compte tenu de l'engouement manifeste, et là, j'ai envie d'appuyer sur ce terme engouement, enthousiasme manifeste, pour la pratique du vélo, des besoins sont remontés plus importants que ceux qui avaient été budgétisés dans l'autorisation de programme "plan vélo départemental" sur la période 2023-2027, que nous avons votée le 3 avril 2023 pour un montant global de 2 020 000 €.

Sachant qu'une enveloppe de 1 000 000 € sur l'autorisation de programme d'aide aux communes et aux EPCI est également fléchée sur les actions du plan vélo, je vous propose de revaloriser de 1 980 000 € l'autorisation de programme du plan vélo départemental, portant ainsi l'enveloppe globale à 4 000 000 €. Les crédits en faveur du plan vélo seront donc portés à hauteur de 5 000 000 €.

Je tenais véritablement, Monsieur le Président, à vous en remercier. Mais je voudrais dire, aujourd'hui, on a les financements, il me faut un petit peu de moyens humains. Je vous remercie de votre compréhension et je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci Madame la Vice-présidente. C'est plutôt à nous de te remercier pour ton engagement complètement déterminé sur ce dossier particulièrement important et attendu. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? On passe au vote qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie. Le dossier est adopté.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : on va passer aux finances. La parole pour le budget primitif 2024 concernant le budget principal est au Vice-président, Thierry Albertini et au premier Vice-président, Didier Brémond, chacun en ce qui les concerne.

A17

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

M. Albertini : merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Donc le budget primitif 2024 qui vous est présenté aujourd'hui et dont nous avons tracé les grandes lignes lors du débat d'orientations budgétaires le 20 février, et comme vous allez le voir, est un budget équilibré, équitable et solidaire.

Il s'attache à mettre en adéquation nos politiques ambitieuses et nos moyens qui deviennent limités aujourd'hui en raison du contexte économique peu favorable. En effet, comme nous l'avions évoqué lors de notre dernière assemblée, le contexte macroéconomique doit faire l'objet d'une vigilance particulière. Le budget a été construit sur des hypothèses de croissance et d'inflation, respectivement 1,4% et 2,6%, alors qu'en ce premier trimestre de l'année, la croissance 2024 a d'ores et déjà été révisée à la baisse, notamment par Bercy, 1% au lieu de 1,4%, mais également par la Banque de France, cette fois-ci à 0,8%, ou encore l'OCDE à 0,6%. Vous voyez, ça baisse drastiquement.

Par ailleurs, on constate depuis le début de l'année une poursuite de la baisse du marché de l'immobilier et un maintien élevé du rythme d'augmentation des dépenses sociales. Fort heureusement, pour construire le budget, le Département a pu s'appuyer sur une situation financière saine fin 2023.

Le choix d'utiliser les excédents exceptionnels des droits de mutation en 2021 et 2022 pour assainir le stock de dettes et réaliser des économies en charge de fonctionnement, au niveau des intérêts, permet aujourd'hui de financer les politiques présentées dans ce budget sans recours à l'emprunt. Nous allons à présent détailler les crédits proposés en recettes puis en dépenses pour conclure sur l'équilibre budgétaire de ce budget et un zoom sur la dette, avec tout d'abord, les recettes de fonctionnement.

*Les **recettes de fonctionnement** sont proposées à 1 475 600 000 euros, en légère augmentation de 3% par rapport au budget 2023, et ceci malgré la forte chute des DMTO. Ces recettes sont constituées par :*

- les impôts et taxes de fiscalité locale pour 625 600 000 euros, dont 450 000 euros de prévision pour les DMTO ;

- la fiscalité reversée pour 420 600 000 euros, dont 390 100 000 euros de fraction nationale de TVA qui comprend également l'ex cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui est intégrée maintenant ;

- les recettes de dotation et participation pour 105 600 000 euros au sein desquelles la dotation globale de fonctionnement DGF pour 74 900 000 euros qui baisse chaque année pour le département du Var ainsi que pour les communes d'ailleurs ;
- les recettes sociales pour 245 300 000 euros dont 183 000 000 pour compenser le financement des allocations individuelles de solidarité, laissant un reste à charge pour le Département de 225 200 000 euros. On n'est plus à l'euro près, on est à 225 200 000 euros près. Nous y reviendrons ;
- et diverses autres recettes pour 78 500 000 euros composées essentiellement des reprises sur provision.

Alors tout d'abord, au niveau des recettes de fonctionnement, on va parler des DMTO et de la TVA. Nous venons de le voir, les droits de mutation et la TVA représentent près de 60% du total des recettes de fonctionnement et tous deux dépendent de la conjoncture sur laquelle le Département n'a aucun pouvoir décisionnel.

Concernant les DMTO, l'estimation de la recette à inscrire au budget 2024 a soulevé de nombreuses interrogations, sachant que 2023 a été témoin d'un retournement sévère du marché de l'immobilier. Certes, de par sa nature, on sait que cette recette est sensible à la conjoncture, comme le montre le graphe des produits sur une longue période. La crise économique et financière 2008-2009 avait conduit à une chute de 31%. Quelques années après, la crise des dettes souveraines avait entraîné une baisse de 18% entre 2011 et 2013. En 2020, la crise sanitaire a provoqué une rupture de la dynamique pendant trois mois. Et après deux années exceptionnelles 2021 et 2022, en 2023, le retournement du marché s'est traduit par une chute à peu près de 27%, soit une perte de 166 millions d'euros par rapport aux encaissements de 2022.

Dès lors, la question était de savoir si la baisse de 2023 allait se poursuivre. Malgré tout, et vous le voyez sur ce graphe, si nous enlevons les deux années particulières 2022-2023, il y a quand même une progression qui se fait naturellement. Je crois qu'il ne faut pas trop tenir compte de ces deux années exceptionnelles sur le graphe de progression sur les années à venir. Le contexte inflationniste persiste. Les taux directeurs de la banque européenne, qui devraient encore se maintenir quelques mois, et l'impact prévisible sur le pouvoir d'achat et la capacité d'emprunt de ces données macroéconomiques, ont conduit à opter pour un scénario de reprise tardive, plutôt fin d'année, du marché de l'immobilier.

Dans ce cadre, il vous est proposé de fixer le niveau d'encaissement prévisionnel des droits de mutation à hauteur de celui de 2023, c'est-à-dire 450 millions d'euros. Le poids de cette recette et la difficulté à réaliser une prospective fiable nécessitent une extrême vigilance dans le suivi de la recette, d'autant que les encaissements de ce début d'exercice sont en baisse de 16 % par rapport à ceux du début d'année 2023, comme vous le montre le petit tableau en bas de cette diapositive.

En ce qui concerne la TVA, qui a été transférée au Département en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021, et en compensation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023, on peut constater sur la courbe en rouge à droite de la diapositive qu'elle est particulièrement dynamique, c'est une augmentation de 18 %. Pour autant, l'exercice qui consiste à comparer son évolution à celle à taux constant sur la même période conclut à une perte potentielle pour le Département de 10 millions sur la période.

Là encore, parce que cette recette représente plus du quart total des recettes de fonctionnement et parce qu'elle se révèle fortement dépendante de la conjoncture nationale, voire internationale, une vigilance particulière devrait être réalisée tout au long de l'année sur les réalités des encaissements.

Les **dépenses de fonctionnement** sont proposées à 1 269 400 000 euros, une augmentation de 3 % par rapport au budget 2023, et ceci essentiellement en raison de la progression des dépenses de solidarité et des dépenses de personnel.

Elles se répartissent dans les neuf politiques départementales de façon suivante :

- les dépenses sociales pour 715 300 000 euros, en augmentation de 6 %,
- les dépenses pour le tourisme à 3,4 millions d'euros,
- les dépenses pour les collèges à 24,4 millions d'euros,
- les dépenses pour le sport et la jeunesse à 3,4 millions d'euros,
- les dépenses pour la culture à 10,4 millions d'euros,
- les dépenses d'administration, qui comprennent entre autres les dépenses de personnel, sont estimées à 436 millions d'euros,
- les dépenses pour le territoire à 67,1 millions d'euros,
- les dépenses pour l'entretien des routes à 5,4 millions d'euros,
- et les dépenses pour l'environnement à 3,6 millions d'euros.

Ce sont donc près de 1 270 000 000 d'euros de crédits qui vont permettre de financer les politiques équitables et solidaires que nous allons détailler.

Tout d'abord, les politiques de solidarité, c'est-à-dire un tiers des dépenses, ce sont 408,3 millions d'euros qui financent les allocations individuelles de solidarité. Les trois allocations RSA, APA, PCH sont présentées sous trois axes d'analyse : en haut, le nombre de bénéficiaires, au centre, le coût moyen de l'allocation et en bas, le reste à charge.

La première observation qui apparaît immédiatement sur cette diapositive est que sur les neuf graphes proposés, huit présentent des flèches tournées vers le haut qui symbolisent une augmentation de la dépense. A l'exception du nombre de bénéficiaires du RSA qui devrait diminuer en 2024, à la suite du déploiement du dispositif Var-insertion-travail dont on a parlé tout à l'heure, notamment le deuxième axe, les deux autres allocations augmentent à la fois en coût d'une hausse du nombre de bénéficiaires et d'une hausse du coût moyen, induisant par là-même une augmentation du reste à charge.

Le coût du RSA, quant à lui, augmente malgré tout, sous l'effet des revalorisations annuelles. Concernant l'évolution des crédits consacrés à ces trois allocations de 408,3 millions d'euros en 2024, 201,5 millions financent le RSA (moins 1%), 128,7 millions financent l'APA (9% d'augmentation) et 78,1 millions l'APCH (en augmentation de 16%). Le reste à charge global, qui est de 225 millions, soit deux fois plus qu'il y a dix ans, se répartit de la façon suivante, 41% du reste à charge pour le RSA, 31% pour l'APA et 28% pour l'APCH.

En dépenses de fonctionnement, enfance et autres dépenses de solidarité, les dépenses sont proposées à 307 millions d'euros, une augmentation de 8%. 131 millions d'euros financent la politique de protection de l'enfance, qui augmente de façon importante, plus 13% entre 2023 et 2024. En effet, le Département doit faire face, depuis la crise sanitaire, à une hausse importante des demandes de placement judiciaire et des mesures d'accompagnement en milieu ouvert, ce qui pose aussi un problème au niveau du personnel, bien sûr.

A noter que les crédits du centre départemental de l'enfance représentent 25,4 millions d'euros, soit près de 20% du total de la politique d'enfance, et qu'ils subissent également une augmentation régulière, comme le montre le graphe en bas à gauche. Les autres dépenses sociales représentent 176 millions de crédits, à une augmentation de 5%. Il s'agit principalement des frais de séjour en établissement des personnes âgées et en situation de handicap et des dépenses de soutien dans le domaine de l'insertion et de l'autonomie.

Dans les autres domaines d'intervention, le Département conduit une politique volontariste, d'abord le culturel "partout et pour tous", cela signifie "proposer une offre diversifiée dans tous les domaines de la culture, le livre, la peinture, la sculpture, le théâtre, la musique, le patrimoine", et la liste n'est pas exhaustive. 10,4 millions d'euros sont consacrés à cette politique.

Promouvoir le rayonnement du Var en tant que terre de sport et assurer l'égal accès à tous aux pratiques sportives et l'ambition de notre collectivité en cette année olympique, autour de laquelle le Var accueillera le passage de la flamme sur l'ensemble du territoire varois. 3,4 millions d'euros seront consacrés au sport. Premier département de France en termes de nuitées, le Département du Var œuvre avec ses partenaires au développement harmonieux d'un tourisme durable et tout ceci, tout au long de l'année, dans l'ensemble de l'espace varois. Il est proposé de consacrer à cette politique 3,4 millions d'euros.

Enfin, les dépenses consacrées à l'éducation, estimées à 24,4 millions d'euros, permettent de financer les 71 collèges varois publics et particulièrement les fluides et les petits travaux bâtimentaires, une restauration scolaire qui privilégie les produits frais, de saison et en circuit court, les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges et les projets éducatifs. Il s'agit de valoriser la réussite scolaire dans un environnement durable pour nos 49 000 collégiens. Préserver et valoriser la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et les ouvrir au public, les crédits proposés pour la politique environnement des crédits verts sont de 3,6 millions d'euros.

La sécurité routière est une priorité du Département. Il s'agit, en toutes circonstances, des meilleures conditions possibles de circulation pour les usagers de la route. Le Département propose de consacrer 5,4 millions de crédits, soit une augmentation de 6% à l'entretien quotidien, aux petits travaux et à la sécurisation du réseau départemental, qui compte 3 000 kilomètres de routes départementales.

Sur les 67,1 millions de crédits prévus dans le domaine structuration du territoire, 59 millions sont consacrés au financement du SDIS, contribution en augmentation depuis 2020.

Les autres actions ciblent notamment le soutien à l'habitat, à l'enseignement supérieur et aux projets d'initiatives territoriales.

Enfin, les dépenses dites d'administration, qui comprennent essentiellement les dépenses de personnel, la péréquation relative aux DMTO, les charges liées au transfert de compétences, les charges financières et les dotations aux provisions, sont proposées à 436 millions d'euros. Trois postes de dépenses sont particulièrement importants, notamment les dépenses de personnel, évaluées à 272,3 millions d'euros, en augmentation de 3%. Ces crédits intègrent, outre l'augmentation incompressible du glissement vieillesse technicité, les évolutions de la masse salariale, induites par des décisions normatives qui s'imposent aux collectivités territoriales, telles la hausse du point d'indice en année pleine ou l'instauration de la nouvelle prime de pouvoir d'achat, et je pense que c'est ce mois-ci que les fonctionnaires du Département vont pouvoir la recevoir. Non, le mois prochain.

Le prélèvement au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation, parce qu'il ne s'agit pas que de toucher des droits de mutation, on nous les prélève aussi, et on nous prélève 96 millions d'euros, en hausse de 10 millions en raison du changement des règles de calcul de la loi de finances 2024, qui fait passer le taux de prélèvement de 17 à 21%. Enfin, les charges financières de 9,7 millions d'euros en baisse de 33% en raison du remboursement anticipé réalisé sur l'exercice de 2023. Ainsi, voilà les grands équilibres budgétaires pour 2024.

Alors, 1 475 600 000 euros de recettes de fonctionnement, des dépenses que l'on soustrait d'un milliard 269,4 millions d'euros, ce qui nous dégage une épargne brute à 206,2 millions. Cette épargne brute va tout d'abord permettre le remboursement de l'annuité de la dette de 37,5 millions d'euros, et de dégager ainsi une épargne nette de 168,7 millions d'euros. En ajoutant à cette épargne nette les recettes d'investissement de 26,6 millions d'euros, on obtient la capacité de financement qui devrait s'établir à 195,3 millions d'euros.

On constate dès lors que ce niveau de capacité d'autofinancement de 195,3 millions d'euros permet d'autofinancer à 100% les dépenses d'équipement au plan pluriannuel d'investissement, le PPI, qui vous sera présenté bientôt par mon collègue et ami Didier Brémond, pour l'année 2024, zéro euro d'emprunt théorique. Pour l'instant, on en profite, mais jusqu'à quand ? Concernant la gestion active de la dette, le Département a fait le choix ces dernières années d'utiliser le surplus de trésorerie, je vous l'ai dit tout à l'heure, généré par les encaissements exceptionnels de DMTO, pour diminuer et assainir la dette départementale.

Ainsi, le stock de dette de 2021, présenté sur le camembert de gauche, s'est réduit de 40%, passant de 505 millions d'euros en 2021, à 315 millions d'euros début 2024. Il devrait se situer, si nous continuons ce

désendettement, autour de 178 millions d'euros en 2027. Les opérations d'optimisation de la dette, et notamment du remboursement anticipé de 88 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, auront ainsi permis d'utiliser une trésorerie importante dont la valeur en période d'inflation s'érode, de réduire et assainir le stock de dette en faisant le choix de rembourser les emprunts les plus coûteux ou/et les plus risqués.

Aujourd'hui, le stock est constitué essentiellement d'emprunts à taux fixe, de faire passer la capacité de désendettement à 1,5 année, ce qui place le Département du Var sur le podium des départements dont la population est supérieure à 1 million d'habitants, et enfin de réaliser une économie en charge de fonctionnement, comme le montre le graphe d'évolution de la charge d'intérêt, plus 13 millions sur la période.

Ainsi, je vais pouvoir passer la parole avec plaisir à Didier Brémond, qui va vous parler de ce que nous allons pouvoir faire de ces 195 millions d'euros d'investissement, tout en respectant le plan pluriannuel, bien sûr. Merci.

M. Brémond : merci, mon cher collègue, Monsieur le Président, et vous tous, mes chers collègues. Je vais vous parler donc des **crédits d'investissement** pour l'année 2024, pour un montant de 195,3 millions d'euros, ce qui nous emmène à cumuler, de 2021 à 2024, un montant de 582 millions d'euros, qui représente 58 % de réaliser, ce qui est quand même énorme. Donc, comme je vous le disais, 195,3 millions de crédits d'investissement vous sont proposés pour 2024.

Avec ce niveau de dépense à la fin de l'année, sur la base du taux de réalisation régulier du Département, ce sont, comme je vous l'ai dit, 582 millions de projets structurants qui ont été financés sur quatre ans. Le Département a réalisé 58 % de son plan pluriannuel d'investissement, d'un milliard dans le rythme prévu, voire légèrement supérieur, le taux théorique étant de 57 %, quatre années sur les sept prévus, au PPI. A noter que, pour l'ensemble des dépenses d'équipement, 60 % des crédits de financement des actions sont portés directement par le Département, et que le soutien auprès de nos partenaires représente, quant à lui, 40 % de crédits.

En matière sociale, une attention particulière est portée aux plus fragiles. Pour un BP 2024 de 18 millions d'euros, avec 52 % d'action départementale et 48 % de soutien à nos partenaires (centre départemental de l'enfance, pôle médico-social de Brignoles, soutien aux EHPAD et aux MECS, et à l'habitat social). Pour le domaine social, les crédits d'équipement pour l'année 2024 sont proposés à 18 millions d'euros sur un montant de crédit de 120 millions inscrits au PPI 2021-2027.

Dans ce domaine, plusieurs opérations sont inscrites en 2024 :

- la mise à jour des programmes pour les centres départementaux de l'enfance de Brignoles et de Draguignan, et l'étude de potentialité du site du Pradet,
- poursuite des travaux d'aménagement du pôle médico-social de Brignoles,
- soutien financier pour la réhabilitation des établissements d'hébergement des personnes âgées (EHPAD) du Luc-en-Provence, de Lorgues et de Bargemon,
- soutien également aux structures abritant les maisons d'enfance à caractère social,
- et les aides pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat social.

En ce qui concerne les grands travaux routiers, 100% d'actions départementales, avec un BP 2024 de 37 millions d'euros, les grands travaux routiers pour 2024 réalisés entièrement en maîtrise d'ouvrage départemental sont estimés, je l'ai déjà dit, à 37 millions d'euros pour un montant de crédit de 251 millions inscrits au PPI de 2021-2027.

En 2024, comme vous pouvez le voir sur la carte qui s'affiche, les aménagements routiers très attendus à Brignoles, La Garde, La Seyne-sur-Mer, le Luc, Solliès-Toucas, seront engagés en travaux tout au long de l'année. Des portions d'aménagement de la RD N7 à Vidauban, à Roquebrune-sur-Argens, à Fréjus, à Brignoles, de la RD N8 à Ollioules-Evenos, de la RD 559 à Six-Fours-les-Plages, La Garde et Hyères, de la RD 18 à La Seyne-sur-Mer, et de la RD 29 à La Crau, seront également entrepris.

En ce qui concerne la culture, un BP 2024, comme tu l'as dit Thierry, 1,8 million, avec 89 % d'actions départementales, 11 % de soutien à nos partenaires. 1,8 million sera consacré aux investissements culturels pour 2024, sur un montant de crédit de 21 millions inscrit au PPI 2021-2027. Dans ce cadre, on notera pour 2024 :

- l'obtention du permis de construire de l'extension du muséum d'histoire naturelle de Toulon et des travaux au Jardin du Las,*
- les travaux du projet de réhabilitation du couloir royal du Jardin de l'Enclos à Saint-Maximin,*
- les études du musée d'archéologie de Fréjus,*
- les dépenses d'équipement de nos archives et de notre médiathèque départementale, dont 11 % de crédits au soutien de nos partenaires.*

En ce qui concerne le tourisme "l'identité varoise", ce sont 4,3 millions d'euros dont 85 % d'actions départementales et 15 % de soutien à nos partenaires.

Concernant les travaux pour les pistes cyclables, les plans vélos, les routes varoises de la liberté, le soutien à nos partenaires, 4,3 millions d'euros, comme je l'ai dit, seront consacrés au domaine du tourisme sur un montant de crédit de 30 millions d'euros inscrit au PPI 2021-2027. Le plan vélo sera déployé au travers de l'aménagement du réseau cyclable, notamment autour des collèges, et de diverses actions de promotion.

Au travers de Var 1944, les routes varoises de la liberté, le Département s'attachera à promouvoir le devoir de mémoire et renforcer l'attractivité touristique à l'occasion de cet anniversaire historique, et 15 % des crédits seront consacrés au soutien de nos partenaires.

Concernant le plan de rénovation des collèges, ce sont 37,8 millions d'euros, avec 98 % d'actions départementales et 2 % de soutien auprès de nos partenaires. L'investissement réalisé dans les collèges varois est estimé à hauteur de 37,8 millions pour l'année 2024 sur un montant de crédit de 261 millions, toujours inscrit au PPI 2021-2027. Pour 2024, le plan de rénovation des collèges sera financé à hauteur de 30 millions. Trois collèges seront particulièrement concernés, le collège Django-Reinhardt à Toulon, le collège Victor Hugo à Gassin et le collège La Peyroua au Muy et le concours du collège des Pin d'Alep sera lancé.

Les crédits financeront par ailleurs le forfait externat et les autres subventions aux collèges privés. Ils permettront également de pourvoir aux besoins en mobilier, copieur et matériel de restauration des 71 collèges varois, sans oublier le financement du numérique éducatif qui va permettre la migration de l'architecture des collèges et répondre ainsi aux nouveaux usages comme aux besoins de sécurité.

Concernant la politique sportive, ce sont 3,7 millions au BP 2024 avec 92% d'actions départementales et 8% d'actions en soutien de nos partenaires. 3,7 millions seront apportés en 2024 à la politique sportive sur un montant de 29 millions d'euros inscrits au PPI. Au-delà du soutien aux associations sportives et au sport de pleine nature, le programme de construction des gymnases se poursuivra en 2024 avec le gymnase en cours de construction à Roquebrune-sur-Argens qui normalement devrait être livré et une première pierre pour le gymnase des Arcs-sur-Argens sera posée.

En ce qui concerne l'aménagement des ENS, avec un BP à 7,1 millions d'euros, 89% d'actions départementales, 11% de soutien auprès de nos partenaires. 7 millions donc seront consacrés au domaine environnement sur les 55 millions de crédits au PPI 2021-2027. Au cœur de ce domaine, on trouve la politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), confiée au Département pour préserver les sites, paysages et milieux naturels remarquables tout en accueillant le public. La création des circuits thématiques s'inscrit dans cette dynamique. En 2024, le circuit des balades en Préalpes varoises sera inauguré au deuxième trimestre et les travaux d'aménagement des ENS constituant le circuit d'histoire en histoire seront poursuivis.

Les crédits financeront par ailleurs les travaux de débroussaillage, de protection de la forêt ainsi que le soutien à la lutte contre les incendies. Ils permettront également d'assurer un soutien à la protection de l'environnement et à l'économie agricole. Les crédits seront consacrés aux travaux de restauration de la continuité écologique des seuils et, bien évidemment, au verdissement des collèges Joliot Curie à Carqueiranne et La Marquisanne à Toulon.

En ce qui concerne l'équité territoriale et l'aide aux communes, 70 millions, précisément 69,7 millions, sont consacrés au domaine territoire sur les 400 millions de crédits inscrits. Ces crédits sont pour 96 % consacrés au soutien à nos partenaires et, plus précisément, pour 80 % au dispositif d'aide aux communes.

Pour ce dispositif de l'aide aux communes, on notera la volonté ambitieuse du Département qui a doublé les crédits en deux ans, comme vous le voyez sur le graphe en haut à droite. Il est proposé pour 2024 de financer ce dispositif à hauteur de 56 millions, plus les 8 millions d'euros d'augmentation étant consacrés au financement supplémentaire de l'axe 3 "grand projet porté par les EPCI varois". Ces crédits, conjugués à la création de l'agence technique départementale Var Ingénierie, permettront dans une volonté d'équité et de solidarité des territoires de faciliter l'émergence de projets structurels tels que les crèches, les écoles, complexes sportifs sur l'ensemble du territoire varois.

J'en profite, Monsieur le Président, pour vous remercier parce que pour les communes, le Département est une aide précieuse.

Pour le service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS), le Département, qui consacre chaque année 2 millions au financement du plan caserne, prévoit en 2024 d'accroître son effort de financement pour l'accompagner dans un plan de rééquipement de la flotte de véhicules de lutte contre les incendies.

2024 sera également l'année du très haut débit pour 100 % des Varois. Sur la gestion raisonnée et responsable des ressources énergétiques, c'est un peu le verdissement. Sur les plans d'entretien des bâtiments, sur la flotte des véhicules, sur le numérique de l'administration, sur la communication et l'imprimerie, l'achat foncier pour l'administration, c'est 15,8 millions consacrés au domaine administration sur les 102 millions de crédits inscrits au PPI 2021-2027. Ce vaste domaine vise à :

- s'assurer de la pérennité du patrimoine à travers un plan d'entretien des bâtiments départementaux,*
- renouveler la flotte des véhicules pour rationaliser le parc et le décarboné,*
- financer le projet de refonte du système de téléphonie et du centre d'appel,*
- innover dans les projets numériques pour les services, ainsi que les actions de communication et des équipements de l'imprimerie départementale, et sans oublier les achats fonciers pour les besoins des bâtiments administratifs.*

Voilà, Monsieur le Président et mes chers collègues, le plan d'investissement pour l'année 2024.

M. le Président : je remercie chaleureusement nos collègues Didier Brémond et Thierry Albertini. Monsieur Chiocca m'a demandé la parole, je lui accorde volontiers.

M. Chiocca : merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous le savez, en quatre ans notre département a accueilli près de 35 000 nouveaux Varois. Cela nous confère des responsabilités liées à nos compétences départementales. Cela nous amène aussi à nous assurer que la qualité de vie de notre Var ne se dégrade pas par une urbanisation incontrôlée. Le vote du budget est l'acte qui nous permet d'engager nos actions dans cet objectif. Je tenais avant tout à remercier les agents qui ont travaillé sur ce dossier et qui travaillent sur les finances pour le Var, et nous allons donc engager près de 1,8 milliard d'argent public pour améliorer notre vie quotidienne, la vie quotidienne des Varois, assurer le fonctionnement de nos services à la population et nos investissements.

C'est le moment le plus important de notre année, c'est celui des choix. Tout d'abord, nous prenons acte des contraintes de croissance de l'Etat. Elles pénalisent notre capacité à conduire des politiques publiques plus dynamiques.

Bien sûr, nous avons pu voir une augmentation de près de 15 millions d'euros en compensation versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. C'est une bonne nouvelle, mais elle est contrebalancée par une hausse du prélèvement national de la DMTO. Donc, vous avez construit ce budget, il est compréhensible, avec des incertitudes et des certitudes.

Incertitude d'abord sur le niveau de croissance 2024 et le ralentissement d'une croissance déjà faible va avoir, on le sait, des conséquences importantes pour les recettes fiscales de l'Etat, la TVA, et donc par voie de conséquence pour nous, et forte incertitude sur la situation du marché immobilier varois en février 2024. Les notaires du département réunis constataient une baisse de près de 25% des volumes des ventes en 2023. Cela donc aura un impact direct sur notre perception de la DMTO. Il est vrai aussi qu'il faut y rajouter les contraintes nouvelles sur les DPE et la perspective de la politique de la ZAN qui vont accroître le déficit de logement disponible et la capacité pour notre département de loger toutes nos familles. Cependant, nous avons l'incertitude complète de la volonté affichée par notre ministre des finances, qu'il a encore déclaré dimanche, de réduire drastiquement le déficit de l'Etat, ce qui va se traduire par une baisse attendue et significative de nos dotations 2025-2026. Notre bon projet de budget 2024 peut être le dernier avant une dégradation probable de notre environnement budgétaire national.

Il apparaît une nouvelle fois que notre budget est maîtrisé dans ses indicateurs principaux. Vous avez réalisé une projection prudente sur nos recettes 2024. Il est possible que la situation nationale nous impose une plus grande prudence encore à l'avenir. Si l'on regarde les dépenses et les recettes de gestion courante, nous prévoyons 1,4 milliard d'euros pour 1,26 milliard de dépenses, y compris les charges financières réelles. Nous conservons donc une marge bien excédentaire. Si l'on retranche nos 37,5 millions d'euros de charges de dette, on demeure à 120 millions d'euros de capacité d'autofinancement réel, sans compter les reports où nous arrivons à 195 millions d'euros. C'est le montant qui sera transféré pour assurer nos investissements 2024 sans emprunt.

Monsieur le Président et mes chers collègues, ne pas emprunter, autofinancer, maintenir nos grands équilibres réels, cela nous apparaît clairement comme une gestion très saine. L'analyse du budget de fonctionnement affiche une volonté de baisse des charges générales, avec une baisse de 71 à 66 millions inscrits, et une stabilité des charges de personnel.

Bien sûr, on soutient fortement l'action en faveur de l'investissement communal, qui représente une part importante injectée dans l'économie locale, nos communes, nos clochers et notre avenir. On sait bien que notre agriculture, notre viticulture souffrent.

Là, je dois saluer aussi l'investissement du Département, qui interviendra à hauteur d'un million d'euros dans le centre du rosé, qui sera construit à l'entrée de Vidauban. Mais on a quand même 5 000 exploitations dans notre département qui assurent l'emploi de plus de 10 000 familles. Monsieur le Président, dans le cadre de la loi NOTRe, le Département peut soutenir la filière agricole en complément de la Région, pour soutenir la promotion, la commercialisation de produits agricoles de la forêt, de la pêche, et aider certaines exploitations ayant tout perdu et souffert dans les récentes inondations encore, ou les incendies. Peut-être qu'il serait bien que nous mettions en place un groupe de travail et que ce dernier rencontre les syndicats agricoles, les professionnels, et propose un plan d'action pour notre budget supplémentaire.

Enfin, je terminerai mon intervention par une proposition qui, vous le savez, me tient à cœur au niveau sécurité. Le bilan 2023 de la préfecture du Var laisse apparaître une nouvelle augmentation des faits commis de plus de 3,14 % de notre département. On a quand même les efforts d'enquête qui produisent une augmentation de près de 10 % des affaires élucidées, ce qui montre que des moyens techniques peuvent aider à résoudre des actes délictueux. Le Var compte près de 95 conventions de coordination entre l'État et les collectivités, et notre département, je le crois, doit prendre toute sa place, en particulier dans les communes rurales et semi-rurales, par la mise en œuvre d'un centre de vidéoprotection départemental ouvert à toutes nos communes. La loi Sécurité et Sécurité globale de 2021 a donné un cadre légal à cette mesure qui pourrait venir faire face aussi à l'ensauvagement de notre société.

Et pour finir, nous prenons acte avec ma collègue, que je tiens à excuser car elle est souffrante, d'une gestion saine du Département, et nous savons que vous saurez être vigilants sur les futures recettes. Donc, sur le budget 2024, sur ce budget qui nous est proposé aujourd'hui, nous n'avons aucune raison, Monsieur le Président et mes chers collègues, de nous y opposer et nous voterons pour.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : bien, merci, Monsieur le conseiller départemental. Je voudrais revenir sur deux points. Le premier, c'est le plan de redressement des comptes publics que vous évoquez. Je voudrais simplement indiquer que pour redresser les comptes publics, il faut être courageux dans les arbitrages et que ce n'est pas la politique du rabot des dotations globales de fonctionnement qui règlera le problème de fond. Cela ne peut que reporter un peu les échéances et encore de manière presque insignifiante. Donc, si on veut un véritable plan de redressement des comptes publics, il va falloir quand même, politiquement, être courageux et procéder à de vrais arbitrages, ce que je ne perçois pas forcément a priori.

Deuxième sujet, sur l'agriculture, le Département, effectivement, a la volonté de s'engager davantage. Donc, on a fait des propositions de conventions passées avec la Région pour adapter la loi NOTRe à notre volonté d'intervenir de manière plus significative au profit de l'agriculture. Ces conventions ont été adressées pour signature à la Région. Nous attendons le retour. Elles ont été adressées il y a une semaine. Donc, il faut laisser le temps que ça arrive et que ça soit examiné. Mais normalement, les choses devront avancer positivement.

Un point peut-être simplement ajouté, effectivement, notre priorité de mandat, c'est d'être aux côtés des communes. Merci de le souligner. C'est un engagement qui est puissant, qui est important, qui est attendu et reconnu par les communes. Je voudrais saluer à cet égard l'investissement de notre commission d'examen pilotée par Marc Lauriol et qui fonctionne bien. Je crois que c'est important, ce bloc de collectivité, de proximité commune/département est essentiel pour améliorer de manière forte les services rendus à nos populations.

Voilà ce que je souhaitais dire simplement en complément par rapport à votre intervention, en vous remerciant de l'opposition constructive qu'est la vôtre au sein de ce département, au sein de ce conseil départemental.

Je donne la parole à Monsieur Dominique Lain en premier, et à Monsieur Albertini après, dans l'ordre de demande de parole.

M. Lain : merci, Président. Avec beaucoup de respect, je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur Chiocca et lui demander solennellement de transférer votre intervention auprès d'une opposition lucoise qui appartient à votre parti et qui régulièrement me vilipende sur la gestion du Département. Alors, le satisfecit que vous venez de faire, pouvez-vous avoir la gentillesse, je vous donnerai l'adresse, de le transférer à cette opposition qui, visiblement, ne fait pas la même lecture, mais je m'en réjouis et vous avez raison, Président, de saluer l'opposition constructive issue au sein de cette assemblée.

Rappeler, qu'effectivement, les excellents résultats financiers sont issus de la politique de la majorité, et donc, en tant que membre de la majorité, je suis très heureux et très fier de lire ces chiffres. Et rappeler que 206 millions d'épargne brute à 168 millions d'épargne nette, on voit qu'on est extrêmement peu endetté et c'est lié à une politique que nous menons, et c'est très bien. Effectivement, on doit rappeler que le Département est le premier partenaire financier des communes, c'est extrêmement, extrêmement important.

Et de vous dire qu'il y a quand même des chiffres qu'on doit surveiller. Je me rappelle, Président, lorsque vous présentiez le budget, vous avez fait les restes à réaliser de la part, et on était à l'équivalent d'un budget, pratiquement, de ces restes à réaliser depuis que ça avait été mis, puisqu'on devait nous le rembourser à l'euro près, mais visiblement, ce n'était pas le cas. Je m'aperçois qu'aujourd'hui, vous l'avez évoqué, et c'est un point de vigilance que je souhaite remettre aujourd'hui sur le sujet, c'est que la perte de la taxe foncière de 10 millions d'euros fait que nos recettes ne sont pas des recettes sur lesquelles elles arrivent, on n'a pas d'action dessus. Et je vois que déjà, il y a un reste à charge de 10 millions d'euros, si j'ai bien lu les documents, sur lesquels, c'est la DMTO, on vient de nous enlever 10 millions dans le cadre de la pire équation. Je rappelle qu'effectivement, on devra suivre ce chiffre, et j'espère que ça n'ira pas au même niveau que le chiffre que je vous ai dit tout à l'heure, où on était pratiquement sur un milliard, je crois, de restes à réaliser sur toutes ces sommes dont nous allons avoir besoin dans le cadre de l'action sociale que nous menons. Voilà ce que je voulais dire, et puis, avec beaucoup d'humour, je donnerai donc l'adresse à mon collègue.

Merci.

M. le Président : merci, mon cher collègue. La parole est à Thierry Albertini.

M. Albertini : je voulais simplement, et Dominique en a dit un mot, souligner qu'après les communes, le Département est quand même la collectivité territoriale la plus proche des habitants, et c'est une collectivité qui n'a pas de possibilité d'autonomie de recettes. Et ça, nous l'avons dit, Jean-Martin Guisiano, qui est derrière moi, a fait un gros travail, qui a été remonté auprès de la décentralisation, ou du moins d'une politique pour que la décentralisation se fasse de meilleure façon. Moi, je trouve totalement inadmissible qu'un Département ne puisse pas avoir une autonomie de recettes et soit dans l'obligation de subir pour les recettes et donc pour les dépenses, puisque si nous subissons les recettes, nous sommes obligés d'ajuster les dépenses aux recettes que nous subissons.

Merci au service, parce que c'est un sacré travail. Au vu aussi des changements multiples et variés au niveau du gouvernement, vous avez vu que, quand même, la loi des finances donnait une inflation à 1,24 et que la Banque européenne parle de 0,6, donc c'est vraiment n'importe quoi. Comment voulez-vous qu'on arrive à construire un budget que nous faisons, malgré tout, avec ces incertitudes ? Et surtout, comment pouvons-nous avoir la libre autonomie du département alors qu'on a zéro autonomie de recettes ? Je tenais vraiment à le souligner fortement.

M. le Président : c'est vrai que l'article 1 du code général des collectivités territoriales qui dit que les collectivités s'administrent librement est quand même contrarié par l'absence de possibilités d'agir sur le levier fiscal et de subir des transferts de compétences non compensés. Tout cela est exact. Je voudrais rendre hommage au travail de Jean-Martin Guisiano parce que ce qu'on vient de dire à l'occasion de l'examen de ce budget confirme complètement la bonne orientation de ce rapport, qui a été, bien entendu, il a été présenté déjà deux fois. Une fois à Eric Woerth, qui est chargé de mission pour la réforme des institutions, nous sommes allés tous les deux, Jean-Martin Guisiano et moi-même, pour un entretien individualisé à l'Assemblée nationale avec Eric Woerth, puis à un deuxième rendez-vous où j'étais aux côtés d'autres présidents de départements, où nous avons reçu Eric Woerth au siège de l'Assemblée des départements de France, et où on a remis un certain nombre de sujets sur la table.

Et tous ces sujets ont été, me semble-t-il, entendus. Et c'est vrai que les communes et les départements sont au cœur des politiques publiques de proximité, de manière très forte dans le département du Var, mais dans d'autres départements de France également. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, mes chers collègues ?

Non, on passe au vote. Alors, pour ce budget primitif du budget principal, qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Thierry Albertini pour la A18, le Centre départemental de l'enfance.

A18

BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

M. Albertini : merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, après le vote du budget primitif du budget principal, je vous présente le projet de budget primitif du budget annexe 2024 du Centre départemental de l'enfance. Pour 2024, en section de fonctionnement, la contribution du Département s'élève à 25,4 millions d'euros, en progression de 2,4 millions d'euros, soit plus de 10 % par rapport au budget primitif 2023. Elle représente l'essentiel des recettes.

Les dépenses, quant à elles, sont proposées à 25,4 millions d'euros, bien sûr, toujours en augmentation de 10 %. Trois facteurs expliquent cette évolution. D'une part, les dépenses de personnel, évaluées à 20,9 millions d'euros, en hausse de 2,2 millions d'euros, soit 11 %. Cette augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice, au versement du solde de la prime Ségur, au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel et au recours aux intérimaires. D'autre part, les charges à caractère général sont estimées à 2,1 millions d'euros. Elles connaissent une hausse de plus de 134 000 euros, soit plus 6 %, principalement due à l'augmentation des fluides pour 47 000 euros et à l'inflation des prix sur les produits alimentaires ainsi que sur les fournitures pour 61 000 euros. Enfin, les charges liées à l'entretien de la structure sont inscrites à 2,4 millions d'euros, en hausse de plus de 49 300 euros, soit + 2 %. Cette augmentation est liée en partie à la prise en compte des révisions des prix du marché de maintenance et aux réparations des bâtiments pour 80 000 euros.

Pour la section d'investissement, les dépenses essentiellement constituées d'acquisition de matériel technique, informatique, pédagogique et de mobilier sont proposées à un million d'euros.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : bien, merci, mon cher collègue. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : le laboratoire départemental d'analyse et d'ingénierie du VAR, monsieur Thierry Albertini.

A19

BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGÉNIERIE DU VAR

M. Albertini : mes chers collègues, je vous propose à présent d'examiner le projet de budget primitif du budget annexe 2024 du laboratoire départemental d'analyse et d'ingénierie du Var. Le laboratoire départemental, implanté sur deux sites, Toulon et Draguignan, offre un service public d'analyse dans les domaines de l'eau, de l'hygiène alimentaire et de la santé animale. Il a par ailleurs développé un service de formation et d'audit dans le domaine de l'évaluation des risques sanitaires.

Au titre de 2024, en section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à près de 3,5 millions d'euros. Les charges à caractère général, évaluées à 1,2 million d'euros, sont en légère hausse en raison essentiellement de l'augmentation des prix des petits équipements et des produits pharmaceutiques, tels que les réactifs servant à faire les analyses. Cette augmentation est compensée par une baisse des charges de personnel de moins 135 000 euros, inscrite à hauteur de 2,3 millions d'euros, ajustée ainsi au niveau des dépenses réalisées en 2023.

Les recettes sont évaluées à près de 3,7 millions d'euros. Ces dernières sont stables par rapport à 2023. Elles sont constituées de la subvention d'équilibre du budget principal et des recettes issues de l'activité d'analyse.

La subvention d'équilibre est maintenue à 1 million, identique à celle inscrite en 2023. Pour la section d'investissement, les dépenses essentiellement constituées d'acquisition de matériel technique et d'équipement sont proposées à 194 000 euros, en hausse de plus de 24 000 euros, soit 14 % hausse liée à des travaux de réflexion de la salle d'autopsie et à l'achat de véhicules de remplacement.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : bien, merci, mon cher collègue. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la dernière délibération concerne le budget primitif des organismes d'inspection.

A20

BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION

M. Albertini : mes chers collègues, enfin, le dernier budget est un budget annexe, celui de l'organisme d'inspection, qui est un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation COFRAC pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire dont nous venons de parler, d'analyse d'ingénierie. Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indications géographiques protégées. Il est envisagé en 2024 de doubler l'activité des missions d'inspection. Dès lors, le montant des recettes et des dépenses de fonctionnement évolue donc en ce sens et est inscrit à 30 200 euros.

Et je vous propose d'en délibérer.

M. le Président : bien, merci, mon cher collègue. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Défavorable ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : avant de clore la séance, je vous rappelle que la prochaine réunion de notre Assemblée aura lieu à une date symbolique, le 18 juin 2024. Je voudrais ajouter, puisque vous êtes tous là, que quand vous êtes amenés à venir au département, en dehors des réunions statutaires, n'hésitez pas à passer me voir. Certains le font. Vous êtes tous cordialement invités.

Ma porte est régulièrement ouverte. Si elle est fermée, c'est que j'ai un entretien confidentiel, mais en général, ça ne dure pas très longtemps. Donc n'hésitez pas. Ce sont des moments informels, mais ils sont très précieux dans l'échange entre nous. Vous êtes effectivement invités, quand vous êtes de passage, à venir me rencontrer. C'est toujours très important de se voir.

Mes chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée à 12h44)

Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental



Budget primitif 2024

Assemblée plénière du 19 mars 2024

"Équité, solidarité, identité, communication"

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT & JEUNESSE

ENVIRONNEMENT



Thierry ALBERTINI

Président de la commission finances
et ressources humaines

Construction du budget primitif 2024 dans un contexte en demi-teinte

Contexte macroéconomique : points de vigilance

Croissance
peu dynamique
et inflation
plus élevée
que prévue



Marché
de l'immobilier
dont la chute
se poursuit



Accélération du
rythme
d'augmentation
des dépenses
de solidarité
et nouvelles
charges



Gestion départementale : situation financière saine



Utilisation des excédents
exceptionnels de DMTO
en 2021 et 2022 pour
assainir le stock de dette
et réaliser des
économies en charges
de fonctionnement
(intérêts)



Choix de gestion
raisonnés qui permettent
de construire un budget
primitif 2024 sans
recours à l'emprunt





Budget primitif 2024

Recettes de fonctionnement

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT & JEUNESSE

ENVIRONNEMENT

Montant total :

1 475.6 M€

DGF et autres dotations
et participations (hors social)

105.6 M€

dont DGF 74.9 M€

Autres recettes

78.5 M€

dont reprise
sur provisions 67.7 M€

Fraction de TVA
et fiscalité reversée

420.6 M€

dont TVA 390,1 M€

Recettes sociales

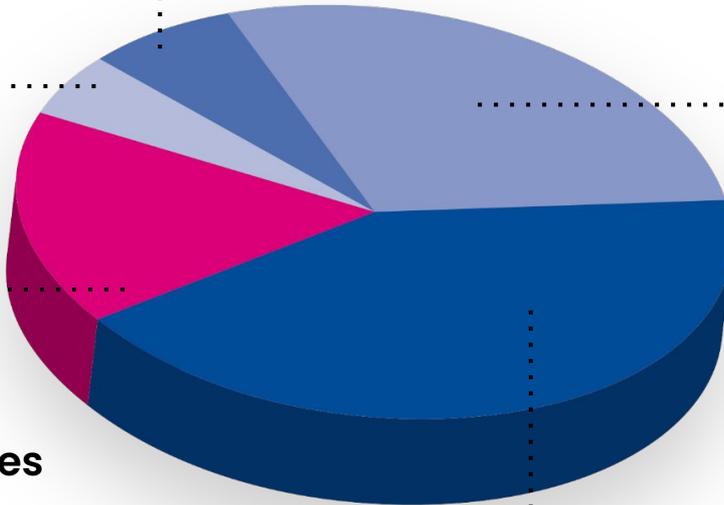
245.3 M€

dont 183.1 M€ compensation AIS (RAC
pour le Département 225.2 M€)

Fiscalité locale

625.6 M€

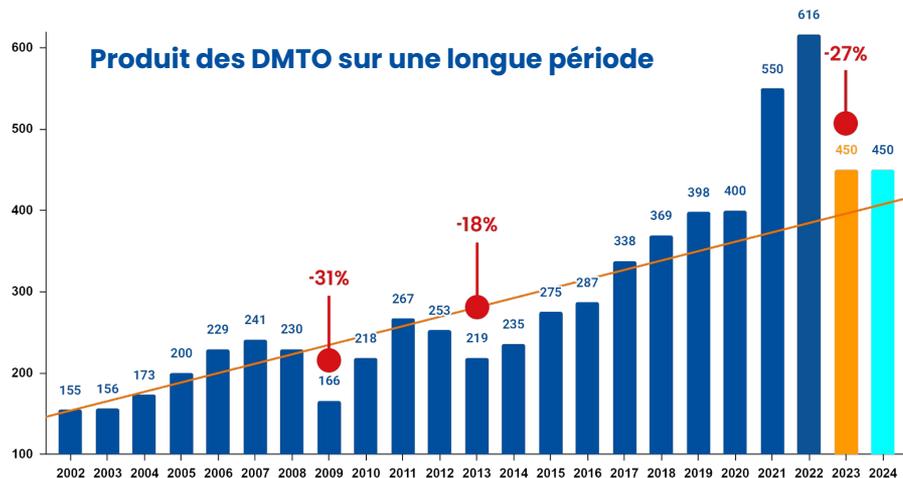
dont DMTO 450 M€



60%

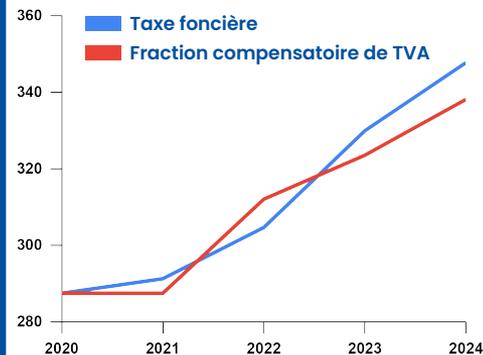
DMTO ET TVA

60 % des recettes de fonctionnement



| DMTO en M€ | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Cumul 29 février 2024 | 47 | 60 | 58 | 64 | 76 | 81 | 70 | 59 |
| | | | | | | | | -16% |

Taxe foncière et Fraction compensatoire de TVA



La compensation par une fraction de TVA nationale de la taxe foncière sur les propriétés bâties coûte au Département du Var

10 M€



Budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

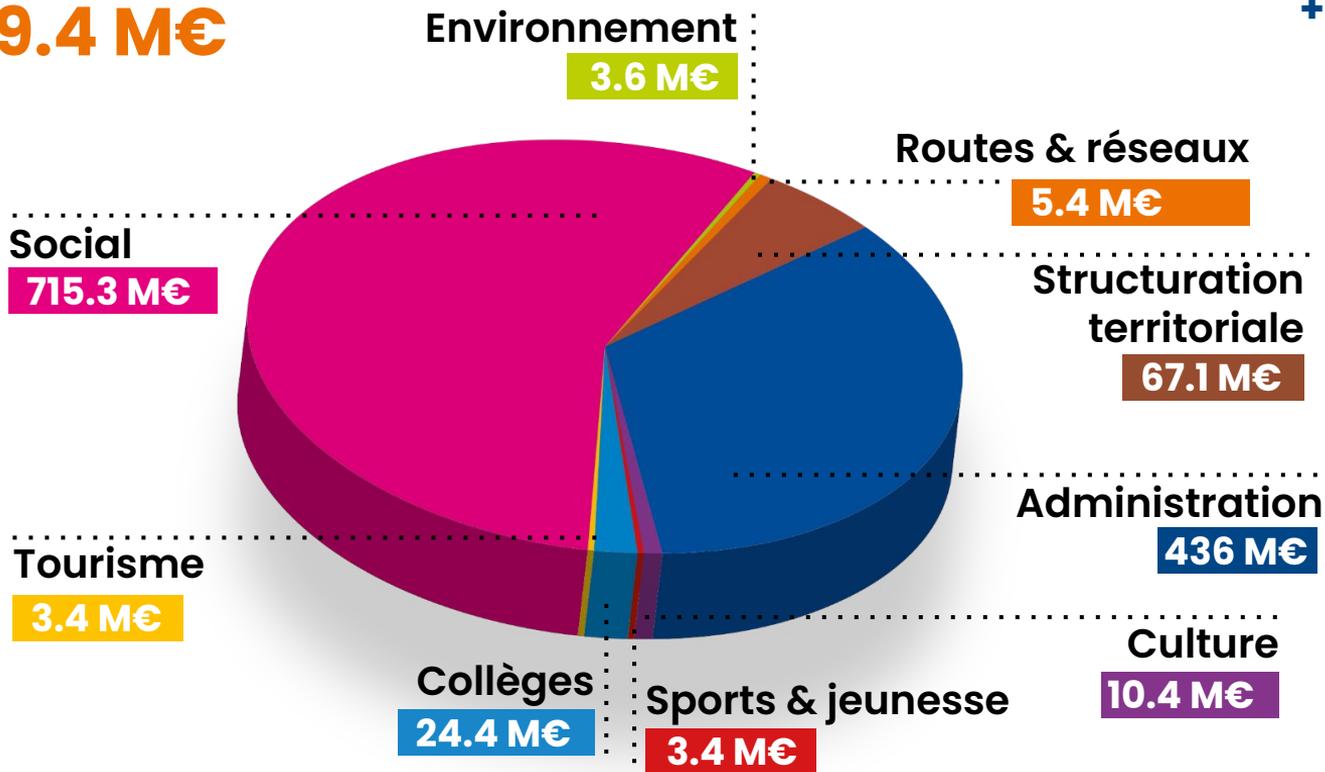
SPORT & JEUNESSE

ENVIRONNEMENT

Budget primitif 2024 • Dépenses de fonctionnement

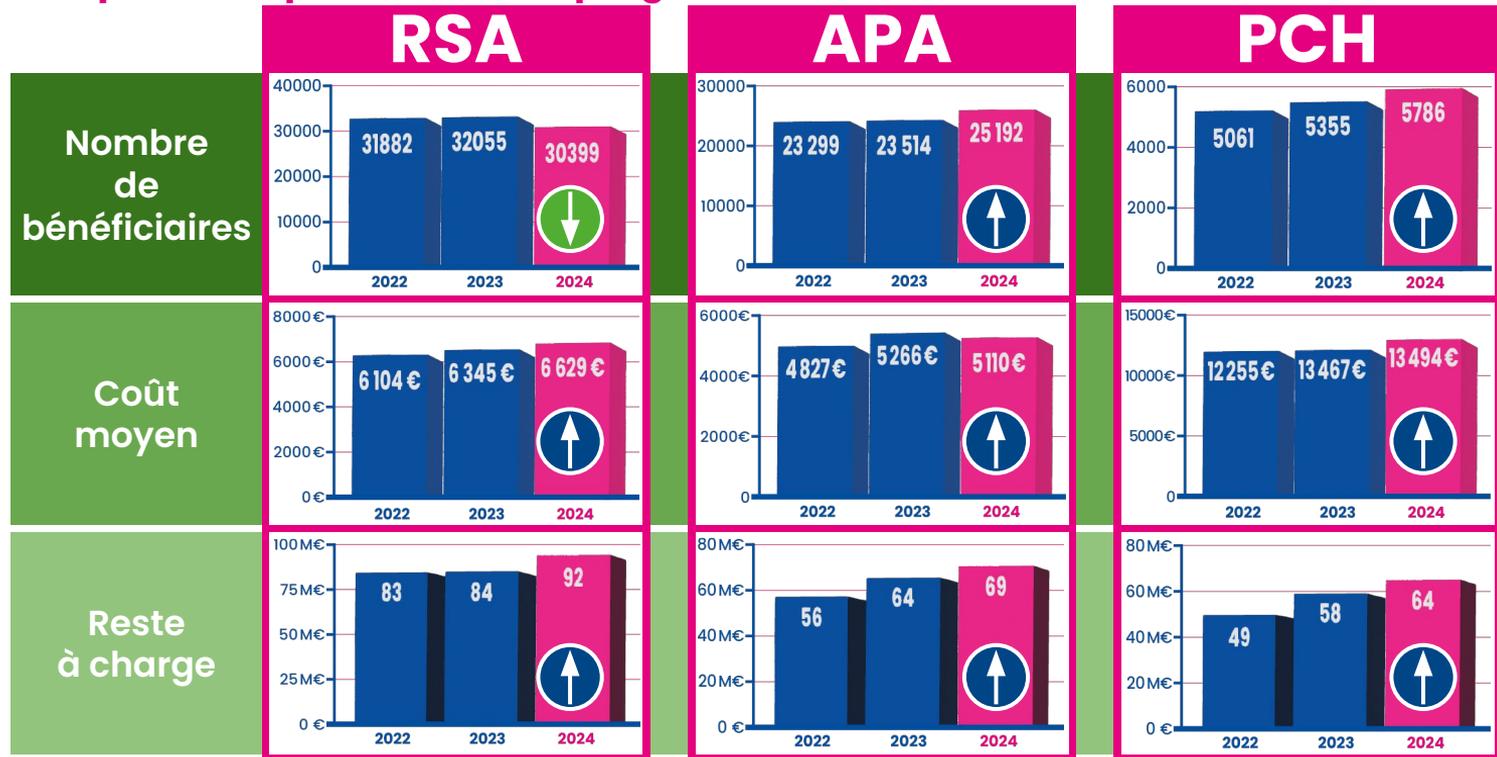
BP 2023
BP 2024
+3 %

Montant total :
1 269.4 M€

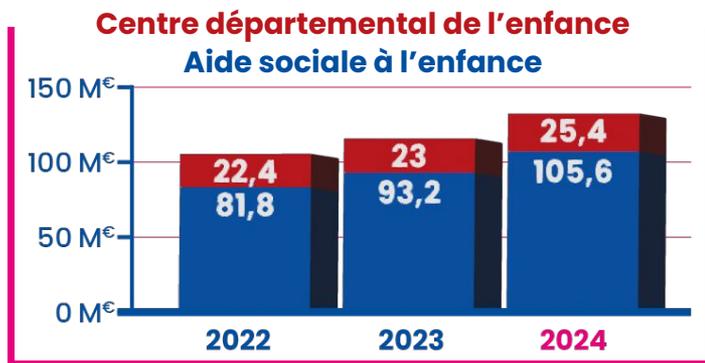
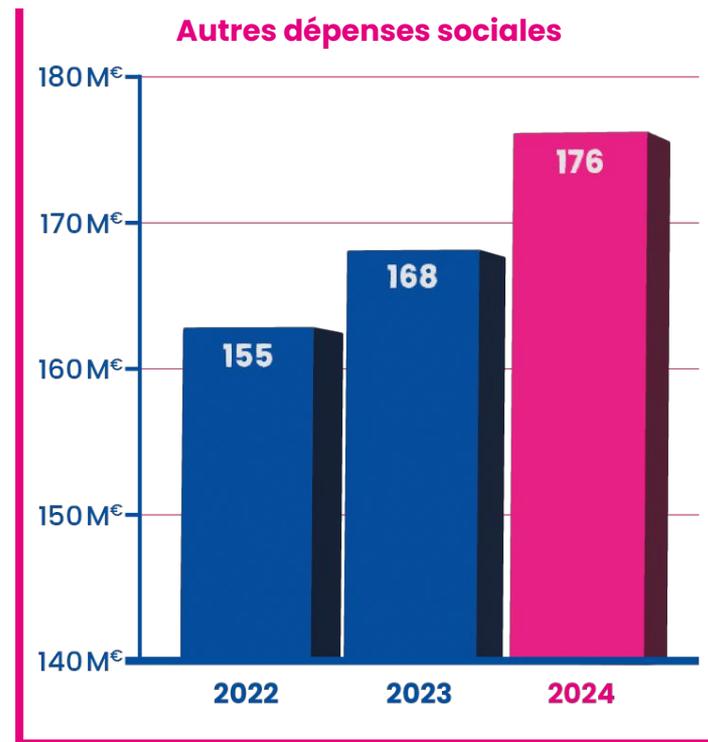
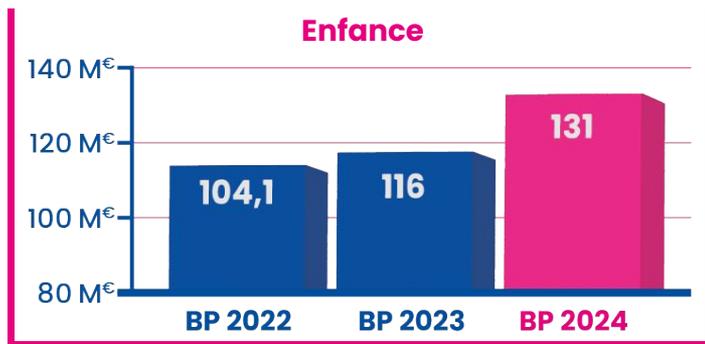


Allocations individuelles de solidarité

408.3 M€, soit 1/3 des dépenses de fonctionnement et un reste à charge non compensé et qui continue sa progression



Enfance et autres dépenses de solidarité
307 M€, en augmentation de + 8%



Autres dépenses

Culture



10.4 M€

“Le culturel, partout, pour tous” avec une offre diversifiée :
fête départementale du livre, expositions, théâtre, musique,
patrimoine, etc

Tourisme



3.4 M€

Renforcer l'identité varoise et soutenir le développement des
infrastructures pour un tourisme durable

Sport & jeunesse



3.4 M€

Promouvoir le rayonnement du Var en tant que terre de sport et
assurer l'égal accès de tous aux pratiques sportives

Collèges



24.4 M€

Optimiser l'accueil des 49 000 collégiens
dans les 71 collèges varois

Autres dépenses

Environnement



3.6 M€

Préserver et valoriser la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et aménagés pour les ouvrir au public

Routes et réseaux



5.4 M€

Sécuriser les 2 900 kms de routes départementales

Territoires



67,1 M€

Dont SDIS : 59 M€

Administration

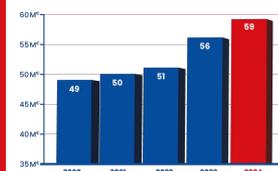


436 M€

RH : 272.3 M€

Péréquation DMTO : 96 M€

Contribution financière SDIS





Budget primitif 2024

Les équilibres financiers

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT & JEUNESSE

ENVIRONNEMENT

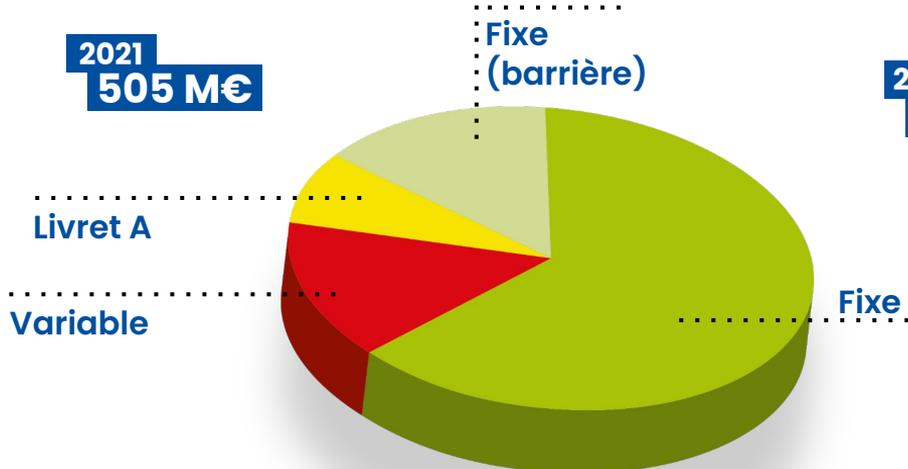
Respect des équilibres budgétaires 2024



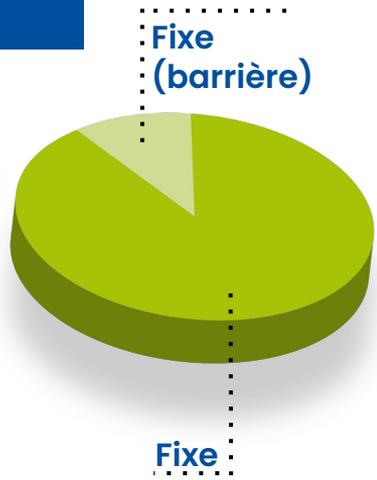
**Les bénéfices
du remboursement
anticipé**

**Gestion active
de la dette 2024**

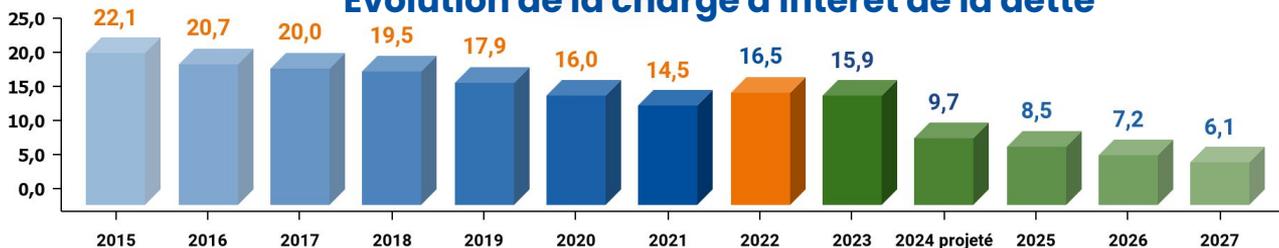
2021
505 M€



2024
315 M€



Evolution de la charge d'intérêt de la dette





Budget primitif 2024

Investissements

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT & JEUNESSE

ENVIRONNEMENT



Didier BREMOND

Président de la Commission
administration générale,
moyens généraux
et projets structurants

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Crédits
d'investissement

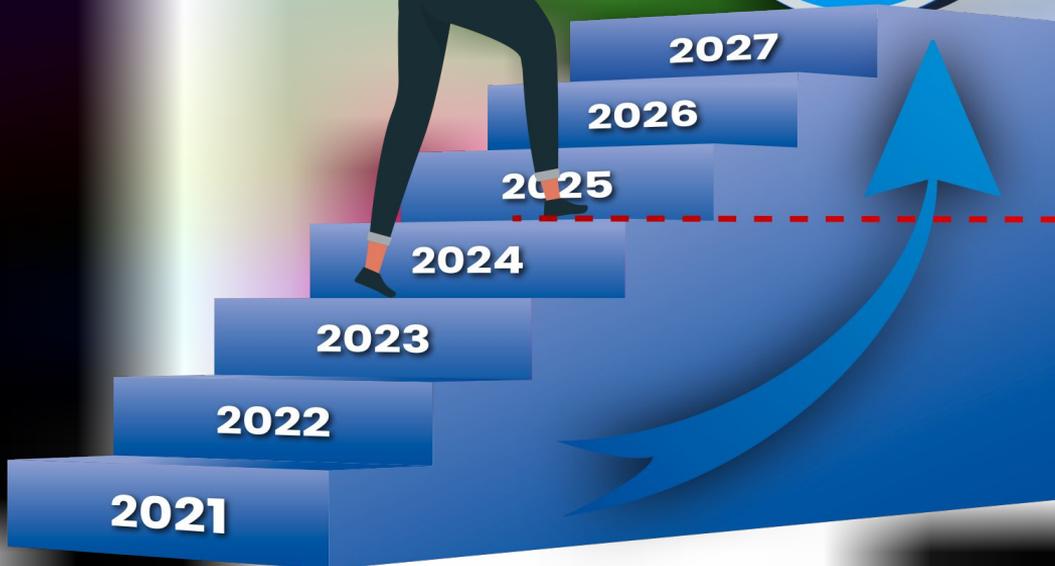
2024

195,3 M€



60%
actions
départementales

40%
soutien auprès
de nos partenaires



582 M€
58 % > 57 %



Une attention portée
aux plus fragiles

52%
actions
départementales

BP 2024
18 M€

48%
soutien auprès
de nos partenaires

- Centre départemental de l'enfance
- Pôle médico-social Brignoles
- Soutien aux EHPAD, aux MECS et à l'habitat social



Social



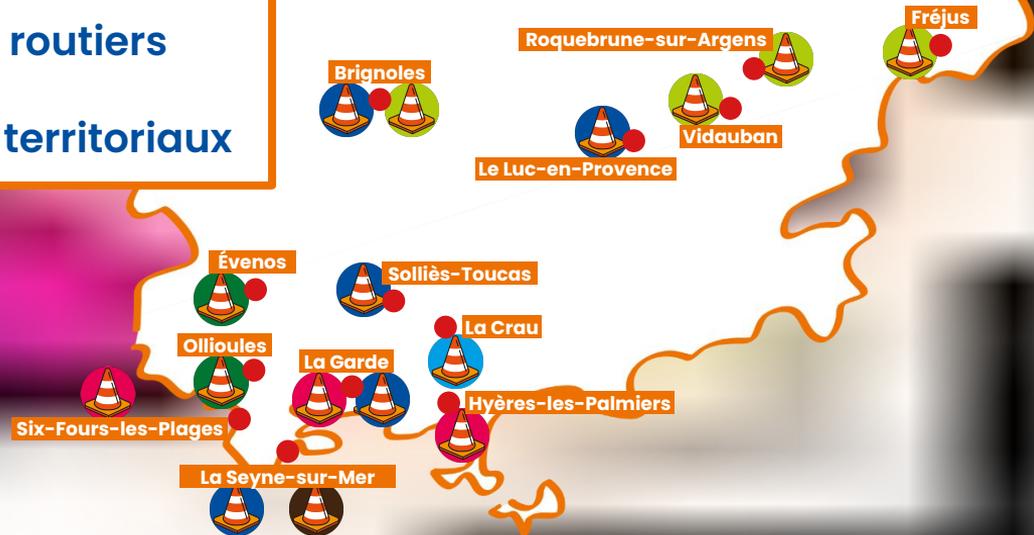
Grands travaux routiers

100% actions départementales

BP 2024
37 M€

- Travaux routiers
- Etudes
- Centres territoriaux

- Aménagements routiers
- portions d'aménagement RDN7
- portions d'aménagement RDN8
- portions d'aménagement RD29
- portions d'aménagement RD18
- portions d'aménagement RD559





Richesses patrimoniales et culturelles

89%
actions
départementales

BP 2024
1,8 M€

11%
soutien auprès
de nos partenaires



- Muséum d'histoire naturelle et jardin du Las
- Couvent Royal et jardin de l'enclos
- Musée d'archéologie Fréjus
- Archives et médiathèque départementale
- Soutien à nos partenaires



Culture



Identité varoise

85%
actions
départementales

BP 2024
4,3 M€

15%
soutien auprès
de nos partenaires



- Travaux pistes cyclables et plan vélo
- Les routes varoises de la liberté
- Soutien à nos partenaires





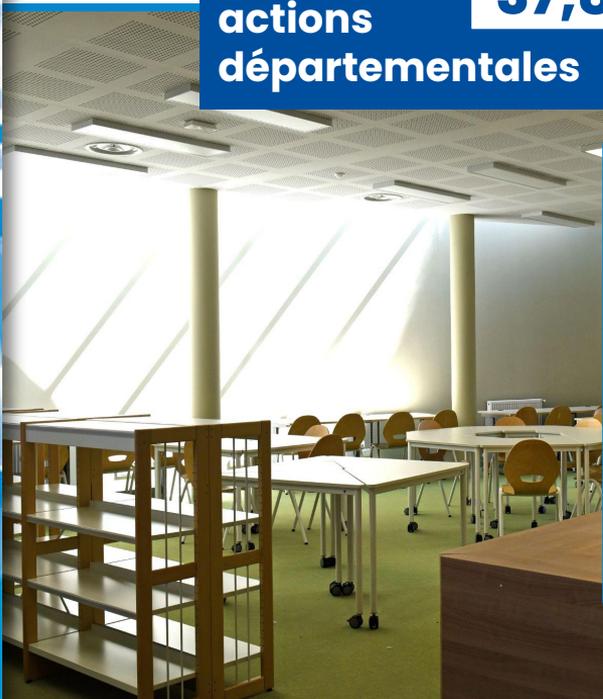
Plan de rénovation des collèges

98%
actions
départementales

BP 2024
37,8 M€

2%
soutien auprès
de nos partenaires

- Plan de rénovation et aménagement des collèges
- Pin d'Alep
- Forfait externat et autres subventions aux collèges privés
- Mobiliers, copieurs et matériels de restauration
- Numérique éducatif





**Soutenir
la politique sportive**

92%
actions
départementales

**BP 2024
3,7 M€**

8%
soutien auprès
de nos partenaires

- Gymnases de Roquebrune-sur-Argens, Le Luc-en-Provence et Les Arcs
- Soutien des clubs sportifs
- Soutien au sport de pleine nature





Aménagement des ENS Les chemins des paysages

89%
actions
départementales

BP 2024
7,1 M€

11%
soutien auprès
de nos partenaires

- Circuits thématiques autour des ENS
- Travaux de débroussaillage et de protection de la forêt et soutien à la lutte contre les incendies (DFCI)
- Soutien à la protection de l'environnement et à l'économie agricole
- Restauration de la continuité écologique des seuils
- Verdissement des collèges



**Équité territoriale
et aide aux communes**



4%
actions
départementales

**BP 2024
69,7 M€**

96%
soutien auprès
de nos partenaires



- Aide aux projets communaux
- SDIS
- Soutien à l'enseignement supérieur et à l'habitat
- Développement de la fibre
- Soutien à l'aménagement du réseau ferroviaire
- Travaux rénovations gendarmerie



Une gestion raisonnée et responsable des ressources énergétiques

100%
actions
départementales

BP 2024
15.8 M€

- Plan d'entretien des bâtiments départementaux
- Flotte de véhicules
- Numérique de l'administration
- Communication et imprimerie
- Achat foncier pour l'administration





A18 – Centre départemental de l'enfance

**A19 – Laboratoire départemental d'analyses
et d'ingénierie du Var**

A20 – Organisme d'inspection



var.fr

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex